



**Conseil national
de l'information statistique**

MOYEN TERME 2014 – 2018

Bilan 2009-2013

Odile Bovar

n°135

Janvier 2014

Réalisation du Bilan 2009-2013 du Cnis :

Coordination :

Pierre Audibert, secrétaire général
Dalila Vienne, secrétaire générale adjointe
Odile Bovar, chargée de mission moyen terme

Ont contribué également :

Gilberte Cairo
Pascale Caudron
Denise Galamaga
Lisa Fratacci
Henriette Lantin
Corinne Requier
Olivier Ribon
Dominique Rouault
Philippe Roussel
Christine Thiesset

...et les services producteurs pour leurs relectures et remarques

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	5
A. Introduction	7
B. La réponse aux avis transversaux de 2009	9
1. Prise en compte des besoins nationaux dans le programme statistique européen	9
2. Diffusion, communication, pédagogie	11
3. Accès aux données détaillées pour les chercheurs	12
4. Moyens, priorités	13
5. Bonnes pratiques	15
C. La réponse de la statistique publique aux demandes thématiques de 2009	17
1. Domaine social	17
2. Statistiques économiques et financières	21
3. Développement durable	24
4. Territoires	27
D. Les apports du Cnis	30
1. Réorganisation du Cnis et nouvelle gouvernance	30
2. Communication	32
BILAN 2009 - 2013 PAR COMMISSION DU CNIS	33
A. Commission « Démographie, questions sociales »	35
B. Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »	56
C. Commission « Entreprises, stratégies de marché »	66
D. Commission « Environnement, développement durable »	83
E. Commission « Services publics et services au public »	98
F. Commission « Système financier, financement de l'économie »	115
G. Commission « Territoires »	122
ANNEXES	137
ANNEXE I - Liste des personnes consultées	139
ANNEXE II - Activité des commissions thématiques	141
ANNEXE III - Enquêtes réalisées de 2009 à 2013 par commission	148
ANNEXE IV - Bilan des enquêtes du programme de la statistique publique	163
ANNEXE V - Liste des groupes de travail du Cnis	165
ANNEXE VI - Événements et participations	167
ANNEXE VII - Les publications	168
ANNEXE VIII - Communication	169
ANNEXE IX - Les comités	170
ANNEXE X - Liste des producteurs et partenaires	172
ANNEXE XI - Table d'acronymes	174

DANS LA COLLECTION MOYEN TERME

MOYEN TERME 2014-2018

Bilan 2009-2013 : *n° 135 - janvier 2014*

Orientations et avis 2014-2018 : *n° 136 - février 2014*

Actes des rencontres et synthèses des entretiens *n° 137 - mars 2014*

MOYEN TERME 2009-2013

Bilan du programme 2004-2008 : *n° 112 - novembre 2008*

Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013 et sur sa première année d'exécution : *n° 115 - février 2009*

Actes des rencontres moyen terme du Cnis sur les programmes statistiques 2009-2013 : *n° 116 - avril 2009*

MOYEN TERME 2004-2008

Bilan du programme 1999-2003 : *n° 83 - février 2004*

Avis sur le programme statistique à moyen terme 2004-2008 et sur sa première année d'exécution : *n° 84 - février 2004*

Les rencontres du Cnis en 2003 : *n° 85 - février 2004*

Actes des travaux du Cnis sur les programmes statistiques à moyen terme 2004-2008 : *n° 86 - février 2004*

Synthèse

A. Introduction

Le Conseil national de l'information statistique (Cnis) établit tous les cinq ans des orientations à moyen terme pour la statistique publique. Le présent bilan concerne la période 2009-2013 qui s'inscrit dans le contexte institutionnel de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Celle-ci a réformé la gouvernance de la statistique publique en instaurant **une organisation ternaire**. Elle repose sur trois piliers fondamentaux : la concertation avec les utilisateurs de statistiques (le Cnis), les organismes chargés de produire et de diffuser les statistiques (le Service Statistique Public) et enfin, une autorité de la statistique publique (l'ASP) qui veille au respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Le présent bilan, qui constitue la première étape de la réflexion pour le prochain moyen terme (2014-2018), a été établi **du point de vue du Cnis**. Il passe en revue les avis adoptés en Assemblée plénière de janvier 2009 : ceux de l'avis général et ceux attribués à chaque commission, pour examiner dans quelle mesure les objectifs formulés dans ces avis ont été atteints. De plus, des entretiens ont été menés auprès des membres du Cnis, principalement des membres du bureau et des présidents de Commission et, auprès de personnalités extérieures. Contrairement à ce qui s'était déroulé lors de l'exercice quinquennal précédent, les producteurs ont été peu sollicités à ce stade afin d'identifier au mieux le point de vue des utilisateurs. Ces personnes se sont exprimées à la fois sur le bilan et sur leurs attentes pour le prochain moyen terme. Leurs remarques en matière de bilan ont été intégrées ici. Un autre document reprendra l'ensemble des attentes pour le prochain moyen terme.

Ces avis avaient été pris afin que la statistique publique s'adapte et anticipe les questions qui allaient traverser la période 2009-2013.

La réflexion, à l'époque, était marquée par la crise mondiale et ses répercussions en France, sans pour autant imaginer l'ampleur qu'elle a prise par la suite. Cependant, de nombreux **investissements lancés dans la période précédente** devaient fournir les outils qui permettaient de mieux répondre aux questions qui se faisaient déjà jour que ce soit la refonte des statistiques d'entreprise pour situer le système productif à l'échelle internationale, la refonte des systèmes d'information sur l'emploi et les salaires et les prestations sociales pour mieux analyser les inégalités dans ce domaine, l'aboutissement du recensement « rénové » qui apporte annuellement des données plus fraîches de populations et de nombreuses données statistiques à la commune pour répondre à une attente forte en matière de données territorialisées.

Durant la période 2009-2013, de nombreuses enquêtes ont été conduites visant à contribuer à **l'évaluation des politiques publiques**, en particulier dans le domaine social. Enfin, l'orientation des travaux statistiques pour mieux analyser les inégalités entre individus en matière de revenu des ménages et leur pouvoir d'achat, permettant de traduire le ressenti des individus en faisant le lien avec les indicateurs et agrégats macroéconomiques, a été salué car ces informations statistiques apportent des éléments objectifs et de qualité statistique dans les débats de société.

De plus, les questions de **développement durable**, abordées selon ses différentes dimensions sociales, économiques et environnementales, sont apparues avec force compte tenu de l'agenda international et des sollicitations liées aux travaux du Grenelle de l'environnement. Ils constituent un investissement considérable de la période de ce moyen terme, qui a mobilisé de nombreux programmes statistiques y compris au niveau européen.

Globalement le bilan montre que **la plupart des objectifs ont été atteints** et peu de nouveaux sujets sont apparus durant ce moyen terme, ce qui peut témoigner d'une bonne anticipation des questions qui allaient se poser durant cette période. Les rapports issus des groupes de travail du Cnis constituent une valeur ajoutée très importante et structurante pour le travail en commissions. Plusieurs d'entre eux devraient encore impacter le prochain moyen terme. Cela confirme, si besoin était, une forte volonté des producteurs d'adapter autant que possible leurs programmes de travail aux besoins exprimés.

Quelques sujets non prévus sont cependant apparus durant ce moyen terme, d'autres sont encore en attente pour le prochain moyen terme.

Au niveau européen, les services statistiques ont été mobilisés par Eurostat sur des thèmes visant à répondre aux besoins d'évaluation ou de suivi des politiques européennes. Des éléments nouveaux sont également apparus pour prendre compte des questions soulevées par la persistance de la crise et ses conséquences sur les économies des États membres. Un tableau de bord comportant des indicateurs de déséquilibres internes et externe, dont certains ont nécessité des investissements particuliers, a été demandé par la Commission européenne pour éclairer la situation des pays dans le cadre de la procédure de déséquilibre. D'autre part, la nouvelle stratégie Europe 2020 qui fait suite à celle dite de « Lisbonne » a défini de nouveaux objectifs notamment en matière sociale, énergétique et environnementale. Enfin, les besoins de régulation financière ont considérablement augmenté la demande d'indicateurs financiers.

Au niveau français, les bilans par commission et la synthèse par thématique pointent des thèmes qui sont encore en cours ou qui sont apparus durant la période. On peut notamment citer :

- sur les **thèmes démographiques et sociales** : le marché de l'immobilier, qui reste un sujet considéré comme majeur y compris le sujet de l'habitat en abri de fortune, les flux migratoires, notamment l'émigration des jeunes étudiants, les questions relatives à la culture, aux services de justice et de sécurité ;
- sur les **questions économiques et financières** : la lecture nouvelle de l'économie avec les nouveaux concepts d'entreprise et le déploiement du projet Résane sur l'ensemble de la statistique, le sujet des lignes de métier bancaires, apparu dans la suite du rapport sur les groupes financiers ;
- en matière de **développement durable et environnemental**, des approches nouvelles sur la biodiversité, la responsabilité sociétale des entreprises et, les investissements socialement responsables ;
- les **statistiques localisées**, très sollicitées à la fois pour disposer de données cohérentes, harmonisées pour la conduite des politiques publiques surtout sociales et économiques et, pour le suivi de la stratégie nationale de développement durable et l'application du Grenelle. Les attentes dans ce domaine, traversent aussi bien les questions sociales, économiques et environnementales. Des aspects particuliers peuvent être cités comme une connaissance harmonisée et plus cohérente de l'utilisation des sols, des référentiels de données géolocalisées en plus grand nombre, notamment pour alimenter le zonage en carreaux, la construction de comptes de collectivités locales par niveau. Mais surtout, le retard le plus important concerne *la territorialisation des dépenses de l'État*, qui serait très utile à l'heure où les évaluations des politiques intègrent de plus en plus la dimension territoriale.

B. La réponse aux avis transversaux de 2009

Différents avis transversaux avaient été formulés dans le cadre de l'avis général. Ils ont régulièrement fait l'objet de suivis, de prises de position au sein du bureau et de l'assemblée plénière durant le moyen terme 2009-2013.

1. Prise en compte des besoins nationaux dans le programme statistique européen

L'avis 3 de l'avis général moyen terme affirmait qu'une partie importante des programmes statistiques français est structurée par les demandes d'initiative européenne (règlements, accords sur base volontaire, rapportages dans le cadre de directives...)¹ et demandait que **le service statistique public participe activement à l'élaboration du programme statistique européen bien en amont des décisions prises** afin de faire valoir les demandes exprimées par les utilisateurs au niveau national pour que celles-ci permettent de servir au mieux à la fois les besoins statistiques nationaux et les comparaisons européennes. Il demandait également une information précoce sur les projets européens.

a) Deux manières de participer en amont : lors de la définition des enquêtes et les ESSnet

Très souvent, les statisticiens français ont participé aux groupes de travail préparatoires à de nouvelles enquêtes. Parfois, ils ont mis en œuvre des enquêtes pilotes pour mieux contribuer à la définition de certains règlements.

A titre d'exemple, l'enquête SILC² pour l'Europe, c'est-à-dire l'enquête statistique par panel sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), a permis de développer, avec les Français, la réflexion sur la refonte de **l'indicateur de pauvreté en conditions de vie** au niveau européen (module 2009), comme pour le module de 2011 sur les **conditions de logement**. C'est avec le sujet du **bien-être** (module 2013), que l'initiative française est particulièrement exemplaire. En effet, ce module a intégré les propositions du groupe de « parrainage », coprésidé par l'Insee et Eurostat, sur la mise en œuvre des recommandations du rapport, Stiglitz-Sen-Fitoussi. Autres exemples, les statisticiens français ont été très actifs lors de la préparation des enquêtes sur l'accès **des adultes à la formation tout au long de la vie** avec l'enquête « *Adult education survey* », réalisée en France en 2012 et sur **la formation continue des entreprises** avec l'enquête « *Continuing vocational training survey* », réalisée en France en 2011.

Une autre manière de participer en amont du processus : **les ESSnet** (réseaux collaboratifs). Eurostat développe progressivement ces différents outils avec l'idée de réduire, à terme, les moyens mis en œuvre en augmentant « l'efficacité du système statistique européen », c'est à dire en visant l'harmonisation des processus de production et la mutualisation pour générer des gains de productivité. Participer à un ESSnet permet, notamment, à un État membre de pouvoir s'impliquer très en amont d'une opération statistique.

Aujourd'hui, la France s'est impliquée dans plusieurs ESSnet durant ce moyen terme. Le programme quinquennal (2009-2013) de modernisation de l'ensemble de la statistique d'entreprise (MEETS, décision 1297/2008) est en partie inspiré des expériences françaises de réingénierie et en particulier du programme RESANE. La direction des statistiques d'entreprises de l'Insee a beaucoup investi sur les nombreux groupes de travail (ESSnet) de façon à anticiper sur les changements et à proposer des solutions déjà expérimentées en France. Ainsi, l'Insee anime un ESSnet sur **le profilage** qui vise à développer des méthodes communes et des outils partagés. Les tests portent sur 40 à 60 groupes multinationaux afin d'alimenter l'*European Groups Register* (EGR). Un autre **ESSnet dit Global Value Chain (GVC)** a pour objet de renforcer la capacité du système statistique européen à appréhender le phénomène de mondialisation économique. Il a permis de mettre en place en 2012, de concert avec certains pays européens, une enquête sur la chaîne d'activité mondiale (CAM) dont les résultats ont été publiés en juin 2013.

¹ Voir les cadrages européens figurant dans les bilans de chaque commission.

² SILC ou encore EU-SILC (European Union – Statistics on Income and Living Conditions)

Le DEPS (service statistique du ministère de la Culture) a participé entre 2009 et 2011 aux travaux de l'**ESSnet Culture d'Eurostat**, notamment en pilotant le groupe chargé de l'exercice préalable de conceptualisation du champ de la culture, nécessaire pour garantir la comparabilité des enquêtes statistiques.

De plus, un *ESSnet*, coordonné par l'Insee depuis 2011 a pour objet la construction d'une **nomenclature socio économique européenne** ESEG (*European socio-economic groups*) construite sur la base d'ISCO-08³ et de certaines variables du tronc commun ("*core variables*") des enquêtes ménages. Ce projet a fait l'objet d'une rencontre du Cnis en septembre 2009. Le Cnis a réaffirmé son soutien à un tel projet et a demandé qu'il soit débattu également au sein de l'ESAC.

La participation des producteurs de statistiques aux travaux européens et internationaux s'est renforcée ces cinq dernières années et l'effort doit se poursuivre. Par ailleurs, le bureau du Cnis est désormais régulièrement tenu au courant des débats européens. Les thèmes traités en commission font plus souvent l'objet d'un cadrage sur les réflexions européennes ou internationales en cours.

Cependant les présentations sont encore parfois un peu tardives pour que l'opinion des commissions puisse réellement peser dans les débats.

b) Il est difficile d'estimer le poids de la réponse faite à l'Europe dans le cadre de la production statistique globale

Le Cnis s'était inquiété des marges de manœuvre qui peuvent rester au service statistique public (SSP), une fois les demandes européennes satisfaites, pour répondre à des demandes d'initiative française, dans un contexte de diminution des moyens budgétaires. L'exercice est particulièrement complexe pour plusieurs raisons et faut-il poser la question en ces termes ?

Le recensement précis des travaux européens se heurte à plusieurs types de difficultés conceptuelles. Un certain nombre d'opérations qui relèvent aujourd'hui d'un règlement européen étaient auparavant purement nationales mais n'ont pas changé de nature pour autant. Cette évolution est principalement liée au fait que les compétences de l'Union européenne ont augmenté, établissant un « chapeau » européen sur des opérations conduites dans les pays possédant un système statistique relativement riche comme la France. Des questions peuvent également se poser sur un certain nombre d'opérations qui, même si elles se trouvent rattachées au niveau européen, devraient, si tel n'était pas le cas, être placées sous un chapeau international. Il en est ainsi, par exemple, de la comptabilité nationale qui est définie par des normes onusiennes. Leur classement soulève donc quelques interrogations. On peut également se poser la question du classement d'opérations encadrées par des textes européens alors que les autorités françaises les ont initiés ou votés. Tel fut par exemple le cas des entreprises innovantes à croissance rapide, sur lesquelles un besoin a été émis par un récent Conseil européen.

Il existe une réalité politique suivant laquelle les compétences françaises sont désormais partagées et les modes de gestion sont, dans un certain nombre de domaines, définis en commun au niveau européen alors que d'autres restent de compétence nationale. La statistique n'échappe pas à cette approche globale d'un État membre comme la France qui voit un certain nombre de ses prérogatives régaliennes partagées au niveau européen.

Toutefois, après avoir signalé les limites de cet exercice, un décompte fait *sur la base du nombre d'enquêtes qui font l'objet d'un label avec visa et parues au journal officiel*⁴, fait apparaître qu'en 2013, globalement, un peu plus de la moitié des enquêtes servent à répondre aux demandes européennes. Plus précisément, la part de ces enquêtes, dont le questionnaire est entièrement ou partiellement défini par l'Europe est de l'ordre de 12% et, celles qui servent à répondre à un règlement ou autre texte, de l'ordre de 40%. De plus, on peut noter que le poids européen dans le champ statistique d'entreprises apparaît plus important que celui du champ, démographie, questions sociales, services publics (Voir Annexes IV). Il est à noter que de nombreuses données territorialisées sont fournies dans le cadre des règlements sectoriels (Voir cadrage européen de la commission Territoires).

³ International Standard Classification of Occupations 2008 soit en français : CITP - Classification internationale type des professions

⁴ Voir tableau en Annexe

En outre, une partie des réponses faites à l'Europe passe par d'autres canaux qui n'entrent pas dans le décompte ci-dessus. Le système bancaire et financier répond en grande partie à l'Europe dans d'autres cadres, ceux du Système européen des banques centrales (SEBC)⁵ et du comité « CMFB » (Committee on monetary, finance and balance of payment statistics).

Et, de plus en plus de réponses sont apportées par des données administratives, en particulier pour répondre à de nombreuses demandes de « rapportages européens » sociaux et environnementaux. Ces deux domaines couvrent une part importante de la production statistique.

Le Cnis traduisait, par sa demande, une volonté d'être davantage associé aux travaux européens et plus généralement internationaux (ONU, OCDE). Compte tenu de l'exercice difficile de quantification, un certain nombre de mesures d'information complémentaires pourrait être envisagé de façon à associer davantage les différentes instances du Cnis en amont des travaux afin que le Cnis soit mieux intégré dans la démarche européenne. A cet argument s'ajoute le fait que lorsque les statisticiens nationaux sont interrogés par Eurostat dans la préparation des textes, ils intègrent les positions prises au niveau national, notamment par le biais des groupes spécifiques du Cnis qui ont préparé la démarche.

Les avant-projets d'Eurostat sur les nouvelles questions à introduire au niveau européen pourraient circuler sous la forme adéquate, par exemple en informant le Bureau et les commissions concernées des sujets clés qui vont être en discussion et pour lesquels les enjeux seront relativement forts. Le Cnis serait ainsi tout autant impliqué dans le dispositif de définition de la demande que les services nationaux de statistique

2. Diffusion, communication, pédagogie

a) *Les progrès sur les sites Internet du SSP*

Répondant à une attente forte manifestée au sein du Cnis, durant ce moyen terme **un effort considérable a été porté sur la documentation des données sur Internet que ce soit sur le site de l'Insee ou ceux des services statistiques ministériels.**

b) *Les priorités*

La priorité a été portée, en terme de communication et de pédagogie, sur les chiffres du **chômage et du pouvoir d'achat** selon les recommandations des rapports Foucauld et Quinet. Des dossiers et vidéo ont été mis en ligne.

Les recommandations du groupe de travail du Cnis pour accompagner les utilisateurs du **recensement rénové** ont été largement suivies, en particulier pour structurer les bases de données, les documenter sur le site Internet de l'Insee, prendre l'avis d'utilisateurs experts, ou encore pérenniser la formation pour les experts ou chargés d'études, et pour l'université.

Enfin, la plupart des sites Internet des SSM ont été enrichis, rénovés en vue de rendre plus accessible l'offre statistique : base de données, méthodologie et outils interactifs.

c) *Faire connaître la statistique publique*

L'accompagnement et la communication auprès du grand public et de la presse de l'Insee et du SSP se renforcent en général et se professionnalisent. Mais, dans le même temps, les problématiques diffusées par la statistique publique sont sensibles dans le contexte de la prolongation de la crise et des difficultés budgétaires, les relations avec les médias et les grands décideurs se complexifient.

C'est pourquoi, le président du Cnis a souhaité, conjointement avec le directeur général de l'Insee, que soit menée **une démarche pour mieux faire connaître et reconnaître la statistique publique** dite de « Promotion de la statistique publique ». Elle a pris la forme d'entretiens de haut niveau, avec des dirigeants des sphères économique, syndicale, politique, administrative, et médiatique, orientés sur le rôle de la statistique publique dans une démocratie. Des outils pédagogiques sont en cours de

⁵ Le SEBC est composé de la Banque centrale européenne (BCE) et des 28 banques centrales nationales (BCN).

construction par l'Insee. Cette démarche se poursuit par un séminaire avec des journalistes et, la tenue d'une Conférence au CESE : « Statistique et Démocratie : A quoi servent les chiffres ».

Vers davantage de structuration et de lisibilité dans l'offre de données : les débats au sein du Cnis, comme les entretiens menés pour établir le bilan, ont mis en évidence, en dépit du constat d'un enrichissement des données répondant aux préoccupations exprimées pour ce moyen terme, **un besoin de disposer d'une présentation structurée quelles que soient les sources, pour avoir une vision rapide de l'offre de données** (indicateurs, bases de données détaillées, métadonnées) sur un thème donné.

3. Accès aux données détaillées pour les chercheurs

a) Une solution innovante : le CASD

En 2008, un projet prometteur pour faciliter l'accès des données aux chercheurs était en cours et le Cnis souhaitait être informé du résultat de cette expérience et des conditions de sa généralisation. Dans le courant du moyen terme, des questions étaient soulevées au sein du Cnis sur l'équité d'accès aux données et sur la tarification pratiquée.

Une solution innovante a été trouvée, un brevet a été déposé en France et en Europe et la mise en production du dispositif du CASD (centre d'accès sécurisé distant aux données) a été assurée en 2011-2013, grâce à une subvention obtenue au titre des équipements d'excellence dans le cadre des investissements d'avenir. Le CASD a été créé au sein du Genes, établissement public d'enseignement supérieur, avec une direction autonome et un conseil scientifique, ce qui donne une garantie quant à son indépendance.

Le service monte en charge, avec un nombre croissant de demandes, 250 contrats à fin juin 2013, la facturation tient compte des subventions reçues pour qu'elle représente un moindre coût pour les chercheurs. Néanmoins la question de l'équilibre financier peut se poser à terme.

L'accent est mis, au sein du Cnis, sur la nécessité d'instaurer et de préserver des conditions équitables d'accès aux données individuelles pour tous les accédants.

Le Cnis s'est félicité de la mise en place du CASD et a demandé qu'une réflexion soit menée sur l'extension possible du périmètre des données accessibles, notamment sur le champ des données financières, fiscales, de santé ainsi que sur le périmètre des accédants potentiels. Il souhaite également une meilleure visibilité de l'offre et des conditions de tarification.

Une mission de l'inspection générale de l'Insee permettra, sur la base d'un état des lieux, de faire le point sur le dispositif actuel de mise à disposition de données individuelles de l'Insee et du SSP, sur la satisfaction des besoins des utilisateurs et sur les perspectives d'évolution, notamment à l'international.

b) Quételet : un réseau de partenaires pour les données de sciences humaines et sociales

Pour mémoire, des données anonymisées sont accessibles dans de bonnes conditions par l'intermédiaire du réseau Quételet, l'accès à ce type de données est privilégié dès lors qu'elles suffisent à répondre aux besoins exprimés par les chercheurs – la procédure d'accès via le CASD demeurant plus lourde et plus contraignante. Pour mémoire, des données individuelles sur les personnes ou les ménages sont mises à disposition par l'Insee sur son site Internet. Ces fichiers détail sont présentés sous une forme anonymisées qui interdit toute identification.

c) Des avancées juridiques récentes pour les chercheurs

L'accès des chercheurs aux données individuelles, notamment aux données fiscales, est maintenant facilité grâce à l'article figurant dans la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche adopté en juillet 2013⁶.

4. Moyens, priorités

a) La montée en charge pour le centre de Metz

Suite au plan gouvernemental de délocalisation d'emplois publics dans le cadre de la réforme de la carte militaire, il avait été décidé la création d'un pôle statistique à Metz. Ce sujet a été débattu au sein du CNIS, particulièrement après le rapport Duport-Cotis. Le premier avis fait part de l'inquiétude vis-à-vis de ce projet et demandait aux pouvoirs publics d'être vigilants sur les conséquences qui pouvaient peser sur la statistique publique, notamment en terme de moyens.

En 2013, le Gouvernement a défini comme nouvel objectif de porter les effectifs du pôle de Metz à 400 collaborateurs d'ici la fin de l'année 2016. Pour l'Insee, trois nouvelles fonctions sont progressivement installées à Metz : un back office Ressources humaines, un centre de statistiques localisées sur l'emploi et les questions sociales, ainsi qu'un centre d'exploitation et de production informatique.

Cette montée en charge du pôle de Metz, conjuguée au maintien d'un réseau d'établissements régionaux de l'Insee, dans un contexte de réduction des effectifs, fait peser une forte contrainte sur la statistique publique.

b) Recherche de marge de manœuvre

D'une manière générale, le Cnis s'est inquiété des **conséquences des restrictions budgétaires** sur le programme de travail de la statistique publique. Il souhaitait qu'un dialogue plus étroit s'organise avec les producteurs et rappelait qu'il est prêt à suggérer des priorités dans les demandes adressées au SSP. Il souhaite que celui-ci lui présente en temps voulu **les activités qu'il envisage de reporter ou de supprimer**.

Le SSP a indiqué à plusieurs reprises que le choix a été fait, notamment, d'investir dans des opérations qui généreront à terme des gains de productivité. Ce qui est le cas par exemple, des enquêtes annuelles (ESA) du programme Resane qui ont produit leurs premiers résultats sur 2010, du projet d'exploitation des données de caisses ou encore de la réingénierie des enquêtes de branche et de conjoncture (PreMice). Des gains d'efficacité et diminution de la charge des enquêtes ont été salués pour le recensement agricole de 2010, pour lequel ont été mobilisées innovation technologique et données administratives.

En 2011, des inquiétudes se sont exprimées lors des commissions du Cnis, sur d'éventuelles suppressions d'enquêtes ou réductions d'échantillon. Par exemple : l'enquête Logement qui in fine a eu lieu en 2013, a pu maintenir globalement son échantillon grâce à une forte mobilisation, notamment de ses partenaires qui ont apporté un financement complémentaire important. A l'inverse, le désengagement partiel de l'Insee a été confirmé pour l'enquête européenne « Share » sur le vieillissement. Celle-ci est reprise par l'Université à l'instar de ce qui se pratique souvent à l'étranger.

Dans la plupart des cas des solutions ont été trouvées et les programmes de travail annuels de la statistique publique ont été réalisés selon les prévisions, ou, du moins, les retards ne sont pas dépendants principalement de questions de moyens.

Cependant, de fortes tensions semblent prévisibles pour le prochain moyen terme et le dialogue entre utilisateurs et producteurs sera d'autant plus nécessaire pour définir des priorités. Le Cnis a réitéré en 2013, son souhait d'être tenu informé d'éventuels reports ou désengagement du SSP.

⁶ Article 104 de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

c) Montée en puissance de l'usage des données administratives

Le recours aux données administratives s'est fortement développé durant la période. Cette approche a structuré de nombreuses opérations statistiques à des fins d'allègement de la charge de collecte pour les ménages et les entreprises. Les services statistiques ministériels et l'Insee, ont eu recours régulièrement à l'article 7bis de la loi 1951 pour accéder à ces fichiers administratifs. Cette procédure leur a permis de contribuer à l'allègement de la charge d'enquête et d'envisager des travaux innovants.

Ainsi, des approches en terme de parcours dans le domaine social, d'offre de services au public et la refonte des statistiques d'entreprises, mixant données d'enquêtes et administratives, ont été développées. En outre davantage de données locales ont pu être produites. Ce développement devrait se poursuivre encore fortement avec davantage de données fiscales et sociales.

Des marges de manœuvres proviennent également de **la labellisation** de statistiques issues de sources administratives extérieures au SSP. L'autorité de la statistique publique (ASP) a labellisé plusieurs opérations notamment dans le domaine de l'emploi, des bénéficiaires de différentes caisses de sécurité sociale, de l'évolution des prix du logement ancien. Des perspectives sont encore ouvertes avec les données de gestion d'autres organismes publics.

Les membres du Cnis interrogés jugent indispensable de garantir l'indépendance et la crédibilité de la production statistique. Ils ont cependant le sentiment, qu'après avoir traversé une crise de confiance le dispositif ternaire mis en place est **peu lisible** et lourd. Bien qu'un processus d'information soit engagé entre le Cnis et l'ASP sur les questions de labellisation, ils constatent que le résultat de ces dispositifs n'apparaît pas clairement pour les utilisateurs. Ils souhaitent que le public soit mieux informé sur la qualité des statistiques qu'il utilise et plus de clarté sur les différentes méthodes.

Ils pensent par ailleurs que ces processus devraient être intensifiés notamment pour les enquêtes réalisées hors du SSP et pour **les données administratives**, dans la mesure où elles se substituent de plus en plus aux données d'enquêtes.

Par ailleurs, **l'étalonnage** de sources privées dans des domaines non couverts par la statistique publique a été initialisé. En effet, en s'appuyant sur les recommandations du rapport Vorms, deux expérimentations d'étalonnage de statistiques privées ont été réalisées dans le domaine du coût des logements. Elles ont été menées par le comité du label pour le compte du Cnis après avoir constaté qu'elles contribuent à enrichir le débat sur des sujets d'importance pour lesquels la statistique publique n'apporte pas assez d'informations. Ces expérimentations ont permis de tester une procédure et de définir une "charte de l'étalonnage" qui devrait servir de base à la mise en œuvre de ce service de façon pérenne à compter du prochain moyen terme.

d) Un recours accru de la collecte par Internet

Le recours accru de la **collecte par Internet** et l'usage des **données administratives** constituent, après un investissement initial, des espoirs d'allègements des coûts et d'allègement de la charge pour les enquêtés.

De nombreuses expérimentations ont eu lieu sur la période avant tout déploiement afin de mieux cerner la sensibilité des résultats aux différents modes de collecte (papier, téléphone, Internet) et en particulier pour la collecte Internet. La mise en place de ce type de collecte représente donc d'abord un coût d'investissement en terme d'innovation technologique avant d'obtenir des gains, mais elle vise aussi la diminution de la charge pour les enquêtés et l'adaptation de la statistique publique aux pratiques d'une population de plus en plus équipée.

Ainsi, le programme de modernisation de la **collecte du recensement de la population (projet Homère)** a fait l'objet d'expérimentations successives en 2012 et 2013. Le déploiement se fait en deux temps : en 2014 une zone dans chaque région et en 2015, la généralisation du dispositif est envisagée.

Différentes enquêtes ont offert aux jeunes la possibilité de répondre par Internet : **l'enquête 2013 d'insertion dans la vie active (IVA)** de la Depp sept mois après la sortie du lycée (formation technologique ou professionnelle) est rénovée pour diversifier les modes de collecte (papier et téléphone et Internet). Une rénovation du même type sera conduite en 2013 pour l'enquête d'insertion professionnelle des apprentis (IPA). L'enquête de 2013 auprès de la **Génération 2010** du Céreq augure également un processus de rénovation du mode de collecte avec Internet.

A l'Insee, l'enquête **Qualité de vie 2013**, qui est une enquête nouvelle dont la collecte se fera par

Internet et papier, est complémentaire à celle menée par la Dares sur les conditions de vie de 2012. Elle a un objet essentiellement méthodologique, celui de tester la sensibilité des résultats au mode de collecte en les comparant aux résultats de l'enquête « Conditions de travail 2012 ». Elle servira également à tester des questions sur les risques psycho-sociaux.

On peut également noter le dispositif d'enquête par Internet « Étude longitudinale par Internet pour les sciences sociales » (Elipss), lauréat de l'appel à projets "Investissements d'avenir - Équipement d'excellence" 2010 mis en place par le Commissariat général à l'investissement (CGI). Ce qui permettra à la communauté scientifique de mener des enquêtes transversales ou longitudinales via des « tablettes » sur un échantillon représentatif de la population française métropolitaine.

En matière de technologie de l'information, la collecte par EDI (échanges de données informatisées) a été bien développée dans le cadre de Sirène. La collecte par Internet est en cours de déploiement pour **les enquêtes d'entreprises**. Les délais de production des résultats devraient s'en trouver réduits sur le moyen terme suivant, notamment grâce à la possibilité (testée en 2013) offerte aux entreprises de répondre à l'ESA (Enquête sectorielle annuelle) par Internet. De plus, pour les **enquêtes de conjoncture**, la progression de la collecte par Internet a été forte en 2013. Enfin, parmi les investissements effectués sur les enquêtes portant sur l'offre et la fréquentation touristique, il faut noter que la collecte proposée aux entreprises par Internet est encore de faible ampleur.

Ces exemples ne sont pas exhaustifs, d'autres enquêtes passent progressivement à un multi mode en terme de collecte.

Le Cnis a demandé à être informé des conséquences, pour les enquêtés et sur les résultats d'enquêtes, du recours à Internet pour la collecte des informations. Après avoir pris connaissance des différents points méthodologiques que soulève la collecte par Internet, le Cnis souhaiterait que l'Insee publie un document faisant apparaître les questions que ce type de collecte soulève.

5. Bonnes pratiques

La question des **bonnes pratiques** avait été soulevée dans le précédent moyen terme dans le contexte de la contribution de la statistique publique à l'évaluation des politiques publiques. Cette question se posait en particulier pour **l'évaluation de certaines politiques sociales**.

De nombreuses enquêtes visant à contribuer à l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle ont été conduites durant la période. Parmi ces enquêtes, certaines permettent de **réelles analyses d'impact, en contrôlant des biais de sélection entre personnes passées par un dispositif et personnes non bénéficiaires**.

Tel a été le cas de l'enquête sur le revenu de Solidarité active (rSa) visant à l'évaluation des effets du rSa sur le marché du travail, en comparant la situation de foyers dont l'offre de travail est susceptible d'être modifiée par l'instauration du rSa (« groupe de traitement ») à celle de foyers dont l'offre de travail ne devrait pas être directement impactée par le rSa, car disposant de revenus trop élevés pour vouloir bénéficier du rSa (« groupe témoin » ou « groupe de contrôle »).

Tel est également le cas de l'enquête de suivi destinée à évaluer l'expérimentation menée dans le cadre du marché d'accompagnement des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur par des opérateurs privés de placement, ou de l'enquête en deux vagues auprès de bénéficiaires d'un contrat aidé du Plan de cohésion sociale et d'une population témoin. Ce type d'analyse d'impact, contrôlant rigoureusement des biais de sélection entre personnes passées par un dispositif et personnes non bénéficiaires, a également été réalisé à partir de fichiers administratifs, telle que celle sur l'impact de l'intensité de l'accompagnement en Civis (contrat d'insertion dans la vie sociale), par exemple.

D'autres pratiques ont suscité des questions sur la confidentialité des données, comme celles développées pour le suivi des parcours scolaires.

Avec la création du numéro d'identifiant unique élèves et étudiants (**INE**), le système d'information du système éducatif peut être considérablement enrichi et ouvre de larges perspectives pour mesurer les parcours des élèves dans l'enseignement supérieur. La délivrance de l'INE et son usage sont entourés de forte garantie de respect de la confidentialité : politique stricte d'habilitation, traçabilité des accès, mise en place de procédés de cryptage, utilisation d'outils d'appariements sécurisés.

Ces questions de bonnes pratiques ont suscité des débats importants au sein du Cnis, tant sur la mise en place de l'INE que sur l'enquête expérimentale pour la mise en place du RSA.

Le Cnis a permis un débat serein et constructif avec les associations faisant état des inquiétudes des citoyens sur les conséquences des pratiques de la statistique publique.

Pour répondre de façon pertinente aux demandes qui lui sont adressées, le SSP a poursuivi ses investissements en matière d'utilisation des systèmes de gestion administrative, en veillant à respecter la confidentialité des données individuelles.

Cependant la période a vu se renforcer la nécessité d'une meilleure information des utilisateurs sur la qualité des données qu'ils utilisent, que ce soit celle des statistiques issues des sources administratives, qui peuvent faire l'objet de labellisations sous l'égide de l'Autorité de la statistique publique (ASP) ou celle de chiffres issus de sources privées mais largement médiatisés comme ceux relatifs au marché du logement, qui peuvent être étalonnés. Un travail important reste à faire dans ce domaine.

C. La réponse de la statistique publique aux demandes thématiques de 2009

1. Domaine social

Les travaux menés précédemment, sous l'égide de Jacques Freyssinet⁷, sur les inégalités et la diversité de situations vis à vis de l'emploi, des revenus, des niveaux de vie, montraient combien l'hétérogénéité sociale est importante et que la société a du mal à se reconnaître dans la moyenne publiée couramment. De même, les recommandations du rapport Quinet⁸ sur la « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » proposaient de nouveaux indicateurs de pouvoir d'achat afin de mieux rendre compte de la diversité des situations et tenter ainsi d'atténuer le décalage existant entre la mesure du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages. Il était demandé alors de publier des indicateurs rendant compte de ces dispersions. Le rapport Stiglitz Sen Fitoussi se situait dans le prolongement de ces préconisations. Les travaux de l'Insee, déjà engagés dans ces directions de sa propre initiative, se sont efforcés, au cours de la période 2009-2013, de répondre aux recommandations de ces rapports (Voir également la partie sur le Développement durable).

a) *Les inégalités de revenus et de consommation par catégorie de ménage*

C'est un point sur lequel la statistique publique a fait de grandes avancées ces dernières années. Le pouvoir d'achat et la consommation, et depuis peu le patrimoine, sont désormais présentés selon différents profils de ménages.

Un pouvoir d'achat par unité de consommation, ainsi qu'un revenu « arbitrage », qui prend en compte les dépenses de consommation pré-engagées, sont désormais régulièrement publiés.

Par ailleurs, des investissements importants rapprochant données de comptabilité nationale et données d'enquête ont permis d'étudier les disparités entre ménages concernant le revenu, la consommation, l'épargne et le patrimoine en 2003 selon cinq critères d'analyse : le niveau de vie (appréhendé via les quintiles de revenu disponible par unité de consommation), la composition du ménage, l'âge de la personne de référence du ménage et sa catégorie socioprofessionnelle, le lieu d'habitation selon qu'il est rural ou urbain. Une mise à jour de ces informations est attendue.

b) *Des investissements importants sur la qualité de vie*

Les modes de vie, principalement cernés par la notion de **qualité de vie**, ont fait également l'objet d'investissements importants, notamment pour intégrer la mesure de la qualité de vie objective et ressentie dans toute ses dimensions.

Les enquêtes existantes ont été enrichies de questions spécifiques, le panel européen Silc (Statistics on Income and Living Conditions), version française : SRCV (statistiques de ressources et les conditions de vie) de 2013 permettra des comparaisons européennes sur ce thème.

Afin d'appréhender les questions de **mal-logement**, une nouvelle enquête sur les « sans-domicile » a été réalisée début 2012 et des questions sur la privation de logement ou le logement par des tiers sont intégrées à l'enquête logement 2013.

Il est attendu que les travaux ultérieurs s'intéressent tout particulièrement aux populations cumulant plusieurs aspects négatifs en matière de qualité de la vie.

Enfin, l'analyse de la **pauvreté monétaire et des inégalités à un niveau géographique fin** est devenue possible grâce à la création d'un fichier exhaustif fiscal et social.

Il est attendu de ces travaux des reconductions à périodes régulières.

c) *Des progrès autour de la connaissance des prix*

La collecte des relevés de prix sur Internet, pour le calcul de l'indice de prix (IPC), se développe. D'autres travaux sont également en cours, à titre expérimental, autour des *données de caisse des enseignes de la grande distribution*. Ces données correspondent à l'enregistrement au quotidien, pour

⁷ Rapport du Cnis n°103, mars 2007

⁸ Rapport de la commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages », février 2008

chaque produit disposant d'un code-barres et dans chaque magasin, du nombre d'unités vendues et des prix pratiqués. Cette source permet de disposer de données détaillées et plus précises, notamment au niveau géographique et, fournit des données supplémentaires pour le traitement de l'effet qualité. La masse considérable de données constitue l'une des difficultés techniques liées à l'usage de cette source pour l'IPC. Une autre difficulté tient au fait que, compte tenu du caractère stratégique de l'IPC, la transmission de données de cette nature doit être assurée sur un plan juridique, préalablement à leur intégration à l'IPC.

Il est à noter que les utilisateurs souhaitent des comparaisons géographiques qui couvrent les DOM.

Alors que le Cnis avait recommandé, en ligne avec le rapport Quinet (2008), de mieux prendre en compte la dimension du logement dans les indicateurs de prix et de niveau de vie, Eurostat lançait, en 2010, un projet pilote destiné à mettre au point une série d'indices de prix européens relatifs aux dépenses de logement des propriétaires occupants, ainsi qu'un indice des prix des transactions immobilières. La France a participé à ces travaux qui ont débouché sur la publication en février 2013 d'un règlement d'application du règlement 2494/95 (sur les indices harmonisés de prix à la consommation IPCH) requérant la production de ces deux nouveaux indices à un rythme trimestriel. Leur diffusion complète désormais l'information sur les prix dans un champ important de la dépense des ménages : l'indice des transactions immobilières est diffusé depuis début 2013 et l'indice des propriétaires occupants le sera début 2014.

d) Meilleure description de l'emploi, du chômage et son halo

Suite à la controverse de 2007 sur le taux de chômage, la description de l'emploi et du chômage a constitué également un axe fort de ce moyen terme. Dès 2008, le chantier de rénovation de l'enquête emploi prenait en compte un certain nombre de recommandations du rapport sur « l'emploi, le chômage et la précarité » du groupe de travail présidé par Jean-Baptiste de Foucauld. Les premiers résultats ont été publiés mi-2013. La mise en œuvre des recommandations a été poursuivie sur 2009-2013, notamment sur le thème de la qualité de l'emploi et il était souhaité qu'un effort soit mis sur la question de la compréhension, la communication et la diffusion des indicateurs à destination du grand public.

Pour donner une meilleure visibilité du marché du travail et simplifier l'accès à ces données publiques, le site Internet de l'Insee met à disposition d'une part, des séries statistiques regroupées sur ce thème et d'autre part, fait le point sur les différents concepts et indicateurs sur le chômage dans un dossier.

Les avancées sont nombreuses, la mesure de l'emploi, du chômage et de la précarité s'est améliorée. Les informations sur l'emploi et le chômage ont gagné en qualité et en précision.

Il reste à stabiliser les nouvelles méthodes comme le montrent les difficultés rencontrées lors de la publication des chiffres sur le taux de chômage en 2013.

Le trouble subsiste par ailleurs, dans les médias et par là même dans l'opinion publique, sur la cohérence des messages à retenir des résultats trimestriels issus de l'enquête Emploi d'une part et les statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi publiés par Pôle Emploi et la Dares d'autre part.

e) Des refontes d'opérations statistiques lourdes pour améliorer les statistiques sur l'emploi et les rémunérations

Par ailleurs, des investissements importants pour refondre le **système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)** ont été poursuivis. Ce système d'information a été achevé en 2010, ce qui permet à la fin de ce moyen terme de couvrir l'ensemble du champ salarié. Faisant partie intégrante du Siera, le **système d'information sur les agents des services publics (SIASP)** permet maintenant de disposer de données harmonisées entre les trois versants de la fonction publique, sur des données d'emploi et de salaires et, disponibles plus rapidement.

Une refonte du dispositif Acemo d'observation des **rémunérations** a également été entreprise pour mieux prendre en compte les différents éléments de la rémunération, en particulier les primes dans l'enquête trimestrielle. Cette refonte a été aussi l'occasion de rajouter des questions spécifiques dans l'enquête Acemo-Pipa portant sur les montants versés par les entreprises pour les complémentaires santé et retraite.

f) Des progrès sur la connaissance des trajectoires des individus

La question de la récurrence du chômage nécessite une approche des trajectoires des chômeurs. Les situations intermédiaires entre emploi et chômage sont mieux appréhendées. De nombreux travaux sont menés concernant les **trajectoires sur le marché du travail et qualité de l'emploi**, notamment à l'aide des flux trimestriels d'entrées et de sorties de l'emploi à partir de l'enquête emploi.

Améliorer la **connaissance des trajectoires des individus sur le marché du travail** et de mieux rendre compte de leur dynamique salariale ou de revenus d'activité constituait un axe important de ce moyen terme. L'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi fait toujours l'objet de rendus statistiques.

*Une analyse novatrice des trajectoires sur le marché du travail a pu être menée grâce à un **appariement du fichier historique des demandeurs d'emploi** (personnes inscrites sur les listes de Pôle emploi) et des Dads (périodes d'emploi salarié). Il est souhaité que ce travail soit reproduit régulièrement et soit élargi à l'ensemble des emplois (fonction publique, particuliers employeurs, non-salariés).*

De plus, pour le suivi de **l'insertion professionnelle des jeunes** différents dispositifs statistiques ont été mis en œuvre qui permettent de suivre les transitions entre les systèmes d'enseignement, scolaire ou supérieur, et la vie active.

D'autres thèmes ont été traités sur la période, tels que l'incidence des **conditions de travail sur la santé, la formation tout au long de la vie** et la mesure des compétences avec une attention particulière portée aux comparaisons internationales.

g) Fait nouveau dans cette période 2009-2013 : rendre compte de l'offre des services publics au sein du Cnis

Dans le cadre de la réorganisation du Cnis, depuis 2009, une commission est spécialement dédiée à la statistique publique relative aux services publics ou aux publics qu'ils soient produits dans un cadre public ou privé. Ont été traités notamment le suivi statistique de la réforme des retraites, du système éducatif, de la sécurité, des questions d'accès aux soins et plus généralement de la contribution de la statistique publique au suivi des politiques sociales.

A titre d'exemple, la mise en place du dispositif pour l'analyse des **parcours scolaires des élèves et étudiants a été discutée dans cette commission**. Ou encore les avancées réalisées en matière d'analyse des disparités de retraites grâce à la production de deux fichiers **l'échantillon interrégime de retraités (EIR)**, conformément à l'avis du CNIS.

h) La connaissance du logement : un axe essentiel

Le repérage des mauvaises conditions de logement et des situations d'exclusion constituaient les objectifs essentiels sur ce thème.

Une réflexion très riche a été menée en 2011 par le groupe de travail sur le « **mal logement** », présidé par Marie-Thérèse Join-Lambert. Elle a permis de définir les différentes dimensions du mal-logement et de jeter les bases des outils statistiques nécessaires à leur mesure. L'enquête Logement, de 2013, en est la pièce maîtresse et devrait permettre notamment de reprendre les propositions de classification et la prise en compte de nouvelles dimensions du logement (environnement et adéquation du logement au ménage). Avec le renouvellement, en 2012, par l'Insee et l'Ined, de *l'enquête auprès des « sans-domicile »* menée en 2001, on pourra disposer d'un panorama large des situations de logement.

Le rapport Vorms, sur « l'immobilier et la construction » de 2010, a livré des propositions essentielles pour que la statistique améliore l'information dans ce domaine. Des progrès ont pu être faits, en témoigne la publication avancée de l'indice « Notaires-Insee » au niveau national. Le décret n°2013/803 relatif aux bases de données notariales portant sur les mutations d'immeubles à titre onéreux, dit décret « notaires », est paru le 3 septembre. Il va permettre d'avancer sur l'information localisée grâce à la mobilisation des informations qui pourront être recueillies par les notaires et les sources fiscales. Ce rapport a également donné lieu à deux expérimentations d'une procédure d'étalonnage de statistiques privées, dès lors qu'elles contribuent à enrichir le débat sur des sujets d'importance pour lesquels la statistique publique n'apporte pas d'informations. La deuxième

expérimentation a permis de conclure que certaines statistiques produites par l'Olap (Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne), sur les loyers fournissaient de l'information de qualité et utile à une meilleure compréhension du marché du logement.

Le déficit d'information dans ce domaine reste néanmoins important.

Le marché de l'immobilier est un point majeur sur lequel la statistique publique doit faire des efforts importants. La crise de l'immobilier a montré les limites du dispositif d'observation conjoncturel du logement : observation du parc et des mises en chantier, mais également des prix et des loyers.

Le service statistique public devrait également mettre en œuvre des questionnaires d'enquête adaptés à l'habitat « en abri de fortune » et améliorer les bases de sondage disponibles.

i) Des thèmes de société, non évoqués en 2009

La sécurité, facteur important de la qualité de vie, sur lequel des progrès de connaissance statistique restent à faire. L'Insee et l'Ondrp⁹ tirent le meilleur parti de l'enquête « victimation » mais les attentes ne pourront être satisfaites qu'avec les projets de refonte des processus d'information respectifs de la police et la justice, qui pourraient se faire dans un nouveau contexte institutionnel.

Parallèlement, **les indicateurs de la statistique pénale** sont en cours de rénovation et au-delà **celle de la filière sécurité-justice** avec la possibilité de suivre le devenir des procédures après leur entrée dans la chaîne pénale.

La question de la mesure de la diversité et l'évaluation des **discriminations** a fait l'objet d'échanges au sein du Cnis. Lors de la présentation, il a été rappelé que le Comedd (Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations). préconisait que « ... la statistique publique rende accessibles des données sur la distribution des origines de la population par bassin d'emploi, branche professionnelle et niveau de qualification ». La statistique publique, depuis plusieurs années, a répondu de différentes façons : enquête Trajectoires et origines, résultats publiés en 2011, introduction dans le dispositif statistique de base des informations sur la nationalité et le pays de naissance (ou départements pour les DOM) des individus et de leurs parents nécessaires pour étudier les discriminations liées à l'origine (enquête Emploi).

Les questions **d'immigration et d'intégration** ont fait aussi l'objet de présentations de résultats statistiques et il est apparu que les sources administratives n'étaient pas de bonne qualité.

Une demande s'est fait jour également pour une meilleure connaissance des **flux migratoires**, en particulier ceux des émigrants, notamment des étudiants pour motif d'étude ou d'emploi.

Une information a été fournie sur les **statistiques culturelles** à l'occasion de la publication des résultats de l'enquête sur les pratiques culturelles. Aux difficultés structurelles de l'enquête s'en ajoutent désormais de nouvelles liées spécifiquement au numérique : Le processus en cours de dématérialisation généralisée oblige à prendre en compte les nouveaux moyens d'accès à la culture.

j) Le recensement de la population : une diffusion accompagnée et amélioration de la précision des résultats

Le recensement annuel de la population est entré en régime de croisière depuis 2009.

Un travail important de diffusion et de communication a marqué cette période. La diffusion a fait l'objet d'un accompagnement particulier pour tenir compte de nouveautés importantes : une diffusion chaque année de populations légales pour chaque circonscription administrative, des résultats statistiques complets en juillet et quelques changements de concepts. Les recommandations du Cnis, formulées dans le cadre d'un groupe de travail présidé par Marcel Belliot ont été particulièrement bien suivies, notamment pour tenir compte de différents types d'utilisateurs : grand public ou experts avec une diffusion massive, gratuite, documentée sur Internet et un effort important de communication, en particulier en direction des maires pour expliquer les modalités du recensement, les modalités de calcul des populations légales et leur impact sur les dotations.

⁹ Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales

La Commission nationale d'évaluation du recensement (Cnerp), propose régulièrement les adaptations qui lui semblent nécessaires et suit la mise en œuvre de ses recommandations. En particulier, elle a été partie prenante d'un important projet de modernisation et de réorganisation des **répertoires d'immeubles localisés (Ril)** qui a impliqué les mairies. Il avait pour objet d'améliorer les résultats dans la mesure où il est à la base de la collecte et du calcul de la population légale dans les grandes communes.

Par ailleurs, depuis la rénovation du dispositif du recensement de la population en 2004, le questionnaire a évolué à la marge pour intégrer les besoins d'harmonisation internationale en terme d'emploi. Cette stabilité garantit la comparabilité des données dans le temps. Néanmoins le questionnaire du recensement doit prendre en compte les évolutions de la société, la demande sociale et s'adapter au développement des sources statistiques complémentaires au niveau local. C'est pourquoi un groupe de travail du Cnis, mis en place en 2011, pour envisager la **rénovation du questionnaire du recensement**, sous la présidence conjointe de Chantal Cases, directrice de l'Ined et du sénateur Jean-Claude Frécon, a auditionné de nombreuses parties prenantes et rendu son rapport au bureau du Cnis en juillet 2012.

Le Cnis souhaite la mise en œuvre de cette rénovation du questionnaire et s'est déclaré particulièrement favorable à la prise en compte de nouveaux questionnements portant sur une description complète des liens (familiaux ou non) entre personnes vivant à l'intérieur du même logement, sur la qualité des logements et sur la santé perçue.

*Il a également approuvé le point de vue du groupe de travail selon lequel il est possible d'améliorer la connaissance locale dans les domaines d'intérêt du recensement. **Un effort de mise à disposition en matière de données localisées, existantes, complémentaires au recensement est attendu.***

Il s'agit également de renouveler régulièrement les efforts de communication, notamment auprès des mairies.

2. Statistiques économiques et financières

a) Des premiers résultats issus du nouveau système d'observation sur les entreprises

La première phase de la réorganisation du système statistique d'entreprises est achevée. Le projet Resane¹⁰ visait à faire des gains de productivité et à baisser la charge de réponse pesant sur les entreprises tout en constituant un ensemble cohérent de statistiques sur les entreprises combinant simultanément des données administratives (déclarations annuelles de bénéficiaires, DADS...) et des enquêtes statistiques en parvenant à les réconcilier au niveau des réponses individuelles. Il visait aussi à remplacer progressivement les statistiques élaborées en unités légales en statistiques fondées sur les entreprises. Il comprenait de nombreux niveaux d'innovations et a dû prendre en compte de manière simultanée des questions d'ordre statistique, méthodologique, conceptuelle, organisationnelle et informatique.

Première phase du projet Resane, le nouveau système d'enquêtes structurelles sur les entreprises (*Ésane*) a livré ses premiers résultats en 2010 et le répertoire Sirius¹¹ des unités statistiques est achevé.

Des « fiches sectorielles » et des données relatives aux « branches » sont publiées depuis août 2012 et dans l'édition 2013 des tableaux de l'économie française. Toutes ces statistiques sont élaborées à partir d'entreprises identifiées aux « unités légales » c'est à dire à des entités définies sur le seul plan juridique. Mais certaines statistiques ont été publiées de façon expérimentale, à partir d'entreprises identifiées aux groupes, en particulier pour des tableaux portant sur les catégories d'entreprises.

S'agissant de la réduction des délais et de la réduction des coûts, ce dispositif a atteint une certaine stabilité, et les délais de production de ces différents résultats devraient être réduits sur le moyen

¹⁰ REfonte des Statistiques ANnuelles d'Entreprises

¹¹ Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques

terme suivant, notamment grâce à la possibilité, testée en 2013, offerte aux entreprises de répondre à l'ESA (Enquête sectorielle annuelle) par Internet.

L'Insee a initié la phase 2 du système ESANE, visant à **tenir compte de la structuration en groupe** de sociétés pour définir des entreprises par le profilage de groupes (cf. groupe de travail Salustro et loi LME¹²). L'Institut pilote en même temps un groupe d'expertise européen consacré à ce sujet, qui vise à définir une méthodologie cohérente, prenant en compte l'insertion des grands groupes dans la mondialisation.

Ceci permettra in fine une connaissance fine de l'appareil productif : selon un concept de « groupe », unité économique cohérente au niveau mondial, tel que recommandé par le Cnis et, selon différentes sous populations d'entreprises pour mieux en analyser les critères de résultats.

Si les investissements lourds sont largement réalisés et les premiers résultats prometteurs, ces outils restent cependant à entrer en régime de croisière et être partagés par l'ensemble des producteurs de statistiques sur les entreprises. Il est demandé par ailleurs une communication adaptée à leur bonne compréhension et une prise en compte des demandes des utilisateurs sur la mise à disposition de données sur les PME et micro entreprises.

Une visibilité plus importante est souhaitée sur les conséquences des évolutions conceptuelles de ces nouveaux dispositifs sur l'ensemble des statistiques d'entreprises : autres enquêtes structurelles ou conjoncturelles, démographie d'entreprises, commerce extérieur, recherche, comptabilité nationale.

b) Des potentialités pour la connaissance de la globalisation de l'économie

Il est prévu que la deuxième phase du programme Résane concernant le profilage continue de monter en charge dans le prochain moyen terme. Le profilage donnera une représentation plus fidèle de la réalité économique. Il permettra en effet d'interroger des unités économiques, les « **groupes** », à même d'apporter une vision des effets de la mondialisation. Ce travail en cours se situe dans le prolongement du rapport du Cnis sur « les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leur sous groupes ».

L'enquête européenne sur les « **chaînes de valeur mondiales** », a fourni une information sur les processus d'externalisation dans les différents pays et secteurs économiques.

D'autres travaux contribuent à éclaircir cette question : la participation au dispositif européen de suivi des filiales implantées dans un pays mais contrôlées par un groupe étranger dispositif FATS (Foreign Affiliates Statistics), les résultats publiés de l'enquête « Outward FATS » sur l'implantation des groupes français à l'étranger, ou encore les statistiques d'investissements directs à l'étranger établies par la Banque de France.

Il s'agira de faire le point sur la façon d'interpréter l'ensemble de ces statistiques relatives à la mondialisation de notre économie et d'évaluer leur capacité à répondre aux interrogations sur le sujet.

c) Quelques avancées sur les liens qui structurent le système productif

En parallèle, et non sans lien avec les questions précédentes, des attentes fortes s'étaient exprimées en matière de description du système productif selon différents liens qui le structurent : groupes, réseaux d'enseignes, par exemple et, selon différentes sous populations (entreprises cotées, artisanales...).

Le Cnis, l'Insee et la Dgcis ont organisé, en 2010, un séminaire sur les réseaux, leur fonctionnement, leur typologie et la façon de les appréhender par la statistique.

Ce séminaire a été un premier pas pour un langage commun de tous les acteurs confrontés à la notion de « réseau » et a donné suite à des publications sur les réseaux dans le commerce. Il reste

¹² LOI n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (article 51)

que des études sont encore à mener par les statisticiens pour mieux appréhender l'apport économique de ces réseaux.

Le thème des **filiales** a fait l'objet d'un débat à l'occasion de la demande d'opportunité d'enquêtes pour accompagner les évaluations de politiques publiques. L'opportunité a été accordée à une Enquête expérimentale sur la filière automobile et à une enquête sur les **pôles de compétitivité**.

d) Une meilleure connaissance de certains secteurs d'activité

Certains secteurs d'activité, en croissance ou mutation importante, ont par ailleurs fait l'objet de demandes d'amélioration de leur connaissance statistique : le tissu commercial, le secteur des TIC, ainsi que le commerce électronique ont fait l'objet d'enquêtes statistiques ; il conviendrait de faire le point concernant l'information sur les activités touristiques, ainsi que sur les transports et la logistique...

Le tourisme n'a pas été traité véritablement durant ce moyen terme au sein du Cnis alors que des évolutions ont marqué cette période et, il existe un grand nombre de données relatives au Tourisme. Un certain nombre d'attentes formulées pour ce moyen terme ont été réalisées (compte satellite du tourisme par exemple). Il est à noter que son impact en terme d'environnement, notamment pour la qualité des sites, n'a pas été abordé, ou encore son attractivité pour le développement territorial.

L'amélioration de la connaissance des **associations** et de leur poids économique prévu au moyen terme a fait l'objet de recommandations spécifiques fin 2010. Une enquête sera réalisée en 2014.

De nouvelles approches dans le domaine de l'agriculture, réalisées à l'occasion du recensement agricole en 2010, ont permis des innovations tant pour la collecte, qui visait l'allègement de la charge statistique des exploitants, que pour la diffusion, plus riche et plus rapide. Les investissements méthodologiques, technologiques et organisationnels mis en place pour **le recensement agricole 2010** ont été généralisés à d'autres opérations dans ce secteur.

Des nouvelles connaissances statistiques sur **l'activité bancaire et le financement de l'économie** (PME, microcrédit ...) étaient très attendues et en particulier sur l'accès **au financement** des petites et moyennes entreprises.

A propos des relations entre finances et entreprises, les économistes demandaient l'information qui leur permette de dire s'il existe oui ou non un *credit crunch* (rationnement du crédit) pour les PME. Cette information est maintenant disponible avec la sortie d'une publication régulière de la Banque de France sur le crédit aux entreprises. L'enquête ponctuelle lancée par l'Insee sur le crédit aux PME a également donné des éléments d'analyse.

Depuis début 2010, l'Observatoire des entreprises de la Banque de France publie, chaque début de mois, un « Stat info » sur les crédits aux entreprises avec des indicateurs permettant une meilleure connaissance de leur financement et un « stat info » concernant les défaillances d'entreprises.

Il existe un décalage concernant l'offre de crédits, entre la constatation statistique et la perception qu'en ont certaines entreprises. Il est demandé que soient fournis des facteurs explicatifs, à ce décalage par la production de données détaillées, tant quantitatives que qualitatives, déclinées par sous-secteurs d'activité, et selon certaines caractéristiques des entreprises telles que la catégorie d'entreprises et la répartition des sources de financement.

La création du groupe de travail sur la mesure et l'observation du **micro crédit** pour les candidats à la réinsertion économique a débouché sur une définition consensuelle du micro crédit. La Banque de France a mis en place une collecte sur 2011, les résultats seront publiés en décembre 2012.

Il était souhaité qu'une information soit produite permettant d'apprécier les conditions d'accès au crédit au niveau local pour apprécier l'exclusion bancaire et le surendettement.

Le premier volet du baromètre sur le **surendettement** de la Banque de France décrit les tendances enregistrées, c'est-à-dire les principales évolutions en matière de dépôt des dossiers de surendettement au cours des cinq dernières années. Il est souhaité que ces statistiques soient à nouveau régulièrement déclinées selon les régions et les départements et mises à disposition sur le site Internet de la Banque de France.

e) Des travaux à poursuivre sur les groupes financiers

La crise financière a fait apparaître les lacunes du dispositif d'observation du système financier. Les travaux du groupe de travail présidé par Gilles de Margerie avaient mis en évidence le besoin d'approfondir *l'analyse du secteur bancaire par métier* pour établir des diagnostics pertinents. Un groupe de travail Insee, Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel, devenu en 2013 (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) (ACPR)¹³, a été constitué à cet effet. Il a remis son rapport « **les lignes de métiers bancaires** » en 2012, sous la présidence d'Alain Duchâteau, de la Banque de France. A la suite de ce travail conceptuel la Banque de France et l'ACPR ont présenté un important travail pour tenter de produire des données fiables par lignes de métiers à partir des données existantes. Ce travail sera suivi régulièrement.

f) Le nécessaire rapprochement des statistiques financières des grands indicateurs économiques.

La crise financière a également fait apparaître la nécessité de mieux comprendre l'articulation entre les activités financières et la performance économique.

Le moyen terme a apporté, de ce point de vue, deux améliorations importantes : l'explication annuelle de l'écart entre la valeur ajoutée des services financiers et le produit net bancaire mesuré par les comptes de la profession et, la présentation régulière par l'Insee et la Banque de France du lien entre comptes non financiers et financiers et des mécanismes qui amènent à l'équilibre entre l'offre et la demande de crédit.

g) Le rôle des entreprises en matière de développement durable : une attente forte ces dernières années.

Une attente forte s'est exprimée en faveur de la mesure des effets des **modes de production, y compris agricoles, sur le développement durable ainsi que la responsabilité sociétale des entreprises** qui a fait l'objet d'une enquête dont les résultats ont été publiés en 2012.

3. Développement durable

La statistique publique a intégré les préoccupations du développement durable dans ses programmes statistiques durant la période 2009-2013. Les objectifs étaient d'établir des diagnostics solides et de pouvoir suivre à terme les effets de politiques publiques lancées sur ces sujets à différentes échelles : européenne et, française tant au niveau national que local. Ces politiques visaient à répondre aux défis mondiaux tels que le changement climatique, le renchérissement du prix de l'énergie, la prise en compte du progrès social dans les performances économiques. Les travaux du Grenelle de l'environnement, le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi (2008-2009) ainsi que l'agenda international (ONU, RIO+20) ont été structurants et porteurs. La convergence qui existait avec l'Europe sur ces questions a permis qu'un certain nombre de recommandations de la commission Stiglitz soient repris dans le programme du Système Statistique Européen 2013-2017 alors qu'en France un plan d'actions global était fixé qui a nécessité une forte coordination entre services statistiques.

a) Développement important d'un dispositif d'indicateurs sur le développement durable à l'échelle nationale et territoriale

Un **tableau de bord** d'indicateurs de développement durable est régulièrement actualisé pour situer les évolutions par rapport à la stratégie nationale de développement durable, elle-même articulée avec celle de l'Europe. Il a été construit au sein de la commission de concertation, placée sous l'égide du Cnis, du CESE et du CGDD. Il a été présenté et discuté lors de la Conférence nationale qui s'est tenue au CESE le 10 janvier 2010. Depuis lors, le service de la statistique publique met à jour ce tableau de bord, qui est annexé au rapport remis chaque année au Parlement. Il est publié sur les sites Internet du ministère de l'Écologie et de l'Insee.

¹³ Cf. la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires

Des indicateurs territoriaux de développement durable ont été conçus et calculés pour satisfaire le besoin de suivi des politiques publiques qui s'appliquent localement. Il s'agit notamment de pouvoir assurer le suivi de la territorialisation du Grenelle de l'environnement (agenda 21, schémas de cohérence écologique, schémas régionaux climat-air-énergie, par exemple). Une intercommission, en novembre 2011, a permis de débattre des principaux référentiels : Datar-SOeS, ARF, agenda 21. Elle était l'occasion de tracer des perspectives, notamment sur la connaissance finement localisée de la pauvreté, sur les modes de consommation durable des ménages, comme la précarité énergétique liée aux déplacements et/ou à l'habitat.

b) Compléter le PIB par d'autres indicateurs : de nouvelles informations statistiques pour apprécier les modes de vie des ménages et leur qualité de vie

Le thème de l'écart entre la perception des faits socio-économiques par les citoyens et la mesure statistique de ces mêmes faits était devenu un sujet sensible en 2008. C'est ce qui a conduit en février 2008 le président de la République à demander à MM. Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi de mettre en place une commission internationale appelée « Commission pour la mesure des performances économiques et du progrès social », chargée d'examiner les problèmes liés à la mesure du PIB, et les compléments à y apporter pour avoir une bonne mesure du progrès social.

La commission n'avait pas encore rendu son rapport au moment des avis moyen terme du Cnis, cependant le Cnis avait anticipé cette orientation, d'autant qu'elle se situait dans la continuité d'un certain nombre de travaux internationaux.

Pour prendre en compte les questions de disparités dans les comptes nationaux, le compte des ménages a été décomposé par catégorie de ménages sur l'exercice 2003. Les revenus, la consommation, l'épargne et le patrimoine ont été étudiés selon plusieurs profils de ménages : par niveau de vie, âge, catégorie socioprofessionnelle, lieu de vie urbain ou rural...).

Les modes de vie, principalement cernés par la notion de **qualité de vie** ont fait également l'objet d'investissements importants, notamment pour intégrer la mesure de la qualité de vie objective et ressentie dans toute ses dimensions. Les enquêtes existantes ont été enrichies de questions spécifiques. Afin d'appréhender les questions de **mal logement**, une nouvelle enquête sur les « sans domicile » a été réalisée début 2012 et des questions sur la privation de logement ou le logement par des tiers sont intégrées à l'enquête logement 2012.

Enfin, des enquêtes ont été réalisées sur la période pour analyser la formation tout au long de la vie et l'évaluation des compétences des adultes.

c) Compléter le PIB par d'autres indicateurs : de grandes avancées sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'économie

Un autre développement complémentaire au PIB vise à prendre en compte les dommages causés à l'environnement par l'économie et la société d'une part, et les opportunités économiques offertes par une économie plus verte d'autre part. Ces travaux s'inscrivent généralement dans un cadre international (ONU, Eurostat et OCDE). En France, ces travaux s'inscrivent dans le cadre du système des comptes de l'environnement de l'ONU.

Des comptes des **flux de matières** ont été publiés pour la première fois en 2009. Ils analysent l'économie du point de vue des échanges de matières, de l'extraction de ressources naturelles aux rejets de polluants. Un travail sur un concept nouveau a été réalisé correspondant aux coûts non payés par l'économie pour les dommages causés à l'environnement. Il s'agit d'estimer les coûts de la dégradation de l'environnement liée au fonctionnement de la société et de l'économie qui ne sont pas enregistrés jusqu'à présent dans la comptabilité nationale.

Ainsi, une mesure de l'**empreinte carbone** de la demande finale française, c'est à dire la mesure des émissions de CO₂ liées aux activités productrices nécessaires pour satisfaire cette demande, quel que soit leur lieu de production, a été menée. Une première estimation de l'empreinte eau de la France a été réalisée selon la même méthode.

Le règlement européen 691/2011 rend obligatoire la fourniture de tableaux sur les taxes environnementales, de comptes de flux de matière, de comptes d'émissions dans l'air.

La prise en compte des **préoccupations environnementales dans l'économie** concerne quasiment tous les secteurs d'activité, en particulier l'agriculture, l'énergie, les transports.

Afin de mieux appréhender les impacts de l'activité économique il était demandé de mieux connaître

les éco-activités et le potentiel de croissance qu'elles représentent et en y intégrant la problématique de l'efficacité énergétique. Un « observatoire des emplois et des métiers de l'économie verte » a été créé en 2010. Il a notamment permis de définir un périmètre d'activités de l'économie verte et le suivi statistique de ces emplois, de travailler sur l'évolution des métiers, des besoins de formation. L'aspect contenu des formations initiales en environnement fait l'objet d'un investissement méthodologique. Les travaux seront enrichis par le tableau de bord annuel de l'emploi dans les éco-activités, notamment grâce à l'extension spécifique de l'enquête « Génération » Céreq.

En réponse au règlement statistique européen sur **les déchets** et aux attentes du Grenelle de l'environnement, des enquêtes sur la production et le traitement des déchets non dangereux ont été réalisées dans les secteurs, de l'industrie (IAA comprises), du commerce, des transports et de la construction. Les déchets du secteur de l'agriculture sont pour la plupart estimés par des coefficients techniques recueillis à partir d'enquêtes existantes.

La question de la **consommation d'énergie** est un autre axe important pour lesquels les dispositifs statistiques existants ont été mobilisés.

La **consommation d'énergie par les entreprises** est éclairée par l'enquête annuelle auprès de l'industrie (EACEI), élargie en 2012 au tertiaire (commerce et transports compris) par une enquête ponctuelle (ECET). Dans le domaine de l'agriculture un système d'observation des dépenses directes d'énergie et de production d'énergie renouvelable été construit en exploitant des sources existantes. Dans le domaine des transports, le système d'information a été modifié en vue de mieux mesurer la consommation de carburants.

Les émissions de gaz à effet de serre dues aux consommations d'énergie des **ménages** peut contribuer à infléchir significativement les impacts sur l'environnement. C'est pourquoi il est important de disposer de bonnes connaissances sur les conditions d'habitat, c'est-à-dire sa localisation, certaines caractéristiques de confort des logements (isolation, chauffage), les modes de transport, et également des données sur les **émissions de CO2 liées aux déplacements domicile-travail** à l'échelle territoriale.

Différents dispositifs y ont contribué sur la période : les enquêtes annuelles de recensement ; l'enquête nationale transports et déplacements de 2007-2008 ; l'enquête Budget de famille de 2006. l'enquête logement et de l'enquête spécifique Phébus (performance de l'habitat, équipements, besoins et usage de l'énergie). Dans le domaine des transports, le suivi de émissions de CO2 des véhicules neufs immatriculés est maintenant régulier et intégré dans les publications sur les immatriculations.

Des mesures à intervalles réguliers sont nécessaire pour évaluer les évolutions dans ces domaines.

d) Des approches sectorielles spécifiques

Des approches sectorielles spécifiques ont été mises en œuvre pour mieux apprécier certaines pressions exercées notamment par l'agriculture, les transports, de même, pour la question de l'économie de l'eau, sa gestion et l'assainissement.

En conséquence, conformément aux orientations du Cnis, la quasi totalité des services statistiques a intégré les enjeux du développement durable dans leur production et leurs études.

Il est attendu cependant que les investissements de cette période soient poursuivis :

- en matière d'indicateurs de développement durable, en consolidant les acquis, notamment grâce aux enquêtes entreprises, et au plan territorial, en poursuivant la prise en compte de compléments attendus précisés lors de l'intercommission de novembre 2011. Il est demandé de veiller également à la qualité statistique des comparaisons européennes régionales et à la poursuite de la prise en compte des territoires d'Outre-mer dans ces domaines ;

- dans le domaine de la qualité de la vie, en s'intéressant aux populations cumulant des difficultés, au facteur « logement » (coût du logement, mal-logement) ;

- concernant, la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'économie, en considérant leur dimension mondiale et locale. Il est souhaité que la mesure du contenu en carbone de la demande finale s'étende à l'ensemble des coûts environnementaux.

Il est demandé également que la concertation nationale soit organisée pour la nouvelle stratégie, tout en maintenant l'approche globale du développement durable.

4. Territoires

Des progrès déjà importants avaient marqué la période précédente, cependant la demande était encore loin d'être satisfaite en 2008. Deux rencontres avaient été consacrées à ce sujet et cette question des besoins d'informations localisées était également abordée dans les différents champs thématiques.

Des besoins se sont exprimés pour éclairer la décision publique locale dans le champ des inégalités sociales, pour anticiper les problématiques liées au vieillissement de la population ou encore pour appréhender les questions de mobilité. Des progrès étaient attendus également en matière de développement économique. Enfin, avec la multiplicité des acteurs locaux et des sources, la demande de disposer d'outils partagés par tous et cohérents avait été exprimée fortement.

Deux groupes de travail ont rendu leur rapport en 2009 : « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire », présidé par Francis Cuillier et « Indicateurs sociaux départementaux », présidé par Joël Guist'hau. Ils ont particulièrement structuré les programmes de travail du SSP.

a) *Des statistiques locales enrichies avec le nouveau recensement de la population*

La diffusion des résultats détaillés du recensement est pour la première fois issue de sa nouvelle méthode de collecte. Cette diffusion a été réalisée dans le calendrier annoncé et selon les principes préconisés par le groupe de travail du Cnis « Utilisation des données produites par le recensement rénové de la population et leur diffusion » publié en décembre 2005.

Le recensement de la population reste bien sûr la source privilégiée d'informations localisées. Les populations légales ont été transmises dans les délais pour ce nouveau recensement et le Cnis se félicite que le calendrier annoncé de diffusion des résultats statistiques ait été tenu.

Ce recensement est encore nouveau, l'information est complexe. Un groupe de travail du Cnis, présidé par Maurice Belliot, délégué général de la fédération nationale des agences d'urbanisme, a été constitué pour informer, débattre et orienter la diffusion des résultats vers les différentes catégories d'utilisateurs.

*Les dernières avancées dans la production et la diffusion des statistiques sur les effectifs de population selon un **maillage au carreau** sont porteuses d'espoir pour l'avenir. Il est demandé de disposer **d'informations multi-thèmes au niveau infra communal**, sur des quartiers cohérents avec l'intervention publique.*

b) *Mesure des inégalités sociales*

La proposition 21 du rapport Freyssinet (2007) indiquait : « *Le groupe considère qu'il est urgent que soient diffusées des informations au niveau département et région concernant les niveaux de vie et la pauvreté. Il estime que la priorité doit être la mesure des inégalités monétaires à un niveau géographique fin.* » Depuis, on peut constater que l'offre a considérablement progressé. Des indicateurs de pauvreté sont disponibles au niveau départemental grâce au dispositif dit « RDL » (**revenus disponibles localisés**) qui fournit des indicateurs de revenus disponibles et de niveau de vie au niveau départemental et régional, sur le champ des ménages fiscaux ordinaires.

*Le projet Filosofi (Système d'information sur les revenus localisés), entamé en 2011, dont l'un des objectifs est de **décliner au niveau local les indicateurs de pauvreté, de niveau de vie** proposés actuellement au niveau départemental et des indicateurs de hauts revenus, est largement avancé et devrait aboutir sur le prochain moyen terme*

c) *Des données partagées avec les collectivités locales*

La multiplicité des acteurs locaux et des sources d'informations utilisées impose de disposer d'outils partagés par tous - nomenclatures, concepts, méthodes ou indicateurs - pour garantir la cohérence de l'information et faciliter ainsi les comparaisons. Pour aller dans ce sens le groupe du Cnis présidé par Joël Guist'hau, directeur général adjoint au Conseil général de Loire Atlantique, a permis de définir des **indicateurs sociaux départementaux** cohérents. Un référentiel est maintenant disponible sur Internet et mis à jour régulièrement et évolue dans le cadre d'un groupe de concertation.

D'autres exemples de collaboration existent avec des institutions déconcentrées. Par exemple, un travail sur les distances d'accès aux soins qui constitue une première démarche utile pour l'évaluation des schémas d'organisation des soins.

*Les indicateurs sociaux départementaux, définis et construits en commun, devraient être considérés comme une opération pilote exemplaire en la matière pour envisager **d'autres opérations avec les collectivités et d'autres acteurs locaux**, le cas échéant.*

d) Des progrès sensibles en direction des DOM

De nombreuses enquêtes ont été étendues progressivement aux DOM et des enquêtes spécifiques ont eu lieu. Sans prétendre à l'exhaustivité, plusieurs enquêtes ont couvert, en plus de l'existant, tous les départements d'outre mer durant ce moyen terme comme l'enquête Patrimoine de 2010, l'enquête Emploi en continu (hors Mayotte), l'enquête Logement 2013. La Guadeloupe a été prise en compte dans l'enquête Loyers et Charge de 2010, avant extension à l'ensemble des DOM en 2015. De même, d'autres travaux statistiques ont pris en compte les DOM : l'échantillon démographique permanent (EDP), dans le cadre de sa refonte, ou encore le zonage en zone d'emploi. De plus un programme important de travaux a été réalisé pour mettre à niveau le nouveau département Mayotte. Des démarches spécifiques font l'objet de réflexions notamment pour la réalisation des enquêtes structurelles d'entreprises (ESA) et les comptes des Dom.

Tout en considérant les nombreux investissements réalisés, le Cnis souhaiterait disposer d'un bilan qui fasse le point par rapport aux recommandations du groupe de travail de 2006 du Cnis sur le sujet.¹⁴

e) Des outils renouvelés pour analyser les territoires (zonages, observation au carreau ...)

L'utilisation à des fins statistiques de **fichiers administratifs** permet d'enrichir la mise à dispositions de données locales. Ainsi, le fichier des *déclarations annuelles de données sociales* (DADS) fournit des données d'emploi et de masse salariale pour l'ensemble des salariés du public et du privé, les *estimations localisées d'emploi* produisent désormais des informations cohérentes entre les différents niveaux géographiques.

D'autres travaux pourraient être développés.

Le rapport du groupe de travail présidé par Bernard Vorms préconise un usage élargi du fichier Filocom pour mieux appréhender les trajectoires résidentielles. Le rapport du groupe de travail présidé par Francis Cuillier fait état du besoin de recourir aux fichiers fiscaux sur les propriétés pour l'analyse de l'extension des zones bâties dans des périmètres où se définissent des schémas de cohérence territoriale (Scot).

Le besoin d'estimer la **consommation de l'espace par type d'utilisation du sol** était très présent au moment de la définition du moyen terme et n'a cessé de se renforcer avec l'évolution de la réglementation qui fixe des objectifs tant pour l'évaluation de la consommation de l'espace urbanisé que pour diminuer la consommation de l'espace agricole. De nombreux schémas régionaux renvoient également à ce besoin de connaissance fine de l'occupation des sols et de son évolution.

Des dispositifs et enquêtes ont fait l'objet d'amélioration comme Teruti-Lucas et Corine Land Cover. D'autres outils existent pour appréhender ce sujet à des échelles plus fines, qui ne sont pas encore totalement harmonisés et parfaitement accessibles car ces outils de mesure, nombreux, poursuivent des objectifs différents à différentes échelles.

Il y a une forte attente de pouvoir disposer d'outils cohérents pour mesurer à une échelle assez fine, notamment pour les SCoT, les espaces artificialisés, agricoles mais aussi naturels et forestiers. De plus, la question foncière s'étend également à l'information sur les transactions foncières, au prix du foncier.

¹⁴ Rapport du Cnis « Statistiques DOM-COM », n°109, juillet 2008

f) Un projet retardé sur les dépenses de l'État

Pour l'information localisée une difficulté demeure : la description demandée des dépenses territoriales de l'État. La direction générale des finances publiques (DGFIP) devait être un des pilotes de ces travaux. Il est regrettable que cette information qui existe ne soit pas suffisamment mise à disposition.

D'autres thèmes à étudier à une échelle infra nationale ont été exprimés au sein du Cnis, comme le besoin d'information sur la formation des adultes, l'insertion des chômeurs et des jeunes en difficultés, la connaissance de la population handicapée, les modes de vie à l'ère du numérique, une connaissance des déplacements en modes actifs.

D. Les apports du Cnis

1. Réorganisation du Cnis et nouvelle gouvernance

a) *Une nouvelle gouvernance en marche*

Deux grands changements ont coïncidé avec le démarrage du moyen terme 2009-2013 : une nouvelle gouvernance institutionnelle pour la statistique publique et une réorganisation interne au sein du Cnis. Interrogés dans le cadre de la préparation du moyen terme 2014-2018, des membres du Cnis tirent quelques enseignements sur ces deux aspects.

Pour mémoire, la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et ses décrets d'application ont réformé la gouvernance de la statistique publique en instaurant **une organisation ternaire**. Elle repose sur trois piliers fondamentaux : la concertation avec les utilisateurs de statistiques (le Cnis), les organismes chargés de produire et de diffuser les statistiques, notamment l'Insee mais aussi les services statistiques ministériels (le Service Statistique Public) et enfin, une autorité de la statistique publique (l'ASP) qui veille au respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Des décrets ont été publiés pour préciser les modalités d'application et des arrêtés ont été pris pour les mettre en oeuvre. Les différents dispositifs fonctionnent et jouent leurs rôles respectifs.

b) *Un lieu de concertation plus resserré*

La composition du Conseil est recentrée sur les utilisateurs. Le Conseil comptait auparavant cent quarante membres, il en comprend actuellement quarante-quatre.

Le bureau compte dix-huit membres. Un représentant des chercheurs et un représentant du monde bancaire et assurances et le CGSP (Commissariat à la stratégie et à la Prospective) font désormais partie du bureau.

La demande des acteurs de politiques publiques s'exprime fortement dans les commissions du Cnis et trouve depuis 2013 un relais au Conseil et au bureau avec le Commissariat général à la stratégie et à la Prospective (CGSP) qui pourra apporter son expertise sur les enjeux à venir en matière de prospective afin que la statistique publique soit mieux à même d'anticiper son adaptation.

Le Cnis se voit renforcé dans ses missions, ce qui a entraîné des modifications dans le mode de fonctionnement. Il est conforté dans son rôle d'organisation de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique, des problématiques à traiter jusqu'au bilan des enquêtes réalisées. Il se voit renforcé dans ses missions puisqu'il doit de surcroît produire chaque année un rapport présentant le bilan détaillé du suivi des avis formulés l'année précédente, du point de vue du Cnis.

Le président du Cnis, qui est maintenant nommé par le Ministre chargé de l'économie, a été auditionné chaque année pour présenter le bilan devant l'Autorité de la statistique publique.

c) *Des appréciations nuancées*

Les membres du bureau interrogés sur le bilan écoulé juge positive la plus grande place donnée aux utilisateurs et ils ont souligné la bonne tenue des débats. Ils souhaiteraient également plus de contacts bilatéraux, ils apprécient cette démarche d'entretiens et souhaiteraient qu'elle ne soit pas limitée à l'exercice du moyen terme.

Ils apprécient également les bilans annuels qui permettent un suivi dans le temps des dossiers. Ils souhaiteraient également disposer d'une information plus globale sur la labellisation dont le champ a été élargi aux données administratives.

Cependant, des craintes se font jour avec le sentiment que les restrictions budgétaires vont avoir dans l'avenir plus d'impact sur les programmes statistiques. Ils souhaiteraient être informés sur la façon dont les décisions se prennent et connaître les critères qui fixent les priorités et, le cas échéant, que le bureau traite moins de sujets mais plus à fond si ce genre de circonstance survient. Ils demandent à avoir plus de retours sur les écarts entre le prévu et le réalisé. Il leur paraît important de mettre la

priorité sur des sujets majeurs qui permettent d'éclairer les décisions à fort enjeux économiques.

d) Un rôle de veille à maintenir en permanence

L'échange permanent entre les producteurs et les utilisateurs est mené dans le cadre des sept **commissions thématiques**, au lieu de treize formations et deux interformations auparavant. La restructuration avait pour objectif d'être plus en phase avec les thèmes du débat économique et social et moins le reflet de l'organisation statistique. Elle a favorisé la transversalité et une meilleure circulation de l'information pour les utilisateurs, comme pour les statisticiens du service statistique public, souvent dispersés.

De nombreux thèmes ont été abordés, d'une part pour suivre la mise en œuvre des orientations retenues pour le moyen terme, notamment pour voir si les grands investissements de la période passée permettaient de répondre aux demandes des utilisateurs. D'autre part, **les commissions, des intercommissions et rencontres ont fait la place au traitement de sujets nouveaux**. Ceci a été le cas avec la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable (2010) suivie de l'intercommission sur la territorialisation des indicateurs de développement durable et celle portant sur la responsabilité sociétale des entreprises. Une rencontre a également porté sur la relation Travail et santé. Au sein des commissions, des thèmes ont été approfondis et d'autres ont émergé comme celui de la culture ou de la justice ou encore celui des filières économiques.

La fréquentation des commissions, qui se réunissent régulièrement deux fois par an, a été assez constante de 30 à 70 personnes suivant les commissions, en moyenne 58 personnes par commission.

Plus de la moitié sont des utilisateurs. La présence de statisticiens est assez soutenue dans les débats ou lors de présentations d'enquêtes pour opportunité. La période pour préparer le moyen terme a rassemblé davantage de monde qu'à l'ordinaire : plus d'une centaine pour la rencontre sur le thème de la Compétitivité et environ deux cents pour chacune des deux autres rencontres, l'une sur le thème de l'attractivité des territoires, l'autre sur les parcours de vie. Elles ont été l'occasion d'accueillir en grand nombre des personnes qui venaient pour la première fois au Cnis.

Des présidents de commission ont souligné que le portefeuille des thèmes des commissions est très large et qu'il n'est guère possible d'aborder deux fois, de façon approfondie, sur un cycle de cinq ans un même thème. Il est parfois utile de traiter de thèmes transversaux dans des intercommissions. Cependant, les utilisateurs et producteurs sont déjà beaucoup mis à contribution lorsque cela se rajoute aux deux réunions annuelles. De même, il a été fait le constat qu'il est encore difficile de faire remonter assez directement en Commission « Territoires » les besoins des acteurs publics en régions. Cependant, cette commission rassemble très régulièrement un grand nombre de participants.

Des présidents et des membres du bureau soulignent aussi une difficulté à faire ressortir l'expression de besoins nouveaux, au sein des commissions elle-même ou même au niveau du bureau, du fait notamment de la variabilité des utilisateurs présents dans les commissions. Dans certains cas la discussion sur des sujets de demande statistique avec les partenaires sociaux a eu lieu dans d'autres **enceintes** (dans les Hauts conseils par exemple).

La question des relais pour rendre plus visible l'activité du Cnis est également posée. Il s'agit aussi **de veiller, vis à vis des décideurs**, à donner de la visibilité à la statistique publique, aussi bien au plan national qu'europpéen et international afin qu'ils les distinguent mieux des autres données publiques.

Les **groupes de travail** et leurs rapports, sont jugés comme l'outil le plus structurant pour identifier finement les besoins des utilisateurs. Sur la période écoulée, le Cnis a assuré un suivi des recommandations de rapports qui avaient guidé de nombreux programmes statistiques mis en œuvre depuis 2009. La grande majorité d'entre eux ont été mis en œuvre, il est souhaité qu'ils soient revisités dans la prochaine période pour s'assurer d'éventuelles évolutions de la demande.

Huit groupes de travail nouveaux ont été créés depuis 2009, à l'initiative de ces commissions, ou à celle du bureau, depuis 2009 et ont rendu leurs rapports. Ils ont porté sur les sujets suivants : sur le thème du recensement (la diffusion, la collaboration Insee-Collectivités locales sur le Ril (répertoire des immeubles localisés), l'évolution du questionnaire du recensement), le microcrédit, la connaissance des associations, le mal-logement, les statistiques par ligne de métiers bancaires, les services à la personne.

Chaque fois le service statistique public a mis en œuvre ces recommandations dans la mesure du possible. Une seule exception est à noter : la mise en œuvre du rapport sur la mesure des dépenses

de l'État à l'échelle territoriale¹⁵.

2. Communication

Le Cnis mène un certain nombre d'actions de communication afin d'informer les utilisateurs de ses activités et les inviter à participer aux débats en commission, intercommissions ou rencontres qui sont ouvertes à tous.

Une des préoccupations du secrétariat général est la qualité des débats entre utilisateurs et producteurs pour faire apparaître la demande sociale la plus pertinente. Il lui est donc nécessaire de contacter les personnes les plus à même d'apporter leurs connaissances et pratiques tant au sein des commissions que dans la constitution des groupes de travail. Il enrichit pour cela régulièrement sa base de contacts.

Un nouveau 4 pages, intitulé « **Chroniques** », a été défini en 2010. Il n'a donné lieu qu'à une seule publication, présentant les travaux du groupe de travail sur les « Indicateurs sociaux départementaux » présidé par Joël Guist'hau. Ceci est dommageable et pose plus globalement la question de la communication du Cnis, plusieurs fois évoquée au bureau, mais celle-ci n'est pas encore stabilisée aussi bien du point de vue de ses objectifs que de ses moyens.

La communication passe essentiellement par son **site Internet** qui retrace toutes ses activités et annonce tous les événements à venir. Le site a évolué, une nouvelle version a été mise en ligne début 2011. Le Cnis s'est doté à cette occasion d'une nouvelle image avec une nouvelle charte graphique que l'on retrouve également en couverture des rapports et dans ses courriers.

Ainsi une **lettre d'actualités** est diffusée par mèl à plus de 1500 abonnés. Ce nombre est en hausse par rapport au moyen terme précédent et la liste est régulièrement mise à jour. Les envois de cette lettre varient en fonction des événements à annoncer. On peut en décompter 4 par mois en moyenne, hormis le mois d'août, depuis janvier 2011, date de mise en ligne du site actuel.

¹⁵ Rapport du Cnis n°110, septembre 2008

Bilan 2009 - 2013 par commission du Cnis

A. Commission « Démographie, questions sociales »

Contexte de la période 2009-2013

Demande européenne

En matière de population, les deux règlements cadres actuellement en vigueur sont, d'une part, le règlement 862/2007 relatif aux **statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale** et d'autre part, le règlement 763/2008 sur les **recensements de la population et du logement**. Le premier porte sur les flux annuels de mouvement migratoire, les populations selon leur nationalité ou pays de naissance et les procédures administratives et judiciaires liées à l'immigration et aux nationalités ; le second sur les stocks de population résidente à périodicité décennale (à partir de 2011).

Une proposition de règlement relatif aux **statistiques européennes sur la démographie** a été soumise par la Commission au Parlement européen et au Conseil le 20 décembre 2011 et est en cours de procédure législative ordinaire. Elle demande des informations annuelles sur la population et le mouvement naturel en requérant la cohérence avec les deux règlements précédents et vise également à déterminer les populations nationales qui permettent de calculer les pondérations des droits de vote européens. *En matière de logement*, qui n'est pas une compétence communautaire, il n'y a pas de réglementation statistique européenne propre. En revanche des variables relatives aux conditions de logement sont demandées dans le cadre de règlements sur des thématiques communautaires où elles sont un facteur explicatif (revenus et conditions de vie...). En outre l'**indice des prix de l'immobilier** fait partie du tableau de bord de l'Union européenne pour évaluer les déséquilibres macroéconomiques.

En matière de ressources et conditions de vie, le règlement cadre 1177/2003 relatif aux **statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie** (EU-SILC) distingue deux types de variables : les variables cibles « primaires » font l'objet d'une collecte chaque année, les variables cibles « secondaires » d'une collecte par modules ad hoc périodiques. Le règlement comporte une dimension transversale et une dimension longitudinale (panel rotatif suivant les individus sur quatre années consécutives).

La mesure du *bien-être* et de la *qualité de la vie* a aussi été prise en compte dans la réflexion de la Commission européenne et le groupe de travail issu d'un *sponsorship* co-présidé par la France et Eurostat a retenu neuf dimensions de la qualité de la vie. Mises à l'épreuve par exemple dans le module ad hoc SILC¹⁶ 2013 sur le bien-être, elles en débordent largement les aspects purement matériels ou monétaires, pour couvrir par exemple la santé et les relations sociales, et intègrent la perception subjective des ménages.

¹⁶ Le panel SRCV (Statistiques sur les ressources et conditions de vie) est le véhicule français de SILC.

Contexte français

Deux rapports, celui de Jacques Freyssinet sur la mesure des niveaux de vie et inégalités, remis en 2007¹⁷ et celui d'Alain Quinet sur la mesure du pouvoir d'achat remis en 2008¹⁸, ont largement irrigué l'élaboration du moyen terme 2009-2013 du Cnis et ont été très structurants pour la statistique publique française depuis lors, tant sur le plan de la production statistique que sur celui des études et de la diffusion.

Le cadre fourni par le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure de la performance économique et du progrès social¹⁹ a donné une nouvelle impulsion aux travaux sur la diversité des situations en matière de conditions de vie et de pouvoir d'achat en leur fournissant un cadre conceptuel, notamment sur la mesure du bien-être et de la qualité de vie. Ont été notamment conduits dans cette perspective le rapprochement des données macro-économiques et des informations individuelles (décontraction des comptes nationaux par catégories de ménages), l'enrichissement de plusieurs enquêtes existantes (SRCV, Patrimoine ou Emploi du temps) et le lancement de nouvelles opérations (comme l'enquête expérimentale sur la qualité de la vie de 2011).

S'agissant de la réflexion propre du Cnis, la période 2009-2013 a été particulièrement riche, marquée par la remise de plusieurs rapports de groupes de travail concernant la population, le logement ou la vie sociale : celui de Bernard Vorms sur « L'information statistique sur le logement et la construction » en mars 2010²⁰ ; celui d'Edith Archambault sur la connaissance des associations en décembre 2010²¹ ; celui de Marcel Belliot sur « La diffusion des résultats statistiques du recensement de la population » en mars 2011²² ; celui enfin de Marie-Thérèse Join-Lambert sur le mal-logement en mars 2011²³. Nombre de leurs recommandations ont déjà été prises en compte dans les travaux de la statistique publique, même si certaines restent encore à mettre en œuvre, s'agissant notamment des rapports les plus récents.

Principaux objectifs du moyen terme 2009-2013 du Cnis

Les principales orientations de moyen terme de la commission « Démographie et questions sociales » étaient²⁴ :

- de consolider le dispositif d'enquêtes de recensement de la population selon les recommandations de la Commission nationale d'évaluation du recensement, améliorer le contenu du répertoire d'immeubles localisés et évaluer l'impact des enquêtes associées sur la qualité des estimations de population ;
- d'accompagner et orienter la diffusion des résultats du recensement auprès des différentes catégories d'utilisateurs, avec une attention particulière portée à la mise à disposition des données détaillées aux chercheurs ;
- d'atténuer le décalage existant entre la mesure du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages en mettant en avant des indicateurs par catégorie de ménage et unité de consommation et contribuer à une meilleure appréciation de la notion de coût de la vie en faisant référence aux dépenses pré engagées ;
- de rendre compte de la diversité des personnes et des groupes dans la société française quant à leurs ressources, leur consommation et leurs conditions de vie en s'appuyant notamment sur les recommandations du groupe de travail du Cnis « Niveaux de vie et inégalités sociales » ;

¹⁷ Rapport Cnis n°103, janvier 2007

¹⁸ Rapport remis en février 2008 à la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, présenté au Cnis

¹⁹ Rapport remis en septembre 2009 au Président de la République

cf. www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf

²⁰ Rapport Cnis n°121, mars 2010

²¹ Rapport Cnis n°122, décembre 2010

²² Rapport Cnis n°123, mars 2011

²³ Rapport Cnis n°126, juillet 2011

²⁴ Cnis n°115, février 2009, Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013. Avis général : Statistiques sociales, en particulier les avis n° 1,3, 8 et 9. Les avis 1 à 6 de la Formation Démographie, condition de vie et, les avis 1 à 6 de la Formation Urbanisme, équipement, logement.

- de rendre plus cohérente l'information disponible sur les **étrangers** ;
- d'améliorer la connaissance des **trajectoires des individus** dans toutes leurs dimensions, en mobilisant toutes les sources disponibles dans le respect des bonnes pratiques et notamment des règles de confidentialité.
- de mieux rendre compte des phénomènes **d'insertion et d'exclusion** dans toutes leurs dimensions, notamment celle **du logement**.
- de faciliter l'**accès aux données**, notamment fiscales, concernant les **conditions et marchés locaux du logement**, en particulier aux chercheurs, aux services de l'État en charge de la politique du logement et aux collectivités territoriales, dans le respect des règles du secret statistique.
- de constituer un socle de base de l'observation du **parc social et de ses occupants** à l'occasion de la refonte de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS) pour gagner en qualité et délais de diffusion
- d' améliorer la précision de l'**indice des loyers**, notamment en modifiant le dispositif de collecte pour la mesure de l'évolution des loyers HLM.
- de poursuivre l'amélioration de la connaissance sur l'évolution des **prix des logements**, y compris les logements neufs.

I - Bilan des avis de moyen terme 2009-2013

1. **Consolider le dispositif d'enquêtes de recensement de la population selon les recommandations de la Commission nationale d'évaluation du recensement, améliorer le contenu du répertoire d'immeubles localisés et évaluer l'impact des enquêtes associées sur la qualité des estimations de population**

Les enquêtes annuelles de recensement ont atteint un régime de croisière...

Depuis 2004, le recensement se déroule sous la forme d'enquêtes annuelles pour une partie du territoire, permettant d'établir des données détaillées chaque année sur la base des cinq dernières enquêtes. Ce nouveau processus de « **recensement tournant** » est désormais entré en régime de croisière. Les protocoles de collecte et de traitement sont désormais rôdés, les populations légales de chaque circonscription administrative sont publiées par décret à la fin de chaque année depuis 2008 et, les résultats détaillés complets chaque année en juillet depuis 2009.

...mais les adaptations et améliorations du dispositif se poursuivent

La Commission nationale d'évaluation du recensement (Cnerp), présidée par Monsieur Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire, propose régulièrement les adaptations qui lui semblent nécessaires, suit les mises en œuvre de ces recommandations et se prononce sur les modifications aux textes réglementaires qui encadrent le recensement.

La mise à jour annuelle des **répertoires d'immeubles localisés** (Ril) est à la base de la collecte et du calcul de la population légale dans les grandes communes. L'important projet de modernisation de refonte informatique et organisationnelle de cette mise à jour annuelle des répertoires d'immeubles localisés (Ril) de toutes les communes de plus de 10.000 habitants a été entrepris en 2011 et a abouti en 2013 en formulant des préconisations et un manuel pour les correspondants communaux du Ril.

L'**enquête Famille-logement**, première enquête associée au recensement rénové de la population, a été réalisée en 2011. Les taux de réponses ont été bons, et l'enquête n'a pas eu d'impact négatif sur le recensement lui-même. Les premiers résultats ont été publiés en 2013.

Le groupe de travail du Cnis mis en place en 2011 pour la **rénovation du questionnaire du recensement** sous la présidence conjointe de Chantal Cases, directrice de l'Ined et du sénateur Jean-Claude Frécon, a auditionné de nombreuses parties prenantes et rendu son rapport au bureau

du Cnis en juillet 2012. Au nombre des innovations proposées figure une description complète des liens (familiaux ou non) entre personnes vivant à l'intérieur du même logement. Le Cnis s'est déclaré particulièrement favorable à la prise en compte de nouveaux questionnements sur la qualité des logements et sur la santé perçue. Il a également approuvé le point de vue du groupe de travail selon lequel la diffusion du recensement doit être mise en perspective dans le cadre de celle de l'ensemble des données localisées. Mais ce nouveau questionnaire, qui doit être soumis pour avis au Conseil d'État en raison des questions qualitatives sur la santé, ne sera pas mis en place avant 2015 compte tenu du plan de charge à l'Insee.

En 2012, une première expérimentation de **collecte par Internet** a été organisée : dans 14 communes volontaires, les ménages qui le souhaitaient pouvaient répondre au questionnaire du recensement sur le site Internet de l'Insee. Cette expérience a été positive et le programme de modernisation de la collecte, Homère, a fait l'objet de nouvelles expérimentations en 2013, dans la perspective du début du déploiement de la collecte par Internet lors de l'enquête de 2014.

Les territoires d'outremer font toujours l'objet du recensement exhaustif quinquennal prévu par la loi du 27 février 2002.

2. Accompagner et orienter la diffusion des résultats du recensement auprès des différentes catégories d'utilisateurs, avec une attention particulière portée à la mise à disposition des données détaillées aux chercheurs

Le recensement reste la source privilégiée d'information sur les territoires. Le Cnis a apprécié le respect du calendrier de diffusion annoncé de résultats statistiques précieux pour les collectivités. La périodicité annuelle est aussi une avancée importante, même si l'utilisation n'en est pas aisée.

Les **conditions de diffusion**, mises en œuvre à partir de 2009, ont beaucoup changé : diffusion massive sur Internet, gratuité, autonomie de l'utilisateur avec une documentation en ligne. Cette évolution suppose un accompagnement de cet utilisateur pour que celui-ci puisse accéder facilement à ce qu'il cherche dans la masse d'informations disponibles. Cet accompagnement est d'autant plus nécessaire lorsque les concepts ont changé par rapport à 1999, date du recensement antérieur. De nombreuses suggestions parmi les 47 propositions du groupe de travail du Cnis sur « La diffusion des résultats statistiques du recensement de la population », remis en mars 2011 par Marcel Belliot, vont dans ce sens.

Le rapport invite l'Insee à se placer un peu plus du côté de la démarche de recherche de l'internaute et de son autonomie, à développer davantage l'interactivité du site, pour améliorer la lisibilité de sa structuration et faciliter son appropriation par l'utilisateur, même si les produits offerts sont jugés pertinents et adaptés. L'information concernant les données locales s'est beaucoup développée ces dernières années, en même temps que la diffusion de ces données. Les résultats désormais annuels du recensement viennent abonder cette évolution et l'accès en ligne décuple les utilisations des données publiques locales.

En direction des élus, un **effort important de communication** a été fait tout au long de ces années dont l'élaboration de brochures (nouveau recensement et impact du recensement sur les dotations). La mise à disposition des mairies, en 2011, d'une information sur les modalités du calcul de la population légale, à l'initiative du Cnis et plus précisément de la Cnerp, a été très appréciée.

Il reste que la défense et illustration du « recensement tournant », à la française, est toujours à poursuivre, tant auprès des élus que des chercheurs, et que des contestations de ce dispositif innovant subsistent, avec des résurgences périodiques de polémiques à retentissement public.

3. Atténuer le décalage existant entre la mesure du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages en mettant en avant des indicateurs par catégorie de ménage et unité de consommation et contribuer à une meilleure appréciation de la notion de coût de la vie en faisant référence aux dépenses pré engagées

Des indicateurs de pouvoir d'achat par unité de consommation et catégorie de ménage

Les recommandations du rapport Quinet sur la « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » proposaient de nouveaux indicateurs de pouvoir d'achat afin de mieux rendre compte de la diversité des situations et tenter ainsi d'atténuer le décalage existant entre la mesure du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages. Les recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure des performances économiques et du progrès social se situaient dans le prolongement du rapport Quinet en insistant sur la nécessaire articulation entre la **vision macroéconomique** et la **variété des situations individuelles**.

Les travaux de l'Insee, déjà engagés dans ces directions de sa propre initiative, se sont efforcés au cours de la période 2009-2013, de répondre aux recommandations de ces deux rapports.

Le pouvoir d'achat, agrégat macro-économique construit par la comptabilité nationale et représentant la différence entre l'évolution du « revenu disponible brut » de l'*ensemble des ménages* et l'évolution des prix, ne reflète donc pas la réalité des situations individuelles. Le revenu disponible proposé par la statistique sociale est, quant à lui, issu des enquêtes auprès des ménages : il est donc possible de le calculer *selon différentes caractéristiques de ces ménages*.

Pour rapprocher les deux concepts et améliorer l'articulation entre les visions macro-économique et micro-économique, l'Insee a d'abord, suivant la première recommandation émise par le rapport Quinet, calculé un **pouvoir d'achat par « unité de consommation »**, de façon à prendre en compte l'évolution de la population et la taille des ménages. Il publie désormais régulièrement, dans une rubrique spécialement dédiée de son site, des agrégats macro-économiques par unité de consommation. Un « **revenu arbitral** » a également été construit et des données sont diffusées chaque année. Les dépenses de consommation pré-engagées qui y sont prises en compte recouvrent principalement les dépenses liées au logement, aux télécommunications et aux services financiers.

Des travaux ont été par ailleurs entrepris pour répartir le revenu et la consommation tirés des comptes nationaux selon la composition familiale du ménage, la catégorie socioprofessionnelle, l'âge et le revenu. Un éclatement du compte des ménages (revenus, consommation et patrimoine) par catégories de ménages a été réalisé à titre expérimental sur l'année 2003 (cf. ci-dessous). La reconduction d'une telle production, qui suppose la mobilisation de moyens importants, n'est cependant pas envisagée avant 2015 (sur l'année 2011).

Des progrès de méthode et de communication autour de l'indice des prix

La mesure de l'évolution du pouvoir d'achat dépend de celle de l'évolution des prix. L'Insee a mis l'accent à la fois sur l'amélioration de la **méthodologie de l'indice des prix à la consommation** (IPC) et sur une diffusion plus diversifiée et mieux adaptée à la demande.

En 2013, les relevés de prix sur Internet vont se généraliser. D'autres développements sont également prévus, à titre expérimental, autour des *données de caisse des enseignes de la grande distribution*. Ces données correspondent à l'enregistrement au quotidien, pour chaque produit disposant d'un code-barres et dans chaque magasin, du nombre d'unités vendues et des prix pratiqués. L'étude de faisabilité menée sur la période 2010-2011 a permis de vérifier que l'IPC calculé avec de telles données était cohérent avec l'IPC actuel. Les investigations se poursuivent sur des données réelles avec les enseignes volontaires, à l'instar d'autres pays européens engagés sur la même voie.

Cette approche permettrait de disposer de données détaillées et plus précises, notamment au niveau géographique, ou fournissant des données supplémentaires pour le traitement de l'effet qualité. Cependant, compte tenu du caractère stratégique de l'IPC, il est important de veiller aux **risques que le recours à des sources privées pourrait faire peser sur sa disponibilité et sa qualité**.

Les achats immobiliers étant considérés comme des dépenses d'investissement des ménages et non comme des dépenses de consommation, ils ne figurent pas dans les indices de prix à la consommation. Néanmoins, leur poids dans les dépenses est important et cette exclusion est souvent source d'incompréhension du public. Le Cnis avait du reste recommandé, en ligne avec le rapport Quinet, de mieux prendre en compte la dimension du logement dans les indicateurs de prix et de niveau de vie.

Parallèlement, Eurostat lançait, en 2010, un projet pilote destiné à mettre au point une série d'indices de prix européens relatifs aux dépenses de logement des propriétaires occupants, ainsi qu'un indice

des prix des transactions immobilières. La France a participé à ces travaux qui ont débouché sur la publication en février 2013 d'un règlement d'application du règlement 2494/95 (sur les indices harmonisés de prix à la consommation IPCH) requérant la production de ces deux nouveaux indices à un rythme trimestriel. Leur diffusion complètera désormais l'information sur les prix dans un champ important de la dépense des ménages.

La complexité du sujet « Indice des prix et pouvoir d'achat » a par ailleurs amené l'Insee à développer un **plan spécifique de communication** répondant aux exigences de pédagogie, vérité (ou exhaustivité) et proximité sollicitées par les utilisateurs. L'accès direct à un dossier « Indice des prix et pouvoir d'achat » a été aménagé sur la page d'accueil du site Insee. Une version améliorée du simulateur de l'indice des prix et un outil visuel de décomposition du « panier de la ménagère » ont été mis à disposition des internautes.

4. Rendre compte de la diversité des personnes et des groupes dans la société française quant à leurs ressources, leur consommation et leurs conditions de vie en s'appuyant notamment sur les recommandations du groupe de travail du Cnis « Niveaux de vie et inégalités sociales »

Une feuille de route anticipant sur les travaux de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi

Le **groupe de travail** de Jacques Freyssinet sur les **niveaux de vie et les inégalités sociales**, créé suite à une proposition de l'assemblée plénière du Cnis, avait tenté d'apporter des réponses à des questions du type : comment mettre en place un système cohérent d'informations annuelles sur les inégalités sociales, les revenus et la pauvreté ? Comment faire en sorte qu'il soit facilement accessible au grand public comme aux initiés ? Quels indicateurs proposer ? Quel niveau de désagrégation ? Quelles améliorations apporter au dispositif actuel ?

Parmi la soixantaine de propositions du rapport remis en 2007, certaines étaient plus stratégiques, et conditionnaient la création même d'un système cohérent d'informations sur les inégalités sociales. D'autres concernaient des opérations en cours dont la réalisation permettrait des progrès majeurs dans certains domaines. Le groupe avait également proposé deux listes d'indicateurs pour l'étude des inégalités : d'abord une liste d'indicateurs de base, puis une liste restreinte à une dizaine, sur laquelle pourraient s'appuyer des efforts de communication.

Aussi, à l'occasion de la présentation des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, paru en septembre 2009, à la commission « Démographie et questions sociales » du Cnis de novembre 2009, le directeur de la statistique démographique et sociale de l'Insee avait-il souligné que toutes n'étaient pas nouvelles pour le Cnis et figuraient pour certaines dans le rapport Freyssinet sur les inégalités, pour d'autres dans le rapport de Foucauld sur l'emploi et le chômage ou Quinet sur le pouvoir d'achat. L'Insee diffusait déjà à cette époque des informations sur la répartition des revenus et les trajectoires.

Pour la **Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi**, le PIB (produit intérieur brut), indicateur phare de la statistique, fondé sur la seule performance économique, ne tenait pas suffisamment compte de la perception des ménages. Pour s'en rapprocher, il était nécessaire de mettre en avant des concepts qui reflètent les différentes dimensions du bien-être de ces derniers, de mettre davantage l'accent sur la consommation et les revenus plutôt que sur la production. La Commission avait aussi recommandé de mieux prendre en compte les aspects patrimoniaux et d'élargir les indicateurs de revenu aux activités non marchandes, c'est-à-dire aux services produits et consommés au sein des ménages. Une plus grande importance devrait être accordée à la distribution des revenus, aux inégalités et à leur évolution dans le temps, la moyenne, souvent privilégiée, occultant les éventuels creusements des inégalités.

La statistique sociale, et plus particulièrement les enquêtes auprès des ménages, étaient considérées comme essentielles pour mesurer la qualité de vie, c'est-à-dire le bien être, et les conditions multidimensionnelles de sa réalisation au-delà des conditions matérielles : en particulier la santé, l'éducation, les activités personnelles et l'environnement, ainsi que les liens sociaux, la participation à la vie politique et l'insécurité. Pour appréhender la perception qu'ont les individus de la réalité sociale, il était préconisé de mener une évaluation exhaustive et globale des inégalités en matière de qualité de la vie ainsi que des liens entre ses différents aspects.

Des travaux précurseurs de décomposition des comptes des ménages

Déterminé à poursuivre et élargir ses investigations déjà engagées dans ce sens, l'Insee a co-piloté avec Eurostat le groupe de travail mis en place au niveau européen pour suivre les préconisations de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi. Ses travaux ont alors été fortement orientés sur les inégalités de revenus et de consommation entre ménages dans les comptes nationaux, et ont été à nouveau présentés à la commission du Cnis en mai et octobre 2011.

La décomposition par catégories de ménages de la **partie « haute »** (revenu, consommation, épargne) **du compte des ménages** relatif à l'année 2003 par catégories de ménages (cf. ci-dessus) a constitué un pas important vers un positionnement des ménages au cœur du dispositif. C'est travaux ont nécessité la mobilisation des comptes nationaux 2003 et de plusieurs enquêtes ménages : enquêtes SRCV (Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie), ERFS (enquête revenus fiscaux et sociaux), Budget de famille, Logement et Santé. Ils ont ensuite été achevés par la décomposition du **compte de patrimoine** des ménages.

Ces investissements très innovants ont placé la France en position de chef de file au niveau international pour la **mise en cohérence des données micro- et macro-économiques**. Ils ont donné lieu à de nombreuses publications, notamment dans l'ouvrage *Économie Française 2009*, puis dans l'édition 2012 pour la décomposition du compte de patrimoine et ont été présentés à la conférence de *l'International Association for Research in Income and Wealth*. La France a par ailleurs participé activement au Groupe d'experts de l'OCDE sur le sujet, qui rendra son rapport au 1^{er} semestre 2013.

Le Cnis a, de ce fait, souhaité que ces travaux soient reproduits régulièrement.

Approfondir l'analyse des inégalités de revenus et de patrimoine et valoriser les activités domestiques

S'agissant d'enrichir l'information sur les disparités de **revenus**, des séries annuelles de niveau de vie, homogènes dans le temps, ont été construites par l'Insee, à partir des *enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)* réalisées depuis 1996. Une information plus précoce est attendue, difficile à produire dans un processus contraint par la disponibilité des revenus fiscaux qui, en France sont déclarés en année N+1.

Pour aller plus loin dans l'analyse des hauts revenus et pouvoir décliner des indicateurs d'inégalité de vie au niveau local, à l'échelon du département, de la commune, voire du quartier, des travaux sont en cours pour renforcer le dispositif d'observation en travaillant à la constitution d'un fichier exhaustif comprenant pour chacun des ménages résidant en France, ses revenus fiscaux et sociaux (*projet Filosofi* attendu à l'horizon 2015). Le champ du dispositif sera limité dans un premier temps aux ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

Pour mieux prendre en compte les disparités de **patrimoine**, source d'inégalité plus forte encore entre les ménages mise en exergue par la Commission Stiglitz, le plan de sondage de l'*enquête patrimoine* 2010 a été stratifié de manière à surreprésenter les ménages à haut patrimoine. La couverture des départements d'outre mer (Dom) a été assurée. Enfin, le module sur le patrimoine professionnel a été enrichi et un module spécifique touchant aux aspects non matériel du capital a été conçu (essentiellement autour du concept de « capital social ») pour mesurer les aspects relationnels (relations familiales, vie associative, participation aux débats de société) ou symboliques (possession d'œuvres d'art ou de biens de prestige). Grâce à un cofinancement de la Banque de France, le dispositif d'enquêtes sur le patrimoine évoluera à partir de 2014 vers des enquêtes tous les trois ans et comprenant une dimension longitudinale (puisque une partie des individus seront suivis sur plusieurs vagues pour mieux cerner l'évolution des inégalités et l'hétérogénéité des comportements d'accumulation).

A partir de l'*enquête emploi du temps* 2010, des travaux de valorisation des **activités domestiques** des ménages ont été entrepris. Ils permettent de mesurer le poids relatif dans l'économie de ces activités non prises en compte par la comptabilité nationale qui pourtant contribuent au bien être des ménages et dont il importe de connaître la valeur de production dans une optique de mesure élargie des niveaux de vie.

Explorer toutes les dimensions de la qualité de vie

Afin de mesurer la **qualité de la vie objective** et le **bien être ressenti** dans toutes ses dimensions, conformément aux recommandations de la Commission Stiglitz, l'Insee a adapté plusieurs enquêtes existantes, notamment le panel statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de 2010 et l'enquête 2009-2010 sur l'emploi du temps des ménages et a mis de surcroît en place une enquête pilote en 2011 afin de considérer simultanément la plupart des dimensions de la qualité de vie préconisées dans le rapport, de pouvoir repérer les personnes qui cumulent des handicaps et d'analyser les liens entre bien être subjectif et indicateurs de qualité de vie. En outre, le module 2013 de SILC portera sur le bien-être.

C'est ainsi que dans l'*enquête SRCV*, les personnes sont interrogées depuis 2010 sur l'appréciation subjective qu'elles portent sur leur vie en général et certains de ses aspects particuliers (loisirs, relations avec les proches, logement, travail et santé). Un questionnaire complémentaire auto administré est adressé à certains de ces ménages pour approfondir les déterminants du bien-être ressenti. Dans l'enquête emploi du temps 2009-2010, les ménages interrogés tiennent durant un ou deux jours un carnet sur lequel ils notent toutes les dix minutes leur activité. Un millier des ménages enquêtés a été invité à noter la qualité du temps passé pour chacune des activités de son emploi du temps de la journée.

Par ailleurs, au niveau européen, le *dispositif SILC* a poursuivi l'extension des thèmes couverts par l'enquête avec ses modules « ad hoc », en particulier sur les questions de **privations matérielles** (module 2009), de **partage des ressources au sein des couples** (module 2010) et de **conditions de logement** (module 2011). L'exploitation du module 2009 a permis de développer la réflexion sur la refonte de l'**indicateur de pauvreté en conditions de vie** au niveau européen et de préparer pour 2014 un nouveau module sur les privations matérielles adapté aux nouveaux besoins, avec en particulier une évaluation des privations auxquelles sont confrontés les enfants.

5. Rendre plus cohérente l'information disponible sur les étrangers

Une demande élargie : étrangers, immigrés et descendants, diversité et discriminations

L'accent mis dans l'avis de moyen terme 2009-2013 du Cnis sur la cohérence de l'information disponible sur la population étrangère a, dans les réflexions ultérieures de la commission, cédé la place à une demande plus large portant sur les immigrés et leurs descendants et sur la mesure de la diversité et de ses effets potentiellement discriminatoires. En effet, le **rapport du Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations** (Comedd), instauré à la demande du Président de la République de doter la France « d'outils statistiques permettant de mesurer sa diversité, pour identifier précisément ses retards et mesurer ses progrès », et présidé par François Héran, ancien directeur de l'Ined, publié le 5 février 2010, comportait des propositions relatives à la statistique publique. Le Cnis s'était engagé à organiser à leur sujet un débat le plus large possible et une première concertation a eu lieu dès le 7 avril 2010 à la commission « Démographie et questions sociales » suivie d'avis réguliers du conseil sur ce thème sur toute la période (*cf. ci-dessous sujets émergents*).

Le département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) du Ministère de l'Intérieur, a présenté à la commission le 9 novembre 2012 l'édition 2012 de la collection **Insee Références 2012 sur les immigrés et descendants d'immigrés** en France réalisée en collaboration avec l'Insee et rassemblant l'ensemble des données et métadonnées les plus récentes.

Il a exposé à cette occasion les évolutions attendues du **système d'information bâti autour des sources administratives disponibles**, en particulier l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGDREF). Le DSED exploite toutes les sources administratives dont le ministère est propriétaire : titres de séjour, visas et acquisitions de la nationalité française. Les travaux qu'il a engagés visent à produire des fichiers statistiques annuels à partir desquels il répond à la demande ponctuelle et confectionne les tableaux utiles au rapport annuel, en ligne sur le site Internet du Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration SGII.

Le DSED traite les résultats des **enquêtes statistiques avec une approche spécifique** des populations immigrées, ou de la deuxième génération quand cela est possible (enquêtes de recensement, enquête emploi en continu EEC, enquête sur les revenus fiscaux et sociaux ERFS ...), et notamment lorsqu'elles combinent une surreprésentation des populations d'intérêt et l'approfondissement de thèmes au cœur de la politique d'intégration, comme l'*enquête Trajectoires et*

origines (TeO). En 2013, les résultats de l'enquête IVQ (*Information et vie quotidienne*) seront exploités sur le champ de la population cible du SGII en comparaison avec l'ensemble des résidents. Tous ces travaux donnent lieu à publications, accessibles sur le site du SGII.

Le DSED conduit lui-même une *enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa)* en trois vagues, dont la dernière sera administrée au printemps 2013. Les exploitations spécifiques d'Elipa portent sur les thèmes suivants : caractéristiques sociodémographiques des nouveaux migrants, bilans et évaluations d'actions particulières de la politique publique d'intégration.

Le premier aspect d'évaluation de la politique publique à l'étude est la formation des nouveaux migrants en français. Fin 2012, des premières conclusions reposant sur l'exploitation des vagues 1 et 2 de l'enquête Elipa ont été publiées : pertinence de la politique publique, impact sur l'intégration économique. Courant 2013, les impacts seront étudiés plus largement (intégration résidentielle, sociale...) et des études analogues seront menées sur d'autres aspects (bilan de compétences etc.)

La commission du 9 novembre 2012, a dressé un bilan et des perspectives pour la statistique publique autour du thème « **immigration et intégration** » (*cf. ci-dessous sujets émergents*).

6. Améliorer la connaissance des trajectoires des individus dans toutes leurs dimensions en mobilisant toutes les sources disponibles dans le respect des bonnes pratiques et notamment des règles de confidentialité.

Des panels de données sociales pérennes de plus en plus nombreux

Le Cnis s'est, à de nombreuses reprises, déclaré attaché à l'existence et la consolidation de **panels de longue durée** associés éventuellement à de nouvelles sources administratives permettant de suivre les parcours de vie des individus, notamment leurs trajectoires de ressources.

L'*échantillon démographique permanent* (EDP) de l'Insee, mis en place à la fin des années 1960, est l'un des panels les plus longs (sinon le plus long) de la statistique publique. L'EDP a suivi dans le temps, via les événements d'état civil et les recensements, les trajectoires des personnes nées à quatre dates anniversaires en France métropolitaine. Cet investissement passé permet d'étudier des trajectoires ou phénomènes nécessitant une observation sur longue durée : on peut par exemple rapprocher la situation d'une personne à l'âge adulte en fonction de celle de son enfance, en se préservant des biais de mémoire liés aux enquêtes rétrospectives. Plus largement, l'EDP permet d'étudier sur moyenne ou longue période les déterminants d'une situation actuelle ou, à l'inverse, le devenir des personnes ayant connu telle situation passée. Il permet de disposer d'informations sur les parents pour les personnes EDP qui ont été recensées avec ces derniers.

L'EDP est un outil essentiel pour les analyses des trajectoires sociodémographiques sur longue durée, en particulier pour les études des biographies et comportements démographiques (nuptialité, fécondité, mortalité), de la mobilité géographique, professionnelle et sociale. Il est souvent mobilisé pour des études à un niveau infra-national et alimente d'autres sources statistiques qu'il permet de compléter avec des données sociodémographiques.

L'EDP a fait l'objet d'un projet de refonte dont la première phase (projet EDP+), achevée au cours de la période 2009-2013, a rempli quatre objectifs principaux :

- multiplier par quatre la taille d'échantillon (seize dates anniversaires) afin de compenser en partie la réduction des effectifs recensés due à la nouvelle méthode de collecte du recensement ;
- étendre son champ aux Dom ;
- intégrer des données sur l'inscription électorale issues du fichier national des électeurs (et dont l'appariement était déjà autorisé) ;
- rénover l'architecture de la base en la faisant évoluer vers plus de modularité (ensemble de tables thématiques articulées autour d'un « noyau »), facilitant ainsi des enrichissements ultérieurs.

L'Insee a d'ores et déjà entrepris la réflexion sur la deuxième phase (EDP++) consistant en l'élargissement de l'EDP à d'autres sources statistiques, en cohérence avec les orientations déjà exprimées par le Cnis au cours du moyen terme 2009-2013.

De taille plus réduite, mais à visée plus ciblée, le *panel SRCV sur les conditions de vie et les ressources des ménages* de l'Insee (*cf. ci-dessus*), qui opère un suivi des individus allant jusqu'à neuf

ans (contre quatre recommandés au niveau européen) et a épuisé en 2012 la première cohorte de 2004, a déjà permis la publication de premières études sur les trajectoires de pauvreté monétaire ou en conditions de vie, mettant notamment en évidence le rôle des ruptures familiales dans le basculement dans la pauvreté.

L'*Étude longitudinale par Internet pour les sciences sociales (Elipss)* est un nouveau dispositif d'enquête par Internet reposant sur un échantillon représentatif de la population française métropolitaine qui permettra à la communauté scientifique de mener des enquêtes transversales ou longitudinales sélectionnées par un comité scientifique. Elipss est un des projets de l'équipement d'excellence DIME-SHS (Données Infrastructures et Méthodes d'Enquête en Sciences Humaines et Sociales) coordonné par le Centre de Données Socio-Politiques (CDSF) et porté par Sciences Po, en partenariat avec le Genes, l'Ined, l'Université Paris 5, Telecom-ParisTech, EDF R&D et le GIS Quetelet. Les personnes sélectionnées pour faire partie du panel se sont vues proposer une tablette informatique et un abonnement Internet mobile en échange de leur participation régulière à des enquêtes. Les premières enquêtes Elipss ont démarré en 2013.

Le projet d'*étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe)*, pilotée par l'Ined et l'Inserm, a pour ambition d'enregistrer les parcours de vie dès l'enfance. Elle doit permettre de mieux comprendre comment les parcours familiaux, sociaux, scolaires, sanitaires, le contexte environnemental affectent dans la durée le devenir des enfants. Les enquêtes nationales en maternité et à 6-8 semaines, point de départ de la cohorte, ont eu lieu en 2011 et 2012. En 2013 sera conduite l'enquête sur les enfants âgés de deux ans.

L'*enquête SHARE (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe)* a pour objectif de mieux analyser les problèmes économiques et sociaux liés au vieillissement de la population en Europe. Elle porte sur une cohorte de personnes âgées de 50 ans et plus interrogées tous les deux ans (c'est donc un panel régulièrement rafraîchi pour représenter la population des 50 ans et plus, et les individus sont suivis lorsqu'ils partent en institution). SHARE s'articule autour des trois grands thèmes principaux suivants :

- Santé : santé physique (incluant tests *in situ*), santé mentale, comportements à risque, pathologies, soins, activité physique, questionnaire fin de vie, etc. ;

- Economie : revenus, consommation, dépenses de santé, assurance santé, logement, épargne, actifs, pensions, transferts publics, etc. ;

- Social/Famille : démographie du ménage, éducation, relations intergénérationnelles, relations sociales, transferts, participation associative, etc.

L'originalité du projet est de mettre à la disposition des organismes d'études et de recherches une base de données multidisciplinaire, longitudinale, internationale harmonisée, offrant des informations scientifiques fiables au niveau individuel sur les interactions complexes entre facteurs sociaux, économiques et de santé à l'œuvre dans le contexte d'augmentation généralisée de l'espérance de vie. Depuis l'origine, SHARE est utilisée dans des domaines les plus variés (médecine, santé publique, épidémiologie, psychologie, sociologie, démographie, économie).

La 5^{ème} vague de l'enquête SHARE est conduite par le laboratoire d'Economie et de Gestion des organisations de santé (LEGOS) de l'Université Paris Dauphine et sa collecte se déroule de la fin 2012 et jusqu'à juillet 2013.

Des enquêtes rétrospectives pour éclairer la dynamique des processus

Les panels ne sont pas la seule façon d'enregistrer et analyser des trajectoires individuelles. Des enquêtes rétrospectives permettent aussi, à moindres frais et malgré les limites tenant à la mémoire et/ou la reconstruction, d'appréhender des tranches d'histoires de vie.

L'enquête *Couples*, qui sera conduite en 2013 en co-maîtrise d'ouvrage par l'Ined (Institut national des études démographiques) et l'Insee en est un bon exemple. Elle est inscrite dans les orientations stratégiques de l'Ined et le contrat d'objectifs fixé par ses tutelles ministérielles (ministères chargés de la recherche et des affaires sociales). Elle fait partie d'un projet de recherche plus général sur l'évolution de la conjugalité en France. Depuis la dernière enquête de l'Ined sur la formation des couples en 1983, les transformations de la famille et de la vie privée se sont en effet poursuivies, voire amplifiées. La diversification des formes d'union légales (notamment création du Pacs en 1999), l'augmentation du nombre d'expériences conjugales à l'échelle de la vie, la transformation des étapes

de la mise ou remise en couple (conséquences matérielles et psychologiques des séparations, influence des enfants issus d'une précédente union), la redéfinition de la place de la sexualité ou encore l'émergence de nouveaux modes de rencontre (susceptibles d'avoir des effets en termes d'homogamie) sont autant de motifs invitant à mettre en œuvre une nouvelle enquête spécifiquement dédiée à la formation du couple permettant d'en comprendre le processus et d'en cerner les dimensions sociales.

Du côté de l'Insee, l'enquête permettra de disposer de données actualisées sur les trajectoires conjugales et leurs principales étapes (mise en couple, séparation...), en complément des enquêtes auprès des ménages qui se limitent généralement à la description des situations familiales courantes. Elle représentera de surcroît une réelle innovation par rapport aux enquêtes passées sur les couples ou les familles, en retenant un concept extensif de couple sans limite de durée ni de restriction aux cohabitants (dans une acception volontairement subjective d'une histoire qui fait sens dans le parcours du répondant), en s'intéressant aux phases de rupture et de vie en solo (pour envisager les mises ou remises en couple en tant que processus dynamiques et multidimensionnels), ou en recueillant des informations sur le passé du conjoint (une relation amoureuse étant la résultante de deux histoires individuelles).

7. Mieux rendre compte des phénomènes d'insertion et d'exclusion dans toutes leurs dimensions, notamment celle du logement

Les préconisations du groupe de travail sur le mal-logement

Dès 2009, le Cnis avait pris acte de l'important travail méthodologique mené par le service statistique public pour améliorer l'observation des conditions de logement. Il s'était félicité particulièrement des travaux engagés, à sa demande mais aussi à celle de la Commission Stiglitz, pour définir et dénombrer les personnes exclues du logement, notamment les personnes sans abri ou vivant dans un centre d'hébergement. Il soutenait les efforts du service statistique public (SSP) pour définir et rendre opérationnelle la mesure de la privation de confort (par référence au « logement décent »), et mettre en place des mesures de la qualité de l'habitat, et déclarait vouloir suivre avec attention la réalisation de l'enquête logement et de l'enquête auprès des sans domicile en 2012 avec des tailles d'échantillon suffisantes. Il mettait en place en juillet 2010 un **groupe de travail sur le « mal-logement »**, présidé par Marie-Thérèse Join-Lambert, qui a remis son rapport en juin 2011.

Le groupe a tout d'abord recherché un consensus, non sur l'extension du champ du mal-logement qui n'a pas de frontières précises, mais sur la **définition et la mesure** de ses composantes. Celles-ci doivent en effet être communes à tous les acteurs, qui peuvent retenir un champ plus ou moins étendu, à condition d'en préciser le contenu. Dans cette perspective, la classification du Cnis retenue en 1996 pour les situations de logement a été revue et complétée. Les dimensions selon lesquelles étaient évaluées les conditions de logement (type d'habitat, statut d'occupation, qualité, précarité/stabilité) ont été élargies à l'environnement du logement et à la comparaison du logement avec le ménage qui l'occupe.

Au-delà de la mise à disposition immédiate, au niveau national et local, d'indices de qualité, de peuplement, de taux d'effort, le groupe a formulé une série de **recommandations** afin de disposer à terme de mesures plus complètes et plus fiables. Une recommandation prioritaire a été de maintenir et d'enrichir l'enquête nationale Logement, afin que celle-ci constitue, tous les cinq ans, avec l'enquête Sans-domicile, menée tous les dix ans, l'architecture de base des données obtenues dans l'intervalle par d'autres sources. La mobilisation de sources administratives ou associatives a été également préconisée à condition que le service statistique public soit associé à la mise en place et à l'exploitation des données afin de garantir leur confidentialité, leur qualité statistique et leur large mise à disposition. Des études qualitatives et méthodologiques ont aussi été jugées nécessaires pour améliorer les statistiques et mieux répondre aux besoins de connaissance du mal-logement, devenu un des principaux marqueurs de la pauvreté.

Un système cohérent et efficace de mesure des situations de mal-logement ou d'exclusion du logement

La réalisation de l'enquête Sans-Domicile 2012 et celle de l'enquête Logement prévue en 2013 s'inscrit dans le souci de contribuer à la mise sur pied d'un système cohérent et efficace de mesure

des **situations de mal-logement ou d'exclusion du logement**. La combinaison des deux enquêtes, à des dates proches, permettra de disposer d'un panorama large des situations de logement.

En 2012, l'Insee et l'Ined ont renouvelé l'*enquête auprès des « sans-domicile »* menée en 2001. L'enquête est menée auprès des « sans-domicile », définis précisément comme les personnes qui ont recours aux services d'hébergement proposant pour quelques jours ou quelques mois un hébergement gratuit ou quasi gratuit, et comme les « sans-abri » qui vivent dans la rue ou dans des abris de fortune (plus généralement dans des lieux non prévus pour l'habitation). En 2012, le champ de l'enquête a été élargi : ont été inclus en particulier les services ouverts dans le cadre du plan Grand froid, les services de petits déjeuners et les haltes de nuit proposées par les associations. Par ailleurs, l'enquête fournira des informations sur les non-francophones. L'enquête porte sur les agglomérations de plus de 20 000 habitants mais grâce à un échantillon complémentaire de 80 agglomérations de 5 000 à 20 000 habitants, les données permettront d'extrapoler les résultats de l'enquête à l'ensemble des agglomérations de plus de 5 000 habitants.

La collecte s'est déroulée dans de bonnes conditions sur le terrain, malgré les difficultés liées à l'interrogation de personnes en grande difficulté. Il va être ainsi possible d'actualiser les données sur le nombre des sans-domiciles, sur leurs caractéristiques socio-démographiques, sur les causes de leur situation. Les premiers résultats devraient être publiés en 2013.

La prochaine *enquête Logement*, 2013 est conduite par l'Insee. Tout en préservant la comparabilité avec les enquêtes précédentes, elle permettra d'enrichir la connaissance des situations marginales de logement et des diverses formes de privation de confort.

Le questionnaire de l'enquête Logement 2013 comprend comme les enquêtes précédentes un questionnement sur les dépenses d'énergie dans l'habitat des résidences principales et permettra de donner des résultats sur la précarité énergétique. L'enquête comporte un questionnement sur l'hébergement chez un tiers pour les personnes ne disposant pas d'un logement personnel et un autre sur la survenance d'épisodes sans-domicile intervenus au cours du cycle de vie. Le questionnaire a été amélioré avec les spécialistes du domaine pour mieux décrire les défauts de confort. Des travaux sont en cours pour déterminer un protocole d'enquête auprès des résidents en chambres d'hôtel.

Une *enquête PHEBUS sur la Performance énergétique de l'habitat et le comportement de consommation énergétique des ménages* est réalisée au printemps 2013 par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère du logement sur un échantillon de 5000 logements. Elle permettra de connaître le niveau de performance énergétique des logements en service, de caractériser les logements énergivores ainsi que leurs occupants et de comparer plusieurs indicateurs de **précarité énergétique** (intégrant y compris l'impact des déplacements).

Enfin des travaux sont engagés par l'Insee, en collaboration avec l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes), l'Ined et le Plan d'urbanisme construction architecture (Puca), sur les **abris de fortune**. Le groupe de travail du Cnis sur le mal-logement avait demandé que les résultats du recensement de la population soient analysés pour savoir s'il était possible d'y repérer les regroupements d'abris de fortune (bidonvilles). Des confrontations seront réalisées entre le recensement de la population et les situations signalées sur le terrain par des associations partenaires de l'Onpes. L'objectif est de faire évoluer le système statistique public, pour mettre en œuvre des questionnaires d'enquête adaptés à l'habitat en abri de fortune et améliorer les bases de sondage disponibles.

8. Faciliter l'accès aux données, notamment fiscales, concernant les conditions et marchés locaux du logement, en particulier aux chercheurs, aux services de l'État en charge de la politique du logement et aux collectivités territoriales, dans le respect des règles du secret statistique

Les recommandations du groupe de travail sur l'information statistique sur le logement et la construction

A la suite des débats intervenus au printemps 2009 sur les chiffres des prix des logements, le ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministre du développement durable et le secrétaire d'État au logement avaient confié au Cnis une mission de réflexion sur les statistiques du logement, devant notamment déboucher sur des « propositions pour améliorer la qualité statistique et la diffusion du suivi conjoncturel des secteurs de l'immobilier et de la construction ». À cet effet, le Cnis avait

constitué un groupe de travail sur « l'information statistique sur le logement et la construction », présidé par Bernard Vorms, qui a rendu son rapport en mars 2010.

Afin de mieux répondre au besoin de **données localisées** et à la demande d'**indicateurs avancés**, le groupe a fait 27 recommandations, qui ont été présentées à la commission « Démographie et questions sociales » du 7 avril 2010. Il suggérait aux producteurs de mieux mobiliser les sources existantes, éventuellement de les étendre ou de les compléter par des informations externes, et de documenter leurs statistiques selon un modèle élaboré par le Cnis. De façon à mieux utiliser les statistiques produites à l'initiative du secteur privé, il recommandait de mettre en place une procédure d'« étalonnage » de ces sources, sur la base du volontariat, par des experts indépendants sous l'autorité du Cnis. Les estimations sur petits domaines pouvaient éventuellement combler certaines lacunes en particulier pour suivre les loyers et pour estimer des prix à des niveaux géographiques fins.

Étaient aussi préconisées la mise en place d'une enquête trimestrielle sur les nouveaux accédants à la propriété et l'exploitation des informations contenues dans les avant-contrats (promesses et compromis de vente) de façon à disposer d'indicateurs plus avancés que les indices existants Notaires-Insee de prix des logements anciens. Pour améliorer l'**accès à l'information**, le groupe recommandait aux personnes chargées d'une mission de service public de diffuser sous la forme de fichiers individuels rendus anonymes les renseignements qu'elles détiennent en matière de conditions de logement des ménages et de fonctionnement des marchés du logement. Il proposait de doter la Commission d'accès aux documents administratifs des moyens de faciliter l'accès à l'information dès lors que celle-ci respectait les règles de protection de la vie privée et des différents secrets en vigueur.

Les pistes privilégiées par le Cnis pour renforcer et clarifier l'offre d'information

La préoccupation essentielle du Cnis dans ses avis (2010, puis 2011) a été de répondre à une vraie demande sociale et permettre à l'opinion publique de s'y retrouver dans le foisonnement voire parfois la cacophonie des chiffres dans ce domaine.

Le *fichier fiscal Filocom*²⁵ a été considéré comme la source la plus à même de mettre à la disposition des décideurs locaux l'information au niveau géographique fin pertinent pour la politique du logement. Mais ses informations restent difficilement accessibles. Le Conseil a demandé que le dialogue se renforce entre les statisticiens du SOeS et la DGFIP pour avancer sur ce point

Pour le suivi du marché immobilier des logements (prix d'acquisition de l'ancien), la *source notariale* devait être privilégiée. La loi n°2011-331 du 28 mars 2011 relative à la modernisation des professions juridiques a créé, à la charge de la profession notariale, une mission de service public de collecte, de centralisation et de diffusion de l'information relative aux mutations d'immeubles à titre onéreux, base légale permettant d'espérer une couverture exhaustive.

Le Conseil a aussi souhaité que soient effectuées des *expérimentations de la procédure d'étalonnage* des sources privées avant de se prononcer sur sa formalisation.

Accroître les données du fichier Filocom et renforcer sa dimension longitudinale

Dans le cadre d'un protocole avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP), le service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère du logement dispose tous les deux ans (années impaires) de données fiscales et foncières (Filocom) issues du mariage des fichiers de la taxe d'habitation, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des propriétaires et des propriétés bâties. En 2011, exceptionnellement, le SOeS a disposé en outre des données au 1^{er} janvier 2010. L'**actualisation du protocole liant la DGFIP et le SOeS** se poursuit en 2013. Elle vise à élargir la liste des destinataires et des thèmes d'exploitations du fichier : statut du bailleur privé, identifiant propriétaire, numéro de la parcelle du logement, identifiant individu. Elle permettra en outre une diffusion sur Internet de données en structure sous forme cartographique.

Ce fichier fournit une information de première importance sur le **couple logement-occupant**. Son apport principal repose, outre son exhaustivité, sur une information à un niveau géographique très fin,

²⁵ Fichier des LOGements par COMMunes, fichier produit par la DGFIP (direction générale des finances publiques) pour le compte du service statistique ministériel en charge du logement (le SoeS).

la connaissance des revenus des occupants et la possibilité d'effectuer des études longitudinales. Le fichier permet en outre de connaître l'âge du parc de logements et la durée d'occupation. Utilisées en liaison avec d'autres sources, les données contenues dans ce fichier enrichissent l'analyse des situations locales d'habitat. Il conviendrait également pour suivre la trajectoire résidentielle des personnes.

Vers une information exhaustive sur les mutations immobilières à titre onéreux

La profession notariale a créé au cours des années 80 et 90, de sa propre initiative, des bases de données relatives aux mutations immobilières, l'une pour l'Île-de-France (base Bien), l'autre pour le reste de la France métropolitaine et les Dom (base Perval). Non assises jusqu'à présent sur des dispositions législatives ou réglementaires, ces bases de données sont alimentées par les notaires sur la base du volontariat. De fait, si elles recensent environ les deux tiers des transactions de logements anciens, elles présentent par endroits des trous de couverture qui rendent délicate leur utilisation à l'échelon régional et surtout local.

La création par voie législative d'une **mission de service public**, à la charge de la profession notariale (prise dans son ensemble, c'est-à-dire les notaires et le Conseil supérieur du notariat), **de collecte, de centralisation et de diffusion de l'information relative aux mutations d'immeubles à titre onéreux** (donc, outre les mutations de logements anciens, les ventes de logements neufs, ainsi que les mutations de terrains et de locaux non résidentiels) a précisément pour objet de garantir l'exhaustivité des bases notariales de façon à permettre leur exploitation à l'échelon local.

Le texte prévoit qu'un décret en Conseil d'État fixe la liste des informations à transmettre par les notaires au Conseil supérieur du notariat, ainsi que les modalités de rediffusion des informations ainsi collectées. La publication devrait intervenir en 2013 avec une prise d'effet 90 jours plus tard.

Le projet de décret prévoit la diffusion gratuite d'indicateurs de prix sur les logements et de nombre de mutations, sur le champ des logements anciens, tous les trois mois, par région, département, commune de plus de 20 000 habitants, communauté de communes ou communauté d'agglomération et arrondissement municipal. En dehors de cette diffusion standard gratuite, tout demandeur pourra obtenir des tableaux à façon, moyennant le paiement d'une redevance dont le mode de calcul sera fixé par arrêté.

Le bureau du Cnis a, pour sa part, piloté et suivi deux expérimentations d'étalonnage de statistiques privées dans le domaine du logement, répondant en cela à une recommandation du rapport Vorms. Une charte précisant les objectifs et engagements des partenaires concernés sera établie pour la pérennisation de cette procédure à compter de 2014.

9. Constituer un socle de base de l'observation du parc social et de ses occupants à l'occasion de la refonte de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS) pour gagner en qualité et délais de diffusion

L'article 112 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a introduit dans le code de la construction et de l'habitation un article L. 411-10 créant le **répertoire du parc locatif social (RPLS)**. Il vise à améliorer la connaissance du parc locatif social et, ce faisant, le pilotage des politiques de l'habitat en lieu et place de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS).

Le décret n° 2009-1485 du 2 décembre 2009 pris en application de l'article 112 de la loi fixe les modalités de diffusion des données et des résultats du répertoire. Il prévoit que la totalité des données individuelles du répertoire sont communiquées aux services de l'État et aux collectivités territoriales en charge de la politique du logement, ainsi qu'aux personnes morales de droit public et aux personnes privées chargées d'une mission de service public dans le domaine du logement. Toute autre personne pourra également obtenir un extrait du répertoire. La diffusion de résultats agrégés est également prévue, jusqu'à l'échelon communal.

Les bailleurs sociaux sont tenus de transmettre une fois par an les renseignements nécessaires à l'alimentation du répertoire, dont l'unité statistique est le logement. Le questionnaire se limite à quelques éléments essentiels (présents dans les systèmes d'information des bailleurs et aisément

extractibles) détaillées dans l'arrêté du 5 janvier 2010 pris en application de l'article R. 411-3 du code de la construction et de l'habitation.

Le répertoire du parc locatif social a été étendu à de nouvelles variables, le décret d'application modifié en conséquence a été publié en 2012 (décret n°2012-1118 du 2 octobre 2012) pour une prise d'effet dès la collecte 2013.

Le SOeS a entrepris en 2012 une opération de géolocalisation du répertoire en collaboration avec l'Insee pour fournir les informations de ce socle de base de l'observation du parc social sur des zonages variés.

10. Améliorer la précision de l'indice des loyers, notamment en modifiant le dispositif de collecte pour la mesure de l'évolution des loyers HLM

Les *indices des loyers* sont diffusés par le biais des publications habituelles de l'indice des prix à la consommation. Il avait été envisagé que, dans le courant de l'année 2011, les résultats soient publiés par voie d'un « Informations Rapides » trimestriel. Cependant, il a été décidé d'attendre la mise en place en 2013 du double dispositif combinant l'enquête auprès des ménages pour le secteur libre et l'enquête auprès des bailleurs sociaux dans le secteur social pour élaborer une publication coordonnée des résultats.

Le nouveau dispositif de collecte conjoncturelle des loyers est en place depuis début 2013. Il se compose d'une enquête auprès des ménages dans le secteur libre et d'une enquête auprès des bailleurs dans le secteur social. Après mensualisation, l'indice des loyers est intégré à l'indice des Prix à la Consommation (IPC).

Adaptation et extension de l'enquête Loyers et charges

L'*enquête Loyers et Charges* est réalisée chaque trimestre par l'Insee auprès d'un échantillon de ménages. Elle est menée en panel, les ménages faisant l'objet de cinq interrogations consécutives, la première et la dernière en face à face et les interrogations intermédiaires au téléphone (20 mn d'entretien lors de la première interrogation, 10 mn ensuite).

L'enquête a été étendue à la Guadeloupe en 2010 et ses résultats pris en compte dans l'indice des loyers France entière en 2012. L'**extension à l'ensemble des Dom** est envisagée à l'échéance de 2016.

Mise en place de l'enquête auprès des bailleurs sociaux

L'*enquête auprès des bailleurs sociaux* remplace depuis le début 2013 l'enquête Loyers et Charges dans le secteur social.

Le bilan de ces travaux sera tiré dans un document méthodologique (collection Insee Méthodes) en 2013 ou 2014.

11. Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur l'évolution des prix des logements, y compris les logements neufs

Des indices de prix des logements anciens plus précoces et plus étendus

Des *indices de prix des logements anciens* en nouvelle base sont diffusés depuis novembre 2011. La division Logement de l'Insee assure le secrétariat du Conseil scientifique des indices Notaires-Insee, chargé de la surveillance des indices. Dans ce cadre, elle accompagne les notaires pour la mise en œuvre d'indices mensuels, d'indices corrigés des variations saisonnières et d'indicateurs avancés constitués grâce aux avant-contrats. L'enrichissement des bases notariales qui découlera de l'inscription dans la loi de l'obligation pour les notaires d'alimenter ces bases (cf. ci-dessus) devrait permettre un développement à terme d'indices régionaux.

La méthodologie des indices est décrite en détail dans un numéro de la série Insee-Méthodes, dont une mise à jour est en cours. Les indices sont mis en ligne sur le web (rubrique « indices et séries

statistiques » et banque de données macro-économiques) et publiés dans Informations Rapides. Ils sont également diffusés par les notaires. L'Insee participe à la conférence de presse trimestrielle des notaires d'Île-de-France.

Les notaires d'Île-de-France ont diffusé fin 2010 pour la première fois une estimation avancée d'un trimestre des évolutions de prix annuelles à Paris, sur la base des avant-contrats. Ces premiers résultats devront être consolidés, au fur et à mesure de l'amélioration de la collecte des avant-contrats.

Une procédure pilote menée en 2011 par l'Inspection générale de l'Insee, dans la suite des préconisations du rapport Vorms sur le logement et la construction (cf. ci-dessus) a conduit à la labellisation des indices d'Île-de-France. Les indices de province pourront également faire l'objet d'une procédure de labellisation, une fois pris le décret d'application pour la loi rendant obligatoire l'alimentation des bases notariales et sous réserve que les taux de couverture soient suffisants.

Premières diffusions d'indices de prix de logements neufs

L'Insee fournit à Eurostat, depuis le 3^{ème} trimestre 2012 des indices de prix trimestriels des logements neufs conformément au règlement européen N°83/2013 du 1er février 2013 pris en application du règlement IPCH 2494/95 (cf. ci-dessus). Ce règlement prévoit aussi la livraison d'indices trimestriels de prix des logements occupés par leur propriétaire à partir du 3^{ème} trimestre 2014.

II - Travaux émergents sur la période 2009-2013

Diversité, intégration et discrimination ;

Les implications pour le système statistique public des **recommandations du rapport du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations** (Comedd) ont été présentées à la commission « Démographie et questions sociales » le 7 avril 2010 (cf. ci-dessus).

Le Comedd recommandait une interdiction générale de variables susceptibles de mettre en évidence une série d'appartenance telles que les origines raciales ou ethniques. Il réaffirmait l'importance du rôle de la Cnil dans le suivi des questions sensibles figurant dans les opérations de la statistique tant publique que privée et demandait la systématisation de la procédure d'autorisation.

Considérant que les discriminations ne peuvent être analysées indépendamment des inégalités sociales, le Comedd appelait la statistique publique à développer des instruments qui permettent d'éclairer le passage de l'une de ces problématiques à l'autre. Dans ce sens il prônait la mise en place d'indicateurs qui permettraient de caractériser la nature, la cible et les mécanismes des discriminations à travers l'étude des trajectoires, des probabilités d'accès aux biens et des critères de blocage illégitimes au regard de la loi. La statistique publique devait fournir des éléments de cadrage représentatifs à des niveaux fins (bassins d'emploi, secteurs professionnels, niveaux de diplômes) et faire appel pour cela à des échantillons de taille suffisante telle que les enquêtes annuelles de recensement. Tout en proposant de tester un supplément à l'enquête annuelle de recensement portant sur les inégalités et les discriminations et abordant les origines des personnes à travers des variables objectives (pays de naissance ou nationalité à la naissance), il encourageait également d'autres enquêtes de recherche et d'évaluation.

Au cours du débat, le Directeur des statistiques sociales de l'Insee avait souligné que, si la statistique publique ne pouvait mettre un accent excessif sur une seule des cinq formes de discrimination visées par l'Union européenne (par le sexe, l'âge, le handicap, l'origine et les préférences sexuelles), les discriminations selon l'origine étaient déjà prises en compte par le SSP et notamment l'Insee. Les deux variables objectives (pays et nationalité de naissance) permettant de caractériser les immigrés figuraient désormais dans la plupart des enquêtes thématiques (enquêtes emploi, patrimoine, logement...). Des enquêtes spécialisées, comme l'enquête « Trajectoires et Origines » (TeO) conduite par l'Insee et l'Ined en 2008-2009, incluaient des variables complémentaires sur le ressenti d'appartenance. L'introduction de questions sur l'origine des parents (nécessaires au repérage des descendants d'immigrés dans les enquêtes annuelles de recensement) soulevait des interrogations en termes d'adéquation de la source à l'objectif, alors que des solutions alternatives existaient, notamment l'empilement d'enquêtes (comme cela est déjà réalisé sur les enquêtes emploi pour obtenir des taux d'emploi des descendants d'immigrés).

D'autres intervenants, comme la Ligue des droits de l'homme, avaient aussi exprimé leurs réticences à l'introduction de questions sur l'origine des parents dans le recensement. La directrice de l'Ined avait de son côté fait valoir plusieurs travaux et projets de recherche réalisés par cet institut dans le domaine des discriminations et de la diversité. Dans son avis, le Cnis avait souhaité que la réflexion se poursuive pour explorer les possibilités existantes de construire des indicateurs à un niveau de détail pertinent.

L'enquête « *Trajectoires et Origines* » (TeO) avait précisément pour objectif d'appréhender les **phénomènes d'intégration et de discrimination liés à l'origine** dans les différentes sphères de la vie sociale (logement, emploi, vie familiale...) et la perception des inégalités qui peuvent en résulter. Ses premiers résultats ont été publiés dès 2010 dans les délais prévus. Le Cnis s'en est félicité et a demandé que, lors de la mise à disposition des données anonymisées de cette enquête pour des projets de recherche, l'accès aux variables sensibles se fasse après consultation du Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales.

Pour répondre à la préconisation du Comedd de **quantification des descendants d'immigrés à des niveaux fins**, l'Insee a effectué un premier test de la capacité de l'enquête emploi à fournir les données souhaitées en empilant les fichiers des enquêtes 2006 à 2009. Ses conclusions ont été présentées à la commission le 19 mai 2011 : dans les zones d'emploi où la population des descendants d'immigrés est importante, les résultats obtenus sont intéressants. En revanche, cette méthode ne permet pas de mener des analyses par zone d'emploi sur l'ensemble du territoire métropolitain, notamment là où les descendants d'immigrés sont peu présents. Le Cnis a pris note avec intérêt de ces travaux exploratoires et s'est déclaré rester attentif aux besoins complémentaires qui s'exprimeront pour une approche locale. Des investissements se poursuivent notamment à partir de méthodes d'estimation sur petits domaines à partir de sources existantes (RP, EEC). La conclusion sur la pertinence de cette voie devrait être apportée, ou non, courant 2013.

Le Cnis avait également demandé que la statistique publique expose à nouveau d'ici la fin 2012 ses travaux sur **l'immigration et l'intégration**. La commission du 9 novembre 2012 a été consacrée à ce thème.

Le chef de la division des migrations internationales à l'OCDE y a relevé les progrès accomplis par la France et indiqué les pistes de progression du point de vue de l'organisation internationale. S'agissant de l'intégration, un faisceau renouvelé d'enquêtes (Trajectoires et origine, enquête emploi et module ad hoc 2008, enquête de recensement, Elipa...) a permis d'enregistrer de réelles avancées de la connaissance. Des efforts restent à faire pour analyser les phénomènes de concentration et les effets de réseau, la maîtrise de la langue et les qualifications, l'état de santé et la mortalité, les progrès de l'intégration sur longue période et surtout la situation des populations migrantes vulnérables (demandeurs d'asile, situations irrégulières...). Selon l'OCDE, le renforcement du dispositif statistique doit se concentrer sur les questions clés avec des objectifs d'évaluation des politiques publiques et de comparaisons internationales. L'amélioration des sources administratives disponibles et leur réconciliation comme l'ajout de questions dans les enquêtes existantes doivent s'effectuer de façon coordonnée et dans le souci des priorités.

Relayant les attentes exprimées par les intervenants au cours du débat, la commission a souhaité l'amélioration de la qualité des données administratives sur l'immigration. Elle a insisté notamment sur la nécessité de mieux prendre en compte les caractéristiques socio-démographiques des individus, essentielles au débat sur l'immigration, à l'occasion de la refonte des outils de gestion.

La commission a constaté le rôle important du recours aux enquêtes en population générale pour étudier la situation des immigrés et des descendants d'immigrés en lien avec leurs autres caractéristiques. Elle a encouragé la réflexion sur l'apport d'informations complémentaires concernant notamment les catégories d'entrée et les populations migrantes vulnérables. Elle a souligné l'intérêt de disposer régulièrement d'informations sur les caractéristiques des nouveaux arrivants et les trajectoires des immigrés et souhaité examiner l'évolution du système d'enquêtes spécifiques une fois les résultats de la dernière vague de l'enquête Elipa disponibles.

Estimation des flux migratoires

Le Cnis avait aussi demandé un exposé de la statistique publique sur les **estimations de flux migratoires**. Lors de la commission du 9 novembre 2012, le chef de la division des migrations internationales à l'OCDE, a reconnu les progrès importants réalisés sur une décennie par la France

pour faire face à la forte demande exprimée au niveau international de quantification des mouvements démographiques.

Les estimations de flux migratoires pâtissent des handicaps objectifs du territoire (frontières étendues, en partie au sein d'un espace de libre circulation, absence de registre de population) et laissent subsister nombre de « zones grises » (migrants intracommunautaires, changements de statut ou entrées différées extracommunautaires, entrées de mineurs) voire de « boîtes noires » (migrations de retour, départ des nationaux, niveau d'éducation ou profession des migrants). De surcroît le travail difficile de réconciliation des sources ne fait pas toujours consensus.

Tout en notant avec intérêt les travaux de réconciliation de sources déjà réalisés ou en cours sur les entrées de migrants des pays tiers, la commission a demandé que soit examinée la possibilité de poursuivre les investigations sur les flux migratoires : flux intracommunautaires, départs et retours.

En 2013, le rapprochement des enquêtes de recensement et de la source AGDREF devrait permettre d'affiner l'estimation du volume du flux annuel de l'immigration durable. Cet investissement en charge de la DSDS, avec la collaboration du DSED, devrait conduire à établir une nomenclature adaptée sur les composantes de ce flux dans AGDREF et donner quelques pistes utiles pour améliorer la qualité des enquêtes de recensement.

Statistiques culturelles

La rénovation de l'enquête sur les dépenses culturelles, l'intégration de secteurs culturels dans l'enquête sectorielle annuelle (ESA), le pilotage de travaux européens et la rénovation d'outils (référentiels et bases de données) constituaient les éléments du programme quinquennal du DEPS (Département des études, de la prospective et des statistiques) du Ministère de la Culture et de la Communication).

La nouvelle édition 2012 de *l'enquête sur les dépenses culturelles*, dont les résultats sont attendus pour le second semestre 2013, porte sur les comptes administratifs 2010 et intègre, pour la première fois, les collectivités d'outre-mer. En partenariat avec l'Insee, le DEPS a piloté l'intégration des secteurs d'activité marchands du spectacle vivant dans *l'enquête nationale sur l'économie des entreprises* (ESA).

À la commission du 3 mai 2012, consacrée aux statistiques culturelles, le DEPS a retracé la problématique de l'observation des pratiques culturelles dans la perspective de la prochaine enquête française sur ce thème et rendu compte des travaux menés sous l'égide d'Eurostat dans le cadre d'un *ESSnet*, dont les recommandations dotent l'Union européenne d'un socle minimum et consensuel d'activités économiques culturelles ainsi que de normes devant permettre de produire des statistiques européennes régulières et comparables.

La modification de l'« espace culturel » bouleverse le dispositif d'**observation des pratiques culturelles**, et en particulier l'enquête traditionnelle française sur ce thème. Aux difficultés structurelles de l'enquête (mode déclaratif, problèmes de compréhension, effets de légitimité...), s'en ajoutent désormais de nouvelles liées spécifiquement au numérique, surmontées dans l'édition de 2008, mais prenant une toute autre ampleur dans la perspective d'une reconduction en 2013 ou 2015. Le processus en cours de dématérialisation généralisée des contenus déstructure l'approche adoptée par le questionnaire existant. Il oblige à prendre en compte les nouveaux moyens d'accès à la culture (désynchronisation des usages, hybridation des pratiques numériques, exercice de la multi-activité) en essayant de préserver une certaine continuité avec une série d'enquêtes très riche.

Le DEPS a participé entre 2009 et 2011 aux travaux de l'**ESSnet-Culture d'Eurostat**, notamment en pilotant le groupe chargé de l'exercice préalable de conceptualisation du champ de la culture, nécessaire pour garantir la comparabilité des enquêtes statistiques. Les travaux du groupe ont eu pour objectif la reconnaissance par Eurostat d'un champ commun, sur lequel les États membres se sont engagés au Conseil de l'union européenne à produire des données. Les recommandations de l'ESSnet, présentées en octobre 2011 lors de la conférence finale, portent en outre sur les indicateurs

économiques et la mesure de l'emploi, les dépenses et le financement culturels et sur la mesure des pratiques culturelles et de la participation sociale à la culture²⁶.

La discussion au sein de la commission a mis en lumière les principaux enjeux auxquels sont confrontés les travaux de comparaison internationale dans un domaine à fortes spécificités nationales pour lequel la tâche d'harmonisation de l'information est particulièrement ardue : enjeu de connaissance sectorielle et de délimitation du secteur culturel (approche de la réalité d'un marché européen des biens, services ou emplois culturels), enjeu d'évaluation de politique publique (caractère redistributif ou non des politiques publiques de la culture), enjeu de mesure des inégalités d'accès aux biens, services et équipements culturels (articulation avec d'autres inégalités d'ordre territorial, scolaire...).

Le Cnis a recommandé la prise en compte des préconisations du réseau d'experts *ESSnet* afin de permettre des comparaisons européennes en matière de pratiques culturelles. Il s'est déclaré attaché à une description des inégalités en matière d'offre et de pratiques culturelles en liaison avec les principaux facteurs de différenciation sociale. Prenant note de l'importance du phénomène de dématérialisation à l'œuvre, il a indiqué vouloir suivre avec attention l'adaptation des méthodes d'observation à l'évolution de la notion d'espace culturel.

Connaissance des associations

Dans le cadre du programme moyen terme 2009-2013 de la « mission des études, de l'observation et des statistiques » (MEOS) du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, trois axes prioritaires avaient été retenus : la pratique sportive en France, le poids économique du sport et l'emploi associatif.

Concernant la **pratique sportive**, une enquête nationale sur les activités physiques et sportives des résidents français a été réalisée au premier semestre 2010, visant à mettre en évidence des évolutions au sein des pratiques traditionnelles, ainsi que l'émergence de nouvelles pratiques, en particulier dans le domaine des sports de nature. Les premiers résultats ont été diffusés au début de l'année 2011.

Les travaux sur la mesure du **poids économique du sport** se poursuivent et cette préoccupation s'inscrit directement dans les travaux européens liés à la mise en place d'un compte satellite du sport. La MEOS participe aux réunions du groupe de travail européen animé par la Commission européenne. La mission produit annuellement une estimation du poids économique du sport dans l'économie nationale, en le mesurant par la dépense nationale sportive de l'ensemble des acteurs (État, ménages,...).

Concernant l'**emploi associatif**, des premiers travaux sur les déclarations annuelles de données sociales (DADS) ont permis de produire des statistiques détaillées sur la démographie des associations employeurs et des tableaux ventilés par régions et départements ont été mis en ligne sur le site du ministère. Mais ce chantier a été suspendu, compte tenu des nouvelles priorités dans le programme de travail. Pour 2013, la MEOS va examiner avec le ministère de l'intérieur la possibilité d'accéder au Répertoire National des Associations (RNA). Cet accès permettrait d'étudier de manière détaillée les créations d'associations : nombre de créations, dates de création, objet associatif, implantation géographique... Par ailleurs, l'Acoss publie régulièrement des indicateurs synthétiques d'emploi et de masse salariale sur l'ensemble du champ associatif.

Les travaux sur le **poids économique de la culture** et la prise en compte des secteurs non marchands ont aussi été menés par le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture et de la Communication. Afin de disposer d'informations économiques complètes reflétant la diversité d'organisation des unités culturelles du spectacle vivant, le DEPS a travaillé en partenariat avec le CNRS pour introduire des questions supplémentaires dans l'enquête « Vie Associative 2011 » de Viviane Tchernonog. Enfin, le DEPS mène des travaux sur la mesure d'un PIB culturel.

²⁶ Le rapport final ESSnet est téléchargeable au format pdf sur les sites d'Eurostat et de la Direction Générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/culture/introduction> ou <http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/documents/ess-net-report-oct2012.pdf>

A la suite de la deuxième Conférence de la vie associative de décembre 2009, un **groupe de travail du Cnis, "Connaissance des associations"**, présidé par Edith Archambault, a été constitué, pour faire le point sur l'état actuel du dispositif de suivi statistique du secteur associatif et proposer des voies d'amélioration pour rendre compte à la fois de l'activité économique de ces organisations et de leur contribution à plusieurs dimensions du bien-être de la société.

Le groupe, qui a procédé sous forme d'auditions, a élaboré 19 recommandations, classées par priorité, présentées à la commission « Démographie et questions sociales » le 4 novembre 2010 et publiées en décembre. Deux des recommandations étaient considérées comme essentielles avant 8 autres de priorité 1. La première, organisationnelle, était de créer dans le cadre de l'Insee, un pôle en charge des statistiques sur les associations ; la seconde de réaliser périodiquement une enquête « entreprises » spécifique sur les associations. Les autres préconisations visaient à veiller à la comparabilité internationale, connaître les associations vivantes, à améliorer la cohérence des données existantes et à faciliter l'accès des données aux chercheurs. Pour cela le groupe demandait de procéder à des appariements, d'affiner les nomenclatures, de produire des données thématiques, de construire et publier des indicateurs, d'établir un compte satellite des institutions sans but lucratif.

L'Insee a lancé fin 2012 la préparation d'une *enquête spécifique* en 2014 *auprès des associations* en réunissant un comité de concertation (Cocer) largement ouvert aux partenaires institutionnels, représentants du monde associatif et chercheurs. Ces travaux préparatoires répondent déjà à certaines des recommandations de première priorité : ainsi des travaux d'appariement entre le répertoire Sirène et le RNA ont été réalisés et une enquête d'amélioration du répertoire (EAR) est prévue fin 2013 pour diminuer l'importance des associations mal classées. Une réflexion sur les nomenclatures des associations a été faite pour les tests de l'enquête 2014 qui comprennent une tentative d'appréhension de la proportion de « faux actifs ».

III - Récapitulatif des attentes du moyen terme 2009-2013 non totalement satisfaites

Amélioration des enquêtes de recensement : mettre en œuvre le nouveau questionnaire proposé par le groupe de travail du Cnis.

Diffusion des enquêtes de recensement : renouveler en cas de besoin les efforts de pédagogie sur le recensement tournant en direction des parties prenantes ;

Mesure du pouvoir d'achat : renouveler la production de l'indice des prix à la consommation en y intégrant les données de caisse. Mieux prendre en compte la dimension du logement dans les indicateurs de pouvoir d'achat et de niveau de vie.

Disparités de revenus, de consommation ou de patrimoine : reconduire l'exercice de décomposition des comptes des ménages sur l'année 2003 ; compléter le fichier des revenus fiscaux localisés par les revenus sociaux (projet Filosofi).

Trajectoires individuelles : consolider et pérenniser les panels de données sociales existants, notamment en achevant la refonte de l'échantillon démographique permanent EDP ; concevoir de nouvelles enquêtes à caractère rétrospectif ; développer le chaînage des fichiers administratifs (ex. Filocom), notamment pour développer l'information sur les trajectoires résidentielles.

Insertion et exclusion sociale : dresser un état des lieux multidimensionnel de la pauvreté et de l'exclusion sociale, en particulier quant au logement, tenant compte des recommandations du groupe de travail du Cnis.

Étrangers, immigrés et descendants : compléter l'étude de la situation des immigrés et descendants en lien avec leurs autres caractéristiques, et en comparaison avec la population générale ; décrire leur répartition sur le territoire et les effets de concentration ;

Flux migratoires : poursuivre les investigations sur la quantification des départs et retours, y compris ventilés selon les catégories d'intérêt jugées prioritaires par les organisations internationales.

Accès aux données concernant les conditions et marchés locaux du logement : faciliter la mise à disposition d'informations anonymisées issues du répertoire du parc locatif social et du fichier fiscal Filocom.

Suivi du marché de l'immobilier : mettre pleinement en application les dispositions de la loi de 2011 créant mission de service public de collecte, centralisation et diffusion de l'information sur les mutations d'immeubles à titre onéreux.

Indice des loyers : achever l'extension de l'*enquête Loyers et charges* à l'ensemble des Dom ;

Indices de prix des logements : utiliser l'augmentation de la couverture des bases notariales rendue possible par la loi de 2011 pour produire plus rapidement et plus extensivement des indices de prix des logements anciens ; consolider et diffuser la nouvelle série des indices de prix des logements neufs.

Statistiques culturelles : poursuivre la prise en compte de la dématérialisation à l'œuvre de l'espace culturel dans la description des inégalités en matière d'offre et de pratiques culturelles.

Associations : poursuivre la mise en œuvre les recommandations du groupe de travail du Cnis.

B. Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Contexte de la période 2009-2013

Demande européenne

En matière d'emploi, le règlement cadre est le règlement 577/98 relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail (LFS) qui correspond pour la France à l'enquête emploi. Réalisée en continu depuis 2002, elle fournit des résultats trimestriels et annuels sur le niveau, la structure et l'évolution de l'emploi et du chômage, mais également sur les caractéristiques de l'emploi, la durée du travail, la formation professionnelle, etc., selon les normes du bureau international du travail (BIT). De plus, des modules ad hoc additionnels permettent de traiter des thèmes qui reviennent de façon régulière (voir ci-dessous).

Il existe également un règlement sur la statistique trimestrielle des emplois vacants (règlement européen 453/2008).

En matière de rémunération, le règlement de base est le règlement 530/1999 relatif aux statistiques structurelles sur les *salaires et le coût de la main-d'œuvre*. Les statistiques sur le niveau et la composition du coût de la main-d'œuvre et celles sur la structure et la répartition des salaires sont établies en alternance tous les deux ans par voie d'enquêtes.

En matière de formation professionnelle, le règlement européen 452/2008 sur les statistiques de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, conçu dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, contient un volet sur l'éducation et la formation des adultes complétant le règlement 1552/2005 concernant la formation professionnelle en entreprise. Le règlement d'exécution 823/2010, le complète et précise les modalités d'élaboration de ces statistiques sur la participation des adultes à la formation tout au long de la vie (enquête *Adult education survey*).

En matière de conditions de travail, les statistiques sur les accidents du travail et les maladies professionnelles constituent deux domaines du règlement européen 1338/2008 relatif aux statistiques communautaires de la santé publique et de la santé et de la sécurité au travail. Le thème de la santé au travail fait en outre périodiquement l'objet de modules ad hoc de l'enquête sur les forces de travail LFS.

Enfin, dans le domaine des opérations à vocation de comparaisons internationales, la période 2009-2013 a été marquée par la mise en œuvre de l'enquête PIAAC sur la mesure des compétences des adultes sous l'impulsion de l'OCDE.

Une opération de refonte de la nomenclature socio économique européenne (EseG) est également en cours.

Contexte français

Durant la période précédente, des débats approfondis avaient eu lieu au sein du Cnis à l'occasion de la polémique sur la mesure du chômage. Un groupe de travail, présidé par Jean-Baptiste de Foucauld avait alors été créé. Il visait à « *rendre compte des situations complexes et diversifiées du marché du travail par une batterie d'indicateurs sur le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi* ». Les recommandations du rapport²⁷ remis en 2008 ont fortement impacté les programmes de travail des services statistiques concernés. Deux autres rapports, sur la mesure des niveaux de

²⁷ Rapport Cnis n°108, septembre 2008

vie et inégalités, remis en 2007 par Jacques Freyssinet²⁸ et, celui remis en 2008 sur la mesure du pouvoir d'achat d'Alain Quinet²⁹, ont été également très structurants pour la statistique publique française durant la période 2009-2013, tant sur le plan de la production statistique que sur celui des études et de la diffusion.

Principaux objectifs du moyen terme 2009-2013 du Cnis

Les principales orientations de moyen terme de la commission « Emploi, qualifications et revenus du travail » étaient³⁰ :

- d'améliorer l'observation statistique sur l'emploi et les rémunérations liées au travail tant privé que public ou non-salarié,
- de fiabiliser le dispositif de mesure du chômage et rendre compte de la diversité et des inégalités de situations sur le marché du travail,
- de mieux connaître la formation tout au long de la vie, évaluer les compétences des adultes et veiller à la qualité statistique des résultats de ces enquêtes internationales,
- de contribuer à la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures internationales,
- de mieux observer les conditions de travail et les liens entre le Travail et la Santé,
- de produire et diffuser de l'information statistique à des niveaux géographiques fins,
- de dégager de bonnes pratiques pour l'évaluation des politiques publiques de l'emploi.

I - Bilan des avis de moyen terme 2009-2013

1. Améliorer l'observation statistique sur l'emploi et les rémunérations liées au travail tant privé que public ou non-salarié

Le projet de **refonte de l'enquête emploi** engagé à partir de 2007, aboutit en 2013. Il avait pour objectifs de fiabiliser la mesure du chômage et d'étendre l'enquête aux Dom (hors Mayotte). L'extension de l'échantillon, des révisions méthodologiques, un nouveau questionnaire sont maintenant mis en œuvre. Des travaux méthodologiques se poursuivent sur l'estimation du taux de chômage à un rythme mensuel. Progressivement les délais de mise à disposition des données de l'enquête sont raccourcis.

De plus les modules additionnels proposés par Eurostat ont permis d'aborder des thèmes tels que : « entrée des jeunes dans la vie active » (2009), « conciliation entre vie professionnelle et vie familiale » (2010), « insertion des personnes handicapées sur le marché du travail » (2011), « passage de l'emploi à la retraite » (2012), « Accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail » (2013).

Par ailleurs, la période précédente avait réalisé des investissements importants pour effectuer la refonte du **système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)**. Celui-ci a été achevé en 2010, ce qui permet à la fin de ce moyen terme de couvrir l'ensemble du champ salarié en données trimestrielles et du champ total en données annuelles à partir des sources administratives. On dispose ainsi de statistiques visant à fournir des analyses homogènes sur l'emploi salarié, quelle que soit la source d'alimentation des données. Le dispositif Estel d'estimations d'emploi localisées a pour objectif d'assurer la synthèse des sources administratives (socle annuel d'emploi corrigé de la multiactivité).

²⁸ Rapport Cnis n°103, janvier 2007

²⁹ Rapport remis en février 2008 à la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, présenté au Cnis

³⁰ Cnis n°115, février 2009, Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013. Avis général : Statistiques sociales, et avis des Formation Emploi, revenus et Formation Education et Formation, avis n°3,6, 7

La centralisation de la collecte des **déclarations et enquêtes sur les mouvements de main-d'œuvre** a, pour sa part, permis de réduire sensiblement les délais de publication et d'améliorer la qualité des résultats.

Une refonte du dispositif Acemo d'observation des **rémunérations** a également été entreprise à la fin de ce moyen terme pour revoir les questionnaires et ainsi mieux prendre en compte les différents éléments de la rémunération, en particulier les primes dans l'enquête Acemo trimestrielle. Cette refonte a été aussi l'occasion de rajouter des questions spécifiques dans l'enquête Acemo-Pipa portant sur les montants versés par les entreprises pour les complémentaires santé et retraite.

La connaissance des revenus des indépendants a aussi beaucoup progressé grâce à un partenariat Acoiss-MSA-Insee.

Néanmoins, tout en saluant les efforts réalisés en matière de statistiques sur les revenus d'activité, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » du Cnis a souligné que certains **revenus non salariaux liés à l'activité** restaient mal connus (stock options, par exemple).

Des données comparables entre les trois versants de la fonction publique et avec le secteur marchand

Faisant partie intégrante du Siera, le **système d'information sur les agents des services publics** (SIASP) permet maintenant de disposer de données harmonisées entre les trois versants de la fonction publique, sur des données d'emploi et de salaires. Construit sur la base d'une collaboration entre l'Insee, la DGAFP-DES, la DGCL-DESL et la Drees, le système d'information est maintenant opérationnel et permet d'envisager à la fois la réduction des délais en matière de diffusion des résultats et l'élargissement du spectre des données à différents niveaux géographiques, pour différentes caractéristiques détaillées des agents et de leurs emplois et pour divers types d'employeurs publics. Ce dispositif ouvre ainsi des perspectives en matière d'analyse de disparités entre les différentes populations, des carrières notamment salariales ou des mobilités professionnelles.

D'autres investissements importants permettent d'intégrer progressivement **les trois versants de la fonction publique dans le champ des enquêtes relatives à l'emploi ou aux conditions de travail**, comme les enquêtes européennes sur le coût de la main-d'œuvre et sur la mesure des emplois vacants, l'extension de l'enquête SUMER (SURveillance MEDicale des Risques professionnels), l'extension de l'enquête Génération du Cereq avec la prise en compte des écoles de formation initiale de la fonction publique, les enquêtes Famille et logements et Conditions de travail. Plus généralement, le « tronc commun » des enquêtes auprès des ménages de l'Insee a été modifié pour permettre d'identifier le champ de chacun des versants de la fonction publique.

2. Fiabiliser le dispositif de mesure du chômage et rendre compte de la diversité et des inégalités de situations sur le marché du travail

Pour construire une représentation plus riche de la réalité, améliorer les conditions du débat public et optimiser les politiques de l'emploi, le groupe de travail de Jean-Baptiste de Foucauld sur les indicateurs de chômage et d'emploi, avait recommandé de ne plus se focaliser sur un indicateur unique. Il proposait de mettre en place à côté du taux de chômage au sens du BIT, divers indicateurs qui décrivent le halo du chômage, le sous-emploi et l'emploi insatisfaisant. Ces indicateurs, qui décrivent des situations à un moment donné, devaient être complétés par des indicateurs qui rendent compte de la dynamique du marché du travail : ancienneté et récurrence au chômage d'abord, transition entre les situations d'emploi, de chômage et d'inactivité d'une période à l'autre ensuite et parcours-types de vie professionnelle enfin. A partir de tels indicateurs, il serait possible de cerner la notion de précarité de l'emploi que l'approche juridique (CDD, intérim) ne saisit qu'imparfaitement.

La plupart des **recommandations du groupe de travail de Foucauld « emploi, chômage précarité »** ont été mises en œuvre dès 2009 par l'Insee, la Dares et Pôle emploi. Depuis l'été 2009, un bilan synthétique de l'évolution du marché du travail au cours de la dernière année est diffusé chaque année.

Le groupe de travail proposait une communication mieux hiérarchisée reposant sur des données rigoureuses et sur une mise en valeur des analyses de fond ou de tendances. Les informations sur

l'emploi et le chômage ont gagné en qualité et en précision. Dans l'enquête emploi, les situations intermédiaires entre emploi et chômage sont mieux appréhendées et la refonte de l'enquête a abouti selon les préconisations des différents rapports (voir le point précédent). Les catégories de demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi ont été redéfinies.

Des efforts importants de pédagogie ont été réalisés pour modifier les publications et informer les media. La présentation des statistiques sur l'emploi et le chômage de l'Insee et de la Dares, et celle des statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois sur les listes de Pôle emploi de la Dares et Pôle emploi ont été revues. De même Pôle emploi a repris et complété le dispositif statistique d'observation du chômage indemnisé et non indemnisé, réalisé auparavant par l'Unédic qui ne produit plus ces données.

Toutes les recommandations n'ont pu cependant encore être mises en œuvre, en particulier celles portant sur la question de la qualité de l'emploi, en partie tributaire d'avancées internationales sur le « travail décent », ou sur la **précarité de l'emploi**, qui nécessite une approche dynamique pour déceler la récurrence du chômage ou de formes dégradées d'emploi, ou encore sur les **besoins de recrutement des entreprises**.

Qualité de l'emploi

Une présentation sur la **qualité de l'emploi** a été faite en Commission du Cnis. Il y a été dit que dans le cadre des réflexions du bureau international du travail (BIT) celui-ci adopte un point de vue large en incluant les droits les plus fondamentaux tels que l'interdiction du travail forcé ou du travail des enfants, tandis que la Commission Européenne adopte un autre point de vue : approche « multidimensionnelle » avec proposition de plusieurs indicateurs. Compte tenu de la complexité du sujet, le Cnis a estimé qu'il était préférable d'attendre que les travaux au plan international soient plus avancés pour décider de constituer éventuellement un groupe de travail consacré à ce sujet.

Trajectoires sur le marché du travail et dynamique salariale

La vie s'allonge, les trajectoires se transforment et se diversifient, selon des parcours qui restent encore largement à étudier : entre le système éducatif et la vie active, au sein du marché du travail, vers la retraite... Pour chacune de ces étapes, l'attente d'informations est forte, notamment pour évaluer les politiques publiques de formation, d'insertion et d'aides sociales.

Plusieurs travaux ont été engagés sur la période pour construire des panels enrichis sur différents champs (ensemble des salariés, non-salariés en 2013) afin d'améliorer **la connaissance des trajectoires des individus sur le marché du travail et de mieux rendre compte de leur dynamique salariale ou de revenus d'activité**.

Le département de l'emploi et revenus d'activité de l'Insee a élargi et mis en cohérence sa panoplie de panels sur les actifs occupés : panels Dads tous salariés, fonction publique de l'État. En 2013, un **panel non-salariés** au 12^{ème} démarrant en 2006 devrait pouvoir être construit.

Une analyse novatrice des trajectoires sur le marché du travail a pu être menée grâce à un appariement du fichier historique des demandeurs d'emploi (personnes inscrites sur les listes de Pôle emploi) et des Dads (périodes d'emploi salarié). Il est souhaité que ce travail soit reproduit régulièrement et soit élargi à l'ensemble des emplois (fonction publique, particuliers employeurs, non-salariés).

Diverses sources (Ecmoss, Dads, panel Dads) ont été mobilisées pour analyser les inégalités salariales et de coût du travail.

Le département des études et des statistiques de la DGAFP a mis au point en 2010 une méthode permettant de mesurer annuellement les **entrées et les sorties dans la fonction publique** de l'État, méthode ayant vocation à être étendue aux autres versants de la fonction publique, dans le contexte de l'introduction de SIASP.

Insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi

Les trajectoires des personnes éloignées de l'emploi sont régulièrement documentées avec les enquêtes de la Dares et de Pôle emploi sur les sortants des listes de demandeurs d'emploi ou les

enquêtes de la Dares auprès de bénéficiaires de contrats aidés ou de salariés passés par les structures de l'insertion par l'activité économique.

Des statistiques et des études sur la **situation des seniors sur le marché du travail** sont par ailleurs régulièrement publiées, à partir de sources multiples (enquête emploi de l'Insee, données administratives du ministère du travail ou de la DGAFP, de la Cnav, de l'Acoss, de Pôle emploi). Toutefois, le Cnis souhaite que ce travail soit enrichi par la connaissance du nombre de salariés concernés par des préretraites d'entreprises et des mises à la retraite d'office.

Insertion professionnelle des jeunes

Le Cnis accorde une grande importance à l'information sur la mesure des résultats du système éducatif et soutenait les efforts entrepris en vue d'améliorer la connaissance des conditions d'**insertion professionnelle des jeunes** grâce aux enquêtes du Cereq auprès d'une génération sur trois des jeunes sortant de formation initiale. Il recommandait que ces enquêtes soient complétées par les enquêtes plus détaillées du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture sur l'insertion dans la vie active des élèves et apprentis. De même la mise en place, par les universités, d'un système d'information pour suivre le devenir des étudiants retenait son intérêt.

Le dispositif d'enquêtes sur les **transitions entre les systèmes d'enseignement, scolaire ou supérieur, et la vie active** pour l'observation de l'insertion professionnelle des jeunes, s'appuie en premier lieu sur l'**Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif, dite enquête Génération**, réalisée par le Céreq tous les trois ans.

Réalisée auprès de jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année quel que soit le niveau ou le domaine de formation atteint (d'où la notion de « génération »), l'enquête permet de reconstituer les parcours de ces jeunes au cours de leurs trois premières années de vie active et de les analyser au regard notamment du parcours scolaire antérieur et des diplômes obtenus. Une génération sur deux est réinterrogée.

L'enquête de 2013 auprès de la **Génération 2010** augure d'un processus de rénovation du mode de collecte. Avec le développement des possibilités d'interrogation par Internet et le taux d'équipement informatique des jeunes, le Céreq a décidé de se saisir de la prochaine édition de l'enquête pour expérimenter un nouveau mode d'interrogation.

D'autres apports ont été significatifs pour enrichir ou faire évoluer ces dispositifs d'enquêtes :

Une nouvelle série d'**enquêtes annuelles EVA**, consacrées à l'Entrée dans la vie adulte, sera lancée au printemps 2013 : ces enquêtes EVA sont adossées au panel de la Depp d'élèves entrés en 6ème en 2007, suivis administrativement et enquêtés par la Depp et le Sies tant qu'ils poursuivent leurs études et par l'enquête EVA de l'Insee quand ils arrêtent leurs études, et ce jusqu'à l'âge de 25 ans. Ces enquêtes offrent par ailleurs la possibilité de questionnaires complémentaires thématiques sur les jeunes, comme par exemple sur la santé dans le précédent cycle des enquêtes EVA.

L'**enquête 2013 d'insertion dans la vie active (IVA)** de la Depp sept mois après la sortie du lycée (formation technologique ou professionnelle) est rénovée pour diversifier les modes de collecte (papier et téléphone) en offrant aux jeunes la possibilité de répondre par internet.

L'**insertion professionnelle des diplômés du supérieur** fait désormais partie des missions des établissements d'enseignement supérieur, des travaux de mesure et d'analyse de l'insertion professionnelle des diplômés d'un DUT, d'une licence professionnelle ou d'un master au sein d'une université. Ces enquêtes sont menées depuis 2010 par le Sies.

Offres d'emplois, emplois vacants

Plusieurs travaux étaient attendus pour une meilleure connaissance conjoncturelle des offres d'emplois, une amélioration de la connaissance des emplois vacants et une information sur les nouvelles projections d'emploi par métier. Enfin, il était attendu que ce thème soit visible en terme de diffusion.

Des efforts de pédagogie ont été accomplis sur le site Internet du ministère en charge de l'emploi pour présenter les différents concepts de besoin de recrutement.

La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » du Cnis a soutenu la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail interinstitutionnel associant l'Insee, la Dares, la DGAFP (pour la partie État notamment), la DGCL (pour la partie territoriale), la Drees et la DGOS (pour l'hospitalière) sur la mesure des emplois vacants, qui font suite à une demande d'Eurostat (règlement européen n°453/2008) et aux recommandations du rapport du Cnis « emploi-chômage-précarité », pour améliorer la mesure des emplois vacants dans les entreprises de plus de 10 salariés du secteur concurrentiel, et l'élargir à celle de moins de 10 salariés et à la fonction publique. La Dares a fait évoluer au quatrième trimestre 2010 le questionnaire ACEMO pour obtenir une meilleure mesure des emplois vacants. Dans le même but, la DGAFP-DES a enrichi à partir de 2012 le système d'information sur le suivi des recrutements dans les trois versants de la fonction publique, en collaboration avec les centres de gestion de la fonction publique territoriale et la DGOS. Une publication de ces statistiques devrait intervenir au 2nd semestre 2013.

3. Mieux connaître la formation tout au long de la vie, évaluer les compétences des adultes et veiller à la qualité statistique des résultats de ces enquêtes internationales

Le domaine de la **formation tout au long de la vie et de l'évaluation des compétences des adultes** était un des sujets phares de ce moyen terme. La demande européenne était forte, en lien tout d'abord avec la stratégie de Lisbonne puis avec celle d'Europe 2020, celle de l'OCDE était présente également. A ce contexte venait s'ajouter celui des lois françaises de 2004 et 2009 en matière de formation tout au long de la vie. Ces changements visaient notamment à sécuriser les parcours des salariés et à accroître leur responsabilité individuelle.

La statistique publique (Insee, Dares, Cereq, Depp) s'implique dans de nombreuses enquêtes et dispositifs d'information sur le sujet. A noter qu'à ce stade, le secteur public n'est pas toujours couvert de manière satisfaisante dans les différents dispositifs. Le Cnis soulignait l'importance de disposer de comparaisons internationales, il était cependant attentif à ce que leur mise en œuvre se fasse suivant « un protocole méthodologique rigoureux ».

L'enquête européenne sur la **participation des adultes à la formation tout au long de la vie** (*Adult education survey*), réalisée en France en 2012, couvre le champ de la formation formelle ou informelle et de l'apprentissage informel, permet de mesurer les taux d'accès à la formation, de décrire les formations suivies et recueille les objectifs des formations suivies et les obstacles ou difficultés d'accès.

Les **enquêtes sur la formation continue** menées par le Céreq permettent d'éclairer les mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques de formation des entreprises ainsi que les facteurs qui influencent et expliquent l'accès des salariés à la formation continue.

Tel est notamment le cas de l'enquête européenne CVTS (« **Continuing vocational training survey** ») sur la formation continue auprès des entreprises, pour laquelle des évolutions sont prévues dans le cadre d'une refonte générale des enquêtes européennes sur la formation des adultes.

Le **dispositif d'information sur la formation employeur/salarié (DIFES)** vise quant à lui à éclairer la manière dont les politiques de formation des entreprises sont susceptibles de sécuriser les parcours professionnels des salariés, en prenant en compte l'organisation du travail au sein de chaque entreprise.

Pour mieux connaître la formation tout au long de la vie, sont également suivis et évalués **divers dispositifs de la politique de formation professionnelle** (contrats en alternance, formation des demandeurs d'emploi...) grâce à l'exploitation régulière des données administratives sur les publics et les structures ou à des enquêtes de suivi permettant de connaître le devenir des bénéficiaires ou d'évaluer l'impact du passage en dispositif.

Enfin, l'enquête **Formation Qualification Professionnelle (FQP)** de l'Insee, prévue pour 2014, qui aura été préparée durant ce moyen terme, fournira des informations à la fois sur la formation initiale, la formation continue et la trajectoire professionnelle, sur l'ensemble des populations et quel que soit le statut des personnes (en emploi dans le secteur privé ou public, au chômage, inactif). Elle sera enrichie d'un appariement avec le panel Dads afin de reconstituer de manière fine les trajectoires salariales des individus sur une période assez longue. L'enquête FQP 2014 permettra ainsi de préciser les liens entre formations, initiale et continue, et trajectoire professionnelle. Outre ces

aspects, elle comporte toujours un volet sur l'origine sociale permettant d'aborder les questions d'égalité des chances.

La reconduction de l'enquête IVQ (**Information et Vie quotidienne**) de l'Insee en 2011, a permis de mesurer avec un protocole éprouvé en 2003 l'évolution du taux de personnes en situation d'illettrisme en France, et, plus généralement, d'évaluer le niveau de compétence en numératie, littératie et compréhension orale de la population adulte. Elle donnera lieu à un groupe d'exploitation qui se réunit à partir de 2013.

L'**enquête sur les compétences des adultes** de l'OCDE (PIAAC) fournira un autre matériau sur la question des compétences des adultes, dans un cadre de comparaisons internationales à partir d'un protocole spécifique. Le Cnis s'est cependant interrogé sur la fiabilité du protocole de cette enquête, les difficultés possibles d'interprétation des résultats obtenus en termes de comparaisons internationales et a rappelé que cette enquête ne pouvait être menée en France que dans le strict respect des règles de la statistique publique. Le Comité du Label a donné son aval au protocole retenu pour la France. La collecte a eu lieu au 2nd semestre 2012 et les résultats de l'enquête, en cours d'exploitation, seront présentés au Cnis fin 2013.

4. Contribuer à la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures internationales

La période a été marquée par d'importants changements de plusieurs nomenclatures internationales.

Le règlement 1022/2009 de la Commission a rendu obligatoire l'implémentation de la **nouvelle nomenclature internationale des professions** (ISCO-CITP-08) à partir de 2010 dans les enquêtes Structure des salaires et Coût de la main d'œuvre, de 2011 dans l'enquête Force de travail. Son introduction dans les autres statistiques sociales fait l'objet d'une simple recommandation.

A moyen terme est envisagée la construction d'une nomenclature socio économique européenne ESEG (*European socio-economic groups*) construite sur la base d'ISCO-08 et de certaines variables du tronc commun ("*core variables*") des enquêtes ménages. Ce projet a fait l'objet d'une rencontre du Cnis en septembre 2009. Il est préparé dans le cadre d'un réseau d'experts (*ESSnet*) d'Eurostat, coordonné par l'Insee depuis 2011. Le Cnis a réaffirmé son soutien à un tel projet et demandé qu'il soit débattu également au sein de l'ESAC, le Cnis européen.

La **nouvelle nomenclature internationale de formation** CITE-ISCED 2011, qui intègre notamment la mise en place du nouveau cursus LMD dans l'enseignement supérieur, sera introduite dans les enquêtes européennes auprès des ménages à partir de 2013 ou 2014.

Par ailleurs, la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) faisait le constat, en 2008, de difficultés pour prendre en compte en France le **cadre européen des certifications** proposé par la Commission Européenne. Le Cnis s'était déclaré conscient de la nécessité d'une réflexion sur un classement des certifications professionnelles au regard des évolutions des qualifications, des besoins et des usages des acteurs de la formation et du monde du travail. Il recommandait que soit analysée la possibilité de concevoir la construction d'une table de passage du cadre des certifications françaises vers ce cadre européen des certifications.

5. Mieux observer les conditions de travail et les liens entre le travail et la santé

Dans le domaine du travail et de la santé, comme dans bien d'autres domaines, la statistique publique s'appuie sur des enquêtes et de plus en plus, sur des sources administratives. Les producteurs s'efforcent de faire évoluer ces informations pour mesurer les phénomènes émergents. Le Cnis avait émis le souhait que les pistes d'amélioration du système actuel de l'observation des risques psychosociaux et plus généralement des conditions de travail lui soient présentées. Une rencontre sur le lien entre travail et santé a ainsi été organisée en mai 2011.

Les outils d'observation de l'**incidence des conditions de travail sur la santé** ont été mis en place et les propositions du comité scientifique, chargé de mettre en œuvre les préconisations du rapport Nasse-Légeron sur le stress au travail, ont été présentées lors de cette rencontre. Ont été considérées comme particulièrement positives la concertation, pas toujours facile, et la pluridisciplinarité sur lesquelles a reposé la mise en œuvre. L'identification et le classement des

risques potentiels pour la santé au travail font forcément débat, la représentation statistique d'un fait social étant difficilement neutre.

L'enquête « **Conditions de travail** » 2012 s'est déroulée dans des conditions largement renouvelées avec notamment un questionnement assez extensif sur les risques psychosociaux au travail à la suite des travaux du Collège d'expertise présidé par l'Insee sur ce thème, et une interrogation des entreprises qui emploient les salariés interrogés. En outre, le collège a recommandé que cette enquête soit dorénavant renouvelée tous les 3 ans (au lieu de 7 avec le rythme précédent) et que la thématique dominante alterne entre les pénibilités physiques, comme c'était le cas pour l'enquête de 2012, et les risques psycho-sociaux, qui sera le thème principal de l'enquête qui sera menée en 2015. Enfin, des extensions de collecte ont été conduites dans les fonctions publiques de l'État et territoriale, ainsi que dans le milieu hospitalier, en lien avec la DGAFP-DES et la Drees pour conduire des exploitations spécifiques à ces secteurs. Une opération similaire a été conduite dans certains départements d'Outre-Mer (Réunion, Guadeloupe, Martinique et Guyane). Études méthodologiques à partir de l'enquête internet Qualité de vie au travail 2013 : en collaboration avec l'Insee une étude comparative des résultats de cette enquête (qui reprend pour l'essentiel le questionnaire de l'enquête Conditions de travail 2013) avec ceux de l'enquête Conditions de travail sera réalisée de façon à évaluer l'impact du mode de collecte (internet vs face-à-face) sur les taux de réponse et la nature des réponses à des questions identiques

Le mode d'interrogation de l'enquête **SURveillance MEdicale des Risques professionnels (SUMER) édition 2010** a été revu pour réduire la charge d'enquête des médecins enquêteurs en dépit de l'ajout de questions relatives aux facteurs psychosociaux. Le mode d'interrogation a été étendu à la fonction publique territoriale et à **certains pans de la fonction publique de l'État (pour près de la moitié des effectifs)**, la fonction publique hospitalière étant entrée dans le champ lors de la précédente vague de l'enquête Des premières comparaisons public-privé sont ainsi rendues possibles.

L'enquête **Santé et Itinéraire Professionnel (SIP)**, conduite par la Drees et la Dares en 2007 et 2010, a eu pour objectif d'observer les interactions (y compris différées) entre emploi, conditions de travail et santé auprès d'une population représentative des actifs et des inactifs de tous les secteurs d'activité (y compris la fonction publique).

Les données administratives des régimes de sécurité sociale sont mobilisées pour produire de l'information statistique sur les accidents au travail et les maladies professionnelles. Des avancées importantes concernant la transmission des données de la plupart des différents régimes ont eu lieu. Elles devraient déboucher sur la publication d'indicateurs statistiques relatifs aux accidents du travail reconnus par le régime général, la MSA et la CNRACL.

6. Produire et diffuser de l'information statistique à des niveaux géographiques fins

La demande locale est un axe majeur dans le domaine de l'emploi et des revenus. Cela passe par la poursuite de la mise à disposition des données localisées issues de l'exploitation des fichiers administratifs et par l'amélioration de la qualité des données correspondantes. Ainsi, à partir de la validité 2009 un fichier Dads « grand format », regroupant des **données individuelles sur l'emploi et les salaires de l'ensemble des salariés du privé comme du public, des particuliers employeurs** a été mis à disposition. De plus, la codification de la PCS-ESE à 4 chiffres dans les Dads, opérationnelle depuis 2010 sur la validité 2008, permet d'élargir le champ des études et recherches, menées à partir des Dads, **tant aux niveaux national que local**.

Le projet Estel (**Estimations d'emploi localisées**) de refonte du système d'estimations annuelles d'emploi permet, après traitement de la multiactivité, d'établir un socle d'emploi cohérent avec les concepts du Bureau international du travail, à un niveau géographique fin (zones d'emploi). Les développements se poursuivent dans le but d'enrichir l'information produite (ventilation par sexe et âge, localisation à un niveau plus fin, localisation au lieu de travail et au lieu de résidence...).

L'élargissement du spectre des données issues de SIASP permet peu à peu, en combinaison avec l'utilisation de normes progressivement harmonisées sur les trois versants de la fonction publique (caractéristiques statutaires, catégories juridiques, types de structure administrative,...) une connaissance plus précise de l'emploi public dans les territoires, dans un contexte de mutations importantes à l'œuvre dans les administrations de l'État, les collectivités territoriales et hospitalières.

L'échantillon de l'enquête Dares-Pôle emploi sur les sortants des listes de Pôle emploi a été sensiblement accru afin de produire des statistiques annuelles au niveau régional. La Dares publie par ailleurs désormais mensuellement les statistiques de demandeurs d'emploi par zone d'emploi, ce zonage ayant lui-même fait l'objet d'une refonte importante en 2010-2011.

La question de la représentativité des grandes enquêtes nationales, comme l'enquête emploi, à des niveaux géographiques plus fins, reste régulièrement posée. Les contraintes de coût et de faisabilité de ces élargissements d'échantillon ne pouvant être ignorées, d'autres méthodes sont évoquées par les producteurs. L'Insee a par exemple présenté cette année une caractérisation des descendants d'immigrés à partir d'un « empilement » des enquêtes Emploi.

Il y a sans doute là matière à réflexion méthodologique de la statistique publique pour une meilleure articulation entre enquêtes nationales, extensions d'enquêtes, sources administratives et **utilisation de méthodes statistiques innovantes pour répondre à l'attente des territoires.**

7. Dégager de bonnes pratiques pour l'évaluation des politiques publiques de l'emploi

De nombreuses enquêtes visant à contribuer à l'**évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle** ont été conduites sur la période : enquêtes auprès des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation, auprès de demandeurs d'emploi ayant suivi un stage de formation, auprès de jeunes bénéficiaires d'un contrat d'autonomie, auprès de bénéficiaires d'un contrat aidé du Plan de cohésion sociale, enquêtes de suivi des demandeurs d'emploi accompagnés par des opérateurs privés de placement ou par Pôle emploi dans des dispositifs similaires, etc.

Parmi ces enquêtes, certaines permettent de **réelles analyses d'impact, en contrôlant des biais de sélection entre personnes passées par un dispositif et personnes non bénéficiaires.** Tel est le cas de l'enquête de suivi destinée à évaluer l'expérimentation menée dans le cadre du marché d'accompagnement des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur par des opérateurs privés de placement, ou de l'enquête en deux vagues auprès de bénéficiaires d'un contrat aidé du Plan de cohésion sociale et d'une population témoin.

Ce type d'analyse d'impact, contrôlant rigoureusement des biais de sélection entre personnes passées par un dispositif et personnes non bénéficiaires, a également été réalisé à partir de **fichiers administratifs**, telle que celle sur l'impact de l'intensité de l'accompagnement en Civis sur l'insertion des jeunes, par exemple. Les données administratives seront également mobilisées, en lien avec d'autres outils, pour évaluer en 2013-2014 le contrat de sécurisation professionnelle.

Ces **travaux d'analyse d'impact** continueront à être développés, sur la base d'enquêtes (y compris dans le cadre d'expérimentations avec affectation aléatoire) ou de données administratives, par exemple pour évaluer l'impact du passage en contrat unique d'insertion ou en emploi d'avenir sur la trajectoire professionnelle.

De nombreuses études relatives au **suivi des rémunérations** contribuent à l'évaluation des politiques publiques en ce domaine : production de données sur les niveaux et variations de salaires dans des nomenclatures correspondant aux niveaux de la négociation en la matière par exemple, études sur la structure des rémunérations, sur l'épargne salariale...

Une nouvelle édition de l'enquête REPOSE sur les relations professionnelles et la négociation d'entreprise a eu lieu en 2010. L'importance accordée à la **négociation collective d'entreprise** par les politiques du travail et de l'emploi appelle le maintien, voire l'extension, des performances du système d'information et des travaux d'analyse.

II - Travaux émergents sur la période 2009-2013

Services à la personne

La Cour des Comptes a souhaité en 2010, que soient formulées des propositions afin d'améliorer la connaissance statistique des **emplois dans le secteur des services à la personne.** Un groupe de travail interinstitutionnel a été mis en place par le Cnis, piloté par la Dares, dont les recommandations ont commencé à être mises en œuvre. Pour ce qui concerne le champ des organismes de services à

la personne, le suivi de ce secteur s'appuie désormais exclusivement sur les données de l'Agence nationale des services à la personne (ANSP). S'agissant des particuliers employeurs, l'Insee a mis à disposition des utilisateurs ses fichiers DADS grand format et des fichiers détail. La Dares constituera régulièrement un fichier relatif à l'ensemble des salariés sur le champ complet des services à la personne, pour analyser les conditions d'emploi dans le secteur et en particulier les situations fréquentes de multiactivité.

Mutations de l'emploi et des professions

A l'occasion de ce travail d'expertise sur les statistiques d'emplois de services à la personne, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » du Cnis a souhaité qu'une réflexion de moyen terme soit retenue sur la façon dont la statistique publique **mesure les mutations de l'emploi et des professions**, principalement en ce qui concerne les conditions d'exercice des emplois (les travaux de prospective des métiers et des qualifications menés régulièrement par la Dares et le centre d'analyse stratégique éclairant déjà le sujet des emplois à pourvoir dans les différents métiers) .

Le bureau du Cnis de juillet 2012 a repris cette préconisation : « *La diversification des modalités d'exercice de l'activité professionnelle, observée depuis une trentaine d'années sur le marché du travail avec plusieurs inflexions sur la période récente, constitue un enjeu important d'observation pour l'appareil statistique et d'analyse pour l'ensemble des acteurs sociaux impliqués dans le fonctionnement et la régulation du marché du travail. Ces modalités d'exercice de l'activité professionnelle sont identifiées sous le nom générique de « formes d'emploi » même si cette notion n'a pas d'assise conceptuelle précise et gagnerait à être précisée. Cette notion peut en effet renvoyer à la diversité des « statuts » (CDD, CDI, indépendant, stagiaire, intérim, auto entrepreneurs...), tout comme à la « manière » d'exercer son emploi : temps partiel (contraint ou choisi), de façon intermittente ou saisonnière, en multi activité, à distance (télétravail), chez des particuliers, multi sites, dans le cadre d'un groupement d'employeurs ou d'un portage salarial...*

L'enjeu d'une concertation menée par le Cnis serait de préciser le contour des formes d'emploi que l'on cherche à cerner, avec une attention particulière sur les formes émergentes, puis de s'interroger sur la façon dont l'appareil statistique est aujourd'hui en mesure d'en rendre compte (en niveau comme en évolution), d'identifier les manques éventuels et les pistes d'amélioration envisageables. »

III - Récapitulatif des attentes du moyen terme 2009-2013 non totalement satisfaites

Parcours et transition : entre le système éducatif et la vie active, au sein du marché du travail (y compris entre public et privé), vers la retraite (situations de préretraite, retraite d'office)... ;

État de la connaissance des **revenus non salariaux liés à l'activité** (stock options, participations, intéressements...);

Revenus mal couverts par les enquêtes auprès des ménages (personnes en situation d'hébergement collectif ou précaire, jeunes...);

Classement des **certifications professionnelles** ;

Tensions sur le marché du travail, en particulier besoins de recrutement des entreprises. ;

Attentes sur la **qualité de l'emploi**, en fonction des réflexions internationales ;

Mesure des **mutations de l'emploi et des professions**, nouvelles formes d'emploi ;

Attentes sur le **fonctionnement du dialogue social** (ensemble des secteurs d'activité privés et publics) : négociation collective et suivi des accords, implantation et activité des institutions représentatives du personnel, représentativité des syndicats.

C. Commission « Entreprises, stratégies de marché »

Pour mémoire, les projets d'avis de moyen terme 2009-2013 avaient été discutés dans quatre des ex-formations³¹ du Cnis en 2008 avant d'être adoptés en assemblée plénière du Cnis en janvier 2009. Aujourd'hui, ces domaines sont quasiment tous regroupés dans la Commission « Entreprises, stratégies de marché » Cela couvre donc un champ de la statistique publique très large.

Cadrage européen pour la période 2009-2013 :

Le contexte européen a été marqué par la mise en place d'un programme quinquennal (2009-2013) de modernisation de l'ensemble de la statistique d'entreprise (MEETS, décision 1297/2008) : ce programme est en partie inspiré des expériences françaises de réingénierie et en particulier du programme RESANE. Dans le cadre de la « vision » développée par Eurostat sur le développement futur des statistiques publiques, ce programme a débouché en 2011-2012 sur une proposition d'élaboration d'un nouveau « règlement européen cadre (FRIBS) sur les statistiques d'entreprises » qui touchera les référentiels, les statistiques structurelles, conjoncturelles, d'échanges extérieurs et les enquêtes thématiques. La direction des statistiques d'entreprises de l'Insee a beaucoup investi sur les nombreux groupes de travail (ESSnet) créés dans le cadre du programme MEETS, de façon à anticiper sur les changements et à proposer des solutions déjà expérimentées en France.

A noter que la période a été également marquée des évolutions de la demande d'origine européenne en lien avec la mise en œuvre de l'ouverture à la concurrence des services, en particulier dans les transports. Il faut noter également que la statistique agricole, répondant toujours aux besoins de suivi de la politique agricole commune, s'est élargie pour répondre à de nouveaux besoins.

Principaux textes européens qui fondent les enquêtes et demandes d'indicateurs d'origine européenne:

Le règlement (CE) No 295/2008 est le règlement cadre sur **les statistiques structurelles**. Celui-ci est issu d'une refonte, décidée en 2002, du règlement cadre n°58/97 qui avait lui-même subi un certain nombre de modifications. Cette refonte a eu notamment pour objet de mieux se conformer aux politiques prioritaires communautaires.

Le règlement cadre (CE) No 1165/98 est le règlement cadre concernant **les statistiques conjoncturelles**. Lui-même faisait suite à un précédent règlement pour tenir compte notamment des demandes de la Banque centrale européenne (créée en 1998) de diminuer les délais de disponibilité des principaux indicateurs. Le règlement de 1998 a été amendé par un autre règlement du Conseil (n°1158/2005). Il a également été modifié à plusieurs reprises par des règlements de la commission, jusqu'en 2012, notamment pour introduire les variables relatives aux prix industriels à l'importation de produits industriels et aux prix à la production des services, prendre en compte la nouvelle nomenclature économique, ou encore supprimer la variables relatives aux entrées de commandes de pour les bâtiments et pour le génie civil, et l'industrie.

Un nouveau règlement (EU) n° 692/2011 concernant les statistiques européennes sur **le tourisme** et abrogeant la directive 95/57/CE du Conseil a été adopté le 6 juillet 2011, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2012.

³¹ Agriculture, Industrie-IAA-Energie, Commerces-Services et, en partie Transport-Tourisme

Le règlement cadre (CEE) no 3924/91 du Conseil relatif à la création d'une enquête communautaire **sur la production industrielle** a été modifié en 2006 (1896/2006). Il a pour objet de disposer des informations détaillées sur la production des industries afin de suivre leurs marchés en utilisant une liste de produits (**PRODCOM**) de quelque 3 900 produits manufacturés au niveau européen. Cette liste est mise à jour chaque année depuis 2004 par le biais de règlements de la Commission.

Le règlement cadre No 1006/2009 concernant les statistiques communautaires sur **la société de l'information**, plus particulièrement, les statistiques relatives à la société de l'information surveillent trois aspects : la réalisation d'un espace européen unique de l'information, l'innovation et l'investissement dans la recherche en matière de TIC la réalisation d'une société européenne inclusive de l'information. Ces aspects du développement numérique en Europe correspondent aux principaux objectifs de la stratégie EU2020.

Le règlement cadre No 1006/2009 concernant les statistiques communautaires sur **la société de l'information**. Plus particulièrement, les statistiques relatives à la société de l'information visent trois aspects : la réalisation d'un espace européen unique de l'information, l'innovation et l'investissement dans la recherche en matière de TIC, la réalisation d'une société européenne inclusive de l'information. Ces aspects correspondent aux principaux objectifs de 2020.

La décision cadre 1608/2003 du parlement et du conseil sur l'élaboration des statistiques de science et technologie et ses règlements d'application comprenant notamment l'élaboration de statistiques sur la RD et la réalisation tous les deux ans d'enquêtes sur l'innovation (technologique et non technologique)

Le règlement cadre (CE) n°177/2008 concerne les **répertoires d'entreprise** pour des besoins statistiques, modifiant celui de 1993.

Le règlement cadre n°16/2007 sur les **statistiques Fats inwards et outwards**, a été adopté le 20 juin 2007 avec dérogation pour la France pour les années 2007-2008 et amendé en 2008 ((CE) 747/2008). Il porte sur la structure et l'activité des filiales étrangères (chiffre d'affaires, emploi). Il fait suite aux recommandations de l'Ocde et aux manuels sur les FATS et les indicateurs de la mondialisation économique

Il existe de [nombreux règlements](#) européens pour assurer le suivi de **la politique agricole commune** (offre de produits, production, revenus des agriculteurs ...). La statistique agricole couvre également d'autres objectifs : la protection de l'environnement; l'adoption de pratiques agricoles durables, la sécurité alimentaire, le bien-être des animaux, le développement rural, dans une perspective plus large. La politique communautaire de **la pêche** est également suivie par plusieurs [règlements](#).

Plusieurs textes concernent **le transport** :

- la directive de 1995 (95/64/CE) qui fondait les statistiques de **transport maritime** (marchandises et passagers), refondue par celle de 2009 (2009/42/CE) suite à de nombreuses modifications ;

-le règlement cadre sur les statistiques de transport concernent **les marchandises par voies navigables intérieures** [(CE) No 1365/2006] ;

-**les marchandises par route** [(UE) N o 70/2012], ainsi que la décision du 30 novembre 1993 sur les accidents de la circulation ;

- le transport **par chemin de fer** [(CE) No 91/2003], actuellement en cours de réécriture ;

- le transport de passagers, de fret et de courrier **par voie aérienne** [(CE) No 437/2003] ;

-le règlement 1108/70 du conseil instaurant une comptabilité des dépenses afférentes aux **infrastructures de transports** par chemin de fer, par route et par voie navigable ;

A cela s'ajoute le questionnaire commun UE-OCDE-UNECE sur base volontaire (Web-COQ).

Contexte français

La loi de modernisation de l'économie (LME) votée en 2008 a eu plusieurs répercussions sur les statistiques d'entreprise : notamment la nouvelle définition des entreprises (en première analyse

identiques désormais à la trace française des « entreprises » définies au sein des groupes et non plus aux unités légales filiales) mais également la création de catégories d'entreprises (**les microentreprises, les petites et moyennes entreprises, les entreprises de taille intermédiaires, les grandes entreprises.**)

Deux groupes de travail du Cnis ont largement contribué à cette évolution des définitions :

- l'un sur la « Définition des catégories d'entreprises », présidé par Michel Didier

- l'autre sur les « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes », présidé par Edouard Salustro

Par ailleurs, la RGPP a eu pour effet de restructurer les services statistiques et de regrouper à l'Insee un grand nombre d'opérations statistiques : nombreuses enquêtes d'entreprises mises en œuvre auparavant par les services statistiques ministériels ainsi que la plupart des enquêtes statistiques de l'ex- Sessi ont rejoint l'Insee ou sont sur le point de le rejoindre comme les indices IPEA et des indices de prix de transport précédemment produits par le SOeS.

L'Insee s'est également engagé dans une réingénierie des processus de statistiques structurelles sur les entreprises en devenant le maître d'œuvre de leur élaboration dans le cadre du projet Resane (refonte des statistiques annuelles d'entreprises).

Du côté des statistiques de court terme, le moyen terme a été marqué par le changement de base 2010 et par le démarrage de projets de refonte des différentes chaînes de production des indicateurs de court terme (programme dit Premice).

En matière de technologie de l'information, la collecte par EDI a été bien développée dans le cadre de Sirène. La collecte par Internet est également en train de se développer pour les enquêtes d'entreprises.

En matière de diffusion, une meilleure cohérence entre les différents sites de diffusion a été recherchée.

Par ailleurs, la production des statistiques de *transport* avait été affaiblie durant la période précédente dans le contexte de la généralisation de la concurrence et de perte du contrôle par l'État des activités décentralisées (routes) ou privatisées (autoroutes notamment). Un groupe de travail présidé par M. Bernadet a permis de remettre à plat les besoins statistiques dans ce domaine.

Enfin, dans le domaine du *tourisme*, de nombreuses avancées ont eu lieu dans la lancée de celles qui avaient marqué la période 2004-2008, permettant notamment de répondre beaucoup mieux à la directive européenne 1995 (remplacée en 2011 par un nouveau règlement). En outre, la statistique du Tourisme s'élabore avec les Régions.

Le Cnis avait souhaité en janvier 2009 dans un avis de moyen terme que la statistique publique travaille durant ce moyen terme à une meilleure connaissance du *secteur associatif*. Cette demande rejoignait celles formulées dans les rapports Langlais et Morange, de la CNVA (conférence de la vie associative) et plus tard du groupe préparatoire à la Conférence associative du 17 décembre 2009. Mandat a été donné à un groupe de travail du Cnis sur la connaissance des associations le 18 mars 2010 ; le rapport a été publié en décembre de la même année.

De plus, plusieurs événements au plan international et français ont eu pour conséquence d'impulser fortement la problématique du *développement durable* dans la statistique publique : es objectifs du millénaire de l'ONU, la mesure du progrès dans les sociétés et la croissance verte à l'OCDE, a stratégie Europe2020 de l'UE, les travaux de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi (2008-2009) sur la mesure de la performance économique et le progrès social En France, le processus du Grenelle de l'environnement, engagé en 2007 une **Conférence nationale sur les indicateurs du développement durable, s'est tenue le 20 janvier 2010 sous l'égide du Cnis, du CESE et du CGDD**, a fait émerger plusieurs pistes de travail.

Rappel des principales orientations 2009-2013 du Cnis

Les principales orientations de moyen terme de la commission « Entreprises et stratégies de marché » déclinées ici sont une reformulation synthétique des avis du Cnis qui avaient été adoptés pour le moyen terme 2009-2013³².

Il s'agit :

- Mettre en œuvre le programme de refonte des **statistiques annuelles des entreprises (Résane)**. Il est demandé que des bilans qualité soient généralisés, en priorité concernant l'amélioration attendue sur la description des branches et des secteurs des entreprises industrielles suite au changement de nomenclatures et de la refonte de l'enquête annuelle de production industrielle,
- Utiliser **la nouvelle définition statistique de l'entreprise** et de sa définition en **quatre classes** micro-entreprises, petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises,
- Mettre à niveau la connaissance des **activités des filiales des groupes** et consolidation des statistiques sur les **échanges de services**, notamment les échanges transfrontaliers, De plus, il est souhaité que le système de simplification d'Intrastat ne dégrade pas la qualité de l'information produite, en particulier pour la connaissance des flux physiques de matières collectés pour mesurer l'impact de l'industrie sur l'environnement,
- Assurer une meilleure correspondance entre les statistiques structurelles et celles de court terme grâce à la refonte les **statistiques infra annuelles** notamment concernant le commerce et les services. De plus, il était attendu qu'un meilleur service soit rendu aux utilisateurs grâce à Internet, que ce soit en matière de collecte ou de diffusion des enquêtes conjoncturelles,
- Couvrir plus largement **les indices de prix**, aux secteurs de l'assainissement et à la gestion des déchets, à quelques segments du secteur des transports et aux services financiers et d'assurance,
- Mettre en œuvre le changement de méthode pour calculer l'indice du coût de la **construction**,
- Mieux appréhender la globalisation de l'économie en s'appuyant sur **des enquêtes thématiques** qui feront l'objet d'une présentation de leur programmation. Certains thèmes sont jugés prioritaires tels que : l'organisation des activités productives (dimension réseau et enseigne), l'innovation (avec adaptation aux commerces et services), l'économie de l'immatériel, le rôle des technologies de l'information et de la communication (en particulier le commerce électronique), les éco-entreprises et éco-activités.
- Étendre la couverture des enquêtes sectorielles annuelles à des secteurs non couverts comme **les arts et spectacles et les associations**, avec notamment une enquête pilote sur les associations intervenant dans les services aux particuliers,
- Développer des études sur l'impact que peuvent avoir les évolutions de l'industrie sur l'activité et l'emploi au **niveau local**,
- S'agissant des **statistiques agricoles**, s'appuyer sur les opérations statistiques habituelles et en particulier sur le recensement agricole 2010 pour :
 - o satisfaire des besoins statistiques émergents, notamment pour éclairer le débat sur le développement rural, sur les liens entre agriculture et environnement, sur la sécurité alimentaire
 - o pour alléger la charge des enquêtes pour les exploitants agricoles en recourant aux données administratives,
- Dans le domaine des **Transports** :

³² Rapport du Cnis n°115, février 2009, Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013. Avis général Statistiques d'entreprises, Avis des formations « Agriculture », « Commerce-Services », 'Industries, IAA, Énergie », « Transport, Tourisme »

- **créer un comité de coordination statistique** composé du service statistique et des directions opérationnelles du ministère pour cadrer l'avancée des travaux indispensables à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport du Cnis « Inventaire des besoins d'information sur les transports »,
 - éclairer de manière homogène dans les différentes agglomérations **l'offre de transport**, la qualité de service, la congestion et mesurer de certains effets environnementaux des transports,
 - mettre en place une synthèse statistique des **échanges internationaux de marchandises**, notamment une estimation des flux conteneurisés de marchandises échangées passant par les ports français ou étrangers,
 - fournir des informations sur l'activité logistique et les flux de transports amont et aval associés,
 - développer les indices de prix, tels que prévus par le règlement européen, dans le contexte de l'ouverture à la concurrence et, entamer une réflexion pour apprécier les prix en niveau par mode,
- Concernant le **Tourisme**
- consolider la connaissance du tourisme international, avec l'étude de méthodes exploratoires, alternatives ou complémentaires aux enquêtes frontalières, notamment à partir d'informations détenues par des opérateurs de téléphonie mobile ou le groupement des cartes bancaires,
 - compléter l'information sur le tourisme des résidents avec les volets trimestriels de l'enquête « suivi de la demande touristique » (SDT) qui sert à répondre aux obligations européennes,
 - développer et approfondir la connaissance des entreprises des secteurs caractéristiques du tourisme,
 - rénover le compte satellite du tourisme, en particulier en travaillant à un meilleur ancrage à la comptabilité nationale, à la réconciliation entre offre et demande, en veillant au rapprochement entre les données monétaires et données physiques comme le nombre de nuitées.

I - Bilan des avis de moyen terme 2009-2013

- 1. Mettre en œuvre le programme de refonte des statistiques annuelles des entreprises (Résane). Il était demandé que des bilans qualité soient généralisés, en priorité concernant l'amélioration attendue sur la description des branches et des secteurs des entreprises industrielles suite au changement de nomenclature et de la refonte de l'enquête annuelle de production industrielle**

Le projet Resane est un des chantiers majeurs de ce moyen terme de la statistique publique et de l'Insee. Il visait à faire des gains de productivité et à baisser la charge de réponse pesant sur les entreprises tout en constituant un ensemble cohérent de statistiques sur les entreprises combinant simultanément des données administratives (déclarations annuelles de bénéficiaires, DADS...) et des enquêtes statistiques en parvenant à les réconcilier au niveau des réponses individuelles.

Dans un deuxième temps, il visait aussi à remplacer progressivement les statistiques élaborées en unités légales en statistiques fondées sur les entreprises, véritables acteurs économiques. Il avait ainsi plusieurs objectifs : redéfinir le processus de production des statistiques structurelles, mettre en cohérence plusieurs sources, contribuer à la MRCA (mesure de réduction de la charge administrative

des entreprises) et rechercher des économies pour l'administration au niveau du traitement des données. Il comprenait de nombreux niveaux d'innovations et a dû prendre en compte de manière simultanée des questions d'ordre statistique, méthodologiques, conceptuelles, organisationnelles et informatiques.

La première phase du programme est achevée. **Les résultats ÉSANE 2010** ont, par exemple, été publiés sur le site Internet de l'Insee en mai 2012. Ils incluent désormais les auto-entrepreneurs et les sociétés holding. Des « fiches sectorielles » et des données relatives aux « branches » sont publiées depuis août 2012 et dans l'édition 2013 des tableaux de l'économie française. Toutes ces statistiques sont élaborées à partir d'entreprises identifiées aux « unités légales » c'est à dire à des entités définies sur le seul plan juridique. Mais certaines statistiques ont commencé à être publiées à partir d'entreprises identifiées aux groupes, en particulier pour des tableaux portant sur les catégories d'entreprises

La deuxième phase du programme Resane conduira à tenir compte de la **structuration en groupe** de sociétés pour former des « entreprises » par le « **profilage** » des groupes, conformément, d'une part aux recommandations du groupe de travail Salustro sur « les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » et d'autre part, aux dispositions de la LME. L'objectif sur le prochain moyen terme est de remplacer sur le site Insee.fr les résultats calculés actuellement en unités légales par des résultats calculés à partir des nouvelles entreprises, au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME)³³. S'agissant du même mot (« entreprises ») qui définit des entités différentes; il doit être précisé dans les publications si on parle d'entreprises au sens des unités légales (les sociétés) ou au sens des acteurs économiques.

Un Insee-références sur les entreprises, à vocation annuelle, viendra compléter la diffusion des résultats ESANE sur internet, tandis qu'une diffusion appropriée des résultats plus détaillés sur l'industrie et les services sera pérennisée.

S'agissant de la réduction des délais et de la réduction des coûts : ce dispositif a atteint une certaine stabilité, et les délais de production de ces différents résultats devraient être réduits sur le moyen terme suivant, notamment grâce à la possibilité (testée en 2013) offerte aux entreprises de répondre à l'ESA (Enquête sectorielle annuelle) par Internet.

Enfin, sur ce moyen terme, dans le cadre des travaux européens du programme MEETS, l'Insee anime un ESSnet sur le profilage : pour harmoniser les procédures relatives à ce sujet, les instituts statistiques de l'Union européenne et Eurostat ont mis en place cet ESSnet qui a commencé ses travaux à la fin 2009. Ce groupe de travail vise à développer, sur un programme de quatre années, des méthodes communes et des outils partagés en matière de profilage, qui auront vocation à être appropriés par l'ensemble des pays de l'Union européenne. Outre l'Insee qui en assure la coordination, ce groupe, après s'être progressivement renforcé, réunit depuis 2013 les instituts statistiques de treize autres pays.³⁴ Les participants à l'ESSnet testent notamment la possibilité d'obtenir des grands groupes multinationaux une information sur leurs implantations dans les différents pays de l'Union européenne (liste des unités légales, possibilité d'une collecte de l'information sur les comptes de ces unités) afin d'alimenter l'*European Groups Register* (EGR). Ces tests portent sur 40 à 60 groupes multinationaux sur un délai de deux ans. Les résultats en seront présentés au séminaire de restitution qui aura lieu les 19 et 20 novembre 2013 à Bercy.

2. Utiliser la nouvelle définition statistique de l'entreprise et de sa définition en quatre classes micro-entreprises, petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises

³³ qui définit également les « catégories » d'entreprises (cf. la loi et son décret d'application (n°1354) du 18 décembre 2008)

³⁴ Outre Eurostat et l'Insee, les instituts statistiques d'Allemagne, Finlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse participent depuis 2009 et ont contribué à la définition des méthodes. Quatre pays sont impliqués depuis 2012 : Belgique, Espagne, Lettonie, Lituanie. Trois autres ont rejoint le groupe en 2013 : Estonie, Hongrie et Suède.

Pour mémoire, la notion d'entreprise est définie à partir de critères économiques dans le décret d'application (n°2008-1354) de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie et, les critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique y sont définis. On distingue : les micro entreprises, les petites et moyennes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises.

Des premières publications témoignent de l'utilisation de ces catégories :

« Quatre nouvelles catégories d'entreprise, une meilleure vision du tissu du système productif » - Insee Première N°1321 - novembre 2010, voir également les publications régionales associées.

« Un tissu productif plus concentré qu'il n'y paraît, nouvelles définitions et nouvelles catégories d'entreprises » - Insee Première N°1399 - mars 2012

« R&D : le potentiel des entreprises de taille intermédiaire » Note d'information Enseignement et recherche – 09-27 décembre.

« Les PME, des acteurs méconnus de la recherche en France », Note d'information Enseignement et recherche – 13-01 février.

Par ailleurs, la Banque de France publiera des statistiques par tailles d'entreprises au sens de la LME.

C'est le **répertoire Sirius** qui doit être le référent en matière de calcul des catégories d'entreprises (PME, ETI, GE) auxquelles appartiennent toutes les unités légales qu'il contient.

En effet, le projet de **répertoire SIRUS** (Système d'identification au répertoire des unités statistiques) a débouché en 2012 sur la mise en place opérationnelle du répertoire statistique. Ce répertoire statistique permet de centraliser les informations disponibles sur les entreprises, et de prendre en compte des unités « entreprises » différentes des unités légales en donnant plus de sens économique aux statistiques produites. Il s'appuie en particulier sur les travaux menés sur le profilage des groupes.

Ce répertoire Sirius mis en place en 2013, devient le répertoire statistique de référence pour l'ensemble de la statistique publique. Il **servira de base de sondage pour toutes les enquêtes** auprès des entreprises, et permettra également de mesurer et contrôler la charge statistique des entreprises.

3. Mettre à niveau la connaissance des activités des filiales des groupes et consolidation des statistiques sur les échanges de services, notamment les échanges transfrontaliers. De plus, il est souhaité que le système de simplification d'Intrastat ne dégrade pas la qualité de l'information produite, en particulier pour la connaissance des flux physiques de matières collectés pour mesurer l'impact de l'industrie sur l'environnement

Le règlement FATS a été voté en 2007 pour une mise en application en 2009 sur l'année de référence 2007. Ce règlement comprend deux volets : le volet Inward FATS (IFATS) sur l'activité en France des filiales de groupes étrangers et le volet Outward FATS (OFATS) sur l'activité à l'étranger (hors UE) des filiales de groupes français. La France répond à la partie IFATS à partir des données ESANE des filiales situées en France de groupes étrangers, et réalise une enquête statistique, intitulée OFATS, auprès des groupes français ayant des filiales à l'étranger.

Ces travaux font l'objet d'un **l'ESSNet dit Global Value Chain (GVC)** qui a été présenté en commission du Cnis. Il a pour objet de renforcer la capacité du système statistique européen à appréhender le phénomène de mondialisation économique. Quatre axes de travail ont été identifiés : indicateurs de mondialisation ; méthodologie d'appariement des données issues des différentes sources ; amélioration de la qualité des données OFATS (outward FATS) ; préparation de **l'enquête sur les chaînes de valeur mondiales**.

Par ailleurs, le service statistique des **Douanes** a eu à relever le seuil communautaire en 2011 **d'Intrastat**, ce qui soulève des questions de qualité. Un effort particulier devait porter sur le suivi de la démographie des entreprises réalisant des échanges, rendu plus difficile par les différentes simplifications douanières et statistiques.

4. Assurer une meilleure correspondance entre les statistiques structurelles et celles de court terme grâce à la refonte les statistiques infra annuelles notamment concernant le commerce et les services. De plus, il était attendu qu'un meilleur service soit rendu aux utilisateurs grâce à Internet, que ce soit en matière de collecte ou de diffusion des enquêtes conjoncturelles

L'Insee gère aujourd'hui la plus grande partie des indicateurs infra-annuels de la statistique publique: indices de la production industrielle (IPI), observation des prix de l'industrie et des services (Opise), indices de prix agricoles (IPPAP, IPAMPA (en collaboration avec le Service de statistique agricole), IPGA, , indices de chiffres d'affaires (CA industrie, commerce, services), indices du coût de la construction (ICC) et indices des loyers (IRL, ILC, ILAT) et indicateurs conjoncturels de démographie d'entreprises.

Suite à la reprise par l'Insee des fonctions statistiques du Sessi, la DSE a aussi repris depuis 2010 la responsabilité des enquêtes mensuelles de branches (EMB), qui permettent de produire l'indice de la production industrielle (IPI), et l'enquête annuelle de production (EAP), qui permet d'une part de produire des données de production industrielle en valeur et en quantités dans le cadre du règlement européen PRODCOM et d'autre part d'alimenter ESANE sur l'ensemble des activités industrielles non agro-alimentaires.

L'année 2013 a vu le rebasement des indices conjoncturels en base 2010 et le début de la mise en place d'un chaînage annuel pour certains (indices de prix à la production).

Lors de ce moyen terme le démarrage de la refonte des processus de production d'indices conjoncturels a débuté avec la réécriture de l'ensemble des applications qui permettent la production de ces indicateurs de court-terme. Ces projets s'inscrivent dans le cadre de l'un des grands chantiers statistiques retenus pour le moyen terme 2010-2015 de l'Insee : le programme de rénovation avec mutualisation des indicateurs de court-terme d'entreprises (PréMice).

Ce programme, qui concerne deux directions de l'Insee (la direction des statistiques d'entreprise et la direction des études et synthèses économiques) a plusieurs objectifs : réécriture de plusieurs applications, maîtrise des coûts de maintenance de ces applications, mise en place d'une architecture informatique commune, **recherche d'une plus grande cohérence de ces divers indicateurs infra-annuels, entre eux bien entendu mais aussi avec les comptes nationaux et les enquêtes structurelles d'entreprises (dont EAP)**, par le recours à des méthodes intégrées, au même répertoire d'entreprises et à des nomenclatures gérées en commun.

Durant l'année 2013 la Division des enquêtes de conjoncture conclura les travaux prévus dans le cadre du moyen terme 2009-2013, dont les événements les plus marquants auront été le passage à la NACE révision 2 et la NAF révision 2, la forte progression de la collecte par Internet, la standardisation des Informations Rapides et la création d'un Information Rapide France, l'élaboration de nouveaux indicateurs synthétiques, la diffusion des résultats d'août suite à la mise en place de la collecte d'août en 2008, des présentations régulières d'études dans le cadre de séminaires internationaux, et la refonte complète de l'application Conjoncture (projet Conjoncture 2). 2013 verra également un changement de base de tous les indicateurs conjoncturels –base 2010=100.

5. Couvrir plus largement les indices de prix aux secteurs de l'assainissement et à la gestion des déchets, à quelques segments du secteur des transports

Les activités « captage, traitement et distribution d'eau » (36), « collecte et traitement des eaux usées » (37) et « collecte, traitement et élimination des déchets » (38) de la section E liée à l'environnement sont couvertes par le dispositif Opise (observation des prix de l'industrie et des services).

Concernant les indices de prix des transports, la France répond désormais à l'ensemble des demandes européennes (et même au delà avec l'indice de prix du fret fluvial) après avoir créé un

indice de prix du fret maritime, aérien, de l'entreposage et de la manutention au cours des 5 dernières années.

Dans le domaine des prix du secteur aérien, le SOeS produit désormais un indice de prix du transport ferroviaire de fret aérien et la DGAC un indice mensuel de prix du transport aérien de voyageur diffusé sur le site du ministère et intégré dans l'indice des prix à la consommation de l'Insee.

6. Mettre en œuvre le changement de méthode pour calculer l'indice du coût de la construction

Depuis 2010, l'indice du coût de la construction est calculé par des méthodes économétriques dites « hédoniques », dont les modèles sont revus et le cas échéant actualisés chaque année. La méthode consiste à établir une relation économétrique entre le prix du bien et ses caractéristiques. Cette méthode est un procédé déjà utilisée pour le calcul du prix des logements anciens.

7. Mieux appréhender la globalisation de l'économie en s'appuyant sur des enquêtes thématiques qui feront l'objet d'une présentation de leur programmation.

Certains thèmes sont jugés prioritaires tels que : l'organisation des activités productives (dimension réseau et enseigne), l'innovation (avec adaptation aux commerces et services), l'économie de l'immatériel ; le rôle des technologies de l'information et de la communication (en particulier le commerce électronique), les éco-entreprises et éco-activités.

Sur la question de la **globalisation**, outre la réalisation pérenne de l'enquête annuelle OFATS et la fourniture des données IFATS, la participation à un Essnet a aussi permis de mettre en place, en 2012, de concert avec certains pays européens, une enquête sur la chaîne d'activité mondiale (CAM) permettant d'éclairer le découpage de cette chaîne et de donner une estimation d'emplois délocalisés sur 2009- 2011.

De premiers résultats ont été publiés sur les délocalisations. D'autres études doivent suivre, concernant le recours aux filiales et à la sous-traitance internationale, par zones et par fonction. S'intéressant aux différentes fonctions de l'entreprise, cette enquête CAM donnera aussi un regard sur la tertiarisation de l'économie, mais vue seulement sous l'angle spécifique d'une division internationale du travail et non dans toutes ses dimensions comme y invitait le CNIS.

Dans ce cadre européen, la France a aussi participé aux réflexions sur les indicateurs de mondialisation.

Sur les **enquêtes thématiques**,

- le recueil d'une information annuelle sur les **réseaux** a été testé (parallèlement à la réalisation en novembre 2010 d'un séminaire du CNIS donnant des résultats novateurs sur leur importance), et il est proposé d'en faire une opération annuelle pour alimenter le répertoire statistique (cf. avis d'opportunité 2012),

- le fichier fiscal TASCOM est désormais mobilisé pour répondre aux besoins de description de **l'équipement commercial** (cf. le rapport de la Commission des comptes du commerce de juin 2012) tandis qu'une enquête points de vente 2009 fait un nouvel état des lieux (résultats présentés à la commission commerce)

- une information annuelle sur les **TIC et le commerce électronique** est recueillie par enquête en liaison avec les exigences européennes, et les très petites entreprises sont spécifiquement interrogées en 2012 à ce sujet, cependant qu'il est prévu de répondre aux approfondissements souhaités en matière de commerce électronique par une enquête spécifique en 2014,

- au-delà des enquêtes R&D, **l'innovation** a été éclairée via les enquêtes biennuelles CIS, répondant aux demandes européennes, avec un éclairage en 2008 sur les bénéfices environnementaux et en 2010 (résultats à paraître) sur les compétences et les dépenses d'innovation. Ces enquêtes fournissent aussi un regard sur les coopérations ou échanges internationaux en la matière ;

L'enquête sur **les marges commerciales** de 2013 est vraiment nouvelle. Cette enquête répond à une demande des comptes nationaux afin de rendre plus robuste l'estimation de la ventilation de la marge commerciale brute par produits. Elle prend la forme d'un volet complémentaire à l'enquête sectorielle annuelle (ESA).

Par ailleurs pour éclairer **le besoin de financement des PME** et leur passage de la crise, une enquête sur leur accès au financement (ATF) comparant les besoins et difficultés de financement avant et après la crise a été réalisée en 2010 dans un cadre européen

Du côté **développement durable et demandes environnementales**, les besoins sur la **consommation d'énergie** sont éclairés par l'enquête annuelle EACEI (cf. Règlement SBS et statistiques de l'énergie), mais aussi par une enquête ponctuelle sur le tertiaire (ECET); dont la collecte a été réalisée à l'automne 2012. Cette enquête doit aussi servir de base pour des questions d'évaluation de politique publique.

L'enquête sur les investissements et les dépenses liées à l'environnement continue d'alimenter les comptes de l'environnement qui dépendent désormais d'un règlement européen.

La question de la connaissance des **éco-entreprises** ou de l'impact des politiques environnementales sur les entreprises - au-delà des investissements antipollution suivi par une enquête annuelle spécifique - a été réorientée sur la connaissance de **l'implication des entreprises en matière de développement durable** (la responsabilité sociétale des entreprises), en considérant les différents piliers de ce développement : une enquête (ENDD) a été réalisée en 2011 par l'Insee et le SoeS dont les résultats ont été diffusés à l'automne 2012 (cf. journée inter-commission du 20 novembre 2012).

En matière de **déchets non dangereux**, pour répondre aux obligations européennes, une enquête sur les déchets industriels a été réalisée en 2009 et des estimations faites sur le commerce et l'industrie pour l'année 2010, tandis que ces deux secteurs seront de nouveaux interrogés en 2013 sur leurs déchets 2012.

8. Étendre la couverture des enquêtes sectorielles annuelles à des secteurs non couverts comme les arts et spectacles et les associations, avec notamment une enquête pilote sur les associations intervenant dans les services aux particuliers,

Le passage à la NAF-Rev2 et au système ESANE s'est fait en articulation avec la réalisation de la Base 2005 des comptes nationaux (diffusée en mai 2011), ce qui a impliqué une expertise importante et certains réglages du nouveau système, y compris sur sa diffusion. A cette occasion le partage industrie-commerce a été assez nettement révisé, et le rapport de la commission des comptes du commerce a été rénové en concertation avec les parties prenantes. **Les spectacles vivants** ont été progressivement intégrés au champ de l'ESA-services, conformément à la recommandation du CNIS.

Concernant l'**emploi associatif**, des premiers travaux sur les déclarations annuelles de données sociales (DADS) ont permis de produire des statistiques détaillées sur la démographie des associations employeurs et des tableaux ventilés par régions et départements ont été mis en ligne sur le site du ministère. Mais ce chantier a été suspendu, compte tenu des nouvelles priorités dans le programme de travail. En 2013, la DSE a examiné avec le ministère de l'intérieur la possibilité d'accéder au *Répertoire National des Associations (RNA)* et réalisé un *appariement avec Sirene* permettant d'évaluer la qualité de ces 2 répertoires sur le sujet. Par ailleurs, l'Acoss publie régulièrement des indicateurs synthétiques d'emploi et de masse salariale sur l'ensemble du champ associatif.

A la suite de la deuxième Conférence de la vie associative de décembre 2009, un **groupe de travail du Cnis, "Connaissance des associations"**, présidé par Edith Archambault, a été constitué, pour faire le point sur l'état actuel du dispositif de suivi statistique du secteur associatif et proposer des voies d'amélioration pour rendre compte à la fois de l'activité économique de ces organisations et de leur contribution à plusieurs dimensions du bien-être de la société.

Le groupe, qui a procédé sous forme d'auditions, a élaboré 19 recommandations, classées par priorité, présentées à la commission « Démographie et questions sociales » le 4 novembre 2010 et publiées en décembre. Deux des recommandations étaient considérées comme essentielles avant 8 autres de priorité 1. La première, organisationnelle, était de créer dans le cadre de l'Insee, un pôle en

charge des statistiques sur les associations ; la seconde de réaliser périodiquement une enquête « entreprises » spécifique sur les associations. Les autres préconisations visaient à veiller à la comparabilité internationale, connaître les associations vivantes, à améliorer la cohérence des données existantes et à faciliter l'accès des données aux chercheurs. Pour cela le groupe demandait de procéder à des appariements, d'affiner les nomenclatures, de produire des données thématiques, de construire et publier des indicateurs, d'établir un compte satellite des institutions sans but lucratif.

L'Insee a lancé fin 2012 la préparation d'une **enquête spécifique en 2014 auprès des associations en réunissant un** comité de concertation (Cocer) largement ouvert aux partenaires institutionnels, représentants du monde associatif et chercheurs. Ces travaux préparatoires répondent déjà à certaines des recommandations de première priorité: ainsi des travaux d'appariement entre le répertoire Sirène et le RNA ont été réalisés et une enquête d'amélioration du répertoire (EAR) est prévue fin 2013 pour diminuer l'importance des associations mal classées. Une réflexion sur les nomenclatures des associations a été faite pour les tests de l'enquête 2014 qui comprennent une tentative d'appréhension de la proportion de « faux actifs ».

9. S'agissant des statistiques agricoles, s'appuyer sur les opérations statistiques habituelles et en particulier sur le recensement agricole 2010 pour :

- **satisfaire des besoins statistiques émergents, notamment pour éclairer le débat sur le développement rural, sur les liens entre agriculture et environnementaux la sécurité alimentaire**

Le programme de travail statistique du SSP repose sur un **socle de statistiques agricoles** qui restent indispensables pour le pilotage de la politique agricole commune (PAC) alors que dans le même temps des thèmes nouveaux apparaissent.

Les nombreuses nouvelles enquêtes ou analyses menées de 2009 à 2012 et celles qui le seront en 2013 ont déjà permis et vont continuer de permettre de recueillir les informations nouvelles indispensables pour éclairer les débats sur le développement rural, les liens agriculture et environnement, la sécurité alimentaire notamment. Ainsi, des statistiques sur les ventes et utilisations de produits phytopharmaceutiques en agriculture vont être disponibles. Un cycle d'enquêtes sur les pratiques culturales et l'utilisation de produits phytosanitaires dans les domaines des grandes cultures, de la viticulture, des fruits et des légumes a été mis en place.

Conformément à la demande du Conseil de développer la connaissance des performances énergétiques des exploitations agricoles, au-delà du suivi annuel dans le réseau d'information comptable agricole (RICA), a été mise en place une enquête sur la consommation et la production d'énergie auprès des exploitations agricoles, des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux (ETAFR) et des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA).

- **alléger la charge des enquêtes pour les exploitants agricoles en recourant aux données administratives**

Le SSP s'est efforcé de répondre à ces nouveaux besoins dans un contexte de moyens humains et financiers en diminution en rénovant ses processus, en recourant aux données administratives existantes et en arbitrando certaines opérations.

Concernant les résultats du **recensement agricole**, les délais ont pu être tenus, en dépit des contraintes dues à l'ampleur de l'opération (500 000 exploitations et 700 variables), avec des premiers résultats publiés en septembre 2011. Toutes les innovations mises en place ont fonctionné efficacement. La charge statistique des exploitants a été allégée grâce au recours élargi aux données administratives (agriculture biologique, cheptel bovin, surfaces cultivées, aides agro-environnementales), facilitée par la convergence des unités observées avec le répertoire Sirène. De même, il a choisi d'utiliser le casier viticole pour la réalisation du recensement de la viticulture, ce qui a allégé fortement la charge d'enquête pour les viticulteurs.

Les agriculteurs ont semblé apprécier l'image innovante d'un recensement effectué sur ordinateurs portables. La charge de réponse des agriculteurs a pu être diminuée à travers l'utilisation de données administratives. Au final, un taux de réponse supérieur à 99 % a pu être obtenu.

Les investissements méthodologiques, technologiques et organisationnels mis en place pour le **recensement agricole 2010** ont été généralisés à d'autres opérations.

Enfin, le service continue **de consulter régulièrement ses utilisateurs**, lors de réunions annuelles et lors de comités d'utilisateurs mis en place pour chaque enquête, afin de prendre en compte le mieux possible et en amont leurs demandes.

Par ailleurs, le recensement agricole permettra d'explorer un certain nombre de thématiques de manière exhaustive sur l'ensemble du territoire. En ce qui concerne les **filières agricoles**, le recensement s'est appuyé sur une révision de la typologie des exploitations. Un classement par taille et par secteur a été défini, sur la base de la réglementation européenne. Le choix a notamment été fait d'éclater la production hors-sol, pour pouvoir suivre les élevages porcins et l'aviculture ; le maraîchage et l'horticulture pourront également être suivis, ce qui répond à une demande exprimée en commission.

10. Dans le domaine des **Transports** :

- **créer un comité de coordination statistique composé du service statistique et des directions opérationnelles du ministère pour cadrer l'avancée des travaux indispensables à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport du Cnis « Inventaire des besoins d'information sur les transports »,**

Les recommandations du rapport du CNIS présidé par le professeur Bernadet sur l'inventaire des besoins d'information dans les transports (2007) ainsi que les demandes exprimées par la Commission des comptes des transports ont conduit à créer un comité de coordination des statistiques de transport organisé par le SOeS et présidé par le vice-président de la commission des comptes des transports. Ce comité permet d'assurer le suivi détaillé, une information est donnée régulièrement en commission du Cnis. La mise en œuvre est largement engagée dans les différents domaines (infrastructures, transports de marchandises, voyageurs interurbains, synergie d'observation entre transport et tourisme, renforcement et harmonisation entre autorités organisatrices des transports, transport urbain). Il reste cependant des domaines peu avancés qui nécessitent notamment des échanges d'informations entre l'État et les collectivités locales (circulation routière, réseaux de transport collectifs).

- **éclairer de manière homogène dans les différentes agglomérations l'offre de transport, la qualité de service, la congestion et mesurer de certains effets environnementaux des transports,**

La construction d'un système numérisé sur les réseaux de transport en commun urbains est en cours : géolocalisation des aéroports, gares ferroviaires, stations-service. Cependant la connaissance des réseaux de transport en commun urbains et départementaux est peu avancée. Ce qui serait un outil essentiel pour favoriser l'intermodalité et produire des indicateurs généraux d'accessibilité en transports publics.

De même, la connaissance localisée des besoins des personnes handicapées dépasse la seule connaissance des services, la connaissance des lieux de vie accessibles semble être détenue par les commissions communales d'accessibilité.

L'Autorité de la qualité de service dans les transports (AQST) devrait aussi contribuer à la connaissance de la qualité des services de transport en terme de ponctualité et de régularité. Les premières données sont maintenant collectées sur la ponctualité des trains longue distance et des avions. Les développements sont en cours pour le transport régional et les transports collectifs urbains.

Par ailleurs, suivant les recommandations du rapport, l'observation des voyageurs interurbains et la mobilité des ménages a bien évolué : enquête nationale transport, suivi de la demande touristique, enquête passagers aériens.

- **mettre en place une synthèse statistique des échanges internationaux de marchandises, notamment une estimation des flux conteneurisés de marchandises échangées passant par les ports français ou étrangers,**

Le suivi des flux de marchandises est en cours d'évolution pour intégrer l'ensemble des modes : routiers sous pavillon étranger, oléoducs, transport maritimes, rétablissement des statistiques ferroviaires. A noter que l'enquête Transit pour l'observation des flux routiers de marchandises aux frontières est réalisée tous les cinq ans, un projet est à l'étude pour lui substituer un dispositif d'observation à partir des enquêtes européennes TRM.

Les données de trafic de transbordement portuaire et données maritimes par origine et destination fournies par la DGITM ont été retravaillées au SOeS pour établir des données 2004-2009. Un processus d'alimentation régulière est maintenant en cours de mis en place avant de pouvoir donner lieu à diffusion de résultats.

Un important travail a été réalisé par la DGITM sur la connaissance des hinterlands portuaires avec un suivi régulier du partage modal pour répondre notamment à un indicateur « grenelle ».

- **fournir des informations sur l'activité logistique et les flux de transports amont et aval associés**

Un répertoire des entrepôts et des plateformes logistique a été créé. Son statut juridique reste à définir et la qualité statistique est à améliorer pour envisager une diffusion de ces données.

Par ailleurs, la France participe à un groupe de travail européen pour mieux comprendre les pratiques logistiques et définir un outil de mesure raisonnable en termes de coût.

- **développer les indices de prix, tels que prévus par le règlement européen, dans le contexte de l'ouverture à la concurrence et, entamer une réflexion pour apprécier les prix en niveau par mode**

Les indices de prix demandés dans le règlement STS ont été complétés au cours du moyen terme 2009-2013 et la France, y répond maintenant de façon complète, à quelques détails de champ près. En outre, le SOeS conduit maintenant une nouvelle enquête sur les **prix du transport de fret et d'entreposage** pour répondre à la demande de différents utilisateurs. Cela devrait permettre de produire un indice de prix de l'ensemble du transport de fret et de comparer les évolutions des prix suivant les différents modes de transport.

A l'instar de ce qui a été produit sur le recueil des prix des tarifs aériens (robot informatique qui collecte environ 140 000 tarifs par mois), le SOeS tente actuellement la mise place ce type de collecte sur le transport ferroviaire de voyageurs. Il pourra ensuite alimenter l'indice des prix à la consommation de l'Insee avec un indice de prix et alimenter la réflexion pour apprécier les comparaisons de prix en niveau entre le ferroviaire et l'aérien.

II - Travaux émergents ou non prévus au moyen terme

Filières

La Dgcis réalise des enquêtes qui répondent à des besoins de définition ou de mise en œuvre de politiques publiques. Ces dernières nécessitent aujourd'hui des informations statistiques sur les filières. Le Conseil national de l'industrie, présidé par le Premier Ministre, a identifié un ensemble de filières stratégiques. Jusqu'à présent, des travaux statistiques ont été menés à partir des données sectorielles. Celles-ci n'ont pas répondu à tous les besoins correspondant à une approche par les filières. De fait, les relations entre entreprises sont relativement peu prises en considération dans la statistique sectorielle. C'est pourquoi il est prévu la réalisation d'enquête par filière. Une enquête pilote est en cours s'agissant de la filière automobile, auprès d'environ 4 000 entreprises. Les organisations

professionnelles, associées à l'élaboration de l'enquête, le seront pour l'analyse de ses résultats. Une enquête relative aux industries de santé sera lancée en 2013.

Artisanat

Le Répertoire National des Métiers (RNM) géré par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers se présente désormais (depuis 2013) sous une forme nationale et son rapprochement avec le répertoire des entreprises de l'Insee peut être envisagé. Cela permettrait de répondre aux attentes, en matière d'emploi (salarié et non salarié) et d'agrégats économiques et financiers dans le secteur de l'artisanat.

Suivi des pôles de compétitivité

L'enquête auprès des membres des pôles de compétitivité a été présentée par la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services. L'enquête s'inscrit dans la démarche d'évaluation de la politique des pôles de compétitivité établie dans le cadre d'une étude préalable réalisée par le Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP). La commission a estimé utile que la statistique publique s'intéresse à l'évaluation économique des pôles de compétitivité. Elle a rappelé qu'il était nécessaire de limiter l'utilisation de ces données à des fins statistiques.

Simplification administrative

Le suivi des mesures de simplification administrative dans le domaine de la statistique publique permet de noter certaines avancées dès 2011 ou 2012 comme l'utilisation de données administratives (projet Resane), la suppression de la redondance des questions des enquêtes statistiques (orientation déjà suivie dans le cadre des examens pour avis d'opportunité) ; la dématérialisation des enquêtes (privilégiée pour les nouvelles enquêtes) ; l'évaluation de la charge de réponse aux enquêtes via une question sur la durée de remplissage des questionnaires (examinée lors du comité du label) et le suivi via le répertoire Sirius ; l'optimisation des plans d'échantillonnage visant à mieux répartir les enquêtes entre les petites et moyennes entreprises (mise en œuvre prévue à partir de 2014).

Le projet important dit « Anse » (Armoire numérique sécurisée pour les entreprises), issu des Assises de la simplification administrative consiste en la mutualisation de la collecte d'informations administratives réalisée par des administrations fiscales et sociales. L'Insee est concerné dans la mesure où l'identification Sirene devrait être reprise dans ce projet de nature interministérielle. Par ailleurs un enjeu résidera dans les liens entre ce projet et la déclaration sociale numérique (DSN) ayant pour objet de numériser et simplifier les déclarations auprès de l'ensemble des organismes sociaux.

Amélioration de la qualité des statistiques sur la pêche et sur l'aquaculture

La mise en place du nouveau système de traitement des données sur la pêche s'est effectuée depuis 2009 mais n'a pas encore produit les effets escomptés en termes de qualité des données. Des difficultés sont encore rencontrées dans la saisie des documents déclaratifs en raison du manque d'expérience du domaine de la pêche des agents chargés de la saisie.

- Développement des statistiques sur l'aquaculture

L'enquête statistique sur l'aquaculture a été rénovée conformément aux prévisions du programme. La collecte de données économiques mise en place pour répondre au règlement européen DCF a débuté en 2011. La DPMA a demandé au SSP de réaliser un nouveau recensement de la conchyliculture. Sa préparation a débuté fin 2011, les opérations de collecte sont prévues au deuxième trimestre 2013.

- Développement d'analyses économiques sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture et production d'indicateurs

La production d'indicateurs économiques se développe conformément aux orientations du programme. Les travaux d'analyse sont effectués notamment dans le cadre des groupes de travail européens du Comité Scientifique Technique et Économique sur les Pêches (CSTEP) qui élaborent un rapport économique annuel publié par la Commission.

- Diffusion des informations

Dans un contexte marqué par de profondes évolutions des systèmes de traitement des données, des exigences croissantes au niveau européen et de nombreuses demandes, le BSPA doit concentrer ses efforts sur la production statistique et la réponse aux obligations nationales et européennes. Ayant subi en 2009 une réduction de ses moyens, il n'est pas en mesure de développer comme souhaité la diffusion et la valorisation des données qu'il produit.

III - Travaux non traités en commissions

11. Concernant le *Tourisme*

- **Consolider la connaissance du tourisme international, avec l'étude de méthodes exploratoires, alternatives ou complémentaires aux enquêtes frontières, notamment à partir d'informations détenues par des opérateurs de téléphonie mobile ou le groupement des cartes bancaires,**

La suppression des frontières physiques consécutives aux accords de Schengen et la mise en circulation de l'euro dans les douze pays membres de l'union monétaire en janvier 2002 ont rendu caduque l'ancienne « enquête aux frontières ». La Banque de France et la Dgcs ont dû trouver de nouvelles sources pour calculer les dépenses et recettes du tourisme et le dénombrement des touristes étrangers en France. Pour mémoire, la Banque de France est en charge du suivi de la ligne « Voyages » de la Balance des paiements.

L'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE) mesure le volume trimestriel des flux touristiques des non-résidents à leur sortie du territoire pour les modes de transports collectifs (train, avion et bateau) et sur les aires d'autoroutes pour le mode routier. L'enquête permet de connaître l'ensemble des dépenses réalisées par les non-résidents et contribue à élaborer le poste « recettes » de la ligne « voyages » de la balance des paiements.

S'agissant de l'étude de méthodes exploratoires, alternatives ou complémentaires aux enquêtes frontières, l'utilisation des informations détenues par des opérateurs de téléphonie mobile ou par le groupement des cartes bancaires a été l'objet d'un travail exploratoire de la Dgcs. Il a mis en exergue les difficultés suivantes :

- ces informations ne peuvent en aucun cas se substituer aux enquêtes elles-mêmes, qui collectent une information précieuse sur les activités touristiques ;
- l'accessibilité régulière et sécurisée à ces informations serait lourde à mettre en place car, d'une part, elles sont confidentielles et, d'autre part, elles sont détenues par des opérateurs privés qui peuvent disparaître ou apparaître sur le marché, fragilisant la collecte de l'information³⁵
- il n'existe pas d'exemple d'utilisation de ce type de données dans le cadre de la statistique publique ;
- s'agissant de l'information relative aux cartes bancaires, elle est déjà utilisée par la Banque de France en complément des données issues de l'enquête EVE pour mesurer la dépense des touristes.

- **compléter l'information sur le tourisme des résidents avec les volets trimestriels de l'enquête « suivi de la demande touristique » (SDT) qui sert à répondre aux obligations européennes,**

L'enquête sur le suivi de la demande touristique des Français (SDT) permet de suivre mensuellement le comportement des résidents en France. Le volet trimestriel permet de décomposer les voyages en « séjours » (au moins une nuit en un même lieu), et de détailler le type d'hébergement, les motifs, les activités et les dépenses. Un volet annuel sur les raisons de non-départ au cours de l'année écoulée

³⁵ L'apparition d'un quatrième opérateur de téléphonie mobile en 2012 aurait sans doute été complexe à gérer.

est mis en place en 2013. L'ensemble du dispositif permet de répondre au volet demande du règlement européen.

- **Développer et approfondir la connaissance des entreprises des secteurs caractéristiques du tourisme,**

La connaissance de l'offre et la fréquentation touristique est obtenue principalement par deux enquêtes réalisées par l'Insee, en partenariat avec la Dgcis et les acteurs institutionnels territoriaux : l'enquête de fréquentation dans **l'hôtellerie du tourisme**. Elle a été étendue aux départements d'outre-mer en 2004. La deuxième enquête de fréquentation concerne **l'hôtellerie de plein air**. Une troisième enquête sur les **autres hébergements touristiques collectifs** a été mise en place ; les premiers résultats mensuels réguliers sont produits depuis le début de cette année 2012. L'ensemble du dispositif permet de répondre au volet offre du règlement européen sur le tourisme. Parallèlement des investissements ont été initiés pour permettre une collecte par Internet (qui est encore de faible ampleur). Par ailleurs des développements ont été effectués ou sont en cours pour évaluer l'importance locale de l'emploi touristique ou l'impact économique du tourisme.

- **Rénover le compte satellite du tourisme, en particulier en travaillant à un meilleur ancrage à la comptabilité nationale, à la réconciliation entre offre et demande, en veillant au rapprochement entre les données monétaires et données physiques comme le nombre de nuitées.**

Le compte satellite du tourisme permet d'évaluer le poids du tourisme dans les économies nationales et dans l'économie mondiale. La Dgcis a mené d'importants travaux de rénovation, en phase avec les recommandations internationales. La consommation touristique intérieure a été redéfinie, elle regroupe désormais l'ensemble des biens et services acquis par les visiteurs français et étrangers auprès des fournisseurs résidents. Le nouveau compte satellite s'aligne sur les règles d'enregistrement des comptes nationaux. La Dgcis a publié les résultats pour la période 2005 - 2010. Elle a engagé des travaux de régionalisation du compte, en coordination avec l'Insee.

IV – Rappel des principales suites attendues du MT 2009-2013

1. Projet Résane

(cf. avis 2013)

Poursuite des travaux sur le **profilage**. L'implication de la France comme **coordonnateur de la réflexion européenne** sur le profilage des groupes devrait permettre une convergence plus aisée des procédures utilisées au sein de l'union européenne.

Harmonisation **des informations sectorielles issues des 2 enquêtes EAP³⁶ et ESA³⁷**.

Visibilité plus importante des **conséquences des évolutions conceptuelles sur l'ensemble du dispositif statistique** sur les entreprises : autres enquêtes structurelles ou conjoncturelles, démographie, commerce extérieur, recherche, comptabilité nationale...

Large information des utilisateurs, sur la qualité des données issues d'Esane et sur ces nouveaux concepts.

Plus d'informations sur les micro-entreprises.

2. Activité des firmes internationales et son impact économique : présenter un état des lieux présentant l'ensemble des sources permettant meilleure connaissance de l'impact de la mondialisation sur l'appareil productif, en particulier en matière de relocalisation lors de la sortie des résultats de l'enquête sur les chaînes de valeur mondiales. (avis 2012)

³⁶ EAP : enquête annuelle de production
³⁷ ESA : enquête sectorielle annuelle

3. **Enquêtes thématiques :**

- Un intérêt a été exprimé pour que soient abordés les thèmes suivants : les entreprises de taille intermédiaire, l'internationalisation des entreprises et les effets des Tic notamment sur l'organisation du travail, les entreprises utilisant les nanotechnologies,
 - répéter régulièrement l'enquête sur les TIC dans les petites entreprises
 - assurer une enquête sur le commerce électronique
 - persévérer sur la connaissance annuelle des **réseaux**
 - **avoir un système d'enquête donnant à intervalle régulier (tous les 4-5ans) l'information attendue sur**
 - les associations (tous les 4-5ans),
 - la localisation de l'appareil commercial (articulation données administratives Tascom et enquête complémentaire)
 - la chaîne d'activité mondiale (répétition de l'enquête CAM) et plus généralement l'organisation de la mondialisation et ses impacts
 - la sous-traitance
4. **Assises de la simplification administrative :** être attentif à ce que les nouvelles initiatives préservent la qualité des statistiques et ne se traduisent pas par des investissements trop lourds pour la statistique publique, associer les utilisateurs aux réflexions à venir. (avis 2012)
5. Tenir informé les utilisateurs de l'expérimentation d'une nouvelle méthodologie pour le calcul de l'indice de prix à la consommation (IPC) à partir de **données de caisse**. (avis 2012)
6. Représentation du **tissu productif par filière de production**.
- étudier la convergence entre l'enquête nationale et les enquêtes régionales
 - examiner les suites à donner à cette enquête expérimentale, notamment en ce qui concerne sa généralisation et les modalités futures de diffusion des statistiques par filières
 - associer les organisations professionnelles aux comités de concertation et à l'analyse des résultats. (avis 2012)
7. Apport du **recensement de l'agriculture** en terme de connaissance des filières et des territoires. (avis 2012)
8. Analyse des entreprises bénéficiaires du **microcrédit accompagné**, notamment de leur pérennité, à l'aide de l'enquête Sine ou d'enquêtes spécifiques. (avis 2012)
9. Les demandes concernant le tourisme portent d'une part sur la diffusion **des résultats des enquêtes sur l'hébergement touristique** selon la nouvelle classification atout France (avec une indication sur leur précision) et sur l'évolution des questionnaires (notamment pour appréhender le revenu par chambre et les réservations en prévisionnel).

D. Commission « Environnement, développement durable »

Contexte de la période 2009-2013

Demande relayée par l'Europe

En matière de statistiques environnementales, trois règlements cadres fondent les enquêtes européennes :

- le règlement (CE) No 2150/2002 relatif aux statistiques sur les déchets. Il a été actualisé à plusieurs reprises entre 2004 et 2010,
- le règlement (CE) No 1185/2009 concernant les statistiques sur les pesticides,
- le règlement (CE) No 691/2011 relatif aux comptes économiques environnementaux.

En matière de statistiques sur l'énergie, c'est le règlement cadre (CE) 1099/2008 qui fonde les enquêtes dans ce domaine.

Par ailleurs, la directive-cadre (2000/60/CE) sur l'eau est à l'origine de rapportage réglementaire, permettant la production de statistiques.

En matière *d'indicateurs de développement durable*, la stratégie européenne (Sedd) constitue le socle de base pour les états membres. D'autres demandes d'indicateurs se sont ajoutées pour suivre et évaluer les objectifs de la stratégie Europe 2020, de la feuille de route pour la mise en œuvre du paquet énergie climat ou de la feuille de route sur l'utilisation efficace des ressources.

Contexte international et national 2009-2013

La période est caractérisée par des orientations définies aussi bien au niveau national qu'international. Les grandes problématiques telles que celles du changement climatique, de la biodiversité, de l'eau, de la productivité des ressources étaient à l'agenda international à la fin de la période précédente, notamment le thème de l'eau qui a fait l'objet d'un forum mondial en 2009 et en 2012 à Marseille en relation avec les objectifs du millénaire de l'ONU.

De nombreux événements et politiques publiques tant au niveau international que français ont contribué à la sensibilisation progressive de l'opinion publique en matière d'environnement et de développement durable. En 2012, s'est tenue la conférence mondiale sur le développement durable des Nations Unies à Rio, « Rio + 20 », qui reconnaît le besoin dans son rapport final « the future we want », résolution 38, de compléter le PIB avec d'autres indicateurs de progrès basés sur des travaux existants.

Au plan européen, il faut noter que la présidence française de l'Union européenne, en 2008, a fixé des priorités sur l'énergie et l'environnement. De plus, la transposition en droit interne européen et national de la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, à la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement a donné une impulsion à la diffusion des données dans ce champ.

Au plan national, faisant suite notamment à la charte de l'environnement adoptée en 2005, le processus du Grenelle de l'environnement, engagé en 2007, s'est traduit par deux lois (2009 et 2010) et de nombreux décrets d'application. Il y a eu lieu de tenir compte des orientations découlant de ces lois pour la production d'information statistique.

Parallèlement, la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi (2008-2009) sur la mesure de la performance économique et le progrès social avait pour mission de déterminer les limites du PIB en tant qu'indicateur des performances économiques et du progrès social, de réexaminer les problèmes relatifs à sa mesure, d'identifier les informations complémentaires qui pourraient être nécessaires pour

aboutir à des indicateurs du progrès social plus pertinents. Elle s'inscrivait dans la continuité des travaux réalisés par l'ONU sur les indicateurs du millénaire, de l'OCDE sur la mesure du progrès dans les sociétés et la croissance verte. Dès la publication du rapport Stiglitz en septembre 2009, la France a mis en place un important plan d'actions pour prendre en compte ces recommandations dans ses productions statistiques. Mais consciente de l'importance de développer ces statistiques dans un cadre international harmonisé, elle a cherché à les promouvoir au niveau européen. La forte convergence qui existait entre la France et l'Europe sur ces questions (le PIB et au-delà, la stratégie Europe 2020) a permis la mise en place d'un groupe de parrainage copiloté par la France et Eurostat, réunissant une quinzaine d'États Membres, chargé de proposer une feuille de route au système statistique européen qui prenne en compte les recommandations de la commission Stiglitz et de la communication en 2009 de la commission européenne « GDP and beyond » déclaration. Les propositions du Sponsorship (parrainage) ont été adoptées par le comité du système statistique européen en novembre 2012 et font désormais partie intégrante de son programme de travail 2012 et du projet de programme du Système Statistique Européen 2013-2017. L'impact sur le programme statistique 2009-2013 des recommandations de la commission Stiglitz a été important et devrait donc se prolonger au-delà de cette période.

De plus certains aspects du rapport Vorns sur les statistiques de logement sont également structurants pour les travaux statistiques de cette commission. Viennent s'ajouter, surtout pour la période quinquennale à venir, les contextes des conférences nationales environnementales, sur la transition énergétique et sur la pauvreté. Ces différents éléments de contexte expliquent en grande partie la montée des demandes adressées à la statistique publique dans ce domaine durant cette période.

Rappel des principales orientations 2009-2013 du Cnis

Les principales orientations de moyen terme de la commission « Environnement et développement durable » déclinées ici sont une reformulation synthétique des avis du Cnis qui avaient été adoptés pour le moyen terme 2009-2013³⁸

Il s'agit de :

- *prendre en compte systématiquement le développement durable dans l'élaboration des programmes statistiques,*
- *disposer d'indicateurs de développement durable, discutés au Cnis, pour situer les évolutions par rapport à la stratégie nationale,*
- *satisfaire les besoins croissants d'information territorialisées en matière d'environnement et de développement durable,*
- *compléter le PIB par d'autres indicateurs, sur la mesure de la performance économique et le progrès social et, sur la valorisation des biens environnementaux,*
- *analyser les modes de vie par rapport aux problématiques du développement durable et, prendre en compte les aspects sociaux*
- *mieux intégrer les enjeux environnementaux dans les activités économiques.*

³⁸ Cnis n°115, février 2009, Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013. Avis général : Développement durable, et avis des Formations : Environnement, Agriculture, avis n°3,4 et, Industrie, IAA, Énergie, avis n°4.

I - Bilan des avis de moyen terme 2009-2013

1. Prendre en compte systématiquement le développement durable dans l'élaboration des programmes statistiques

Les thématiques de l'environnement et du développement durable largement impulsées par la dynamique du Grenelle de l'environnement ont bénéficié d'une dynamique supplémentaire avec les travaux de la commission Stiglitz. Ces approches s'inscrivaient elles-mêmes dans la continuité de nombreux travaux internationaux dont ceux d'Eurostat. Aussi, dès 2009, presque tout le système statistique public présentait des programmes à moyen terme fortement structurés par ces questions.

Les travaux statistiques relatifs au développement durable ont fait l'objet de présentations dans les instances du Cnis durant toute la période. Elles ont eu lieu au sein de la commission « Environnement et Développement durable », et également dans les commissions thématiques « Démographie et questions sociales », « Entreprises et stratégies de marché » et, en intercommissions : en 2011, « Développement durable et Territoires » et, en 2012, « Entreprises et stratégies de marché - Environnement et Développement durable », sur la responsabilité sociétale des entreprises. A cela s'ajoute la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable de 2010.

Ce suivi était aussi facilité par la rubrique « Développement durable » que le Cnis avait demandée dans la présentation annuelle des programmes statistiques.

En conséquence, en cinq ans, la quasi totalité des services statistiques ont réalisé de très nombreux investissements pour prendre en compte les enjeux du développement durable. Ils répondent à cette forte demande, le plus souvent en ajoutant un volet de questions spécifiques sur ce thème à des enquêtes entreprises et ménages existantes. Il est plus rarement abordé dans de nouvelles enquêtes ou encore dans l'exploitation innovante de données existantes sous l'angle des approches souhaitées dans les engagements du Grenelle de l'environnement ou dans la feuille de route de la commission Stiglitz, en particulier pour les approches macroéconomiques. Ces travaux nécessitent de réunir des compétences multiples, transversales et donc une coordination forte entre services statistiques.

Cela s'est ainsi traduit par :

- la construction d'**indicateurs** de développement durable pour situer les évolutions par rapport à la **stratégie nationale** de développement durable et pour satisfaire les besoins croissants d'**informations territorialisées** (voir orientations n°2 et 3 dans ce document),
- l'élaboration d'agrégats **macroéconomiques** qui complètent le PIB en fournissant des éclairages nouveaux pour rendre compte des inégalités entre les ménages dans le cadre de la comptabilité nationale et, de nouveaux développements, articulés à la comptabilité nationale, pour prendre en compte les enjeux environnementaux dans l'activité économique (voir orientation n°4),
- la prise en compte des **aspects sociaux, des liens avec la santé** et la description des **modes de vie** par rapport aux problématiques du développement durable, dans les enquêtes ménages (voir orientation n°5)
- l'introduction de thématiques nouvelles dans des enquêtes auprès des **entreprises** et la réalisation d'enquêtes thématiques pour prendre en compte les comportements de production et de consommation durable des entreprises (voir orientation n°6)

2. Disposer d'indicateurs de développement durable, discutés au Cnis pour situer les évolutions par rapport à la stratégie nationale et européenne

A plusieurs reprises, et dans différents contextes, le Cnis a favorisé la discussion sur l'élaboration d'indicateurs articulés avec le niveau européen. Il allait dans le sens du souhait des utilisateurs de disposer d'indicateurs de développement durable permettant de situer annuellement le chemin suivi par rapport à la stratégie nationale.

A l'origine, le Cnis a souhaité, dans le contexte de l'application de la loi Grenelle 1, *qu'un tableau de bord d'indicateurs* soit construit en cohérence avec les indicateurs internationaux et de plus il avait repris un des engagements du Grenelle sur la nécessité d'une discussion démocratique autour de ce projet de tableau de bord. C'est ainsi qu'une commission de concertation, placée sous l'égide du Cnis, du Cese et du CGDD, réunissant des représentants des cinq collèges du Grenelle avait été mise en place. Les travaux de cette commission ont été présentés et discutés lors d'une **Conférence nationale sur les indicateurs du développement durable, qui s'est tenue le 20 janvier 2010**. Elle a été le point d'orgue de la concertation avec les associations et les organisations syndicales et professionnelles. Elle a permis de faire émerger une proposition de tableau de bord.

A la demande du Cnis, et suite aux débats de la conférence nationale, les travaux de cette commission de concertation se sont d'une part prolongés par une réflexion sur des indicateurs qui avaient été identifiés comme à développer, et ont permis d'autre part l'élaboration et la mise en jour d'un tableau de bord d'indicateurs par l'Insee et plusieurs services statistiques ministériels -SOeS, Dares, Drees, Depp, SSP, DGAFP-. Ce tableau de bord accompagne le rapport remis chaque année au Parlement pour le suivi de la stratégie et **fait alors l'objet d'une large diffusion sur les sites de l'Insee et du ministère de l'Écologie**.

Depuis l'adoption de la stratégie nationale et l'adoption de son tableau de bord, des travaux ont été entrepris, en prévision de la prochaine stratégie, pour mieux mesurer en particulier les pressions environnementales conformément aux recommandations de la Commission Stiglitz sur la durabilité environnementale. Des investissements ont également été entrepris pour essayer d'évaluer progressivement l'ensemble des coûts environnementaux en articulation avec les grands agrégats de la comptabilité nationale

Par ailleurs, le **portail de l'environnement** - toutsurlenvironnement.fr-, annoncé dans les débats de moyen terme du Cnis en 2008 a été présenté et discuté en commission en 2009. Il résulte d'une démarche initiée par le Grenelle de l'environnement. L'information environnementale, diffusée gratuitement sur Internet, correspond à toute information factuelle sur l'environnement, au sens large, sous toute forme. Son périmètre correspond au cadre international défini par la convention d'Aarhus, et l'engagement de l'État français répond plus particulièrement au pilier 1 portant sur l'accès à l'information.

Le Cnis souhaitait aussi que le système statistique public progresse vers un site unique rassemblant l'ensemble des statistiques publiques dans ce domaine, accessibles simplement et gratuitement par tous les utilisateurs dans le respect de la confidentialité des données. C'est ainsi qu'un dossier développement durable a été créé sur le site de l'Insee, et un autre sur le site du SOeS, régulièrement actualisés.

3. Satisfaire les besoins croissants d'information territorialisée en matière d'environnement et de développement durable

En 2008, dans le cadre des débats préparatoires au moyen terme 2009-2013, il était souhaité de développer des indicateurs relatifs au développement durable à la fois pour suivre la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable, pour mettre en œuvre les obligations découlant des circulaires de territorialisation du Grenelle de l'environnement (agenda 21 notamment) et, pour le suivi de politiques publiques d'initiatives locales. Les questions posées portent sur l'environnement (Schémas de cohérence écologique), le climat et l'énergie (Schémas régionaux climat, air, énergie), les conditions de vie (disparités de revenus, modes de vie, précarité énergétique) ou encore la relation santé-environnement (exposition aux nuisances).

Lors de la conférence nationale de 2010, il était demandé que la concertation se poursuive sur les indicateurs territoriaux. Une inter commission Cnis a eu lieu le 16 novembre 2011. Elle a permis de débattre des principaux travaux de référentiels territoriaux, en particulier celui qui a été élaboré dans le cadre d'un co-pilotage Datar-SOeS associant les principales associations d'élus et ONG. Les travaux de l'ARF et des agendas 21 ont été également présentés. Cette inter commission a été l'occasion de tracer des perspectives pour introduire la dimension développement durable dans les approches territoriales.

Différents résultats peuvent être cités :

Un ensemble **d'une cinquantaine d'indicateurs territoriaux**, conçus et produits conjointement par la Datar, le SOeS et l'Insee, a été mis à la disposition des internautes sous forme de fiches comportant des données, des cartes, graphiques, de courtes analyses et des métadonnées... Par ailleurs, l'Insee et le SOeS, avec la collaboration des autres services statistiques ministériels, ont complété ce dispositif (80 indicateurs environ au total) de façon à diffuser une information chiffrée aux niveaux régional et départemental. Des cartographies interactives sont proposées sur les différents sites web.

Dans le cadre de l'inter commission de 2011, certaines questions ont été posées sur les types de territoires à observer, avec le souhait d'une meilleure prise en compte des DOM. Dans cet esprit, le SOeS a proposé à l'Agence européenne de l'environnement, maître d'ouvrage du projet Corine Land Cover, d'étendre Corine Land Cover 2006 aux Dom. Les caractéristiques spécifiques de l'occupation des sols des territoires ultra marins ont ainsi pu être prises en compte. Enfin, l'inter commission a souhaité que les acteurs de la société civile soient mieux associés au choix des indicateurs territoriaux de développement durable.

Un travail commun Insee-SOeS d'élaboration d'une base de données et d'un questionnaire a été réalisé pour faciliter la prise en compte du développement durable dans les diagnostics territoriaux proposés par l'Insee et les Dreal. Un travail en cours devrait aboutir en 2015 à la production d'un fichier de données individuelles de revenus disponibles prenant en compte les transferts sociaux, ce qui permettra de calculer des indicateurs de pauvreté à des niveaux très localisés. Des avancées méthodologiques sont attendues pour estimer les comportements des ménages à un niveau local à partir de données d'enquêtes nationales. Il s'agirait notamment de calculer, pour des échelles territoriales pertinentes, des indicateurs de précarité énergétique des ménages liée aux déplacements contraints.

4. Compléter le PIB par d'autres indicateurs, sur la mesure de la performance économique, le progrès social et sur la valorisation des biens environnementaux

En 2008, dans la formation « Environnement » et lors de la rencontre moyen terme sur le sujet du développement durable, le thème du PIB, ne rendant pas suffisamment compte des impacts causés sur l'environnement par les activités économiques et humaines, avait été fortement discuté. Ce débat intervenait dans le contexte du Grenelle de l'environnement, de la présidence française de l'Union européenne et des travaux en cours de la Commission Stiglitz.

Par ailleurs, le thème de l'écart entre la perception des faits socio-économiques par les citoyens par rapport à la mesure statistique de ces mêmes faits était devenu un sujet sensible en 2008. C'est ce qui a conduit en février 2008 le président de la République à demander à MM. Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi de mettre en place une commission internationale appelée « Commission pour la mesure des performances économiques et du progrès social », chargée d'examiner les problèmes liés mesure du PIB, et les compléments à y apporter pour avoir une bonne mesure du progrès social.

Le rapport, remis par la Commission Stiglitz, le 14 septembre 2009, propose un ensemble de recommandations organisées autour de trois domaines : les développements autour du PIB, la qualité de la vie, le développement durable et environnement.

Le dossier de l'Insee informe des suites données au rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi par la statistique publique avec des liens vers les articles publiés et l'agenda prévisionnel des travaux :

http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/stiglitz/performance_eco.htm

Développement autour du PIB pour mieux mesurer le progrès social

Tout en confortant le PIB en tant que mesure de la production sur le territoire national, la commission Stiglitz estime que la mesure du bien-être dans sa dimension économique doit être assise en :

- mettant davantage l'accent sur la perspective des ménages,
- se référant aux revenus et à la consommation plutôt qu'à la production,
- prenant en compte aussi le patrimoine,
- accordant davantage d'importance à la répartition des revenus, de la consommation et des richesses,
- élargissant les indicateurs de revenus aux activités non marchandes.

Ces questions ont été présentées en commission Démographie et questions sociales du Cnis en 2011, en constatant que ces recommandations se situent dans le prolongement du rapport Quinet sur le pouvoir d'achat et, en insistant sur la nécessaire articulation entre la vision macroéconomique et la diversité des situations individuelles.

Ces recommandations ont conduit l'Insee à poursuivre les travaux engagés sur la mesure des inégalités de revenus, de consommation et de richesse des ménages dans le cadre des comptes nationaux.

Pour prendre en compte les questions de disparité dans les comptes nationaux, le compte des ménages relatif à l'année 2003 a été décomposé par **catégories de ménages** (selon le niveau de vie, la composition du ménage, l'âge du chef de famille, la CSP, le lieu d'habitation selon qu'il est rural ou urbain) tout en veillant à rester cohérent avec les données microéconomiques d'enquêtes sur ces questions. Ces travaux ont nécessité le rapprochement des données des comptes nationaux 2003 qui fournissaient les totaux et les données de plusieurs enquêtes ménages (enquêtes SRCV -Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie-, ERFS -enquête revenus fiscaux et sociaux-, budget de famille, logement et santé) qui fournissaient l'information sur la dispersion des données.

Après la décomposition de la partie « haute » du compte (revenu, consommation, épargne), les derniers travaux ont porté sur la décomposition du **compte de patrimoine** des ménages. Ils ont donné lieu à de nombreuses publications, notamment dans l'ouvrage *Économie Française 2009*, puis dans l'édition 2012 pour la décomposition du compte de patrimoine et sont présentés à la conférence de *l'International Association for Research in Income and Wealth*. Ces investissements très innovants, ont placé la France en position de chef de file au niveau international pour la mise en cohérence des données micro et macro-économiques.

D'autres travaux sur ces questions ont également été entrepris.

S'agissant d'enrichir l'information sur les disparités des **revenus**, des séries annuelles de niveau de vie, homogènes dans le temps, ont été construites par l'Insee, à partir des *enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)* réalisées depuis 1996.

Pour aller plus loin dans l'analyse des hauts revenus et pouvoir décliner des indicateurs d'inégalité de vie au niveau local, à l'échelon du département, de la commune, voire du quartier, des travaux sont en cours pour renforcer leur dispositif d'observation en travaillant à la constitution d'un fichier comprenant pour chacun des ménages résidant en France, ses revenus fiscaux et sociaux (projet Filosofi attendu à l'horizon 2015).

Pour aller au-delà des revenus pour mesurer les inégalités et prendre en compte **le patrimoine** qui est une source d'inégalité entre ménages encore plus forte, à laquelle la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi portait une attention particulière, l'enquête patrimoine 2009-2010 a évolué avec un sur-échantillonnage des ménages à haut patrimoine, la couverture des DOM et, l'ajout de questions sur le patrimoine professionnel et le patrimoine immatériel, à savoir tout ce qui tient au « capital social » : aspects relationnels (relations familiales, vie associative, participation aux débats de société) ou symboliques (possession d'œuvres d'art ou de biens de prestige).

Il est également prévu d'augmenter la fréquence de l'enquête patrimoine (tous les trois ans, la prochaine est prévue pour 2014) avec l'introduction d'un panel pour mieux cerner les hétérogénéités de comportement.

A partir de « l'enquête emploi du temps » 2010, des travaux de valorisation des **activités domestiques** des ménages ont été entrepris. Ils permettent de mesurer le poids relatif dans l'économie de ces activités non prises en compte par la comptabilité nationale et qui pourtant

contribuent au bien-être des ménages. Dans une optique de mesure élargie des niveaux de vie, il importe de connaître la valeur de cette production à intervalles réguliers.

Développement autour du PIB et environnement

Ces questions, après avoir été cernées en 2008 et 2009 dans les instances du Cnis (Rencontre, formation Environnement), ont été présentées et discutées à plusieurs reprises, notamment lors de la conférence nationale de 2010, mais également dans la commission environnement et développement durable en 2010 sur l'empreinte carbone, en 2012 pour présenter le volet environnement du plan européen de la commission Stiglitz.

Ces développements complémentaires du PIB qui visent à prendre en compte les dommages causés à l'environnement par l'économie et la société d'une part, et les opportunités économiques offertes par une économie plus verte d'autre part, s'inscrivent généralement dans le cadre de travaux internationaux de l'ONU, d'Eurostat et de l'OCDE. En France, ces travaux s'inscrivent dans le cadre du système des comptes de l'environnement de l'ONU.

Il était prévu que le moyen terme 2009-2013 se concentre sur les coûts environnementaux non payés, les flux de matière et la productivité des ressources, la comptabilité carbone.

Principaux travaux menés sur ces sujets :

Les comptes des **flux de matières** ont été publiés pour la première fois en 2009. Ils analysent l'économie du point de vue des échanges de matières, de l'extraction de ressources naturelles aux rejets de polluants. Ce faisant, ils renseignent sur l'existence d'un découplage (relatif voire absolu) entre mobilisation des ressources et activité économique. Un travail sur un concept nouveau a été réalisé correspondant aux coûts non payés par l'économie pour les dommages causés à l'environnement. Il s'agit d'estimer les coûts de la dégradation de l'environnement liée au fonctionnement de la société et de l'économie qui ne sont pas enregistrés jusqu'à présent dans la comptabilité nationale.

Dans un premier temps, il s'agit d'estimer les coûts de maintenance de l'atmosphère liés aux émissions de gaz à effet de serre et les coûts d'épuisement des ressources naturelles renouvelables ou non renouvelables. L'estimation de ces coûts pour les ressources halieutiques et le pétrole est envisagée par la suite.

Les données sur l'extraction domestique outre-mer devaient être améliorées. Il était prévu de concevoir ces données pour des utilisateurs régionaux ou locaux et d'adapter les concepts et les données d'extraction domestique, d'importations et d'exportations. Il est également prévu pour début 2014 un projet de guide méthodologique visant à aider les acteurs régionaux ou départementaux à réaliser ce type d'exercice comptable à l'échelle de leur territoire.

Le règlement européen 691/2011 rend obligatoire la fourniture de tableaux sur les taxes environnementales, de comptes de flux de matière, de comptes d'émissions dans l'air, au format **Namea** (*National Accounting Matrix including Environmental Accounts*). La méthode de comptabilité Namea permet d'affecter aux différentes branches d'activités définies par l'économie monétaire, certaines catégories d'émissions de polluants ou la consommation de ressources. Cela permet notamment de calculer des « empreintes » liées à la demande finale (l'empreinte carbone notamment) dont le principe est expliqué plus loin dans le texte. Ces différents comptes physiques consolident la comptabilité environnementale, conformément aux recommandations du rapport Stiglitz.

De plus, en France, la révision de l'indice de prix à la production de la gestion des dépenses de déchets et du traitement des eaux doit permettre d'isoler l'effet qualité en matière d'évolution des dépenses de gestion et mieux analyser les comptes de dépenses de l'environnement. Une première expérimentation a été réalisée en 2011.

Dans le prolongement du rapport de la Commission Stiglitz, des travaux d'étude ont été menés sur **l'épargne nette ajustée** et les indicateurs associés.

La mesure de **l'empreinte carbone** de la demande finale française, c'est-à-dire la mesure des émissions de CO2 liées aux activités productrices nécessaires pour satisfaire cette demande, quel que soit leur lieu de production, a été menée selon deux approches : une approche

macroéconomique, et une approche microéconomique. L'approche macroéconomique a consisté à combiner les données du TES de la comptabilité nationale avec les données des comptes environnementaux par activité, en quantités physiques (méthode des comptes économiques et environnementaux intégrés de type Namea). L'attribution des émissions de la production intérieure à la demande finale permet ainsi de distinguer les aspects directs (utilisation de combustibles) et indirects (consommations intermédiaires de produits dont la fabrication est plus ou moins génératrice de CO₂) des émissions de CO₂ associées aux produits. Enfin, l'estimation du CO₂ associée aux importations donne la première estimation d'un bilan complet des émissions de la demande finale nationale

Par ailleurs, sur des données microéconomiques, une estimation du contenu en CO₂ du « caddie » des ménages (sous champ de la consommation finale totale) a été réalisée fin 2011.

Enfin, une première estimation de l'empreinte eau de la France a été réalisée selon la méthode du calcul macroéconomique de l'empreinte carbone.

5. Analyser les modes de vie par rapport aux problématiques du développement durable et prendre en compte les aspects sociaux

Les modes de vie sont cernés principalement par la notion de « Qualité de vie ou de bien-être » et par les modes de consommation durable.

La commission Stiglitz a émis des recommandations dans ce domaine qui se basent sur le principe suivant : pour apprécier la **qualité de la vie ou le bien-être** il est nécessaire d'en avoir une approche multidimensionnelle, d'en analyser aussi bien les dimensions objectives que subjectives. La commission Stiglitz recommandait aux services statistiques :

- d'intégrer dans les enquêtes des questions visant à connaître l'évaluation que chacun fait de sa vie, de ses expériences et priorités.
- d'améliorer les mesures chiffrées de l'état de santé, du niveau d'éducation, des activités personnelles, de la participation à la vie politique, des relations sociales, des conditions environnementales et de l'insécurité.
- de fournir une évaluation exhaustive et globale des inégalités dans chacune des dimensions de la qualité de vie et de repérer les populations qui cumulent les difficultés dans différentes dimensions.
- d'évaluer les liens entre les différents aspects de la qualité de la vie, afin d'éclairer les politiques publiques.
- d'essayer de fournir les informations nécessaires pour agréger les différentes dimensions de la qualité de la vie, et permettre ainsi la construction de différents indices.

Approches subjectives du bien-être et évaluation des inégalités

Suite aux recommandations de la commission Stiglitz de mesurer **la qualité de la vie objective et le bien être ressenti dans toutes ses dimensions**, l'Insee a adapté plusieurs enquêtes existantes, notamment le panel statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV, version française de l'enquête européenne EU-SILC) de 2010 et l'enquête 2009-2010 sur l'emploi du temps des ménages. Il a également lancé une enquête pilote en 2011 afin de considérer simultanément la plupart des dimensions de la qualité de vie tel que préconisé dans le rapport, de pouvoir repérer les personnes qui cumulent des handicaps et d'analyser les liens entre bien-être subjectif et indicateurs de qualité de vie.

C'est ainsi que dans l'enquête SRCV, les personnes sont interrogées depuis 2010 sur l'appréciation subjective qu'elles font de leur vie en général et de certains de ses aspects particuliers (loisir, relations avec les proches, logement, travail et santé). Un questionnaire complémentaire autoadministré est adressé à certains ménages pour approfondir les déterminants du bien-être ressenti et calibrer leur réponse par l'introduction de questionnements sur des scénarios fictifs. Dans l'enquête emploi du temps 2009-2010, les ménages interrogés tiennent durant 24 heures (48 heures le week-end) un carnet sur lequel ils notent toutes les dix minutes leur activité. Un millier des ménages enquêtés a été

invité à noter la qualité du temps passé pour chacune des activités de son emploi du temps de la journée.

Par ailleurs, au niveau européen, le dispositif SILC (*Statistics on income and living conditions*) a poursuivi l'extension des thèmes couverts par l'enquête avec ses modules « roulants », en particulier sur les **questions de privations matérielles** (module 2009), de partage des ressources au sein des couples (module 2010) et de **conditions de logement** (module 2011). L'exploitation du module 2009 au niveau européen a permis de développer la réflexion sur la refonte de **l'indicateur de pauvreté en conditions de vie** au niveau européen et de préparer un nouveau module pour 2014 sur les privations matérielles adapté aux nouveaux besoins. L'enquête 2013 comprend un module sur la mesure du bien-être subjectif, ce qui permettra pour la première fois en 2015, d'avoir des mesures harmonisées au niveau européen.

Afin d'appréhender les questions de **mal logement**, une nouvelle enquête sur les « sans domicile fixe » a été réalisée début 2012 et des questions sur la privation de logement ou le logement par des tiers sont intégrées à l'enquête logement 2012. Enfin, l'enquête SRCV (dispositif statistique sur les ressources et conditions de vie) est utilisée pour décrire la pauvreté en conditions de vie. Les liens avec les questions sociales portent également sur l'emploi et la qualification, la pauvreté monétaire et les privations matérielles, les mal-logés et les revenus par catégorie.

En matière de **formation tout au long de la vie et d'évaluation des compétences des adultes**, plusieurs enquêtes structurelles ont été conduites, pour la plupart dans un cadre européen ou international.

En 2012 a été réalisée en France l'enquête européenne sur la participation des adultes à la formation tout au long de la vie (AES, *Adult education survey*), qui permet de mesurer les taux d'accès à la formation, de décrire les formations suivies et recueille les objectifs des formations suivies et les obstacles ou difficultés d'accès.

L'enquête européenne CVTS (*Continuing vocational training survey*) menée en 2011 permet quant à elle de documenter les pratiques de formation des entreprises et leurs stratégies. En complément à celle-ci, le Céreq a mené une enquête auprès de salariés (DIFES, *dispositif d'information sur la formation employeur/salarié*), qui vise à éclairer la manière dont les politiques de formation des entreprises sont susceptibles de sécuriser les parcours professionnels des salariés, en prenant en compte l'organisation du travail au sein de chaque entreprise.

L'enquête Piacac (*programme pour l'évaluation internationale des adultes*) de l'OCDE sur les compétences des adultes élargit les potentialités comparatives à l'extérieur des frontières de l'Union européenne. La reconduction en France de l'enquête IVQ (*Information et Vie quotidienne*) en 2011, a par ailleurs permis de mesurer avec un autre protocole l'évolution du taux d'illettrisme en France, et, plus généralement, d'évaluer le niveau de compétences en numératie, littératie et compréhension orale de la population adulte.

Analyse des pratiques environnementales

Plusieurs dispositifs existent pour analyser les pratiques environnementales des Français. Ils ont fait l'objet d'un dossier paru en octobre 2011 dans de la revue du CGDD (http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Revue_CGDD_octobre_2011.pdf).

L'enquête, réalisée en 2008 par l'OCDE dans dix pays, permet de comparer les pratiques environnementales des Français à celles des habitants de neuf autres pays, en particulier la consommation la consommation d'eau ou d'énergie dans le logement, le transport, la consommation de produits alimentaires biologiques et la gestion des déchets.

La plateforme d'enquête mensuelle auprès des ménages (Camme, *Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages*) permet, une fois par an, de recueillir l'opinion des ménages sur les questions environnementales des ménages. Faisant suite à une première enquête lancée en 2007, les ménages sont également interrogés en 2013 sur leur sentiment d'exposition aux risques technologiques et naturels (enquête Eser 2013).

De plus la **sensibilité à l'environnement des Français** est suivie par des enquêtes d'opinion :

- de façon homogène depuis 1995 avec l'enquête du Crédoc « Conditions de Vie et Aspirations des Français » à laquelle le SOeS participe dans le cadre d'un partenariat bisannuel,
- par l'observatoire Ipsos des modes de vie et de consommation des Français, enquête réalisée, en partenariat avec le SOeS, en juin 2010, en 2008 et en 2006.
- Le SOeS a développé une enquête en 2010, qui fait suite au partenariat avec l'Insee pour l'enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV) de 2005, qui complète les enquêtes d'opinion et permettait de prendre en compte des communes bénéficiant d'un agenda21.

Enfin, l'Inserm travaille sur les questions *de pollution, de qualité de l'air*, l'Inpes avec et l'InVS réalisent une enquête sur la biosurveillance santé nutrition et, dans le cadre d'un dispositif européen, l'Anses et l'Inpes travaillent à une enquête sur les risques et bénéfices nutritionnels et sanitaires liés à l'alimentation.

Consommation durable des ménages en matière d'émissions de CO2

L'évolution des modes de vie et de consommation des ménages peut contribuer à infléchir significativement leurs impacts sur l'environnement, par exemple les émissions de gaz à effet de serre dues aux consommations d'énergie. C'est pourquoi il est important de disposer de bonnes connaissances sur l'évolution des conditions d'habitat, c'est-à-dire sa localisation, certaines caractéristiques de confort des logements (isolation, chauffage), les modes de transport.

Les **émissions de CO2 liées aux déplacements domicile-travail** sont évaluées à l'échelle territoriale en mobilisant :

- les enquêtes annuelles de recensement
- l'enquête nationale transports et déplacements de 2007-2008,
- l'enquête Budget de famille de 2006 pour la consommation de carburant, complétée par des questions sur la consommation de carburant dans le cadre des trajets domicile/travail et par une comparaison avec les temps de trajets en transports en commun,

Les émissions de CO2 liées à **l'habitat** seront estimées à partir de l'enquête logement et de l'enquête spécifique Phébus (*performance de l'habitat, équipements, besoins et usage de l'énergie*) pour la consommation d'énergie pour le chauffage. Cette dernière doit donner une mesure de la précarité énergétique dans toutes ses dimensions (logement et transports) et sous différents indicateurs (taux d'effort énergétique, froid ressenti, poids des besoins énergétiques, etc).

Dans le domaine des transports, le suivi d'émissions conventionnelles de CO2 des véhicules neufs immatriculés est maintenant régulier et intégré dans les publications sur les immatriculations

6. Mieux intégrer les enjeux environnementaux dans les activités économiques

Dans son avis général, le Cnis estimait que les enjeux environnementaux vont représenter un aspect de plus en plus important de l'activité économique. Il était demandé de mieux appréhender leurs impacts sur celle-ci en commençant par mieux identifier et mieux connaître les éco-activités et le potentiel de croissance qu'elles représentent et en y intégrant la problématique de l'efficacité énergétique. Ceci comprend le repérage et le suivi des activités concernées, des emplois qu'elles génèrent et de leur part dans l'effort de recherche et d'innovation.

La prise en compte des préoccupations environnementales dans l'économie concerne quasiment tous les secteurs d'activité, en particulier l'agriculture, l'énergie, les transports.

Les éco-activités

La création d'un Comité stratégique des éco-industries (COSEI) a accéléré la production de résultats statistiques pour le domaine environnemental. Les éco-activités sont des activités qui produisent des biens et services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources

naturelles. Ces biens et services sont destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air et au sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes. (définition de l'OCDE et d'Eurostat)

Les travaux se sont appuyés principalement sur le compte satellite de l'environnement, ainsi que sur des données concernant la gestion des ressources (études de l'Ademe notamment). Des enquêtes, dont certaines européennes, ont été utilisées. Les sources sectorielles relatives à l'emploi ont également été mobilisées.

Dans un premier temps, la connaissance des éco-activités a été saisie en mobilisant les enquêtes existantes. Un dossier du SOeS dans la collection « Études et documents » a été constitué dès 2009 en cohérence avec les travaux réalisés par Eurostat. Depuis, les chiffrages en emplois et production des éco-activités sont publiés annuellement.

Les éco-activités couvrent des activités de services, de construction et de fabrication d'équipements. Le périmètre de chaque domaine est précisé, sur le plan opérationnel, par les nomenclatures de produits les plus détaillées (classification des dépenses de protection de l'environnement -Cepa et Crema-). Elles peuvent être marchandes ou non marchandes. À ce jour, en combinant différentes sources statistiques plus ou moins robustes, des estimations de l'emploi, de la production, de la valeur ajoutée et du commerce extérieur des éco-activités sont produites en mars chaque année pour l'année n-2.

Afin de gagner en robustesse dans les estimations des différents agrégats, il est souhaitable de s'affranchir des sources de données les moins fiables. Aussi il serait souhaitable que **les enquêtes annuelles de production utilisées majoritairement pour les comptes des éco-activités couvrent davantage les services ainsi que certains éco-produits**. La nécessité de réaliser une enquête thématique sur certains secteurs des éco-activités devait être étudiée en fonction des résultats et de l'analyse des comparaisons européennes

Un « observatoire des emplois et des métiers de l'économie verte » a été créé en 2010, impliquant notamment le SOeS, le Seeidd³⁹, la Dares, Pôle emploi, le Conseil d'analyse stratégique et y associant d'autres acteurs comme l'Ademe, le Cereq, l'Afpa ... Il a notamment permis de définir un périmètre d'activités de l'économie verte et le suivi statistique de ces emplois, de travailler sur l'évolution des métiers, des besoins de formation. Ses travaux s'orientent sur l'actualisation des travaux réalisés, la régionalisation de la statistique portant sur les emplois de l'économie verte, l'évaluation sectorielle des impacts de la croissance verte sur l'emploi ; le marché du travail (recrutements, mobilités), l'identification des compétences des métiers de l'économie verte et les formations associées.

À partir de 2012, un investissement méthodologique est porté par le SOeS sur l'analyse du contenu des formations initiales en environnement qui a donné lieu, fin 2012, à la publication des premiers résultats. Ils seront complétés par une analyse quantitative des effectifs en formations environnementales dans une étude prévue pour mi-2013. Ce travail sera notamment mis à disposition de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte.

Les premiers résultats de l'observatoire ont été diffusés en juin 2011 sous la forme d'une publication collective « Activités, emplois et métiers liés à la croissance verte -Périmètres et résultats » et sont actualisés régulièrement.

Les travaux seront enrichis par le **tableau de bord annuel de l'emploi dans les éco-activités**, le suivi des données par métiers ou par diplôme : emplois dans les professions environnementales, offres et demandes dans les métiers environnementaux du répertoire Pôle emploi (ROME v3) effectifs inscrits en, formations environnementales, qualité de l'insertion des sortants des formations environnementales (extension spécifique de l'enquête « Génération » Céreq). Le SOeS a renouvelé en 2012 son partenariat avec le Céreq afin de bénéficier de la reconduction de l'enquête Génération dont la prochaine occurrence interviendra début 2013.

³⁹ Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable

Les déchets

L'information sur la production et le traitement des **déchets** est déterminée principalement par la réponse obligatoire tous les deux ans au règlement statistique européen sur les déchets. Les progrès attendus pour la période portaient notamment sur l'amélioration de la précision des estimations et l'amélioration de la couverture des activités au niveau national. La connaissance locale des déchets devait progresser en constituant un fichier des producteurs et un fichier des installations de traitement par région, avec géo-référencement.

En réponse au règlement statistique européen sur **les déchets** et aux attentes du Grenelle de l'environnement, des enquêtes sur la production et le traitement des déchets non dangereux ont été réalisées dans les secteurs de l'agriculture par le service statistique et Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, et par l'Insee pour l'industrie (IAA comprises), le commerce, et par le SOeS pour le transport et le secteur de la construction.

Ainsi une enquête sur les déchets industriels non dangereux a été réalisée en 2008 par le pôle « statistiques industrielles », et des estimations faites sur l'industrie pour l'année 2010. Des estimations ont également été réalisées pour l'année 2010 sur les déchets produits dans le commerce. Ces deux secteurs seront de nouveau interrogés en 2013 sur leurs déchets produits en 2012, dans le cadre d'une enquête commune.

Les déchets du secteur agricole sont pour la plupart estimés à partir de coefficients techniques appliqués à des cheptels ou à des surfaces, recueillis à partir des enquêtes "bâtiments d'élevages" ou "structure" du (SSP).

L'énergie et ses liens avec le climat

Le Cnis souhaitait que les progrès visent en priorité la mesure de la production d'énergies renouvelables y compris dans l'agriculture, la consommation d'énergie par type de consommateurs et les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre.

Les enquêtes statistiques qui permettent de constituer le **bilan de l'énergie** sont réalisées auprès des producteurs, des administrations et des utilisateurs. Le bilan de l'énergie permet ensuite de connaître des éléments sur la production, **la consommation et les émissions de gaz à effet de serre, qui sont liées à l'énergie à 70 %**. L'enquête sur la consommation d'énergie directe dans l'agriculture a permis de corriger une sous-estimation de moitié des consommations d'énergie de l'agriculture, sur les produits pétroliers d'une part et l'électricité d'autre part.

La **consommation d'énergie par les entreprises** est éclairée par l'enquête annuelle auprès de l'industrie (EACEI, *enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie*), élargie en 2012 au tertiaire (commerce et transports compris) par une enquête ponctuelle (ECET, *Enquête sur les consommations d'énergie dans le tertiaire*). Les résultats sont attendus au mieux pour la fin de la période 2009-2013.

Dans le domaine de **l'agriculture un système d'observation des dépenses directes d'énergie** et de production d'énergie renouvelable de l'ensemble de la branche agricole a été construit en exploitant des sources existantes (en particulier avec le suivi annuel du réseau d'information comptable agricole -Rica- mais également par la mise en place d'enquêtes spécifiques sur la consommation et la production d'énergie auprès des exploitations agricoles, des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux -ETAFR- et des coopératives d'utilisation du matériel agricole -Cuma- et dans le cadre du recensement agricole).

Dans le domaine du secteur résidentiel, afin de connaître les niveaux de performance énergétique du stock de logements une enquête nouvelle est réalisée en 2013 : **Enquête « performance de l'habitat, Équipements, besoins et USages de l'énergie** (Phébus). L'établissement d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) permettant de connaître l'étiquette énergie et l'étiquette GES du logement, est couplé à une interrogation du ménage occupant, afin de connaître ses équipements énergétiques, ses pratiques de consommation et d'économies d'énergie. Les résultats sont attendus pour 2014.

Dans le domaine de la **construction**, *l'enquête qualité* de la construction coïncide avec le plan Bâtiment qui prévoit des mesures en faveur de matériels permettant des économies d'énergie dans la construction neuve. La problématique de la qualité est abordée sous deux aspects : la **qualité dans le processus de construction** (les démarches qualité sur le chantier, la garantie dommage ouvrage, la

démarche HQE Haute Qualité Environnementale,...) et la **qualité du produit final livré** (garanties décennales, quinquennales, avec des réponses très variées de la part des maîtres d'œuvre ; nouveaux labels de performances énergétiques des bâtiments ...).

De plus, une enquête sur **l'entretien et l'amélioration du logement existant** comporte un descriptif de la filière économique et un éclairage sur les travaux permettant les économies d'énergie.

L'Ademe conduit un projet européen avec l'ensemble des 27 États membres depuis deux ans visant à établir une base de données cohérente sur les indicateurs **d'efficacité énergétique**. Ces données sont développées selon la méthodologie mise en œuvre par la France, au niveau européen. Depuis 2010, le SOeS a pris le relais de l'Ademe pour répondre au questionnaire « Efficacité énergétique » de l'AIE⁴⁰.

Dans le domaine des **transports**, un système d'information permettant une meilleure connaissance du parc de véhicules routiers est en cours de réalisation. De plus, l'enquête sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises a été modifiée en vue de mieux mesurer la consommation de carburants.

La question de la *connaissance des éco-entreprises* ou de l'impact des politiques environnementales sur les entreprises -au-delà des investissements *antipollution* suivi par une enquête annuelle spécifique- a été réorientée sur la connaissance de l'implication des entreprises en matière de développement durable (la responsabilité sociétale des entreprises), en considérant les différents piliers de ce développement : une nouvelle enquête (EnDD, *Enquête sur le développement durable et responsabilité sociétale des entreprises*) a été réalisée en 2011. Il s'agissait de mener une première évaluation des **pratiques de développement durable par les entreprises**. Elle a abordé les questions de bilan carbone, de gestion des déchets, de plan de déplacements et a permis d'étudier une première approche sur la responsabilité sociétale des entreprises (**RSE**). Ce thème et a fait l'objet d'une intercommission fin 2012.

D'autres approches spécifiques sectorielles :

S'agissant des **pressions exercées par l'agriculture**, les informations attendues visent les pratiques agricoles, les utilisations de matières fertilisantes et de produits phytosanitaires, les consommations d'eau, la production/consommation d'énergie, les ressources génétiques, les conséquences des pratiques agricoles sur les paysages et la biodiversité. Le recensement agricole, conduit en 2010 et 2011, a introduit un volet de questions qualitatives sur les **méthodes de production** pour mieux évaluer les capacités de ce secteur à se développer de manière durable.

Dans ce secteur, dans le cadre du **plan « ecophyto 2018 »** et du règlement européen sur les produits phytosanitaires, des enquêtes sur les **pratiques culturales** ont été programmées pour disposer de statistiques sur l'utilisation de *produits phytopharmaceutiques* sur les grandes cultures et la viticulture. Le Conseil a encouragé l'élargissement de ces enquêtes à l'arboriculture et à la culture légumière. Un cycle d'enquêtes pluriannuelles est en cours de réalisation.

En ce qui concerne **l'économie de l'eau**, une nouvelle enquête auprès des collectivités locales sur la gestion de l'eau potable et de l'assainissement a été réalisée en 2009 sur les résultats de 2008 selon des modalités analogues à celles déjà effectuées pour 2004, 2001 et 1998. Elle a été réalisée dans le cadre de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, par le service statistique du Ministère de l'agriculture et le SOeS, financée en partie par la Direction de l'eau et de la biodiversité du Medde et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Onema).

Les *statistiques de court terme* ont été étendues aux activités concernant le traitement et la distribution d'eau, la collecte et le traitement des eaux usées et des déchets.

Dans le **domaine des transports**, la mesure de certains effets environnementaux des transports et l'impact des mesures à venir pour le développement durable, réalisée à l'aide de synthèses statistiques portant sur les flux de marchandises dont ceux relatifs aux échanges internationaux de **marchandises**, sur l'activité logistique des entrepôts, et sur les flux de transport amont et aval

⁴⁰ Agence internationale de l'énergie

associés, a quelque peu progresser avec notamment l'enrichissement du rapport sur les comptes et devraient permettre des analyses plus riches à l'avenir.

Par ailleurs, en 2008, l'enquête communautaire innovation (CIS) comprenait un module sur **l'innovation environnementale**.

II - Principales suites attendues aux travaux du moyen terme 2009-2013

De nombreux travaux qui ont été lancés durant la période fourniront des résultats prochainement. De même des projets en cours seront poursuivis.

De plus, lors des commissions, le Cnis a souhaité dans ses avis, soutenir certaines initiatives ou l'approfondissement de certains sujets listés ci-dessous.

- **En matière d'Indicateurs nationaux de développement durable**, il est demandé que les travaux de concertation se poursuivent avec la Commission nationale sur les indicateurs de développement durable en vue d'assurer une appropriation des indicateurs la plus large possible par la société civile et que son groupe technique travaille sur les indicateurs laissés en pouponnière.

- **En matière d'Indicateurs territoriaux de développement durable**, il est demandé que soit étudiée en relation avec les utilisateurs, la prise en compte des compléments attendus, notamment lors de l'intercommission de 2011, dans les domaines suivants :
 - la précarité énergétique, en développant des **méthodes innovantes** qui permettent des estimations déclinées à différents échelons géographiques, combinant des sources administratives et des enquêtes telles les enquêtes nationales « Logement » ou l'enquête Phébus,
 - le traitement des déchets (coût, mode),
 - la part et l'évolution des emplois verts,
 - la biodiversité,
 - la déclinaison régionale de l'indicateur d'émission de CO2,
 - des outils de mesure sur la consommation de l'espace, à différentes échelles, qui soient une référence partagée par les acteurs locaux
 - certains espaces à enjeux : l'espace littoral, les bassins versants, les territoires de montagne

et également :

- l'intensité du lien social,
- la gouvernance,
- le contexte financier, (par exemple ratios d'endettement État et collectivités locales),
- le savoir et la culture,
- la population présente à un moment donné sur un territoire....,

De manière générale, il est demandé :

- que les indicateurs territoriaux prennent en compte les **enjeux croisés** des différents axes de développement durable,
- que le dialogue avec les acteurs locaux permette de définir des indicateurs mobilisables localement,
- que les indicateurs soient homogènes et comparables à différents échelons géographiques **des territoires locaux à l'Europe,**
- que les efforts pour intégrer les **DOM** dans ces travaux statistiques soient poursuivis et que les possibilités d'extension aux COM soient étudiées.

De plus,

Il est demandé que la réflexion commune sur les indicateurs sociaux entre la **statistique publique et les Départements** se poursuive pour rendre le dispositif plus opérationnel, plus rapide et moins coûteux qu'aujourd'hui.

Concernant la diffusion de statistiques selon un maillage au carreau il est souhaité que leur utilisation soit précisée pour les communes de petite taille et pour les zones transfrontalières.

○ **Dans le domaine de la qualité de vie et les modes de vie**

Concernant la qualité de vie, il est demandé que les travaux ultérieurs s'intéressent aux populations connaissant une accumulation de mauvais indicateurs de qualité de vie.

Il est souhaité que les travaux sur les situations de mal-logement se poursuivent pour préciser les concepts et nomenclatures nécessaires à l'analyse des différentes situations de mal-logement. [Avis 2011]

Des attentes particulières sont formulées, dans l'attente des résultats des deux enquêtes sur le logement en particulier sur les questions de logement décent et de précarité énergétique.

○ **Dans le domaine de la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'économie**

Il est demandé de poursuivre la réflexion sur les concepts **d'économie verte**, notamment d'identifier, dans la chaîne de production mondiale, l'évolution de l'impact (direct ou indirect) écologique, social et économique de l'économie verte, à la fois en termes de gestion soutenable des ressources naturelles et en termes d'emplois, de métiers verts et de besoin en formation.

En outre, sur **les éco-activités**, il est demandé une confrontation avec d'autres pays sur les expériences menées de mesure des éco activités, que les besoins locaux dans ce domaine soient pris en compte.

Sur **les enjeux énergétiques**, les travaux relatifs à la performance énergétique des logements, à la précarité énergétique sont fortement attendus et il est souhaité que ces mesures soient étendues aux **bâtiments non résidentiels**.

A la suite des premières mesures sur le **contenu en carbone de la demande finale**, il est souhaité **que les travaux s'étendent progressivement à l'ensemble des coûts environnementaux, toujours** en articulation avec les grands agrégats de la comptabilité nationale : comptes de flux de matières, coûts non payés des impacts environnementaux, coûts d'épuisement des ressources naturelles.

En matière de production d'informations statistiques d'intérêt général sur **les transports**, il est souhaité que se poursuivent les travaux de manière à mieux connaître les valeurs de référence pour évaluer les projets d'infrastructure (valeur du temps, émissions liées aux transports -déplacements mais également les infrastructures-), les possibilités de report modal, l'occupation du territoire des infrastructures de transport et imperméabilisation, le bruit (mobilisation des cartes de bruits désormais obligatoires pour certaines infrastructures).

De plus, suite aux résultats de l'enquête « **Entreprises et développement durable** » il est demandé qu'elle puisse être renouvelée et étendue notamment au secteur public, aux micro-entreprises et à l'ensemble des activités y compris internationales.

E. Commission « Services publics et services au public »

Contexte de la période 2009-2013

Demande européenne

En matière d'éducation et de formation, le **règlement 452/2008 du Parlement européen et du Conseil sur les statistiques de l'éducation et de la formation tout au long de la vie**, conçu dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour effectuer des évaluations par *benchmarking* des politiques nationales, s'applique à la production de statistiques dans trois domaines : les statistiques relatives aux systèmes d'éducation et de formation ; les statistiques relatives à la participation des adultes à la formation tout au long de la vie ; les autres statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie (par exemple sur le capital humain ou sur les avantages sociaux et économiques de l'éducation).

En matière de santé, le règlement cadre est le **règlement 1338/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires de la santé publique et de la santé et de la sécurité au travail**, qui couvre trois domaines liés à la santé publique : l'état de santé et ses déterminants (domaine 1), les soins de santé (domaine 2) et les causes de décès (domaine 3) ; les domaines 4 (accidents du travail) et 5 (maladies professionnelles et maladies liées au travail) concernant plutôt les conditions de travail.

En matière de protection sociale, les statistiques sur les dépenses de prestations sociales versées aux ménages sont collectées dans le cadre du **règlement 458/2007 du Parlement européen et du Conseil sur le système intégré de statistiques de protection sociale (SESPROS)**.

Contexte français

La période a été fortement marquée par des réformes notamment dans le champ de la protection sociale (retraite, mise en place du RSA), car celle-ci avait été fondée sur un modèle social progressivement dépassé : un emploi pour toute sa vie, des structures familiales stables. La protection sociale devait être alors repensée à partir des individus, de leurs parcours. De plus, ces évolutions invitaient à soulever la question des équilibres financiers à moyen long terme de ces systèmes de solidarité.

De plus le suivi de ces politiques publiques, en particulier dans le domaine de la formation initiale, requiert des statistiques à un niveau géographique de plus en plus fin et articulé avec le niveau national.

Ces réformes impliquaient un enjeu particulier pour la statistique publique en termes de suivi, de pilotage et d'évaluation, en termes de méthodologie comme de déontologie. La statistique publique a été mise à contribution pour l'évaluation de dispositifs particulièrement sensibles, comme celui de l'expérimentation du revenu de solidarité active (RSA) ou encore de la création des identifiants des élèves pour mettre en œuvre le suivi de parcours individuels.

Aussi, dans le cadre des débats préparatoires au moyen terme 2009-2013 du Cnis, la commission avait en particulier insisté sur la nécessité, tant à des fins d'analyse des disparités sociales ou territoriales que d'évaluation dans un souci d'équité des mesures prises par la puissance publique, de suivre les parcours individuels comme les trajectoires scolaires, les parcours de soins ou les transitions entre l'emploi et la retraite pendant une durée suffisamment longue.

Elle avait, en même temps, clairement indiqué que cette exigence impliquait le recours à des méthodes sophistiquées, notamment le couplage de données administratives et d'enquêtes, qui

devaient être mises en œuvre conformément au code de bonnes pratiques de la statistique européenne (respect des règles de protection de la vie privée, démarche de qualité dans les processus de production des données, clarté des règles de diffusion...).

Elle avait souligné le rôle important dévolu au Cnis pour rapprocher les points de vue sur les répercussions éventuelles des méthodologies envisagées et les faire évoluer dans un sens acceptable par tous.

Principaux objectifs du moyen terme 2009-2013 du Cnis

Les principales orientations de moyen terme de la commission « Services publics et services au public » étaient⁴¹ :

Objectifs transversaux

- disposer d'une information cohérente sur l'ensemble du territoire notamment en développant un système d'informations partagées entre l'État et les collectivités territoriales dans le cadre des politiques sociales décentralisées ;
- fournir des éléments robustes pour aider à l'évaluation des politiques publiques avec rigueur et transparence, notamment dans le cadre des travaux comparatifs internationaux, et en respectant les questions d'éthique, particulièrement s'agissant d'échantillonnage aléatoire ;

Éducation et formation

- généraliser à l'ensemble du système éducatif dans le respect des bonnes pratiques un système d'information reposant sur un identifiant unique pour connaître et analyser les parcours individuels et les disparités territoriales en matière d'orientation et d'affectation ;
- améliorer la connaissance des conditions d'insertion professionnelle des jeunes en complétant les enquêtes « génération » du Cereq par des enquêtes plus détaillées des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de l'agriculture sur l'insertion dans la vie active des élèves, apprentis et étudiants ;
- améliorer la diffusion sur Internet des informations statistiques, notamment des métadonnées, sur l'éducation et la formation ;

Santé et protection sociale

- développer la production statistique sur les dépenses de santé et sur l'état de santé de la population, y compris dans leurs dimensions régionale et locale, notamment en ajoutant les caractéristiques sociales des individus dans les systèmes d'information sur la santé ;
- unifier le recueil des informations sur la santé, le handicap et la dépendance notamment en effectuant à un rythme quinquennal une enquête « handicap-santé » en population générale ;
- améliorer la connaissance de l'articulation entre assurance obligatoire et complémentaire, y compris en recueillant dans les enquêtes des informations sur le remboursement des régimes complémentaires ;
- faciliter l'accès à des données agrégées et individuelles du SNIIRAM⁴² à des fins d'établissements de statistiques ;
- recourir plus largement aux sources administratives dans le domaine des activités de santé et de protection sociale, y compris au niveau individuel, notamment à des fins d'évaluation des réformes et de régulation des dépenses dans un contexte de solidarité.

⁴¹ Cnis n°115, février 2009, Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013. Avis général : Statistiques sociales, avis n°1,2,3,5, et 8, des Formation Éducation - Formation, les avis de la Formation Santé, protection sociale et l'avis n° 7 de la Formation Démographie, condition de vie.

⁴² Système National d'Informations Inter Régimes de l'Assurance Maladie.

I - Bilan des avis de moyen terme 2009-2013

Objectifs transversaux

Deux préoccupations fortes s'étaient exprimées, communes à l'ensemble des statistiques sur les services publics et les services aux publics :

1. Disposer d'une information cohérente sur l'ensemble du territoire notamment en développant un système d'informations partagées entre l'État et les collectivités territoriales dans le cadre des politiques sociales décentralisées

Le groupe de travail du Cnis « **Indicateurs sociaux départementaux** », qui constituait l'une des suites du colloque organisé le 23 janvier 2008 à Nantes par le Cnis, l'ADF et le Conseil général de Loire Atlantique sur le thème « Connaître pour agir, quelle information statistique construire et partager au service des politiques de solidarité ? », avait pour mandat de définir un système partagé entre les échelons centraux et départementaux » autour des quatre principaux domaines de l'action sociale départementale :

- Personnes âgées dépendantes ou en risque de dépendance ;
- Enfance et jeunesse en danger ;
- Minima sociaux et insertion ;
- Personnes handicapées.

La réflexion collective a abouti à la définition de 71 indicateurs, formant le « noyau dur », c'est à dire le minimum d'informations communes sur lesquelles le groupe proposait que tous les acteurs concernés se mettent d'accord. 28 recommandations-propositions visaient à créer des conditions favorables pour qu'une suite puisse être donnée au travail réalisé et, plus largement, à favoriser l'échange d'informations entre les différents acteurs⁴³.

Plusieurs opérations engagées depuis 2009 par les producteurs de statistiques publiques dans le champ de la commission se sont inscrites dans cette démarche. Les sites de l'Insee et de la Drees diffusent les indicateurs mis à jour régulièrement. Le pilotage dans le temps de cette démarche majeure et novatrice commence à se mettre en place : il existe ainsi un comité de pilotage co-présidé par la Drees et l'Assemblée des départements de France (ADF) et des conventions ont été signées entre la Drees et l'ANDASS⁴⁴ pour mutualiser les remontées d'indicateurs.

Des outils au service des politiques régionales de santé

La Drees et l'Insee poursuivent, en partenariat avec l'Irdes, leurs travaux sur les distances d'accès aux soins - hospitaliers et de ville - en temps et en kilomètres et développent des approches complémentaires mêlant distances d'accès et densité de professionnels. Des analyses approfondies sont prévues à partir de l'**enquête Santé et protection sociale (ESPS)** sur les déterminants de l'accès aux soins, tant du côté des patients que de celui de l'offre de soins, ou encore des caractéristiques du territoire (sans que l'enquête permette des analyses à un niveau régional). L'objectif est de mettre à disposition des agences régionales de santé (ARS) de véritables outils au service des politiques régionales de santé. L'évaluation des **Schémas Régionaux d'Organisation des Soins (SROS)** constitue la première démarche à laquelle ces travaux pourront contribuer au niveau régional dès 2012.

Les **Baromètres santé** de l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) sont un système d'observation nationale qui peut efficacement se décliner au niveau régional, à la fois en termes d'harmonisation des indicateurs (ils sont de fait strictement identiques d'une région à l'autre) et

⁴³ Voir rapport du Cnis « Indicateurs sociaux départementaux », n° 118, décembre 2009 et le Rapport du groupe d'expérimentation ADF-Drees « Indicateurs sociaux départementaux » de septembre 2001.

⁴⁴ Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de Santé des Conseils Généraux

de rationalisation de la dépense publique (au lieu de monter des enquêtes régionales *ad hoc*, la déclinaison régionale d'un outil national permet une réelle économie d'échelle). Étendus aux DOM-COM à partir de 2013, ces Baromètres santé pourraient ainsi devenir l'un des éléments du système d'information dont auront besoin tant les ARS pour leur pilotage régional que la tutelle pour le pilotage national.

Des données localisées sur les bénéficiaires de prestations sociales

Un partenariat national a été initié entre la Cnaf et l'Insee en 2009 pour mettre à disposition des Caf des **données géoréférencées** permettant de construire un certain nombre d'indicateurs statistiques sur les allocataires pour des zonages infra communaux (IRIS, ZUS). Ce partenariat se décline par des conventions locales entre les directions régionales de l'Insee et les Caf sur la mise à disposition de données géolocalisées complémentaires. L'utilisation des données carroyées a fait l'objet d'un programme de formation lancé en 2012.

La **base documentaire Lotus** de la Cnav regroupant les principales statistiques nationales et régionales est accessible par internet sur le site de la Cnav. La mise à disposition des fichiers du **Système National Statistique Prestataires** (SNSP) sur les retraités en stock et résidents par région et la création d'un infocentre permettent aux statisticiens des Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) de tirer des informations détaillées à des niveaux géographiques fins.

Un système partagé d'information sur le handicap

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), organisme jeune dont les missions sont centrées sur la population handicapée au sens administratif (c'est-à-dire de moins de 60 ans), a notamment été chargée de créer un « système d'information partagé pour l'autonomie » qui soit un outil de connaissance des personnes handicapées et d'aide au pilotage des politiques du handicap. Visant au départ à centraliser des données en provenance des maisons départementales des personnes handicapées et élargi depuis à d'autres sources, ce système contiendra des données individuelles anonymisées, des données agrégées et des indicateurs en cours de définition. Les données pourront être conservées trois ans au-delà de l'année en cours.

La géolocalisation des élèves et des établissements d'enseignement

Dans le cadre d'une convention avec l'Institut géographique national (IGN), la Depp s'est engagée dans un projet de **géolocalisation de tous les établissements** de formation, de façon à disposer des coordonnées des établissements, assorties d'indicateurs de qualité de la géolocalisation effectuée. Deux échanges annuels de données ont eu lieu en 2011 et en 2012, avec une bonne qualité globale des informations recueillies. L'année 2013 poursuivra les efforts d'amélioration de la qualité.

La **géolocalisation des élèves** est importante pour conduire des analyses sur les distances entre le domicile des élèves et leur établissement, surtout en milieu rural. La Depp et l'Insee ont réalisé en 2009 un processus de géolocalisation des élèves de sixième afin de répondre aux besoins de calculs d'indicateurs par ZUS (retard scolaire à l'entrée en sixième) au lieu de résidence des élèves et non plus seulement au lieu de scolarisation. La géolocalisation a été généralisée à l'ensemble des élèves du secondaire de l'année scolaire 2009-2010. Elle est effectuée à un rythme biennal, la fin des travaux pour l'année scolaire 2011-2012 étant prévue pour le 1^{er} trimestre 2013. Parallèlement, des travaux sont en cours pour améliorer la qualité du codage, en particulier dans les zones rurales.

2. Fournir des éléments robustes d'évaluation des politiques publiques avec rigueur et transparence, notamment dans le cadre des travaux comparatifs internationaux, et en respectant les questions d'éthique, particulièrement s'agissant d'échantillonnage aléatoire.

A l'occasion de la préparation du moyen terme 2009-2013, le Cnis avait insisté sur la nécessité de respecter l'indépendance professionnelle du statisticien dans le cadre des opérations d'évaluation de politiques publiques auxquelles les services statistiques ministériels (SSM) doivent maintenant contribuer, et rappelé que les résultats des opérations menées avec le label de la statistique publique devaient être systématiquement publiés.

Le Conseil avait également indiqué, à propos du suivi de la mise en place du RSA, que l'évaluation de l'impact des politiques par la « méthode de l'échantillon aléatoire » posait des questions d'ordre éthique, tout particulièrement dans le domaine des services publics et services aux publics. Cette méthode, fréquemment utilisée en épidémiologie, qui consiste à faire bénéficier certains d'un dispositif alors que d'autres n'y ont pas accès pour pouvoir observer les écarts qui en résultent, est en effet susceptible de poser problème du fait des inégalités de traitement qu'elle engendre.

Les producteurs de statistiques publiques dans le champ de la commission ont fourni des éléments d'évaluation dans le souci de cette déontologie.

Des évaluations du système éducatif français

La Depp se livre à des **évaluations disciplinaires** à la fin de l'école élémentaire et du collège à partir de protocoles stables autorisant des comparaisons dans le temps. Ces évaluations-bilans CEDRE (Cycle d'Évaluations Disciplinaires Représentatives sur Échantillon) sont organisées depuis 2003 selon un cycle dans lequel se succèdent les domaines disciplinaires. Elles sont réalisées sur des échantillons nationaux d'élèves, représentatifs en éducation prioritaire, dans le reste du secteur public, ainsi que dans le secteur privé. Au-delà des épreuves proprement dites, des questionnaires de contexte sont soumis aux élèves, aux chefs d'établissements et éventuellement aux enseignants.

L'évaluation annuelle des **compétences de base des élèves et des compétences du socle commun**, en fin d'école et en fin de collège permet l'établissement d'indicateurs qui figurent dans les programmes annuels de performance de la mission « enseignement scolaire » de la LOLF. Il est ainsi possible de suivre au niveau national l'évolution des proportions d'élèves maîtrisant ces compétences du socle, ainsi que l'évolution des écarts entre les différentes populations.

En 2009 et 2012, la Depp a participé à l'enquête PISA (*Programme for International Student Assessment*) de l'OCDE qui interroge un échantillon de jeunes âgés de 15 ans. La Depp a participé également à l'enquête IVQ (informations sur la vie quotidienne) de l'Insee.

Des indicateurs de suivi des objectifs de santé publique

La Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère des affaires sociales et de la santé) coordonne l'alimentation des **indicateurs de suivi** des objectifs liés à la loi de santé publique et publie régulièrement l'ouvrage « L'état de santé de la population », auquel collaborent de nombreux services statistiques publics.

De nombreuses enquêtes contribuent à l'évaluation des politiques publiques en matière de santé, dont certaines ont une dimension internationale, par exemple l'**enquête internationale ITC** (*International Tobacco Control Policy Evaluation Project*) qui concerne la lutte anti-tabac et dont l'Inpes est responsable du volet français.

Des projections de populations dépendantes

Pour répondre aux demandes suscitées par le débat national sur la dépendance des personnes âgées, la Drees a réalisé des projections de populations dépendantes à l'horizon 2060 en s'appuyant sur les projections démographiques de l'Insee. Elle a de plus développé un **modèle de microsimulation AUTONOMIX** permettant d'évaluer les restes à charge des personnes bénéficiaires de l'APA résidant à domicile ou en établissement.

Des projections sur les retraites

Le **modèle** de « Projections sur les Retraites : Simulations, modélisation, Évaluation » (**PRISME**) de la Direction « Statistiques, Prospective et Recherche » (DSPR) de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) est utilisé depuis 2005 dans le cadre des projections de long terme pour les travaux du Conseil d'orientation des retraites (COR). Il a également été mobilisé pour les projections de court terme et les simulations en projection, en particulier pour la préparation de la réforme 2010 et des mesures adoptées suivantes.

Des travaux d'investissement ont déjà été menés par la DSPR : actualisation et enrichissement des données de la base de la projection, amélioration de certains modules (module de départs à la

retraite, module de transitions au cours de la carrière). La modélisation de certains dispositifs non pris en compte jusqu'à présent tels que le minimum vieillesse, le cumul emploi-retraite, etc. sera réalisée, débouchant sur des premiers résultats en 2013.

De son côté, le bureau financier et des statistiques du service des retraites de l'État (SRE) s'est doté d'outils de prévision et d'évaluation à moyen terme permettant de prévoir les effectifs de nouveaux retraités et la dépense à venir de pensions et d'élaborer des scénarios de réforme à un horizon de 10 ans. Ainsi le **modèle PACO** projette les effectifs de nouveaux retraités et de décès puis la dépense de pensions. Des modules lui ont été adjoints pour prévoir les effets de la réforme de 2010. Sur la base de la nouvelle source d'information sur les carrières des fonctionnaires et militaires (les CIR), le SRE commence à développer un **modèle** de prévision à long terme, **PABLO**, pour exploiter la richesse des informations sur les droits acquis au régime par les actifs pour prévoir les départs en retraite.

De son côté, après le développement d'un premier **modèle PROMESS**, la Drees poursuivra en 2013 le développement d'un **modèle** de microsimulation des carrières tous régimes de retraite, **TRAJECTORE**, basé sur l'échantillon inter-régimes des cotisants (EIC).

Des simulations de politiques socio-fiscales de redistribution sociale

Le **modèle de microsimulation Ines** de la Drees et de l'Insee, fondé sur l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'Insee, permet de répondre aux besoins des ministères et des Hauts Conseils en matière d'analyse de l'impact des réformes sociales et fiscales sur le niveau de vie des ménages, leurs effets redistributifs et leur coût budgétaire.

Le **modèle** de microsimulation de la Cnaf, **Myriade**, qui reproduit la législation socio-fiscale à l'aide d'un échantillon représentatif, est amplement mobilisé en réponse aux commandes de la direction de la Cnaf ou des ministères de tutelle, ou dans le cadre de recherches visant à éclairer des débats de politiques publiques dans le champ de la redistribution. Ces travaux peuvent être ponctuels (fournir la répartition des familles bénéficiaires d'une prestation petite enfance par niveau de vie, par exemple) ou s'inscrire dans d'importants exercices d'évaluations ex ante dans le cadre de réflexions sur les réformes à venir. Cet outil contribue à mieux décrire certains publics parfois difficilement repérables par le biais des fichiers administratifs disponibles (comme l'ensemble des familles ayant recours à un mode de garde, par exemple) et à appréhender l'enchevêtrement des différents dispositifs concourant à la redistribution. Le panel PANAME peut fournir des éclairages complémentaires sur les trajectoires des bénéficiaires de prestations sociales et familiales.

Des études d'impact de la politique judiciaire

La SDSE (Sous Direction de la Statistique et des Études du Ministère de la Justice) apporte des contributions ponctuelles importantes aux études d'impact et à l'évaluation des politiques publiques de justice en fonction de l'actualité des projets législatifs. Ainsi, des travaux ont notamment été réalisés en appui d'une importante réforme de la carte judiciaire (2009-2010).

Concourent aussi à cet objectif des enquêtes ponctuelles auprès de justiciables sur leur « satisfaction » par rapport à la justice : victimes d'infractions pénales (2006, 2007, 2008), usagers des maisons de justice du droit (2009,2010), parents séparés et résidence des enfants (2012). Ce jeu d'enquêtes permet une approche de la qualité de la justice rendue sur des thèmes précis, lesquels sont fixés en fonction des priorités du ministère, d'où des demandes qui relèvent plutôt actuellement du droit de la famille.

Pour dresser en 2012 un bilan de la réforme des procédures de divorce de 2004, on a aussi utilisé des sources administratives, comme le répertoire général civil (RGC), système exhaustif recensant toutes les demandes de divorces et les décisions prises et principale source de séries statistiques et d'études sur le contentieux du droit de la famille. Notons aussi en 2012 un bilan de la prise en charge pénale des mineurs sur les années 2000, travail mené à partir d'un panel de mineurs suivis par la justice.

Éducation et formation

3. Généraliser à l'ensemble du système éducatif dans le respect des bonnes pratiques un système d'information reposant sur un identifiant unique pour connaître et analyser les parcours individuels et les disparités territoriales en matière d'orientation et d'affectation

Conformément aux orientations de moyen terme du Cnis, la construction d'outils ou la collecte d'informations permettant de suivre les parcours des élèves au sein du système éducatif à des fins d'analyses statistiques, est restée au cœur des préoccupations de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (Depp) du Ministère de l'Éducation. Cet ensemble d'activités est organisé autour de deux dispositifs.

Un nouveau Répertoire National des Identifiants Élèves et étudiants

Un premier dispositif est le **Répertoire National des Identifiants Élèves et étudiants (RNIE)**, créé par l'arrêté interministériel du 16 février 2012 qui consacre l'aboutissement d'un long processus ayant pour l'essentiel pris en compte les critiques des parties prenantes préoccupées par les risques potentiels liés à la gestion de l'identifiant (critiques exprimées en particulier lors du débat organisé par la commission dans sa séance de novembre 2010 et émises, entre autres, par la Ligue des Droits de l'Homme).

La fonction du RNIE est de délivrer un **numéro identifiant unique (INE)** à chaque jeune inscrit dans le système de formation initiale, **identifiant qui ne vaut qu'au sein de ce système**. Cette « brique élémentaire » est indispensable pour être en mesure d'analyser les parcours scolaires des élèves et, notamment, d'évaluer les réformes de politique éducative (la rénovation de la voie professionnelle, par exemple). La délivrance de l'INE et son usage seront entourés de fortes garanties de respect de la confidentialité : politique stricte d'habilitation à accéder à l'INE, traçabilité des accès, mise en place de procédés de cryptage, utilisation autant que faire se peut d'outils d'appariements sécurisés.

La configuration du système de cryptage des identifiants d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (projet FAERE : Fichiers Anonymisés pour les Études et la REcherche) s'est terminée en 2011. En 2012, l'expérimentation de ce système s'est poursuivie et les bases élèves historiques ont été cryptées. En année courante seront cryptés les fichiers de l'année scolaire précédente.

Les travaux préliminaires à la mise en place du répertoire ont été lancés en 2012. Dans cette première phase il s'est agi d'établir plusieurs scénarios de déploiement, en traitant plus particulièrement les questions de sécurité et de confidentialité (habilitations, traçabilité des accès, cryptage, ...). Les travaux d'implémentation dans le système d'information du ministère et dans les établissements d'enseignement supérieur se dérouleront sur les années 2013 et 2014.

L'INE existe déjà sur l'enseignement supérieur ; sa systématisation sur l'enseignement scolaire permettra d'enrichir le suivi des trajectoires, notamment la transition et le parcours « bac-3 – bac+3 ».

Des panels de suivi d'élèves combinant données administratives et enquêtes

Un second dispositif est constitué des **panels de suivi d'élèves**, qui combinent sources de données d'origine administrative et enquêtes particulières auprès des élèves et de leurs familles. Ces panels viennent lever les limites des données d'origine administrative qui contiennent très peu d'informations sur l'environnement familial de l'élève, lieu de déterminants essentiels pour comprendre les trajectoires scolaires.

L'échantillon du **panel d'élèves entrés en 6^{ème}** à la rentrée scolaire 2007 comporte 35 000 élèves répartis sur tout le territoire national. Outre la procédure annuelle d'actualisation de la situation des élèves, en 2013, une enquête sur les souhaits d'orientation à l'issue de l'année scolaire en cours, sera effectuée auprès des élèves qui vont atteindre des paliers d'orientation en retard. Elle viendra compléter l'enquête similaire déjà élaborée en 2012 auprès des élèves « à l'heure ». Par ailleurs, pour ces élèves en retard, sera également mise en place une procédure de recherche des résultats au diplôme du brevet, comme cela avait été fait l'année précédente.

La DEPP a mis en place à la rentrée scolaire 2011 un nouveau **panel d'écoliers entrés au cours préparatoire** et suivis tout au long de leur scolarité élémentaire. L'actualisation annuelle de la situation scolaire de l'élève va nécessiter, si les élèves ne peuvent pas être retrouvés dans les fichiers administratifs, une enquête par internet auprès de la dernière école fréquentée ou une enquête légère auprès des parents si cette dernière enquête ne permet pas de retrouver tous les élèves. La taille de l'échantillon est de 15 800 élèves scolarisés dans 980 écoles des secteurs public et privé.

Plus de 210 000 **élèves handicapés** sont présents dans les écoles ou établissements scolaires à la rentrée 2011. Afin de suivre les parcours scolaires de ces élèves, la DEPP envisage de mettre en place en 2013 **deux panels** d'élèves de deux classes d'âge théoriques, la première au milieu des années de l'enseignement élémentaire et la seconde au milieu des années collèges.

La continuité de l'observation entre enseignements secondaire et supérieur

L'année 2009 aura été marquée par la réorganisation du Système Statistique Public (SSP) dans le domaine de l'éducation. Le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, auparavant de la compétence de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (Depp), est maintenant du ressort de la sous-direction des Systèmes d'Information et Études Statistiques (Sies) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La Depp et le Sies collaborent étroitement sur les sujets d'intérêt commun (nomenclatures, comptes de l'éducation, base nationale des identifiants des élèves et des étudiants...) ce qui garantit donc la continuité du service en matière de production et d'études statistiques dans le domaine éducatif.

L'extension de l'identifiant national élève (INE) à l'ensemble du système éducatif (second degré, apprentissage, enseignement supérieur) renforcera cette continuité et contribuera à réduire les taux d'attrition, déjà limités, des différentes enquêtes de panel suivant les individus à travers les différents niveaux de la formation initiale. Le Sies bénéficiera des investissements projetés par la Depp en matière d'unification des identifiants d'élèves et d'étudiants (utiles pour les suivis de trajectoires et l'analyse de l'orientation), sur le cryptage des identifiants (condition indispensable pour le traitement de ce type de données), sur la géolocalisation des équipements.

Le SIES profite déjà d'une situation favorable en matière d'identifiants dans l'enseignement supérieur : un jeune qui entre dans l'enseignement supérieur conserve le même identifiant durant toutes ses études supérieures. Des cohortes ont ainsi été constituées sur le champ des universités ; elles ont permis de produire des indicateurs de réussite et de les décliner par établissement. L'extension de ces cohortes aux « grandes écoles », CPGE, STS, mais aussi aux apprentis (SIFA) doit permettre une analyse plus riche des trajectoires ainsi qu'une appréhension plus pertinente de la réussite dans le supérieur et de la diversité des parcours et des réorientations en cours d'études. Le couplage avec les cohortes administratives de la DEPP, qui sera permis par l'unification des INE, devrait également permettre une analyse plus pertinente des questions liées à l'orientation et de l'impact du parcours scolaire sur la réussite dans le supérieur.

Ces cohortes administratives ont l'avantage d'être exhaustives ; elles ont l'inconvénient de fournir peu de renseignements sur les dimensions telles que le ressenti des jeunes (satisfaction vis-à-vis de leurs études, difficultés...) ou sur leurs projets professionnels.

Le suivi par voie d'enquête d'un échantillon d'élèves ou d'étudiants permet d'enrichir l'analyse. Le panel d'élèves entrés en sixième en 1995 a ainsi été suivi sur environ 15 ans, jusqu'au niveau bac + 5 pour ceux qui sont allés jusque-là. La sous-direction suit actuellement un panel de bacheliers 2008 et poursuivra, comme pour la cohorte 1995, le suivi de la cohorte entrée en sixième en 2007. Ce suivi est partie constituante de l'enquête EVA.

Les travaux récents de SIES ont permis de montrer la richesse de ce dispositif reposant à la fois sur un suivi administratif et sur un système d'enquêtes sur échantillon. Ces travaux seront poursuivis sur le prochain moyen terme, et viendront éclairer des questions sur la réussite, l'orientation et la réorientation, l'impact des difficultés matérielles sur la réussite...

4. Améliorer la connaissance des conditions d'insertion professionnelle des jeunes en complétant les enquêtes « génération » du Cereq par des enquêtes plus détaillées des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de l'agriculture sur l'insertion dans la vie active des élèves, apprentis et étudiants

Le Cnis accorde une grande importance à l'information sur la mesure des résultats du système éducatif et soutenait dans le cadre du moyen terme 2009-2013 les efforts entrepris en vue d'améliorer la connaissance des conditions d'insertion professionnelle des jeunes.

Les enquêtes du Cereq au cœur de la connaissance des processus d'insertion...

Le dispositif d'enquêtes sur les transitions entre les systèmes d'enseignement, scolaire ou supérieur, et la vie active pour l'observation de l'insertion professionnelle des jeunes, s'appuie en premier lieu sur l'**Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif, dite enquête Génération** réalisée par le Céreq tous les trois ans.

Réalisée auprès de jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année quel que soit le niveau ou le domaine de formation atteint (d'où la notion de « génération »), l'enquête permet de reconstituer les parcours de ces jeunes au cours de leurs trois premières années de vie active et de les analyser au regard notamment du parcours scolaire antérieur et des diplômes obtenus. Une génération sur deux est réinterrogée.

L'enquête de 2013 auprès de la Génération 2010 augure d'un processus de rénovation du mode de collecte. Compte tenu du développement des possibilités d'interrogation par Internet et de la croissance du taux d'équipement informatique des jeunes, le Céreq a décidé de se saisir de la prochaine édition de l'enquête pour expérimenter un nouveau mode d'interrogation.

...désormais complétées par des enquêtes plus détaillées

Le Cnis recommandait que les enquêtes du Cereq soient complétées par les enquêtes plus détaillées du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture sur l'insertion dans la vie active des élèves et apprentis. Il marquait de même son intérêt pour la mise en place, par les universités, d'un système d'information pour suivre le devenir des étudiants.

Des progrès significatifs ont été enregistrés de ce point de vue :

Une nouvelle série d'**enquêtes annuelles EVA**, consacrées à l'Entrée dans la vie adulte, sera lancée au printemps 2013 : ces enquêtes EVA sont adossées au panel de la Depp d'élèves entrés en 6ème en 2007, suivis administrativement et enquêtés par la Depp et le Sies tant qu'ils poursuivent leurs études et par l'enquête EVA de l'Insee quand ils arrêtent leurs études, et ce jusqu'à l'âge de 25 ans. Ces enquêtes offrent par ailleurs la possibilité de questionnaires complémentaires thématiques sur les jeunes, comme par exemple sur la santé dans le précédent cycle des enquêtes EVA.

L'enquête 2013 d'insertion dans la vie active (IVA) de la Depp sept mois après la sortie du lycée (formation technologique ou professionnelle) est rénovée pour diversifier les modes de collecte (papier et téléphone) en offrant aux jeunes la possibilité de répondre par internet. Une rénovation du même type sera conduite en 2013 pour l'enquête d'insertion professionnelle des apprentis (IPA).

L'insertion professionnelle des diplômés du supérieur fait désormais partie des missions des établissements d'enseignement supérieur.

Un dispositif coordonné d'enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de l'université (Master, licence professionnelle, DUT) a ainsi été mis en place en 2009. Les enquêtes sont menées par les universités, auprès de leurs diplômés ; les réponses, anonymisées, sont transmises au SIES qui les consolide et produit des résultats nationaux et par université.

Les questionnaires comportent un tronc commun d'une trentaine de questions destinées à renforcer la comparabilité des enquêtes ; les calendriers et le champ ont été harmonisés dans cette même optique. Les enquêtes sont annuelles et la période qui vient doit permettre de consolider le dispositif.

5. Améliorer la diffusion sur Internet des informations statistiques, notamment des méta données, sur l'éducation et la formation

Les investissements engagés en matière de diffusion d'une information statistique de qualité par les Ministères de l'Éducation nationale de l'Agriculture ou de l'Enseignement supérieur étaient, aux yeux de certains participants à la commission, encore trop orientés vers les besoins décisionnels et leurs résultats trop tardivement mis à disposition du public. Les avancées enregistrées dans la dernière période pour ouvrir plus largement l'accès aux données et métadonnées à d'autres utilisateurs et raccourcir les délais de publication vont dans le bon sens et doivent être poursuivis. .

La Depp a lancé début 2013 une réflexion globale sur sa politique éditoriale, portant notamment sur la complétude de son offre, l'articulation des supports traditionnels et numériques.

Santé et protection sociale

6. Développer la production statistique sur les dépenses de santé et sur l'état de santé de la population, y compris dans leurs dimensions régionale et locale, notamment en ajoutant les caractéristiques sociales des individus dans les systèmes d'information sur la santé ;

La construction de bases de données statistiques sur les dépenses de santé et le recours aux soins

Parmi les dispositifs d'observation statistiques existant dans le domaine des dépenses de soins, les plus importants sont le SNIIRAM et le PMSI, tous deux issus de données de gestion très présentes dans le domaine de la santé.

Le SNIIRAM⁴⁵, développé par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés Cnam-TS à partir des feuilles de soins, contient des données statistiques très riches portant sur les bénéficiaires et sur les consommations de soins. Des appariements avec le PMSI et d'autres bases de données ont progressivement permis d'enrichir les données de l'assurance maladie. Le SNIIRAM comporte des données semi-agrégées par thématique et des données individualisées anonymisées exhaustives ou échantillonnées.

Le PMSI⁴⁶, né de la loi de juillet 1991 portant réforme hospitalière, est constitué de bases de données sur les pathologies et les modes de prise en charge concernant la totalité des séjours effectués dans l'ensemble des hôpitaux publics ou privés, de courts et de moyens séjours, ainsi que dans les établissements psychiatriques et en hospitalisation à domicile. Le contenu du PMSI, bénéficiant d'appariements avec d'autres sources, en fait un outil incontournable pour toutes les études ou recherches statistiques ou épidémiologiques sur l'hospitalisation y compris à des niveaux géographiques très fins.

A partir du SNIIRAM, la CnamTS a constitué des cohortes ou échantillons, notamment **l'échantillon généraliste de bénéficiaires (EGB)** dont l'objectif est d'afficher 20 ans d'historique à compter de janvier 2003 (alors que les données exhaustives de l'assurance maladie ne peuvent être conservées que sur une durée de trois années au maximum). Les données rassemblées sont individuelles et anonymes et les organismes habilités à accéder à l'EGB définis par un arrêté ministériel. Néanmoins l'EGB demeure une base dont l'utilisation demande un fort degré d'expertise de par la complexité de ses données ce qui en réduit le potentiel.

Un dispositif étoffé d'enquêtes sur l'état de santé de la population

Une nouvelle vague de **l'enquête santé et protection sociale (ESPS)** de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (Irdes) a été menée en 2012. ESPS est une enquête généraliste, appariée à des données administratives, et ayant une dimension de panel. Elle permet

⁴⁵ Système National d'informations Inter Régimes de l'Assurance Maladie.

⁴⁶ Programme de médicalisation des systèmes d'information

l'analyse de problématiques complexes mettant en jeu simultanément l'état de santé et la santé perçue, le statut économique et social, l'accès et le recours aux soins, la protection sociale, les habitudes de vie.

L'enquête ESPS est constituée d'un important module permanent qui aborde ces questions. Chaque vague de l'enquête propose en outre des modules ponctuels qui permettent de contribuer à l'évaluation des politiques publiques et de traiter des problématiques spécifiques ou d'actualité en économie de la santé ou en santé publique. Les données de l'ESPS sont utilisées entre autres pour alimenter les indicateurs de la loi de santé publique ou les programmes de qualité et d'efficacité (PQE) de la Direction de la Sécurité sociale (DSS).

De son côté, l'Institut de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) a réalisé une enquête « Baromètre santé » 2010. Les **enquêtes « Baromètre santé »** sont aussi une des sources importantes d'informations utiles à l'ensemble des acteurs et décideurs du champ de la santé publique. A la différence des autres enquêtes en population générale sur la santé, elles ne cherchent pas à mesurer précisément l'état de santé mais plutôt les pratiques de prévention et les modes de vie en ce qu'ils ont un lien avec la santé, et présentent donc certaines spécificités. Une part importante du questionnaire concerne des sujets sensibles comme les addictions, la santé mentale, les comportements sexuels... En 2013, il est prévu que le Baromètre santé soit décliné dans les DOM.

Des **enquêtes rééditées** à intervalles plus ou moins réguliers ont été conduites sur la période par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère en charge de la santé et de la protection sociale, entre autres : une enquête sur la périnatalité et sur les liens entre santé et itinéraire professionnel en 2010 ; les enquêtes de santé en milieu scolaire qui ont lieu tous les deux ans ; une enquête sur les urgences hospitalières prévue en 2013 ainsi qu'une nouvelle enquête-panel de médecins généralistes.

Parmi les autres opérations, figure le **projet CONSTANCES** de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), importante cohorte épidémiologique destinée à fournir des informations à visée de santé publique et à contribuer au développement de la recherche épidémiologique. Ses objectifs sont largement centrés sur l'épidémiologie des déterminants professionnels et sociaux de la santé, le vieillissement, les maladies chroniques et l'environnement. La cohorte CONSTANCES s'intéresse à la population adulte affiliée au Régime général de Sécurité sociale et a été mise en place effectivement en janvier 2012 sur les consultants des centres d'examen de santé dans le cadre d'un partenariat avec la Cnam-TS. Elle a vocation à constituer une « infrastructure épidémiologique » largement accessible à la communauté scientifique.

Enfin, s'appuyant sur les professionnels de santé et les parents de nouveau-nés de plus de 300 maternités, l'**étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe)**, conduite en partenariat entre l'Inserm et l'Institut national d'études démographiques (Ined), a pu démarrer en 2011. Tous les aspects de la vie de ces enfants (environnement, entourage familial, conditions de vie...) de leur naissance à leur 20^{ème} année seront explorés afin d'évaluer leur influence sur leur développement physique et psychologique, leur santé et leur socialisation. À la suite de la commission réunie en novembre 2010, le Cnis a pris bonne note des modalités novatrices adoptées pour garantir la confidentialité des données et rappelé le besoin d'être informé régulièrement sur le fonctionnement et les travaux des différentes instances en charge du pilotage du projet, notamment celle chargée de statuer sur les demandes d'accès aux données à des fins d'études et de recherches.

7. Unifier le recueil des informations sur la santé, le handicap et la dépendance notamment en effectuant à un rythme quinquennal une enquête « handicap-santé » en population générale

La réorganisation des enquêtes françaises sur la santé

La Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère des Affaires sociales et de la Santé) a entamé en 2013 une réflexion générale sur la réorganisation des enquêtes françaises sur la santé en liaison avec les enquêtes européennes. L'enquête européenne par interview sur la santé EHIS est prévue en 2014 (règlement 141/2013 de la Commission paru en février 2013, en application du règlement 1338/2008) et aura pour support l'enquête *Santé et protection sociale* (ESPS) de l'Irdes. Au-delà de 2014, la réflexion est conditionnée aux orientations européennes, qui ne sont pas encore établies.

La Drees travaille notamment avec l'Irdes à la refonte de l'enquête *Santé et protection sociale* (ESPS) pour qu'elle puisse devenir le support permettant à la France de répondre à un rythme quinquennal à la demande européenne, concrétisée, pour ce qui concerne 2014, dans le règlement 141/2013 de la Commission paru en février 2013, en application du règlement 1338/2008.

Le suivi du handicap et de la dépendance

Afin de mieux connaître les populations en situations de handicap ou de dépendance et de suivre régulièrement les politiques publiques, la Drees s'appuie sur un dispositif d'informations combinant enquêtes spécifiques ou en population générale à intervalles plus ou moins réguliers et remontées de données individuelles à partir de sources administratives.

Dans ce domaine, les insuffisances de la statistique publique, sa dispersion et aussi parfois ses incohérences, ont été soulignées au sein de la commission du Cnis en novembre 2011. Il n'y a pas une définition unique du handicap et de la dépendance mais plusieurs qui correspondent à des optiques différentes : bénéficiaires d'allocation, résidents en établissements, utilisateurs de services, difficultés mesurées selon des échelles diverses. **La multitude des dispositifs et leur cloisonnement**, le grand nombre d'intervenants publics ou privés et la décentralisation de la gestion de ces questions (la dépendance relève de la compétence générale des départements) ne facilitent pas l'élaboration de données nationales. Les analyses, pour être pertinentes, doivent tenir compte des éléments de contexte (médicaux, familiaux, financiers et patrimoniaux, professionnels, sociaux, ...). Enfin les utilisateurs expriment une forte demande de données longitudinales.

Dans le cadre du groupe de travail qu'il a animé lors du débat national sur la dépendance, Bertrand Fragonard, s'il a constaté les lacunes de la statistique publique, en a souligné aussi sa richesse. Toutefois, un éclairage qui permette d'apprécier si les dispositifs existants sont bien calibrés serait apprécié. De plus, il demeure des zones d'ombre sur le financement des restes à charge des ménages ou les raisons des non-recours.

Les **enquêtes en population générale** (comme l'enquête Handicap santé réalisée par l'Insee en 2008), rassemblent des informations sur les conditions de vie et l'entourage familial absentes des sources administratives. En revanche, leurs résultats, qui fournissent des données de cadrage, ne peuvent pas être déclinés à des niveaux géographiques fins.

Pour les années à venir, la Drees se fixe pour objectifs de faire évoluer ses dispositifs vers une meilleure articulation entre données issues de sources administratives et résultats d'enquêtes.

8. Améliorer la connaissance de l'articulation entre assurance obligatoire et complémentaire, y compris en recueillant dans les enquêtes des informations sur le remboursement des régimes complémentaires ;

Le projet monaco de l'Irdes

Le **projet Monaco** de l'Irdes a pour objectif d'obtenir des informations sur le reste à charge des ménages après remboursement par les assurances maladies obligatoires et complémentaires. Le projet s'insère dans le dispositif de l'enquête Santé et protection sociale (ESPS) de l'Irdes qui consiste en une réinterrogation tous les quatre ans d'un échantillon d'assurés sociaux. L'idée est de compléter l'appariement avec l'assurance maladie qui fournit les remboursements d'assurance maladie obligatoire par un appariement avec des données de remboursement complémentaire.

Le projet mené en lien avec l'Institut des données de santé (IDS) repose sur le volontariat des organismes d'assurance maladie complémentaire. Il a toutefois pour limites de ne pas prendre en compte les sections locales mutualistes ni les régimes spéciaux. De plus, plusieurs années seront nécessaires pour apprécier sa faisabilité. Néanmoins, l'aboutissement de ce projet constituerait une véritable avancée dans la connaissance des inégalités de dépenses de soins.

Les enquêtes protection sociale complémentaire d'entreprise de l'Irdes

L'Irdes a réalisé en 2009 une **enquête protection sociale complémentaire d'entreprise** (PSCE) couplant une interrogation des établissements et des salariés afin de dresser un panorama de la

complémentaire santé en entreprise. La couverture d'entreprise représente en effet un vecteur important de diffusion de la protection sociale complémentaire, en particulier des contrats d'assurance complémentaires santé.

La Drees mène également une **enquête annuelle sur les contrats les plus souscrits** auprès des organismes complémentaires

9. Faciliter l'accès à des données agrégées et individuelles du SNIIRAM à des fins d'établissements de statistiques ;

Des pistes pour progresser dans l'accès et le développement des utilisations....

La nécessité de disposer de données individuelles ou très désagrégées, afin de pouvoir mener des analyses en termes de distribution et non seulement de moyenne, accessibles à tous les chercheurs sans autres limites que la déontologie, ne sera possible qu'avec un développement des fonctions de support. Les dispositifs existants devraient être enrichis par des appariements avec d'autres bases ou des résultats d'enquêtes. La couverture des dépenses de soins pourrait ainsi, par exemple, être analysée, au-delà du projet Monaco, dans ses différentes dimensions.

L'amélioration de la connaissance statistique des inégalités de soins suppose également qu'il soit constitué des cohortes qui permettraient de suivre le parcours des patients y compris hors des épisodes de soins. Par ailleurs, la diffusion d'indicateurs de santé d'abord facile sur les établissements de soins concurrencerait utilement les palmarès diffusés par la grande presse. Plusieurs intervenants ont souligné en commission que la complexité de l'accès aux données relatives aux soins en faisait un domaine quasi réservé aux seuls initiés.

La CNAMTS conduit depuis plusieurs années des actions pour améliorer l'accès et l'utilisation des données du SNIIRAM : développement de datamarts spécifiques simplifiés, animation de groupe utilisateurs pour partager les expériences et les pratiques, mise à disposition de méta information (dictionnaire de concepts/données), professionnalisation des procédures d'extraction de données pour les chercheurs.... Ses efforts seront poursuivis dans les années à venir.

La Drees a été chargée par le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales de proposer, à l'horizon du 1^{er} semestre 2013, des solutions pour faciliter l'accès des administrations et des chercheurs aux bases de données administratives.

...et pour partager les sources de données de différents origines

L'accès aux bases de données de santé très riches est difficile tant par la complexité des instruments eux-mêmes que par les règles posées pour leur mise à disposition. L'un des objectifs de l'Institut des données de santé (IDS) est de faciliter la mise à disposition des données des systèmes d'information sur la santé selon un périmètre d'intervention précis mais assez restreint. La composition et le mode de gouvernance de l'IDS, groupement d'intérêt public constitué des principaux acteurs du monde de la santé (producteurs d'information, État et représentants des patients) lui permettent d'organiser le partage des données issues des systèmes d'information de ses membres. Au SNIIRAM, au PMSI et aux données de la direction générale des finances publiques déjà partagées au sein de l'IDS, devraient s'ajouter progressivement d'autres bases de données dont éventuellement certaines issues d'acteurs privés.

10. Recourir plus largement aux sources administratives dans le domaine des activités de santé et de protection sociale, y compris au niveau individuel, notamment à des fins d'évaluation des réformes et de régulation des dépenses dans un contexte de solidarité.

Le chaînage des parcours de soins

La Drees a depuis plusieurs années investi dans l'exploitation des recueils médico-économiques produits par l'Agence Technique de l'information sur l'Hospitalisation (ATIH) à partir de données déclarées par les établissements (bases PMSI). L'expertise acquise sur chaque fichier pris indépendamment est maintenant suffisante. En 2012, des travaux de **chaînage entre les différentes bases PMSI** ont donc été menés, visant à reconstituer sur la période la plus longue possible (les

données chaînées commencent aujourd'hui en 2004) le parcours hospitalier d'un patient donné. Le chaînage permet de mettre le patient au cœur de l'analyse, de ne plus comptabiliser des séjours dans l'un ou l'autre champ (Médecine-chirurgie-obstétrique, Soins de suite et réadaptation, Hospitalisation à domicile et Psychiatrie) mais bien des patients pris en charge et leur parcours de soins.

Comprendre les mécanismes des arrêts de travail

L'Irdes a construit une **base de données Hygie** couplant des informations individuelles sur les carrières issues de la Cnav à des données de liquidation de la Cnam-ts (Sniiram) pour analyser les mécanismes d'arrêts de travail des salariés du privé, en lien avec la nature et les spécificités des entreprises. Cette base Hygie est un panel d'environ 550 000 individus et 250 000 entreprises pour la période 2009 à 2012 qui permet l'analyse des relations « employeur-employé » dans le domaine de la santé.

En 2013, cette base sera enrichie d'autres données d'enquêtes et fichiers administratifs. Il s'agit notamment d'apporter des informations sur les contextes de travail avec l'enquête « changements organisationnels et informatisation » (COI) menée dans les entreprises. L'appariement des données individuelles avec les données administratives comme les DMMO-EMMO (déclarations / enquêtes sur les mouvements de main d'œuvre) et les DADS-fichiers établissements (déclarations annuelles de données sociales) sera également explorée.

Passer de la connaissance des retraites à celle des retraités

Le système d'information sur les retraites repose aujourd'hui en grande partie sur les **fichiers administratifs des caisses de retraites**.

Sur la période, des développements statistiques importants ont été opérés à la Direction « Statistiques, Prospective et Recherche » de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav). En effet la préparation puis le suivi des différentes réformes sur les retraites, les réflexions menées par le Conseil d'Orientation des Retraites et l'arrivée à la retraite des générations d'après guerre ont suscité une forte demande qui s'est concrétisée principalement par :

- la mise en place d'un suivi statistique plus fréquent et plus complet (rythme désormais mensuel de centralisation du Système National Statistique Prestataires SNSP) ;
- la constitution d'un échantillon au 1/20^{ème} des assurés et retraités des référentiels nationaux (base aux outils d'évaluation et de simulations sur le Régime Général) ;
- un accès facilité aux données statistiques (constitutions de bases d'infocentres sur les retraités) ;
- le développement des études d'évaluation des effets des réformes sur les retraites et sur l'équilibre du régime.

En 2013 sera poursuivie l'adaptation du système d'information statistique aux besoins nouveaux en suivis et en évaluations générés par la réforme sur les retraites de 2010 et le décret de juillet 2012 sur l'élargissement des possibilités de départ à 60 ans et l'amélioration des outils de simulation et du modèle de projection « Prisme ».

L'analyse des trajectoires de fin de carrière des assurés du **régime général**, en lien avec des thèmes tels que le niveau des pensions et son évolution, les éléments de solidarité (minimum contributif, droits familiaux, etc.) les conditions de vie ainsi que l'analyse de la dimension redistributive du système de retraite continueront d'être traités dans le cadre des évaluations continues que réalise la Cnav, notamment pour mieux comprendre les besoins des nouvelles générations nombreuses de retraités du baby-boom.

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), qui gère le **régime de retraite de la fonction publique d'État** a également adapté son dispositif statistique aux besoins croissants exprimés par ses utilisateurs de suivi des caractéristiques des nouveaux retraités et de prévisions fiables de la dépense. Ont été menées des opérations d'amélioration de la qualité de la base statistique sur les pensions, de rénovation de la diffusion standard, d'amélioration des modèles de prévision à court et moyen terme. Quelques études ont également pu être réalisées.

La Direction du Budget et le SRE de la DGFIP piloteront à partir de 2013 une étude sur les comportements de départ à la retraite dans la fonction publique d'État. Cette étude, réalisée par une équipe de chercheurs suite à un appel d'offre, visera à modéliser les choix de départ à la retraite selon les caractéristiques des agents au moment de leur départ de manière à améliorer les méthodes de prévision de nouveaux retraités.

Mais, compte tenu du grand morcellement du système de retraite français, chacune de ces sources administratives, bien que riche d'informations, ne couvre que le régime dont elle est issue et reflète ses spécificités. Il est difficile de passer de la connaissance statistique des retraites à celle des retraités à moins que l'on ne s'intéresse qu'aux seuls uni-pensionnés.

Aussi, la Drees a-elle développé des **échantillons inter-régimes de retraités** (EIR) depuis 1988 **et de cotisants** (EIC) depuis 2001 qui sont désormais quasi-exhaustifs. Ces échantillons de près de 250 000 personnes constitués tous les quatre ans par appariement des fichiers administratifs des différentes caisses sont enrichis d'informations sur les déroulés de carrière à partir d'autres sources administratives (DADS, panel État de l'Insee...). D'autres informations sont collectées à travers des enquêtes générales (enquête emploi et patrimoine de l'Insee, enquête SHARE conduite par l'Irdes...) ou spécifiques (enquêtes annuelles auprès des caisses de retraite et sur l'épargne retraite de la Drees, enquête sur les motivations de départ à la retraite de la Drees).

Mais il reste délicat de rapprocher les données issues des régimes des données macro-économiques ou démographiques provenant d'enquêtes générales, d'autant que les règles qui régissent les régimes n'ont cessé de se complexifier au fil des réformes depuis le début des années quatre-vingt.

C'est pourquoi, parmi les priorités dégagées à la commission « Services publics et services aux publics », figure l'amélioration des remontées des informations émanant des différents régimes et leur articulation. Les démarches entreprises en ce sens seront d'autant plus efficaces qu'elles s'accompagneront d'une normalisation des notions utilisées par les différents régimes. Les travaux conduits par le GIP info-retraites vont dans ce sens mais doivent être poursuivis. Les études menées sur les poly-pensionnés devraient être multipliées et approfondies ; la combinaison de divers outils d'analyse et la présentation de résultats en termes de dispersion encouragées. Enfin, il faudrait investir de manière plus importante sur des thèmes jusque-là peu ou pas explorés : zones d'interférence entre retraite et emploi, santé ou épargne ; populations expatriées et immigrées (indispensable à l'élaboration de projections robustes)...

II - Travaux émergents sur la période 2009-2013

Vers une information statistique plus riche et cohérente dans le domaine de la sécurité et de la réponse pénale

L'information quantitative sur la sécurité des biens et des personnes et la réponse pénale a pris une importance toute particulière au cours de la période marquée par un foisonnement d'expressions publiques sur un sujet difficile, facteur important de la qualité de la vie mais sur lequel l'étendue des connaissances demeure limitée.

Le décret n°2009-1321 du 28 octobre 2009 relatif à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), établissement public sous tutelle du Premier Ministre, a institué l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) comme un des départements de l'INHESJ et défini ses missions, parmi lesquelles l'analyse de la délinquance.

Les dispositifs d'observation statistique en matière de sécurité des biens et des personnes et en matière de réponse pénale ont été présentés à la commission « Services publics et services aux publics » en juin 2011. Ils s'appuient :

- sur l'**enregistrement** (état 4001), à méthodologie inchangée depuis 1972, **des crimes et délits** dénoncés par les victimes aux services de police et de gendarmerie ou constatés à l'initiative de ces derniers⁴⁷. Cependant l'état 4001 ne permet pas d'avoir une vision

⁴⁷ Fichiers exploités par le service central d'étude de la délinquance (SCED) de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)

complète des crimes et délits commis sur le territoire national. Il exclut de nombreuses infractions constatées par les douanes, fisc, inspection du travail, les contraventions, les délits routiers et les faits portés directement devant l'autorité judiciaire. Il est surtout très pauvre sur le détail des infractions commises, les caractéristiques des mis en cause et des victimes ;

- sur les **enquêtes « Cadre de vie et sécurité »** (CVS) menées chaque année par l'Insee en collaboration avec l'ONDRP. Ces enquêtes permettent de dénombrer les faits signalés par les enquêtés par type de victimation (atteintes aux ménages, atteintes aux personnes, violences sensibles), d'estimer des taux de plainte, de connaître les motifs de non-dépôt de plainte, de disposer d'informations sur les caractéristiques des victimes ou encore de mesurer le sentiment d'insécurité. La loi n°2011-267 du 14 mars 2011 prévoit explicitement dans son annexe une enquête nationale annuelle de victimation ;
- sur les outils de la filière pénale au sein du ministère de la Justice exploités par la SDSE (Sous direction de la statistique et des études du Ministère de la Justice) : les **cadres du parquet** permettent un comptage annuel par juridiction des affaires, détaillées en fonction des étapes de la procédure judiciaire et le **casier judiciaire national** permet de garder trace du passé pénal des condamnés, en vue notamment de mesurer la récurrence. Toutefois, une analyse approfondie de la récurrence nécessiterait la mise en place de panels pour suivre, en particulier, les personnes sorties de prison et mesurer l'efficacité relative des mesures (ce qui est fait très ponctuellement par des enquêtes sur des cohortes de sortants de prison).

Les discussions sur ce thème au sein de la commission ont mis en évidence les conditions pour obtenir une meilleure connaissance quantitative des questions de sécurité : disposer de données de long terme, permettre l'accès aux données primaires des enquêtes statistiques et sources administratives et diversifier les sources d'information.

Le Conseil a souligné que les statistiques sur la sécurité et la réponse pénale devaient, pour répondre aux multiples besoins en la matière, fournir une connaissance précise des faits, des caractéristiques des victimes et auteurs d'infractions pénales, ainsi que de leur traitement judiciaire, de l'interpellation d'un présumé auteur à l'exécution d'une peine prononcée par une juridiction.

Les mises en service déjà effectuées ou en cours de nouvelles applications de gestion devraient permettre à l'avenir d'obtenir des statistiques plus précises avec un **continuum entre les phases policière et judiciaire** : nouveau système d'information PULSAR de la gendarmerie nationale (janvier 2012), nouvelle application de saisie LRPPN de la police nationale (déploiement par phases lancé en 2012, le calendrier prévisionnel prévoyant une fin de déploiement au cours de l'année 2014) ; mise à disposition de statistiques annuelles sur les infractions constatées extraites de bases de données modernes (2013 pour la gendarmerie, 2015 pour la police) ; pour la justice et concernant la filière pénale, le logiciel *Cassiopee* (*chaîne applicative supportant le système d'information orienté procédure pénale*) sera déployé sur l'ensemble des Tribunaux de Grande Instance en mai 2013 avec la fin de l'implantation au TGI de Paris. La richesse des données de gestion de *Cassiopee* permet de renouveler largement la statistique pénale actuellement limitée à des comptages d'affaires avec la possibilité de suivre des cohortes d'auteurs signalés par les services de police ou de gendarmerie.

Ensuite, il est nécessaire de bénéficier d'un système statistique renforcé et décloisonné. C'est pourquoi, un projet d'entrepôt de données a été lancé, début 2013, pour suivre la filière pénale. Ce projet est qualifié de **système d'information décisionnel** par référence à un standard informatique d'organisation des données. Il est inscrit au programme triennal (2013-2015) du ministère de la Justice. Les premières expérimentations conduites à partir d'un entrepôt de données anonymisées issues des logiciels de gestion *Cassiopee* et *APPI* (*Application des Peines Probation Insertion*, qui traite de l'application des peines prononcées) ont été concluantes ; il reste à « industrialiser » ce qui est développé actuellement sur prototype par la SDSE. Ce chantier est engagé sur 2013 sur le socle pénal *Cassiopee-APPI*. Il faudra ensuite étendre ce système aux données pénitentiaires pour avoir l'ensemble de la filière.

Le Cnis a souhaité que les producteurs de statistiques publiques soient étroitement associés aux réflexions en cours au sein des administrations concernées et que la future gestion interfacée entre Police, Gendarmerie et Justice pénale aboutisse au plus tôt à un dispositif qui renouvelle et enrichisse les statistiques sur les crimes et délits et la réponse pénale.

L'ONDRP diffuse annuellement des indicateurs à partir de l'état 4001 mais développe de plus en plus une approche multi-sources après analyses préalables de faisabilité (par exemple, pour une étude inédite sur le profil des mis en cause pour vols, début 2012). Il publie également chaque année les résultats des enquêtes CVS dans des délais très courts. Le dispositif CVS permettra dès 2013 de disposer de séries statistiques de moyen terme sur la victimation et les opinions en matière de sécurité et offrira des possibilités d'exploitation élargies : études structurelles sur le profil des victimes ou les caractéristiques des atteintes subies ; analyse de la dimension conjoncturelle ou localisée des phénomènes.

Par ailleurs, pour mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et prendre en compte le point de vue des victimes, la DEPP a organisé, en partenariat avec l'ONDRP, une première enquête de victimation en milieu scolaire auprès de 18 000 élèves de collèges publics, en mars 2011. Cette enquête permet aussi de mesurer le climat scolaire dans les établissements. Elle sera renouvelée tous les deux ans. La prochaine édition étant prévue au printemps 2013.

III - Récapitulatif des attentes du moyen terme 2009-2013 non totalement satisfaites

Systèmes d'informations partagées entre l'État et les collectivités territoriales : pérenniser et élargir la démarche initiée par les indicateurs sociaux départementaux en formalisant des partenariats avec les collectivités territoriales dans le cadre des politiques sociales décentralisées.

Données et métadonnées de l'éducation et de la formation : ouvrir plus largement leur accès à d'autres utilisateurs que les ministères ;

Trajectoires scolaires et universitaires : mettre en œuvre les avancées permises par l'identifiant national des élèves ou étudiants pour reconstituer les parcours individuels tout au long du système éducatif à travers les sources administratives et pas seulement par voie d'enquêtes ;

Systèmes d'information sur la santé : introduire les caractéristiques sociales des individus dans les systèmes d'information sur la santé ; développer leur dimension régionale et locale pour en faire de véritables outils notamment à l'attention des agences régionales de santé ;

Partage des données sur la santé : poursuivre les progrès vers un accès partagé à des données très désagrégées de la Cnam-Ts voire individuelles dans un cadre offrant toutes garanties de confidentialité ;

Inégalités des dépenses de soins : finaliser le projet Monaco appariant remboursements par l'assurance obligatoire et par les complémentaires santé pour évaluer les dépenses de soins restant à charge des ménages ;

Parcours de soins : développer les études des parcours hospitaliers et les enrichir par des données issues de la médecine de ville ou recueillies hors épisodes de soins ;

Enquêtes sur la santé et le handicap : réorganiser, voire unifier, l'ensemble des enquêtes françaises sur la santé et le handicap en lien avec la demande européenne ;

Suivi du handicap et de la dépendance : renforcer la cohérence du dispositif d'observation, notamment entre les données administratives détenues par les départements et les enquêtes en population générale de la statistique publique ; fournir des éléments d'évaluation et d'orientation des politiques inclusives à l'égard des personnes handicapées, y compris par la mise en place de dispositifs longitudinaux ;

Retraites et retraités : améliorer et articuler les remontées des informations émanant des différents régimes ; développer les études sur les poly-pensionnés ; diffuser des résultats en termes de dispersion ; investir sur des thèmes peu ou pas explorés ;

Sécurité-justice : disposer de données de long terme ; assurer un continuum entre les phases policière et judiciaire.

F. Commission « Système financier, financement de l'économie »

Ce bilan est un projet de texte soumis à la discussion en commission du 22 avril 2013, il pourra donc évoluer. De plus, il sera actualisé en fin d'année en vue d'une publication du bilan du Cnis portant sur l'ensemble des avis adoptés en janvier 2009 pour la période 2009-2013.

Cadragre européen pour la période 2009-2013 :

Principaux textes européens qui fondent les enquêtes et transmissions européennes :

Règlement cadre N° 2223/96 pour l'établissement des comptes nationaux, modifié par le règlement N° 715/2010 : Le Système européen des comptes (SEC), Commission européenne, 1995 reste le système comptable de référence pour l'ensemble des concepts et méthodes de comptabilité nationale en « base 2005 » (publiés depuis 2011). Une nouvelle version du SEC (dite « SEC 2010 », conforme au règlement n° 549/2013 du Parlement européen et du conseil en date du 21 mai 2013) sera mise en œuvre lors de la publication de la base 2010 en 2014

Règlement (UE) N° 501/2004 sur les comptes financiers trimestriels des administrations publiques

Règlement (UE) N° 184/2005 sur les statistiques concernant la Balance des Paiements, les échanges internationaux de services et les investissements directs étrangers,

Décision du Conseil N° 2006/856/EC créant le Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements de l'UE (CSFMB)

Règlement N° 716/2007 sur les structures et activités des filiales étrangères dit FATS

Règlement N° 97/2009 relatif au module flexible instauré par la refonte du règlement sur les statistiques structurelles d'entreprises

Règlement du Conseil (UE) N° 479/2009 sur l'application du protocole sur la procédure de déficit excessif, amendé en 2010 sur la qualité des statistiques dans le contexte de cette procédure

Décision du Conseil N° 2010/196/EU sur les services d'intermédiation financière mesurés indirectement

Rappel des principales orientations 2009-2013 du Cnis

Les principales orientations de moyen terme de la commission « Système financier et financement de l'économie » déclinées ici sont une reformulation synthétique des avis du Cnis qui avaient été adoptés pour le moyen terme 2009-2013⁴⁸

Il s'agit :

- *d'améliorer la connaissance du secteur financier, au cours du moyen terme 2009-2013, à l'aide des recommandations qui étaient attendues des travaux du groupe de travail visant à prolonger*

⁴⁸ Rapport du Cnis n°115, février 2009, Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013. Avis de la formation Monnaie, Finance, Balance des Paiements et Avis général Statistiques d'entreprises n°2

pour le secteur financier, la réflexion du précédent groupe de travail sur « Les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes »,

- d'affiner et compléter l'information disponible sur **financement des petites et moyennes entreprises (PME)**, une fois établie la définition des PME et des entreprises de taille intermédiaire,
- que soient explorées les possibilités d'apprécier au niveau local les conditions d'accès au crédit et notamment de tarification pour mieux apprécier **le financement des PME, l'exclusion bancaire et le surendettement**,
- de préciser les concepts utiles et les informations à élaborer par le système statistique public et la Banque de France sur le **micro crédit dans le cadre d'un groupe de travail**,
- d'être attentif aux incidences statistiques du nouveau dispositif prudentiel sur les assurances en application de la directive Solvabilité II et, que **les statistiques produites par l'ACAM sur les assurances comme sur les mutuelles** soient plus largement diffusées aux acteurs du système statistique public qui en feront la demande
- de mieux quantifier les flux liés à la mondialisation et consolider les statistiques sur les échanges internationaux de services, grâce notamment aux statistiques d'activités économiques des filiales de **groupes étrangers (Fats Inward) et de groupes français (Fats Outward)**, mais également en préservant la qualité des statistiques de commerce extérieur en données physiques,
- d'étudier, dans le cadre d'un groupe de travail, une fois précisées par la Banque de France, les modalités et **les conditions de mise à disposition des données individuelles anonymisées du secteur financier aux chercheurs**, les procédures et les techniques pouvant être mises en œuvre à cet effet, dans le respect des législations nationales et européennes en matière de secret statistique, en s'inspirant des pratiques suivies dans d'autres pays européens,

I - Bilan des avis de moyen terme 2009-2013

1. Améliorer la connaissance du secteur financier en s'appuyant, pour les groupes financiers, sur les réflexions des travaux du groupe de travail du précédent groupe sur « Les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes »

Un groupe de travail présidé par Gilles de Margerie avait été constitué pour examiner les possibilités de transposition des recommandations du groupe présidé par Edouard Salustro. Le rapport, finalisé en décembre 2009, sur les statistiques des groupes financiers préconisait principalement :

- de mettre en place des règles et des modalités d'échanges d'informations entre notamment l'Insee et la Banque de France
- d'approfondir le niveau de détail des activités financières en préalable à tout profilage des groupes financiers, lequel préconise une analyse en division opérationnelle de groupe (DOG). C'est pourquoi un autre groupe, présidé par Alain Duchâteau, a travaillé dans ce sens et remis ses conclusions sur les possibilités de mesure des **lignes de métiers bancaires** en mai 2012. Le rapport dresse un état des lieux de l'existant en matière d'information par lignes de métiers des grandes banques françaises au regard notamment du cadre comptable qui régit la communication dans ce domaine, expose les besoins supplémentaires des utilisateurs et les éventuelles limites exprimées par les producteurs de ces données et fait diverses recommandations à l'égard des autorités et des banques afin d'améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques bancaires par ligne de métier. Ce travail a fait l'objet d'une **communication** auprès des banques, institutions et médias spécialisés dans le domaine.

Suite à ce rapport, un important travail a été réalisé par l'ACPR et la Banque de France : affinement de la publication de statistiques annuelles sur les lignes de métiers bancaires, détermination d'un périmètre de la **banque de détail en France** et analyse des données nécessaires à l'**établissement d'un compte d'activité** correspondant.

Le rapport « Statistiques sur les groupes financiers⁴⁹ » a permis également de comprendre les **écarts** entre la vision du comptable national centrée sur la **valeur ajoutée** du secteur financier et celle définie par la comptabilité bancaire qui est le **produit net bancaire**. Le chiffrage a permis d'expliquer que l'écart tient aux différences de classement des opérations entre les deux exercices.

L'explicitation du passage de la valeur ajoutée des banques à leur Produit Net Bancaire (PNB) fait maintenant l'objet d'une publication annuelle : Diffusion au mois de juin N+1 des données relatives à l'année N (cf. [fiche 16 sur les intermédiaires financiers](#) dans l'édition 2013 de *l'Économie Française*).⁵⁰

2. Mieux quantifier les flux liés à la mondialisation et consolider les statistiques sur les échanges internationaux de services, grâce notamment aux statistiques d'activités économiques des filiales de groupes étrangers (Fats Inward) et de groupes français (Fats Outward), mais également en préservant la qualité des statistiques de commerce extérieur en données physiques

- La mesure des flux d'opérations sur titres a été considérablement affinée par le développement d'un système de collecte et de traitement de l'information « titre-à-titre » qui permet de décomposer les flux par agent, instrument, maturité, pays, sur base trimestrielle. Le croisement des statistiques d'émission et de détention permet d'estimer les évolutions des flux prêteurs/emprunteurs, entre agents domestiques et vis-à-vis du reste du monde ;
- Les flux sur instruments financiers dérivés sont mesurés via une collecte mise en place en 2011, conforme aux prescriptions du manuel de balance des paiements, qui permet de décomposer flux de trésorerie et de valorisation, dans un cadre renforçant la cohérence entre balance des paiements et comptes nationaux ; cette collecte permet en outre de compléter le recensement des services exportés et importés par le secteur financier.
- Deux enquêtes, l'une consacrée aux créances commerciales et l'autre aux dettes non commerciales hors titres des agents non financiers, intégrant la distinction entre groupe et hors groupe, ont été mises en place pour contribuer aux lignes « investissements directs » et « autres investissements » ;
- Les statistiques d'investissements directs bénéficient désormais du réseau « FDI network », constitué pour promouvoir l'échange d'informations entre pays de l'union européenne : échanges ponctuels sur les flux qui excèdent 1 Md euros et dont la contrepartie est localisée en union européenne ou, dans le cadre d'un exercice annuel (depuis 2012), par échange des principales positions bilatérales entre pays de l'U.E.
- Concernant les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), la méthodologie a fait l'objet de discussions dans le cadre de la préparation du SNA2008. Celle-ci se réfère essentiellement à la méthodologie ESA95 tout en ouvrant la possibilité d'intégrer la structure de maturité et le risque de défaut des prêts et dépôts dans l'établissement du taux de référence. D'autres aspects (traitement des encours libellés en devises étrangères) ont également été examinés. Une *task force* européenne mise en place dans le cadre de ces préparatifs a proposé qu'un premier exercice de calculs des SIFIM selon les alternatives méthodologiques issues de ses réflexions soit étalonné sur la base des résultats de la méthodologie en vigueur. L'analyse des résultats a finalement conclu au statu quo : la méthode de calcul des SIFIM restera inchangée en base 2010. Parallèlement dans le cadre de la mise en œuvre de la version 6 du Manuel de la balance des paiements, les flux résidents – non résidents des SIFIM seront évalués et ventilés en cohérence avec le cadre ainsi perfectionné de la méthodologie des comptes nationaux.
- Concernant les statistiques externes du secteur des assurances, des travaux sont engagés sur les flux sur instruments financiers dérivés pour recenser les échanges de services d'assurances transfrontière de ce secteur et compléter les collectes déjà existantes, relatives aux investissements directs, aux opérations sur titres et autres flux financiers, qui assurent

⁴⁹ Rapport Cnis n° 119, février 2010

⁵⁰ Voir également Insee Première n° 1285, février 2010, « L'activité bancaire mesurée par les banques et la comptabilité nationale »

d'ores et déjà une couverture représentative des flux internationaux de ce secteur institutionnel.

- La Banque de France, en étroite coordination avec l'INSEE, a mis en œuvre à compter de 2009 la collecte des FATS INWARDS et OUTWARDS. S'agissant des FATS du secteur bancaire, cette collecte s'appuie sur un nouvel état conçu avec le Secrétariat général de l'ACPR
- L'amélioration de la mesure des échanges internationaux de services a été assurée par le déploiement de l'enquête ECEIS (enquête sur les échanges internationaux de services) intégrée en balance des paiements à compter du 1^{er} janvier 2011. Cette enquête, qui cible les entreprises de taille moyenne, pallie la disparition des informations issues des systèmes de paiement et permet de compléter l'information collectée auprès des déclarants directs généraux, qui sont les plus grandes entreprises.

3. Affiner et compléter l'information disponible sur financement des petites et moyennes entreprises (PME), une fois établie la définition des PME et des entreprises de taille intermédiaire

L'avis traduit la demande adressée en 2008 qui portait sur le coût et l'accès du crédit aux PME, ainsi que sur leurs structures de financement. Des questions étaient posées sur les possibilités de distinction des PME indépendantes par rapport à celles appartenant à des groupes. De nombreuses sources existent, une question était de savoir si elles étaient en capacité de rendre compte de l'existence ou non d'un « credit crunch ». La question de la confrontation entre ce que restituent ces sources et la perception des acteurs était au centre du questionnement. Dans le même temps était diffusé le décret d'application de la LME relatif à la nouvelle définition de l'entreprise et la décomposition en catégories.

Les différentes présentations qui ont eu lieu sur le sujet depuis 2009, ont mis notamment en évidence l'existence d'un grand nombre de sources dispersées suivant les producteurs. La Banque de France a mis en place une diffusion régulière sur son site, sous une forme qui a été modifiée au cours de la période, afin de regrouper ces différentes sources tout en se conformant à l'évolution de la législation. Les crédits aux entreprises ventilés par secteur d'activité, taille, catégorie juridique et résidence font l'objet d'une diffusion par un « Stat Info ». Il a tout d'abord distingué les PME selon leur indépendance ou leur appartenance à un groupe et a adopté en 2013 les définitions de la loi LME.

Les sources présentées concernent :

- les encours des crédits aux TPE et aux PME issus de la centralisation des risques, mensuel pour les PME, trimestriel pour les TPE, tout d'abord traités de façon à distinguer les PME indépendantes de celles appartenant à un groupe, est désormais conformes aux catégories introduites par la loi LME ;
- les crédits nouveaux distribués, chiffres issus de la direction générale des statistiques de la Banque de France.
- une enquête trimestrielle, réalisée par la Banque de France, auprès des banques sur la distribution du crédit faisant ressortir les évolutions respectives de l'offre et de la demande de crédits et qui distingue les PME des grandes entreprises
- une enquête trimestrielle auprès des PME et ETI sur leur accès au crédit en France mise récemment en place par la Banque de France
- une enquête semestrielle, publiée par Oseo informe sur les principaux freins à l'investissement des PME
- la BCE mène aussi une enquête auprès d'un échantillon de PME de chaque pays sur leurs conditions d'accès aux financements bancaires,
- enquête ponctuelle européenne sur l'accès au financement des PME d'au moins 10 salariés, réalisée en 2010 par l'Insee.

- une enquête mensuelle publiée par l'AFTE (association française des trésoriers d'entreprise) informe sur la situation de trésorerie des grandes entreprises, les marges bancaires, les résultats de leur recherche de financements

Le suivi du taux d'intermédiation par type d'entreprise semblerait être une base utile de suivi des besoins potentiels de recours au crédit des PME.

4. Explorer les possibilités d'apprécier au niveau local les conditions d'accès au crédit et notamment de tarification pour mieux apprécier le financement des PME, l'exclusion bancaire et le surendettement

La question de la définition du **surendettement** se posait alors que les demandes européennes s'exprimaient. Le suivi des plans de surendettement ne couvrait pas l'ensemble des ménages, ni d'apprécier les retards de paiement. De même, la définition de l'exclusion bancaire et exclusion sociale se posait. Les statistiques régionales sur l'implantation des services bancaires étaient soulevées également.

La « loi Lagarde » du 1^{er} juillet 2010 sur le crédit à la consommation a conduit la Banque de France à refondre un certain nombre des statistiques de surendettement et à suspendre provisoirement, dans cette attente, la déclinaison de ces statistiques aux échelons départemental et régional.

Cette déclinaison, de nouveau disponible, est communiquée annuellement aux membres des commissions à l'occasion de l'élaboration de leur rapport d'activité. Ces rapports et les statistiques correspondantes seront mis en ligne en mai 2013 sur le site Internet de la Banque de France en y incluant des ventilations supplémentaires par rapport aux données publiées antérieurement.

Le premier volet du baromètre décrit les tendances enregistrées, c'est-à-dire les principales évolutions en matière de dépôt des dossiers de surendettement au cours des cinq dernières années

5. Préciser les concepts utiles et les informations à élaborer par le système statistique public et la Banque de France sur le microcrédit dans le cadre d'un groupe de travail

En 2008, l'Observatoire de la microfinance, faisait part de ses difficultés à réaliser son premier rapport sur le microcrédit professionnel et personnel : difficultés de définition, d'identification des acteurs du micro-crédit, porté par des banques mais aussi par le secteur associatif. Le microcrédit semblait devoir se développer à la fois sous l'impulsion d'une « Initiative européenne pour le développement du microcrédit » et en France notamment par le développement de l'auto-entreprenariat.

Le groupe de travail, constitué fin 2009, présidé par Pierre Valentin, a été mandaté pour explorer deux axes : recenser les microcrédits et mieux connaître les micro-entreprises bénéficiaires, notamment les auto-entrepreneurs. Le rapport remis fin 2010 propose une définition, une méthode de collecte, en recommandant qu'elle soit effectuée par la Banque de France. Il préconise également la réalisation d'une enquête pour comprendre les motifs de cessation. Enfin, il souhaitait qu'un travail de clarification et de mise en cohérence de la statistique des créations d'entreprises soit entrepris pour fiabiliser et rendre plus lisibles les statistiques de la démographie d'entreprises.

Depuis, la Banque de France, a mis en place une collecte portant sur les encours, les crédits nouveaux et les taux d'intérêt dont elle diffuse annuellement les résultats en milieu d'année n pour l'exercice n-1.

6. Être attentif aux incidences statistiques du nouveau dispositif prudentiel sur les assurances en application de la directive Solvabilité II et, que les statistiques produites par l'ACAM sur les assurances comme sur les mutuelles soient plus largement diffusées aux acteurs du système statistique public qui en feront la demande

Un dispositif informatisé d'acquisition de données sur les assurances et les mutuelles a été mis en place par la Banque de France alimenté par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

L'harmonisation de la méthodologie et des traitements statistiques permet de préparer une nouvelle base pour répondre à la demande de reporting de Solvabilité II de la BCE, lié au sujet de la stabilité financière. Par ailleurs, le renforcement des échanges de données avec l'Insee a permis d'améliorer le chiffrage de la production des services d'assurance dans les comptes non financiers.

La diffusion est plus large : des « Stat Info » publient des données sur ce secteur et des données agrégées pour la zone euro ont été mises à disposition par la Banque Centrale Européenne à partir de juin 2011. Par ailleurs, de nouvelles statistiques harmonisées pourront être établies notamment, mais pas seulement, à partir du reporting "Solvabilité II" auquel seront assujetties les entreprises d'assurance.

7. **étudier, dans le cadre d'un groupe de travail, une fois précisées par la Banque de France, les modalités et les conditions de mise à disposition des données individuelles anonymisées du secteur financier aux chercheurs, les procédures et les techniques pouvant être mises en œuvre à cet effet, dans le respect des législations nationales et européennes en matière de secret statistique, en s'inspirant des pratiques suivies dans d'autres pays européens,**

La Banque de France a défini et mis en ligne sur son site les conditions pratiques de mise à disposition des organismes de recherche des statistiques individuelles relatives aux institutions financières dans le respect de la réglementation, concernant la confidentialité de ces données, édictée par le SEBC.

II - Travaux émergents ou non prévus au moyen terme

Le Cnis s'est réorganisé en 2009, les formations étaient organisées suivant la structure du service statistique public. Les commissions thématiques visaient une logique de demande et non d'offre. Ainsi, **cette commission** a repris l'ensemble des questions traitées par l'ancienne formation Monnaie, Finances, Balance des paiements **et s'est élargie aux questions de financement et d'endettement des acteurs non financiers ainsi que de l'assise statistique nécessaire aux comptes nationaux pour les acteurs financiers et les comptes financiers des acteurs non financiers.**

C'est pourquoi les comptes annuels non financiers et financiers font l'objet d'une présentation conjointe par l'Insee et la Banque de France. Il a été demandé que soit étudiée la possibilité de dresser **un tableau d'ensemble du financement de l'économie** décrivant notamment la place des marchés et des différents intermédiaires, à présenter à l'occasion de la publication annuelle du bouclage macro financier.

Par ailleurs, la présentation relative aux **indicateurs de déséquilibre macroéconomiques** qui se met en place au niveau européen générera peut-être quelques besoins statistiques nouveaux pour améliorer leur comparabilité à l'échelle européenne. Les indicateurs sont diffusés sur le site d'Eurostat : [Tableau de bord sur les déséquilibres macroéconomiques](#)

La question du financement des **collectivités locales** a été abordée. Les sources ont été présentées. Actuellement, l'information sur l'endettement des collectivités locales se limite au stock et aux flux de dette pour chaque collectivité. Des travaux d'amélioration sur l'information relative à la dette financière des collectivités sont attendus. Il a été souhaité une mise à disposition publique d'une information agrégée sur la **structure et les conditions d'endettement des collectivités locales** (avis 2012).

Le Conseil avait demandé une expertise sur les statistique **d'emploi et rémunération dans le secteur bancaire** : plusieurs présentations en commission du Cnis ont permis de fournir des éclairages sur l'emploi, les inégalités de rémunérations bancaires et sur les bonus.

L'emploi a été présenté par la FFB selon le type de réseau, l'implantation régionale, les caractéristique des salariés ... Des questions de comparabilité et de cohérence avec les sources de la statistique publique ont été soulevées, qui a conduit le Conseil à souhaiter que ces données soient

harmonisées sur l'ensemble du secteur bancaire. Le Conseil a été très intéressé par les présentations sur les rémunérations et les bonus issus du rapport Camdessus. Il demandait que soit étudiée la possibilité de comparer **l'emploi et les rémunérations par grande ligne de métier** et de pouvoir faire des comparaisons avec les autres activités, et notamment d'analyser la distribution de la masse salariale en fonction des déciles de rémunérations. L'ACP devait reprendre la compétence de suivi de ces rémunérations dans le cadre de la régulation bancaire et financière.

III – Rappel des principales suites attendues du MT 2009-2013

D'importantes avancées statistiques ont été réalisées pour décrire le **patrimoine des ménages** ainsi que leurs comportements financiers. Les avancées en termes de comparaisons internationales des comportements des ménages ont été réalisées grâce à la mise en place de l'enquête **Household Finance and Consumption Survey** qui a donné lieu à une étroite coopération entre la Banque de France et l'Insee (avis 2013) et dont les résultats viennent d'être publiés sur le site de la BCE

Il est souhaité que la Banque de France et l'ACPR fassent un point régulier sur les réponses données aux recommandations du rapport du Cnis sur **les lignes de métiers bancaires** (avis 2013)

Communication régulière sur le suivi du crédit aux entreprises pour les **PME** et pour les **TPE**

Par ailleurs, il a été demandé

- un point régulier sur le dispositif de production de statistiques **sur l'emploi et les rémunérations y compris les bonus dans le secteur financier** (avis 2013),
- que la présentation des études sur la **détention des actions du CAC 40 par les agents non résidents soit élargie à l'ensemble des sociétés cotées** (avis 2013),

Le passage au nouveau système de référence de comptabilité nationale (SEC2010) va avoir des effets notamment sur la **partie financière de la comptabilité nationale** qui seront suivis dans la Commission. Il est rappelé aussi la demande d'un **tableau d'ensemble du financement de l'économie décrivant la place des marchés et des différents intermédiaires**.

Adoption à venir de la **catégorie d'entreprise** dans les statistiques d'entreprises pour le calcul des encours de crédits et pour construire une base de données au niveau européen sur les groupes financiers (CR nov 2013).

Dans la période quinquennale à venir, il y aura à **répondre à des demandes de rapportage européen avec des données statistiques à mettre en cohérence avec la nouvelle base des comptes (ESA 2010), notamment :**

- sur la titrisation : deux collectes statistiques ont été mises en place par la Banque de France : l'une auprès des banques résidentes et l'autre auprès des organismes de titrisation résidents,
 - **détail accru des crédits aux SNF**, c'est à dire la ventilation des encours par taille d'entreprise ou par montant unitaire des crédits : la ventilation par montant unitaire des crédits nouveaux est recensée et publiée par la direction générale des statistiques de la Banque de France ($\leq 1M$ d'euros/ $> 1 M$ euros, et bientôt $\leq 250\ 000$ euros),
 - **recensement des lignes de crédit accordées** : elles sont suivies et publiées par le service central des risques de la Banque de France.

G. Commission « Territoires »

Contexte de la période 2009-2013

Cadrage européen

Du point de vue européen, les statistiques sur les régions, départements et sur les villes sont utilisées à diverses fins, notamment pour l'allocation des fonds structurels et l'évaluation de la Politique de cohésion de l'Union européenne.

La France, donc y compris les Dom, est tenue de fournir à Eurostat des statistiques établies au niveau NUTS 2 ou NUTS 3 (respectivement niveau Région ou département en France) en application de règlements, directives ou décisions. Les demandes à ces niveaux géographiques sont précisées le plus souvent au sein des textes thématiques qui concernent en premier lieu le niveau national. Des données sont également fournies à d'autres échelons géographiques, notamment pour l'audit urbain : communes, villes au sens large et, autres zones fonctionnelles comme les espaces métropolitains.

Le règlement cadre 1888/2005 du 26 octobre relatif à la géographie des NUTS fait l'objet de mises à jour régulières pour tenir compte des changements institutionnels des pays ou de l'élargissement de l'Union européenne, comme par exemple en France Mayotte.

Les domaines pour lesquels il existe un règlement donnant obligation de fournir des données au niveau NUTS 2 ou 3 concernent :

- les statistiques agricoles (nombre d'animaux, production de lait de vache, surfaces cultivées et production, vignes) [66/2008, 1165/2008, directive 96/16/EC], les comptes de l'agriculture (gentlemen's Agreements),
- le recensement de population (population par sexe, âge, ménage, niveau d'éducation, statut d'emploi, activité, par type de profession, logement ...) [763/2008] et les migrations interrégionales [projet de règlement en cours],
- les revenus et condition de vie [1059/2003], la santé [328/2011],
- le niveau de formation, la formation initiale [577/98, 88/2011], la formation tout au long de la vie [577/98],
- les comptes économiques et les revenus des ménages [2223/96],
- le marché du travail (emploi, chômage, disparités) [577/98] et coût du travail (salaires et composantes des rémunérations, nombre, heures travaillées, payées) [530/1999],
- les statistiques structurelles d'entreprises (établissements, emploi, rémunérations) [295/2008],
- des statistiques sur la société de l'information [1006/2009], les brevets, les dépenses et l'emploi de R&D [753/2004], le tourisme [692/2011] et les transports [[plusieurs règlements](#)].

Certaines demandes ont une base légale moins forte, le plus souvent établies sur une base volontaire (gentlemen's agreement) au niveau NUTS 2 (emplois vacants, migrations interrégionales, par exemple) ou pas encore de base légale, comme des statistiques démographiques sur l'espérance de vie et la mortalité. Cela concerne également des données au niveau de régions dites métropolitaines, (regroupements de NUTS 3) et de villes au sens large d'intercommunalités (« Cities » et Large Urban Zones) pour l'audit urbain ou encore au km² pour l'usage et l'occupation du sol.

Eurostat incite par ailleurs les pays à produire et diffuser des données carroyées.

Un tableau d'Eurostat récapitule les informations (thèmes, base légale, périodicité, niveau géographique) : [Panorama des statistiques régionales](#).

Contexte national 2009-2013

Plusieurs évènements ont été particulièrement structurants durant la période pour la production d'information statistique territorialisée :

- les effets prolongés de l'étape de décentralisation de 2004 avec des défis de co-construction de données statistiques avec les collectivités locales ;
- la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a institué des dispositions pour achever et rationaliser la carte de l'intercommunalité à fiscalité propre (EPCI). De plus, elle crée la possibilité de créer des métropoles et des pôles métropolitains ;
- le contexte du Grenelle de l'environnement, de l'actualisation de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) et la labellisation des agendas 21 ont été à l'origine de multiples demandes d'indicateurs territoriaux ;
- l'ampleur et la prolongation de la crise économique a généré un besoin d'analyses territoriales renouvelées sur différents sujets : impacts territoriaux de la globalisation, suivi et évaluation des politiques sociales, par exemple.

L'intégration du département de Mayotte, devenu DOM en 2011 a impliqué de gros investissements pour sa mise à niveau en termes de statistique publique.

Principales orientations 2009-2013 du Cnis

Les principales orientations de moyen terme de la commission « Territoires » déclinées ici sont une reformulation synthétique des avis du Cnis qui avaient été adoptés pour le moyen terme 2009-2013⁵¹ qui se trouvent synthétisés dans l'avis général.

Il s'agit de :

- *Mettre à disposition des acteurs locaux des statistiques nécessaires au pilotage de leurs actions, en particulier sur les thèmes suivants :*
 - o *inégalités sociales, précarité, emploi, chômage ;*
 - o *conditions de logement et transport, les formes d'urbanisation et occupation du territoire ;*
 - o *processus d'innovation, attractivité et effets sur l'emploi et la population ;*
 - o *développement durable ;*
 - o *extension aux départements d'Outre-mer du dispositif d'enquête de l'Insee et d'exploitation des données administratives en matière d'emploi, condition de vie et environnement ;*
- *Mesurer les dépenses de l'État au niveau régional et local et compléter si possible par une connaissance des dépenses des collectivités locales par fonction ;*
- *Permettre, sur la base de référentiels, des comparaisons dans des domaines prioritaires comme :*
 - o *des indicateurs sociaux départementaux ;*
 - o *des zonages d'études actualisés (aires urbaines et rurales, zones d'emploi, bassins de vie) ;*
 - o *indicateurs permettant des comparaisons européennes ;*
 - o *des informations géoréférencées suivant des échelles adaptées en fonction des différentes politiques ;*

⁵¹ Cnis n°115, février 2009, Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013. Avis général : Statistiques régionales et locales

- Développer des actions auprès des utilisateurs locaux pour améliorer l'appropriation des sources, l'utilisation des données, dans un premier temps sur le recensement de la population ;
- De faire un bilan sur les différentes formes d'échanges qui favorisent le développement de système d'information partagé entre État et collectivités territoriales en particulier dans le domaine social et la formation.

I - Bilan des avis de moyen terme 2009-2013 relatif à la Commission

En réponse aux attentes des utilisateurs, la production de statistiques locales, durant le moyen terme 2009-2013, a connu des avancées très importantes, tant du point de vue des données disponibles que de leur accessibilité. Le recensement annuel de la population, le recensement de l'agriculture, les indicateurs sociaux départementaux et, d'autres opérations statistiques visant la géolocalisation des données sont venus accroître l'offre de données sur les territoires. Pour mémoire également, juillet 2009 marque le début d'un profond renouvellement de la diffusion des résultats issus du recensement de la population rénové avec une diffusion annuelle.

Cette dynamique a été renforcée grâce à plusieurs groupes de travail qui ont donné lieu à des recommandations largement suivies : sur la [diffusion du recensement de la population](#), présidé par Marcel Belliot, sur la [localisation des activités et des personnes](#), présidé par Francis Cuillier et, sur les [indicateurs sociaux départementaux](#), présidé par Joël Guist'hau. Les préconisations issues des travaux du groupe de travail, présidé par Yvon Olivier, sur les [dépenses territoriales de l'État](#), n'ont pas été mises en œuvre, sauf, partiellement, à titre exploratoire par le Nord-Pas-de-Calais, cependant un nouveau groupe de travail animé par la DGFIP a été constitué pour examiner cette mise en œuvre. Par ailleurs, afin de répondre aux besoins nouveaux d'une société en mouvement, un groupe de travail « [Évolution du questionnaire du recensement de la population](#) », co-présidé Jean-Claude Frécon et Chantal Cases a préconisé quelques évolutions du questionnaire qui tiennent compte de sources de données localisées existant par ailleurs.

1. Mettre à disposition des acteurs locaux des statistiques nécessaires au pilotage de leurs actions, inégalités sociales, emploi, précarité, chômage

1.1. - Inégalités sociales, précarité, emploi, chômage

Pour mémoire, cette partie rend compte principalement de la déclinaison souhaitée par le Cnis des recommandations des rapports de Jacques Freyssinet (2007)⁵² et de Jean-Baptiste de Foucault (2008)⁵³. Des progrès notables sont à noter. A plusieurs reprises ces rapports évoquent le besoin de disposer de données territorialisées. En particulier il est dit dans le rapport sur le niveau de vie et les inégalités : « *Il est nécessaire de disposer d'informations fines à la fois pour nourrir l'action locale, mais aussi pour examiner les disparités entre territoires ou collectivités à l'heure où le mouvement de décentralisation confère aux collectivités territoriales des responsabilités importantes dans le domaine des politiques sociales* ». (page 13 du rapport). Il y est dit également qu'il faut reconnaître l'irréalisme et le non-sens d'un projet de système d'information homogène à tous les niveaux, mais qu'il faut rechercher le maximum de cohérence entre les niveaux géographiques. Des propositions sont faites sur l'emploi, le chômage. En matière **d'inégalités sociales**, il y est dit (page 14) que « *les types de public pouvant accéder aux données sur les inégalités sociales sont divers et qu'il apparaît que la demande d'informations pour les acteurs locaux doit avoir le même type de priorité que l'information nationale, d'autant que la connaissance sur les sources sociales dépendra de plus en plus de sources gérées par les collectivités territoriales ou d'autres organismes ayant une mission de service public* ».

⁵² Rapport du Cnis - mars 2007 - n°103 – « [Niveaux de vie et inégalités sociales](#) »-

⁵³ Rapport du Cnis - septembre 2008 – n°108 – « [Emploi, chômage, précarité. Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir](#) »

1.1.1. Inégalités sociales, précarité

*Proposition 21** du rapport Freyssinet (2007) : Le groupe considère qu'il est urgent que soient diffusées des informations au niveau département et région concernant les niveaux de vie et la pauvreté. Il estime que la priorité doit être la mesure des inégalités monétaires à un niveau géographique fin.* Depuis, on peut constater que l'offre a considérablement progressé.

Des indicateurs de [pauvreté sont disponibles au niveau départemental](#) grâce au dispositif dit « RDL » (revenus disponibles localisés) qui fournit des indicateurs de revenus disponibles et de niveau de vie au niveau départemental et régional, sur le champ des ménages fiscaux ordinaires. Des taux de pauvreté et leurs disparités sont calculés suivant différents critères, notamment par type de commune. Des indicateurs de disparité sur les revenus fiscaux existent au niveau communal et infra communal. Les pages [données locales](#) et [données urbaines infra-communales](#) sur le site de l'Insee présentent ces données.

Le projet **Filosofi (Système d'information sur les revenus localisés)**, entamé en 2011, dont l'un des objectifs est de décliner **au niveau local les indicateurs de pauvreté, de niveau de vie** proposés actuellement au niveau départemental et **des indicateurs de hauts revenus**, est largement avancé et devrait aboutir sur le prochain moyen terme.

Relais de diffusion

L'observatoire des territoires [met à disposition](#) des données en matière de cohésion territoriale (part des revenus/département/zone d'emploi...), tandis que le secrétariat général du CIV⁵⁴ a mis à disposition tableaux et cartes interactives au niveau Iris des quartiers de la politique de la ville (ZUS et ZFU) sur les domaines population, revenu, emploi, habitat, formation et famille (site Internet de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles [Zone urbaine sensible](#)).

1.1.2. Emploi, chômage

Le rapport Freyssinet préconisait l'utilisation des DADS pour les analyses locales et au niveau salarié (proposition 33). En 2012, la nouvelle norme 4DS s'est substituée à la DADS-U. Ceci autorise une identification plus précise des lieux de travail).

Dans ce domaine, les données localisées sont essentiellement issues de l'exploitation des fichiers administratifs. Des progrès ont été réalisés en matière de champ couvert et de qualité des données. Ainsi, à partir de la validité 2009 un fichier Dads « grand format », regroupant des **données individuelles sur l'emploi et les salaires de l'ensemble des salariés du privé comme du public, des particuliers employeurs** a été mis à disposition. De plus, la codification de la PCS-ESE à 4 chiffres dans les DADS, opérationnelle depuis 2010 sur la validité 2008, permet d'élargir le champ des études et recherches, menées à partir des DADS, **tant aux niveaux national que local**.

Le projet Estel (**Estimations d'emploi localisées**) de refonte du système d'estimations annuelles d'emploi permet, après traitement de la multiactivité, d'établir un socle d'emploi cohérent avec les concepts du Bureau international du travail, à un niveau géographique fin (zones d'emploi). Les développements se poursuivent dans le but d'enrichir l'information produite (ventilation par sexe et âge, localisation à un niveau plus fin, localisation au lieu de travail et au lieu de résidence...).

L'échantillon de l'enquête Dares-Pôle emploi sur les sortants des listes de Pôle emploi a été sensiblement accru afin de produire des statistiques annuelles au niveau régional. La Dares publie désormais, par ailleurs, mensuellement les statistiques de demandeurs d'emploi par zone d'emploi, ce zonage ayant lui-même fait l'objet d'une refonte importante en 2010-2011.

La question de la représentativité des grandes enquêtes nationales, comme l'enquête Emploi, à des niveaux géographiques plus fins, reste régulièrement posée. Les contraintes de coût et de faisabilité de ces extensions d'échantillon ne pouvant être ignorées, d'autres méthodes sont évoquées par les producteurs. L'Insee a par exemple présenté cette année une caractérisation des descendants

⁵⁴ Comité interministériel des villes

d'immigrés à partir d'un « empilement » des enquêtes Emploi. Des travaux sont également en cours sur la thématique de l'innovation dans les entreprises.

Il y a sans doute là matière à réflexion **en utilisant de méthodes statistiques innovantes pour répondre à l'attente des utilisateurs** de la statistique publique pour une meilleure articulation entre enquêtes nationales, extensions d'enquêtes, sources administratives.

En matière **d'indicateurs sur l'emploi, les salaires et les revenus à des niveaux géographiques fins**, l'outil **Clap** (connaissance locale de l'appareil productif), apporte les informations nécessaires. Clap a été complété par des données économiques sur les établissements ou les entreprises auxquels ils appartiennent afin d'améliorer les diagnostics de territoires, à l'aide du fichier économique enrichi (FEE). Il reste cependant encore des progrès à réaliser en terme de géolocalisation de la source Clap pour disposer de données sur l'emploi de qualité, au niveau infracommunal.

Suivant les recommandations d'Eurostat, le système d'information sur les agents des services publics (Siasp) permet maintenant le décompte des **emplois et mesure des évolutions de rémunérations dans les trois versants de la fonction publique** (FPE, FPH et FPT), dans une dimension nationale mais **aussi territoriale détaillée**. Ce système d'information est issu de différents fichiers administratifs : fichiers de paie mensuels, provenant de la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) pour les agents civils des ministères et ceux de certains établissements publics ; déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour les agents des fonctions publiques hospitalière et territoriale et pour les agents de la FPE absents de la source DGFIP ; fichier annuel provenant du ministère de la Défense pour les personnels militaires (y compris les gendarmes). Il s'agit d'un travail coordonné entre l'Insee, le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP, la Drees et le département des études et des statistiques locales de la DGCL.

1.2. Conditions de logement et transport, les formes d'urbanisation et occupation du territoire

1.2.1. Logement

Le **dispositif d'observation statistique sur le logement** concernant le parc de logement et les conditions de vie de ses occupants, la construction, les prix ou le financement de l'immobilier a fait l'objet de larges avancés durant la période. Le rapport « Vorms »⁵⁵ du Cnis sur « l'information statistique sur le logement et la construction » a été présenté et suivi au sein de la commission « Démographie et questions sociales ». Afin de mieux répondre au besoin de données localisées et d'indicateurs avancés, le groupe a fait 27 recommandations largement suivies par le Système statistique public (SSP), certaines concernent l'information statistique territorialisée.

Parmi les **avancées significatives** enregistrées, figurent la diffusion d'indices de prix des logements anciens plus précoces et plus étendus, à l'échelon régional.

En matière d'accès aux données, un travail important est attendu concernant les données issues des **bases notariales** relatives aux mutations immobilières, l'une pour l'Île-de-France (base Bien), l'autre pour le reste de la France métropolitaine et les DOM (base Perval). Non assises jusqu'à présent sur des dispositions législatives ou réglementaires, ces bases de données sont alimentées par les notaires sur la base du volontariat. De fait, si elles recensent environ les deux tiers des transactions de logements anciens, elles présentent par endroits des trous de couverture qui rendent délicate leur utilisation à l'échelon régional et surtout local.

La création par voie législative d'une mission de service public, à la charge de la profession notariale (prise dans son ensemble, c'est-à-dire les notaires et le Conseil supérieur du notariat), **de collecte, de centralisation et de diffusion de l'information relative aux mutations d'immeubles à titre onéreux** (donc, outre les mutations de logements anciens, les ventes de logements neufs, ainsi que les mutations de terrains et de locaux non résidentiels) a précisément pour objet de garantir l'exhaustivité des bases notariales de façon à permettre leur exploitation à l'échelon local.

⁵⁵[Rapport du Cnis n°121, 2010 – « L'information statistique sur le logement et la construction »](#)

Le texte prévoit qu'un décret en Conseil d'État fixe la liste des informations à transmettre par les notaires au Conseil supérieur du notariat, ainsi que les modalités de rediffusion des informations ainsi collectées. La publication devrait intervenir d'ici 2014. Le projet de décret prévoit la diffusion gratuite d'indicateurs de prix sur les logements et de nombre de mutations, sur le champ des logements anciens, tous les trois mois, par région, département, commune de plus de 20 000 habitants, communauté de communes ou communauté d'agglomération et arrondissement municipal. En dehors de cette diffusion standard gratuite, tout demandeur pourra obtenir des tableaux à façon, moyennant le paiement d'une redevance dont le mode de calcul sera fixé par arrêté.

L'article 112 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a introduit dans le code de la construction et de l'habitation un article L. 411-10 créant le **répertoire du parc locatif social (RPLS)**. Il vise à améliorer la connaissance du parc locatif social et, ce faisant, le pilotage des politiques de l'habitat en lieu et place de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS). Le décret n° 2009-1485 du 2 décembre 2009 pris en application de l'article 112 de la loi fixe les modalités de diffusion des données et des résultats du répertoire. Il prévoit que la totalité des données individuelles du répertoire sont communiquées aux services de l'État et aux collectivités territoriales en charge de la politique du logement, ainsi qu'aux personnes morales de droit public et aux personnes privées chargées d'une mission de service public dans le domaine du logement. Toute autre personne pourra également obtenir un extrait du répertoire. La diffusion de résultats agrégés est également prévue, jusqu'à l'échelon communal. Le répertoire du parc locatif social a été étendu à de nouvelles variables, le décret d'application modifié en conséquence a été publié en 2012 (décret n° 2012-1118 du 2 octobre 2012) pour une prise d'effet dès la collecte 2013.

Le SOeS a entrepris en 2012 une opération de géolocalisation du répertoire en collaboration avec l'Insee pour fournir les informations de ce socle de base de l'observation du parc social sur des zonages variés.

Le fichier **Filocom** fournit une information de première importance sur le **couple logement-occupant**. Son apport principal repose, outre son exhaustivité, sur une information à un niveau géographique très fin, la connaissance des revenus des occupants et la possibilité d'effectuer des études longitudinales. Le fichier permet en outre de connaître l'âge du parc de logements et la durée d'occupation. Utilisées en liaison avec d'autres sources, les données contenues dans ce fichier enrichissent l'analyse des situations locales d'habitat. Il conviendrait également pour analyser les trajectoires résidentielles des personnes. *L'accord attendu de l'administration pour les données fiscales permettrait un accès aux bases de données Filocom, dans le respect des règles de confidentialité.*

Des améliorations sont attendues en terme d'offre de données territorialisées avec la création d'observatoires locaux des loyers et la territorialisation des projections de logement, sur la qualité des données de la construction neuve grâce à la réorganisation de la collecte.

Il faut rappeler que le **recensement de la population** constitue une source précieuse de données localisées sur le logement. A titre d'exemple, à l'occasion des résultats statistiques du RP diffusés en juillet 2013, l'Insee a publié des analyses régionales sur la suroccupation qui constitue une des approches du mal-logement⁵⁶.

1.2.2. Transport

Suivant les recommandations du rapport « Inventaire des besoins d'information sur les transports » du groupe de travail Cnis présidé en 2006-2007 par Maurice Bernadet⁵⁷, de nombreuses recommandations ont été mises en œuvre. S'agissant de données territorialisées, l'observation des voyageurs interurbains et la mobilité des ménages a bien évolué : enquête nationale transport, suivi de la demande touristique, enquête passagers aériens.

La construction d'un système numérisé sur les réseaux de transport en commun urbains est en cours : géolocalisation des aéroports, gares ferroviaires, stations-service. Cependant la connaissance des réseaux de transport en commun urbains et départementaux est peu avancée. Ce qui serait un outil essentiel pour favoriser l'intermodalité.

⁵⁶ [Rapport Cnis n°126, juillet 2011-« Le mal-logement »](#).

⁵⁷ [Rapport du Cnis n°102, mars 2007 - « Inventaire des besoins d'information sur les transports »](#)

Répondant à une demande de connaissance localisée des besoins des personnes handicapées il a été répondu que cette demande dépasse la seule connaissance des services d'accès au transport de voyageurs. La connaissance des lieux de vie accessibles semble être détenue par les commissions communales d'accessibilité.

L'Autorité de la qualité de service dans les transports (AQST) devrait aussi contribuer à la connaissance de la qualité des services de transport, notamment sur la ponctualité des trains et des avions. Cependant, la priorité a été mise sur les transports collectifs urbains.

1.2.3. Formes d'urbanisation et occupation du territoire

Le besoin d'estimer la consommation de l'espace par type d'utilisation du sol était très présent au moment de la définition du moyen terme et n'a cessé de se renforcer avec l'évolution de la réglementation qui fixe des objectifs tant pour l'évaluation de la consommation de l'espace urbanisé que pour diminuer la consommation de l'espace agricole. Les différentes lois Grenelle I et II et, plus récemment la Conférence Environnementale de 2012, font de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain un sujet central, notamment en lien avec des enjeux environnementaux et économiques concernant les terres agricoles. En particulier, les Scot – qui seront exigés en 2017 pour toute opération d'urbanisme ou d'aménagement du territoire - ont l'obligation de réaliser une mesure de la consommation d'espace sur les dix années précédant leur élaboration.

Le groupe de travail « Mesure de la consommation d'espaces à partir des fichiers fonciers » rassemblant la DGALN, les Dreal, des Cete et le Certu a pour mission de répondre aux principaux objectifs d'évaluation de la consommation d'espace. Ses conclusions ont débouché sur la production des fiches méthodologiques attendues sur la mesure de la consommation de l'espace, notamment d'après la source DGFIP, fichiers fonciers, qui sont retraités par le Cete Nord-Picardie. Elles seront publiées à l'automne 2013 dans les éditions du Certu. De plus, quelques indicateurs d'étalement urbain et de densité de logements sont en cours de production nationale d'après cette source de données. La source des fichiers fonciers semble être adaptée à l'échelle de la planification locale, y compris dans les DOM, avec certaines précautions d'utilisation.

Par ailleurs, des progrès sont en cours pour la base Corine Land Cover à l'occasion du millésime 2012, les données qui dataient de 2006. Un travail sur des couches de haute résolution devrait permettre d'affiner l'information statistique sur quelques thèmes à enjeu (eau, forêt, zones humides, artificialisation).

Par ailleurs, l'enquête Teruti-Lucas permet chaque année pour la France, donc y compris pour les DOM, de suivre l'évolution de l'usage des sols par grande catégorie, par région et département.

De plus, les travaux de l'observatoire national de la consommation des espaces agricoles (Oncea), installé en 2013, sont en cours

Les utilisateurs qui se sont exprimés au Cnis, constatent avec satisfaction une amélioration des données et outils disponibles pour mesurer et qualifier l'occupation de l'espace dans le sens des recommandations du rapport « Cuillier » (2009). Ils encouragent les travaux en cours pour mesurer l'artificialisation des sols, l'emprise agricole et celles des espaces naturels et forestiers, ainsi que leur évolution. Ils recommandent que les conditions d'accès aux données (principes de tarification, délais, accompagnement...) soient homogènes pour tous les publics, sur l'ensemble du territoire.

Il y a une forte attente de pouvoir disposer d'outils cohérents permettant de pouvoir mesurer à une échelle assez fine, notamment pour les SCoT, les espaces artificialisés, agricoles mais aussi naturels et forestiers. De plus, la question foncière s'étend également à l'information sur les transactions foncières, au prix du foncier.

2. Étendre aux départements d'Outre-mer le dispositif d'enquêtes de l'Insee et d'exploitation des données administratives en matière d'emploi, condition de vie et environnement

En réponse à une partie des attentes vis-à-vis des DOM, qui sont très fortes tant au plan national qu'au plan régional, les statistiques régionales présentent systématiquement les données des DOM

quand elles existent. En effet, le rapport du groupe de travail du Cnis « Statistiques DOM-COM »⁵⁸ présidé par Bernard Morel, à partir d'un état des lieux précis, avait souligné que l'information statistique existante est très riche, mais « une bonne partie de cette richesse statistique est inaccessible ou inexploitable. L'enjeu pour la statistique d'outre-mer et, en particulier celle des collectivités d'outre-mer, porte ainsi essentiellement sur l'accessibilité vers un plus large public d'une information qui soit disposée sous une forme cohérente, homogène, directement comparable d'un territoire à l'autre ».

Un rapport de l'Inspection générale de l'Insee remis en 2013 fait également le constat que la production est riche, qu'elle couvre à la fois des besoins nationaux et spécifiques aux DOM. Cependant, la montée en charge de la production statistique de Mayotte requiert des moyens importants pour le SSP. De grands progrès ont été ainsi réalisés en matière de couverture statistique des quatre DOM. Cependant, l'entrée prochaine de Mayotte en tant que nouvelle NUTS 2 va impliquer de s'aligner progressivement sur la réponse aux règlements européens comme pour les autres régions françaises.

Afin de suivre l'information relative aux DOM, il a été rajouté dans la présentation des programmes de travail des producteurs de statistiques publiques, un « point 5 - Aspects particuliers du programme ; 5.1. Aspects régionaux et territoriaux » qui demandent aux SSP d'enseigner sur la couverture ou non des DOM. Lors de la labellisation d'une enquête, le comité du label examine systématiquement la couverture des DOM, et si celle-ci n'est pas effective, une justification doit être apportée de la part du producteur.

De nombreuses enquêtes s'étendent aux DOM telles que le recensement de la population exhaustif quinquennal prévu par la loi du 27 février 2002 ; les enquêtes Emploi et Logement disposent d'une extension aux cinq DOM, l'enquête Loyers et charges a été étendue à la Guadeloupe en 2010 et ses résultats pris en compte dans l'indice des loyers France entière en 2012. **L'extension à l'ensemble des DOM** est envisagée à l'échéance de 2016.

Il y a en revanche encore un gros retard en ce qui concerne la production de données infracommunales dans les DOM, les outils nécessaires pour le géoréférencement des sources (et en particulier un référentiel de qualité suffisante) étant inexistant dans la plupart des DOM, à l'exception de la Réunion.

En matière de diffusion (*cf. avis n°7 2011 - Territoires*) :

- la base de données locales de l'Insee offre des informations sur quatre DOM
- le site de l'[observatoire de l'Outre-mer](#) diffuse des statistiques et cartographie sur l'ensemble des DOM et des COM, selon les préconisations du Rapport du Cnis « Statistiques DOM-COM ».

Par ailleurs, le site « [comptes économiques rapides de l'outre-mer](#) » offre des données statistiques, informations conjoncturelles et analyses économiques des DOM et COM.

3. Permettre, sur la base de référentiels, des comparaisons dans des domaines prioritaires

3.1. Indicateurs sociaux départementaux

Les [indicateurs sociaux départementaux](#) sont maintenant disponibles sur le site de la Dares et de l'Insee et régulièrement mis à jour. Un groupe de travail réfléchit à l'évolution de ce référentiel.

Le groupe de travail « indicateurs sociaux départementaux »⁵⁹ a rassemblé en 2009 des représentants des départements (Assemblée des départements de France, Conseils généraux de tailles et d'origines variées, Observatoire national de l'action sociale décentralisée -Odas-), des représentants de la statistique publique et d'organismes gérant des systèmes d'information sociale au niveau national ou régional (Caisse nationale d'allocations familiales -Cnaf-, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie -CNSA-, Mutualité sociale agricole, Observatoire national de l'enfance en danger -Oned-, Drees, DGCL, Insee). Il visait à définir le socle de base d'un système d'information

⁵⁸ [Statistiques « DOM-COM »](#)-Rapport du Cnis - n° 109, juillet 2008

⁵⁹ Rapport du Cnis – n°118, décembre 2009 –« Indicateurs sociaux départementaux »

partagé entre les échelons centraux et départementaux pour les principaux domaines de l'action sociale départementale. Ces indicateurs se rapportent à l'action sociale départementale et plus particulièrement aux [aides sociales](#) et à l'insertion, au handicap, à l'enfance et aux personnes âgées. Ils décrivent le contexte social des départements, les populations, l'offre d'équipements et les dépenses. Ils sont mis à disposition avec une documentation complète. 28 « recommandations/propositions » visaient à créer des conditions favorables pour qu'une suite puisse être donnée au travail réalisé et, plus largement, à favoriser l'échange d'informations entre les différents acteurs

La réflexion collective a abouti à la définition de 71 indicateurs, formant le « noyau dur », c'est-à-dire le minimum d'informations communes sur lesquelles le groupe proposait que tous les acteurs concernés se mettent d'accord. La sélection proposée intègre à la fois des indicateurs transversaux, significatifs du contexte territorial (20 indicateurs parmi lesquels l'espérance de vie, le taux de pauvreté monétaire, les catégories sociales...) et des indicateurs propres à chaque thématique :

- protection de l'enfance : enfants ayant fait l'objet d'une intervention sociale ou médico-sociale suite au recueil d'une information préoccupante, ... ;
- personnes handicapées : taux d'allocataires de l'AAH, taux de places en établissements et services pour personnes handicapées, ... ;
- insertion sociale : personnes couvertes par le RSA, jeunes non insérés, ... ;
- personnes âgées : taux de bénéficiaires de l'APA,...

Dans le cadre de l'expérimentation, la Direction régionale de l'Insee Nord-Pas-de-Calais, en partenariat avec les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, a entrepris des travaux d'analyse de la précarité au niveau communal, en s'appuyant sur ces indicateurs. Ce travail actualise et prolonge une étude antérieure. Il préfigure d'autres partenariats possibles entre les Conseils généraux et la statistique publique.

3.2. Zonages d'études

Selon les recommandations du rapport « **Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire** »⁶⁰ du groupe de travail du Cnis présidé par Francis Cuillier, de **nouvelles zones d'emploi** plus représentatives des bassins du marché du travail ont été définies par la Dares (Direction statistique du Ministère en charge du travail et de l'emploi) et l'Insee, avec l'appui de la Datar et en concertation avec les administrations concernées.

Fin 2009, le Cnis avait préconisé une actualisation de ce découpage, conjointement à l'actualisation des autres zonages d'études en raison de l'évolution des facteurs déterminant les migrations domicile-travail mise en évidence par l'analyse des résultats des derniers recensements de la population. Outre la prise en compte des données les plus récentes du recensement, notamment des migrations domicile-travail, cette actualisation vise à mieux identifier les « marchés locaux du travail », en s'affranchissant si nécessaire des limites administratives qui affectaient le découpage antérieur.

Début 2011, le contour de 322 zones d'emploi françaises (364 auparavant), y compris les Dom (dont Mayotte) a été mis à disposition. De nombreux indicateurs, notamment sur l'emploi et le chômage, sont diffusés à cette échelle.

Fin 2009, la réflexion sur l'actualisation du **zonage en aires urbaines** a débuté dans le cadre d'un groupe de travail piloté par le département de l'action régionale de l'Insee et composé de représentants de plusieurs organismes : l'Inra, l'agence d'urbanisme et de développement de Lille Métropole, le SOeS, la Datar, la Dares, le SSP et la DGCL. Les nouveaux seuils d'attraction utilisés ont permis une meilleure cohérence avec les nouvelles zones d'emplois.

⁶⁰ Rapport du Cnis n°117, septembre 2009 – - « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire

Les nouveaux bassins de vie -plus précisément des bassins d'influence et d'accessibilité aux services- couvrent à présent l'ensemble du territoire en s'appuyant sur la base permanente des équipements (BPE). Ils sont basés sur les unités urbaines de plus de 50 000 habitants. et pourraient être décomposés en bassins de vie infra-communaux. La réflexion sur la détermination de bassins de vie infra-communaux, pour lesquels les concepts doivent être revus, n'a pour le moment pas abouti. Elle sera reprise en 2014.

Par ailleurs, la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 s'est traduite en 2013 par une couverture quasi complète du territoire par l'intercommunalité à fiscalité propre. Le système de diffusion développé par la DGCL-Banatic- permet la diffusion d'informations statistiques portant sur la nature de l'EPCI, sa composition, ses compétences, sa nature juridique. L'observatoire des territoires permet également de comparer des données à l'échelle de ces EPCI. L'Insee fournit régulièrement des données sur ce périmètre institutionnel.

3.3. Comparaisons européennes

En 2008, plusieurs événements avaient mis en évidence un besoin de plus en plus grand de recourir à des comparaisons européennes pour mieux situer et comprendre les régions françaises. Des interventions avaient eu lieu en ce sens lors de la rencontre moyen terme «Les statistiques régionales et locales à l'horizon 2013» du 19 septembre 2008.

Il faut noter que la présidence française à l'union européenne en 2008 avait contribué à sensibiliser aux questions européennes et les questions de globalisation et d'innovation était à l'agenda de Lisbonne, avec un souhait de l'Union européenne que la France se dote de stratégies régionales d'innovation. Ainsi, le groupe de travail présidé par Jean-Claude Prager préconisait de fonder les diagnostics de systèmes régionaux d'innovation sur des comparaisons internationales, notamment infra-européennes⁶¹. Ultérieurement, l'agenda de Lisbonne était remis en cause et la stratégie européenne évoluait vers Europe 2020 pour intégrer d'autres enjeux tels que le défi climatique et l'inclusion sociale.

Dans ce contexte, l'Insee a publié des analyses qui comportaient des comparaisons avec des régions européennes (NUTS2). Ainsi, l'édition 2010 de l'Insee Référence « La France et ses régions » comporte un dossier d'indicateurs des régions européennes. Plusieurs publications régionales de l'Insee ont également situé leurs régions par rapport à des régions européennes comparables, en particulier sur l'Innovation, ou sur les indicateurs Europe2020.

3.4. Informations géoréférencées

Les activités de **géoréférencement** ont permis des progrès notables et se poursuivront. Elles contribuent à la définition, la production et l'actualisation des outils et référentiels nécessaires à la cohérence du système d'informations statistiques régionales et locales en offrant des zonages d'études, et en permettant la constitution d'un socle d'indicateurs de référence par domaine et par échelle géographique.

Les sources de l'Insee font l'objet depuis plusieurs années de géoréférencement, comme Sirène, les revenus fiscaux localisés des ménages (dispositif RFL)...

De nombreux fichiers administratifs sont également géolocalisés par l'Insee, grâce à des conventions avec les producteurs : Cnamts, Cnam PS, Cnaf, licences sportives...

Au SOeS, le répertoire du parc locatif social (RPLS) est géolocalisé en partenariat avec l'Insee. Des études de faisabilité de géolocalisation de la base de données Sit@del et du répertoire des entrepôts sont en cours.

La géolocalisation des élèves et des établissements d'enseignement avait fait l'objet d'une attente particulière du Cnis pour ce moyen terme. Dans le cadre d'une convention avec l'Institut géographique national (IGN), la Depp s'est engagée dans un projet de **géolocalisation de tous les établissements** de formation, de façon à disposer des coordonnées des établissements, assorties d'indicateurs de qualité de la géolocalisation effectuée. Deux échanges annuels de données ont eu

⁶¹ Innovation et Compétitivité des régions- rapport Thierry Madiès et Jean-Claude Prager, Rapport CAE n° 77, 2008

lieu en 2011 et en 2012, avec une bonne qualité globale des informations recueillies. L'année 2013 poursuivra les efforts d'amélioration de la qualité.

La **géolocalisation des élèves** est importante pour conduire des analyses sur les distances entre le domicile des élèves et leur établissement, surtout en milieu rural. Elle est également importante en milieu urbain, en particulier dans le cadre de la politique de la ville, afin de pouvoir localiser finement les élèves en difficulté et donc les territoires à cibler en terme de politique publique. La Depp et l'Insee ont réalisé en 2009 un processus de géolocalisation des élèves de sixième afin de répondre aux besoins de calculs d'indicateurs par ZUS (retard scolaire à l'entrée en sixième) au lieu de résidence des élèves et non plus seulement au lieu de scolarisation. La géolocalisation a été généralisée à l'ensemble des élèves du secondaire de l'année scolaire 2009-2010. Elle est effectuée à un rythme biennal, les travaux pour l'année scolaire 2011-2012 ont été finalisés au 1^{er} trimestre 2013. Parallèlement, des travaux sont en cours pour améliorer la qualité du codage, en particulier dans les zones rurales.

De plus, l'Insee s'est lancé en 2011 dans la diffusion sur Insee.fr de **données carroyées**, conformément aux engagements pris.

Les premiers fichiers sur des carreaux de 1km² ont été mis en ligne en 2011 : données de population issus de la source issue du dispositif des « revenus fiscaux localisés des ménages » (RFL)⁶² 2009, permettant ainsi des cartographies de densité de population indépendantes des zonages.

En 2012, ont suivi des données identiques (comptages de population) mais sur des carreaux de 200 m², permettant ainsi des analyses à des niveaux géographiques plus fins, en infra-urbain.

En 2013-2014, de nouveaux indicateurs, issus des sources RFL, RP seront mis en ligne, toujours sur des carreaux de 200 m (nombre d'individus des ménages par tranches d'âge, nombre de ménages en logement individuel, nombre de ménages locataires, ...).

Des données localisées sur les bénéficiaires de prestations sociales ont été produites dans le cadre d'un partenariat national initié entre la Cnaf et l'Insee en 2009 pour mettre à disposition des CAF des données géoréférencées permettant de construire un certain nombre d'indicateurs statistiques sur les allocataires pour des zonages infra communaux (Iris, ZUS). Ce partenariat se décline par des conventions locales entre les directions régionales de l'Insee et les Caf sur la mise à disposition de données géolocalisées complémentaires. L'utilisation des **données carroyées** a fait l'objet d'un programme d'actions ponctuelles de formation lancé en 2012 et 2013.

Par ailleurs, des questions méthodologiques récurrentes se posent pour établir des **comparaisons entre espaces transfrontaliers**. En effet, l'hétérogénéité de la taille des mailles communales des pays est telle qu'elle fausse en partie la lecture des indicateurs lors des comparaisons. Il est apparu que l'usage des carreaux constitue une voie pour s'affranchir de cette contrainte. Il est vivement souhaité que ce sujet soit traité avec Eurostat, qui incite par ailleurs les pays à produire et diffuser des données carroyées.

4. Développer des actions auprès des utilisateurs locaux pour améliorer l'appropriation des sources, l'utilisation des données, dans un premier temps sur le recensement de la population

Les enquêtes annuelles de recensement ont atteint un régime de croisière...

Depuis 2004, le recensement se déroule sous la forme d'enquêtes annuelles sur une partie du territoire, permettant d'établir des données détaillées chaque année sur la base des cinq dernières enquêtes. Ce nouveau processus de « **recensement tournant** » est désormais entré en régime de croisière. Les protocoles de collecte et de traitement sont désormais rôdés, les populations légales de chaque circonscription administrative sont publiées par décret à la fin de chaque année depuis 2008 et les résultats détaillés complets chaque année en juillet depuis 2009.

Chaque année un bilan de la collecte est effectué devant la Commission nationale d'évaluation. En 2011, l'enquête associée « Famille et logements » adossée au RP, et dans la commune dont les maires ont accepté la convention, a eu un très bon taux de réponse. Un retour a été fait aux élus concernés.

⁶² Méthodologie du dispositif « revenus fiscaux localisés »(RFL)

...mais les adaptations et améliorations du dispositif se poursuivent

La Commission nationale d'évaluation du recensement (Cnerp), présidée par Monsieur Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire, propose régulièrement les adaptations qui lui semblent nécessaires, suit les mises en œuvre de ces recommandations et se prononce sur les modifications aux textes réglementaires qui encadrent le recensement.

La mise à jour annuelle des **répertoires d'immeubles localisés** (Ril) est à la base de la collecte et du calcul de la population légale dans les grandes communes. Un important projet de modernisation de refonte informatique et organisationnelle de cette mise à jour annuelle des répertoires d'immeubles localisés (Ril) de toutes les communes de plus de 10.000 habitants a été entrepris en 2011.

Un effort de communication particulier a été réalisé **en direction des acteurs locaux** à partir de documents permettant de **mieux appréhender le concept de population légale**. Il s'est, en effet, révélé nécessaire d'**accroître la collaboration entre les communes et l'Insee** en matière de connaissance du répertoire d'immeubles localisés (Ril) dont dépend la qualité du recensement de la population. Cela a pris la forme d'une enquête auprès des correspondants Ril visant à explorer la diversité des organisations des communes pour la gestion du Ril. Cette enquête entraine dans les objectifs du groupe de travail « Collaboration Insee-Collectivités locales dans la constitution des Ril » dont le rapporteur est Marie-Hélène Boulidard. Ce groupe de travail a rendu ses préconisations en 2013. Elles concernent l'amélioration du mode d'élaboration du Ril, la production d'un document de référence commun aux collectivités locales et à l'Insee, des modalités possibles de diffusion du Ril, et proposer des recommandations pour un usage cartographique par les collectivités territoriales, dans le cadre du recensement de la population.

Le groupe de travail du Cnis mis en place en 2011 pour la **rénovation du questionnaire du recensement** sous la présidence conjointe de Chantal Cases, directrice de l'Ined et du sénateur Jean-Claude Frécon, a auditionné de nombreuses parties prenantes et rendu son rapport au bureau du Cnis en juillet 2012. Au nombre des innovations proposées figure une description complète des liens (familiaux ou non) entre personnes vivant à l'intérieur du même logement. Le Cnis s'est déclaré particulièrement favorable à la prise en compte de nouveaux questionnements sur la qualité des logements et sur la santé perçue. Il a également approuvé le point de vue du groupe de travail selon lequel la diffusion du recensement doit être mise en perspective dans le cadre de celle de l'ensemble des données localisées. Mais ce nouveau questionnaire, qui doit être soumis pour avis au Conseil d'État en raison des questions qualitatives sur la santé, ne sera pas mis en place avant 2015 compte tenu du plan de charge à l'Insee.

En 2012, une première expérimentation de **collecte par Internet** a été organisée : dans 14 communes volontaires, les ménages qui le souhaitent pouvaient répondre au questionnaire du recensement sur le site Internet de l'Insee. Cette expérience a été positive et le programme de modernisation de la collecte, Homère, a fait l'objet de nouvelles expérimentations en 2013, dans la perspective du début du déploiement de la collecte par Internet lors de l'enquête de 2014.

Diffusion du recensement de la population

Les préconisations du rapport « La diffusion des résultats statistiques du recensement de la population » ont été particulièrement suivies par l'Insee qui a pu mettre en œuvre 12 préconisations sur 48, tandis que 14 sont en cours de réalisation. Onze d'entre elles sont totalement exclues : opérations trop complexes technique ou conceptuellement, ou dont les moyens sont trop importants, ou les données trop difficiles à collecter ou à traiter. ([cf. la note de suivi en ligne](#))

Parmi celles les priorités les plus fortes et réalisées, il s'agit de retenir **la diffusion des données par catégories socioprofessionnelles en 42 postes, un enrichissement des tableaux détaillés (profession des individus, activité économique, pays de naissance et nationalité)**, sur le site Insee.fr, un descriptif des thèmes et une documentation enrichie, un accès une recherche géographique et thématique par produit, à des cartes interactives par arborescences des indicateurs et niveaux géographiques, un historique des mises à jour, **un accès plus rapide aux informations infracommunales**.

Depuis 2011, la mise en place d'un service de diffusion du recensement sur **des zones infracommunales à façon (Diaf-RP)** permet de mettre à disposition des données infracommunales sur des territoires personnalisés aux organismes ayant une mission de service public. Ces zones à

façon (ZAF) ne peuvent cependant être construites que dans les communes de plus de 10 000 habitants et comprendre plus de 1 000 logements. Les données sont classées selon 5 thèmes : activité des résidents, diplômes - formation, famille - situation matrimoniale, logement, population.

5. Bilan sur les différentes formes d'échanges qui favorisent le développement de système d'information partagé entre État et collectivités territoriales en particulier dans le domaine social et la formation

La nécessité de disposer d'une information cohérente sur l'ensemble du territoire a été exprimée notamment en développant un système d'informations partagées entre l'État et les collectivités territoriales dans le cadre **des politiques sociales décentralisées**. Le groupe de travail du Cnis « **Indicateurs sociaux départementaux** », qui constituait l'une des suites du colloque organisé le 23 janvier 2008 à Nantes par le Cnis, l'ADF et le Conseil général de Loire Atlantique sur le thème « Connaître pour agir, quelle information statistique construire et partager au service des politiques de solidarité ? », avait pour mandat de définir un système partagé entre les échelons centraux et départementaux » autour des quatre principaux domaines de l'action sociale départementale [Voir partie 3.1]

Plusieurs opérations engagées depuis 2009 par les producteurs de statistiques publiques dans le champ de la commission se sont inscrites dans cette démarche. Les sites de l'Insee et de la Drees diffusent les indicateurs mis à jour régulièrement. Le pilotage dans le temps de cette démarche majeure et novatrice commence à se mettre en place : il existe ainsi un comité de pilotage co-présidé par la Drees et l'Assemblée des départements de France (ADF) et des conventions ont été signées entre la Drees et l'ANDASS⁶³ pour mutualiser les remontées d'indicateurs.

Des outils au service des politiques régionales de santé

La Drees et l'Insee poursuivent, en partenariat avec l'Ides, leurs travaux sur les distances d'accès aux soins - hospitaliers et de ville - en temps et en kilomètres et développent des approches complémentaires mêlant distances d'accès et densité de professionnels. Des analyses approfondies sont prévues à partir de l'**enquête Santé et protection sociale (ESPS)** sur les déterminants de l'accès aux soins, tant du côté des patients que de celui de l'offre de soins, ou encore des caractéristiques du territoire (sans que l'enquête permette des analyses à un niveau régional). L'objectif est de mettre à disposition des agences régionales de santé (ARS) de véritables outils au service des politiques régionales de santé. L'évaluation des **Schémas Régionaux d'Organisation des Soins (SROS)** constitue la première démarche à laquelle ces travaux pourront contribuer au niveau régional dès 2012.

Les **Baromètres santé** de l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) sont un système d'observation nationale qui peut efficacement se décliner au niveau régional, à la fois en termes d'harmonisation des indicateurs (ils sont de fait strictement identiques d'une région à l'autre) et de rationalisation de la dépense publique (au lieu de monter des enquêtes régionales *ad hoc*, la déclinaison régionale d'un outil national permet une réelle économie d'échelle). Étendus aux DOM-COM à partir de 2013, ces Baromètres santé pourraient ainsi devenir l'un des éléments du système d'information dont auront besoin tant les ARS pour leur pilotage régional que la tutelle pour le pilotage national.

La **base documentaire Lotus** de la Cnav regroupant les principales statistiques nationales et régionales est accessible par Internet sur le site de la Cnav. La mise à disposition des fichiers du **Système National Statistique Prestataires (SNSP)** sur les retraités en stock et résidents par région et la création d'un infocentre permettent aux statisticiens des Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) de tirer des informations détaillées à des niveaux géographiques fins.

Un système partagé d'information sur le handicap

⁶³ Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de Santé des Conseils Généraux

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), organisme jeune dont les missions sont centrées sur la population handicapée au sens administratif (c'est-à-dire de moins de 60 ans), a notamment été chargée de créer un « système d'information partagé pour l'autonomie » qui soit un outil de connaissance des personnes handicapées et d'aide au pilotage des politiques du handicap. Visant au départ à centraliser des données en provenance des maisons départementales des personnes handicapées et élargi depuis à d'autres sources, ce système contiendra des données individuelles anonymisées, des données agrégées et des indicateurs en cours de définition. Les données pourront être conservées trois ans au-delà de l'année en cours.

6. Développement durable dans les territoires

La mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) prévue par la loi de programme du Grenelle de l'environnement s'articule autour de neuf thématiques s'orientant vers une économie verte et équitable. A ce titre 15 indicateurs phares et 35 de second niveau ont été retenus, ainsi que indicateurs de contexte économique et social ont été développés pour permettre le suivi de la SNDD sur la base d'un tableau ce bord présenté au Parlement chaque année. Parallèlement, **des indicateurs de développement durable territoriaux**, proches des indicateurs nationaux, ont été mis à disposition des acteurs locaux.

Pour aider à la prise en compte des questions de développement durable dans les diagnostics de territoires, permettre des comparaisons entre territoires, et suivre leur évolution, l'Insee et le SOeS ont développé une offre d'indicateurs régionaux et départementaux de développement durable, sur la base du référentiel initié par l'Observatoire des territoires de la Datar et le SOeS. Il en résulte une batterie de 80 indicateurs qui s'inspirent également de ceux préconisés dans les Agendas 21 et qui s'articulent autour des thèmes suivants : changement climatique et impacts, protection et préservation de l'environnement (biodiversité, eau, déchets), dynamique humaine et sociale (démographie, qualité de vie, vulnérabilité de certaines populations), développement économique durable (consommation durable, emplois locaux, résilience, mobilité).

Le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie a mis en place en 2012, un [baromètre de la biodiversité](#), s'inscrivant ainsi dans la stratégie nationale pour la biodiversité. Un jeu de 30 indicateurs couvre autant les surfaces naturelles et leurs évolutions, les surfaces artificialisées que la connaissance de différents types d'espèces ou d'habitats remarquables. Ils couvrent également les territoires ultra-marins.

II - Récapitulatif des attentes moyen terme 2009-2013 non totalement satisfaites

Contribution des services publics à l'économie des territoires et mesure des dépenses des organismes publics ;

Au niveau départemental, connaissance de la population handicapée et âgée : aidants, politiques publiques, informations sur les dispositifs (cf. rapport Guist'hau) ;

Connaissance des flux entre lieu de résidence et lieu de consommation en s'appuyant sur la fréquentation ;

Mise à jour des données sur la population résidente/présente ;

Grandes enquêtes nationales comme Enquête Emploi à un niveau local fin ;

Référentiel coordonné d'indicateurs en matière d'occupation des sols.

Annexes

ANNEXE I - Liste des personnes consultées¹

Membre du Cnis

BURBAN Pierre, Nathalie ROY
Union professionnelle artisanale (UPA)

BOUYGARD Françoise - Présidente de la commission Démographie et questions sociales
Cour des comptes

CANEVET Yves, DELAIR Joëlle
Confédération française démocratique du travail (CFDT)

CHOGNOT Christine
Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss)

DINET Michel
Conseil général de Meurthe et Moselle

DUCHÂTEAU Patrick, de LAVERNÉE Gérard, GUILBAUD Michel
Mouvement des entreprises de France (Medef)

DURAND Denis, SUJOBERT Bernard
Confédération générale du travail (CGT)

FONTAGNÉ Lionel - Président de la commission Entreprises et stratégies de marché
Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII)

FOURNIER Jacques
Banque de France

FRÉCON Jean-Claude - Président de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) -
Sénateur

GARNIER Olivier
Société Générale

GEOFFARD Pierre-Yves - Président de la commission Services publics et services aux publics
PSE – École d'économie de Paris

LAMY Michel, (consultation des sections du CESE)
Conseil économique social et environnemental

LEQUOY Jean-François
Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA)

PAILLOTIN Guy - Président de la commission Environnement et développement durable
Académie d'agriculture de France

POLLIN Jean-Paul - Président de la commission Système financier et financement de l'économie

POUZIN Gilles
Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

ROBIN Benoît, TASQUÉ Sophie, PAVAGEAU Pascal
Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT - FO)

SAINT-SAUVEUR Hervé, BIACABE Jean Luc
CCI France

SCIBERRAS Jean-Christophe - Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail
Solvay

VANLERENBERGHE Jean-Marie - Président de la commission Territoires
Sénateur

¹ Les personnes sont classées suivant les positions qu'elles occupaient lors de la consultation au 4^e trimestre 2012.

Administration

BONNANS Dominique (et contribution écrite de la Datar)
Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR)

BOUYOUX Philippe, Jean-Louis LEVET, Pierre MIRABAUD
Commissariat général à l'investissement (CGI)

BRIANT Anthony
Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV)

BUREAU Dominique
Conseil général de l'environnement et du développement durable - Conseil économique du développement durable (Cgedd-Cedd)

EYNAUD-CHEVALIER Isabelle, ESTRADE Marc Antoine
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

MAGNIEN François
Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS)

ROBIN Yves
Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS)

WAYSAND Claire
Trésor

Autres personnes consultées

CAPELLE-BLANCARD Gunther - Président de la commission Système financier et financement de l'économie (depuis 2013). *Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII)*

CHEVASSUS-AU-LOUIS Bernard
Institut national de la recherche agronomique (Inra)

BARIOL Brigitte
Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (Fnau)

DAMON Julien
Sciences Po (Master urbanisme)

DENIZOT Damien
Assemblée des communautés de France (Adcf)

DEYSSON Jean
Association des Communautés urbaines de France (ACUF)

DUJARDIN Florence, MOUDJED
Groupement des autorités responsables de transport (Gart)

ELBAUM Mireille
Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

GASSOT Yves, POUILLON Didier
Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (IDATE)

GUÉGANO Yves, AUBERT Patrick
Conseil d'orientation des retraites (COR)

MANDIL Claude
Co-auteur du "rapport Énergie 2050", anciennement Agence internationale de l'énergie (AIE)

MOUHOUD El Mouhoub
Enseignant-chercheur d'économie (Université de Paris Dauphine/CNRS)

MOUNET Jean
Observatoire national du numérique / Sopra

REYNAUD Marie
SG - Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM)

VIGNON Jérôme, GELOT Didier
Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES)

ANNEXE II - Activité des commissions thématiques

Commission « Démographie et questions sociales »	
Présidente : Françoise Bouygar Claire Bazy Malaurie (2009 - 2010)	
Rapporteur	Fabrice Lenglard , directeur des statistiques démographiques et sociales (Insee)
Missions	<p>Le champ de compétence de cette commission concerne l'observation des populations, de leurs revenus et de leur patrimoine, du pouvoir d'achat et de la mesure des prix à la consommation, des conditions de vie sous ses différents aspects.</p> <p>Cette commission est particulièrement attentive à l'observation des disparités entre catégories d'individus ou de ménages. Elle a comme préoccupation première d'éclairer la diversité et les inégalités de situations des ménages au-delà des observations moyennes concernant ces différents aspects.</p>
Principaux producteurs	Insee- Direction statistiques démographiques et sociales, Ined, DEPS (Culture), Sciences Po, LEGOS-Université Paris Dauphine (démographie et questions sociales), Dsed (Immigration intégration), SOeS (logement) , Meos (sports, associations).
Sujets abordés (la présentation des programmes annuels et des enquêtes pour avis d'opportunité, ainsi que la demande de recours à l'article 7bis ne sont pas mentionnés)	<p>En 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation et pouvoir d'achat • Présentation du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi - Impact sur les statistiques sociales • Statistiques sur le logement et l'immobilier • Rencontre - Nomenclatures socioprofessionnelles internationales <p>En 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure de la diversité et évaluation des discriminations • Présentation du rapport Vorms « Logement et construction » : Information statistique sur le logement et la construction • Procédure d'étalonnage des enquêtes réalisées par le privé • Premières conclusions du groupe de travail « Mal-logement » • Recommandations du groupe de travail « Connaissance des associations » • Qualité de la vie à travers la statistique <p>En 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recommandations du groupe de travail « Mal-logement » • Projet ELIPSS - Étude longitudinale par Internet pour les sciences sociales - DIME-SHS (Ined, Sciences Pô) • Recensement de la population : Présentation du mandat du groupe de travail « évolution du questionnaire du recensement de la population », point enquête famille-logement • Pouvoir d'achat • Indice des prix • Rencontre - Travail-santé : <i>Les risques psychosociaux - Les Pénibilités physiques n'ont pas disparu</i> <p>En 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolution du questionnaire du recensement de la population • Observation des pratiques culturelles • Immigration, intégration <p>En 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis - Le logement et son marché • Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis - Rencontre Parcours de vie : <i>Accès à l'autonomie des jeunes - La vie active - Continuité et ruptures - De la vie active au grand âge</i> • Inter-commission Emploi –Démographie : Compétence des adultes et formation tout au long de la vie

Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Président : **Jean-Christophe Sciberras**
Raoul Briet (2009 - 2012)

Rapporteuses	Nicole Roth , cheffe du département emploi et revenus d'activités, (Insee) Christel Colin , cheffe de service, adjointe au directeur de la DARES
Missions	La commission s'assure d'une bonne représentation des caractéristiques de l'offre et de la demande de travail tant au plan quantitatif que qualitatif. Elle s'intéresse notamment aux enjeux de la qualification et de la formation professionnelle tout au long de la vie. Elle est compétente sur la connaissance des revenus issus du travail qui constituent une composante essentielle du marché du travail.
Principaux producteurs	Direction statistiques démographiques et sociales (Insee), Dares (emploi, salaires, formation professionnelle), ACOSS (emploi, revenus d'activité), Céreq (formation, qualification), Pôle emploi (chômage), DGAFP (fonction publique)
Sujets abordés (la présentation des programmes annuels et des enquêtes pour avis d'opportunité, ainsi que la demande de recours à l'article 7bis ne sont pas mentionnés)	<p>En 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation tout au long de la vie - Les enjeux de la formation tout au long de la vie • Comment mesurer les compétences des adultes ? Débat autour de deux projets d'enquêtes (PIAAC et IVQ) • Suivi des recommandations du rapport de Foucauld : Emploi, chômage et précarité • Point sur le plan d'action relatif à l'enquête emploi <p>En 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point sur la mesure des « Emplois vacants » • Point d'avancement des travaux sur les « Nomenclatures de certification » • Suivi du rapport de Foucauld : emploi, chômage et précarité • Estimations d'emploi • Mandat du groupe de travail : Services à la personne <p>En 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> • Statistiques sur le chômage indemnisé • Emploi des seniors • Point sur la mise à disposition des données relatives au chômage indemnisé • Suivi des recommandations du rapport de Foucauld : Emploi, chômage et précarité • Information sur Essnet sur les nomenclatures sociales européennes • Rencontre "Travail-santé" : <i>Les risques psychosociaux</i> <p>En 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des rémunérations salariales dans le secteur marchand • Conclusion et recommandations du groupe de travail : Services à la personne • Emploi, rémunérations et conditions de travail dans le secteur public : <i>Le système d'information sur l'emploi et les rémunérations des agents des services publics (SIASP)</i> <p>En 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> • Négociation collective • Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis - Rencontre Parcours de vie : <i>Accès à l'autonomie des jeunes - La vie active - Continuité et ruptures - De la vie active au grand age</i> • Inter-commission Emploi –Démographie : <i>Compétence des adultes et formation tout au long de la vie</i>

Commission « Entreprises et stratégies de marché »	
Président : Lionel Fontagné	
Rapporteurs	Fabienne Rosenwald , directrice des statistiques d'entreprises (Insee) Béatrice Sédillot , cheffe du SSP Service statistique du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt)
Missions	Cette commission est axée sur la connaissance microéconomique des entreprises et sur leurs marchés. Elle met un accent particulier sur les enjeux de la mondialisation, le marché unique européen et les caractéristiques des entreprises. Même si la commission se concentre essentiellement sur les questions transversales, elle peut se saisir de questions sectorielles ; elle le fera au cas par cas en fonction de l'importance des problèmes posés et sans recherche d'exhaustivité.
Principaux producteurs	Direction des statistiques d'entreprises (Insee), Direction des études et synthèses économique (Insee), Agriculture (SSP), BSPA, Banque de France, DGCIS, SOeS, Douanes (Dsee)
Sujets abordés (la présentation des programmes annuels et des enquêtes pour avis d'opportunité, ainsi que la demande de recours à l'article 7bis ne sont pas mentionnés)	<p>En 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apports de RÉSANE et le reste à faire • Recensement agricole • Point d'information sur l'enquête « Réseau d'information comptable agricole (RICA) » • Changement du mode de calcul de l'indice du coût de la construction • Programme des enquêtes thématiques sur 2010-2015 • Présentation des conclusions du groupe de travail : « Conséquences profilage des groupes en matière de secret statistique » • Point sur les statistiques européennes dans le domaine entreprises • Besoins statistiques pour mesurer l'impact de l'activité des firmes multinationales • Présentation de la commission Stiglitz et statistiques d'entreprises - croissance verte <p>En 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prix et marges dans l'agroalimentaire • Logement et la construction • Statistiques des transports • Programme RÉSANE <p>En 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point d'information sur les assises de la simplification administrative • Filières : pertinence économique et mesure statistique • Point d'information intermédiaire sur le profilage des groupes • Informations sur le système productif • Chaînes de valeur mondiales : pertinence économiques et mesure statistique • Pôles de compétitivité • Recensement agricole 2010, suivi, premiers résultats • Séminaire - <i>Les réseaux : des formes d'organisation, une dynamique</i> <p>En 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dernières publications sur l'appareil productif • Information sur le profilage des groupes • Informations sur le système productif • Inter commission - Entreprises et stratégies de marché - Environnement et développement durable : <i>Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)</i> <p>En 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis : <i>Le contexte européen (FRIBS)</i> • Nouvelles exigences de simplification • Observation de la conjoncture économique • Enquêtes mensuelles de branche et les enquêtes annuelles (ESA et EAP) • Connaissance des associations • Donneurs d'ordre : traitement en nomenclature d'activités et incidence sur le champs de l'industrie • Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis - Rencontre Compétitivité et facteurs de développement des entreprises : <i>Mesurer la compétitivité des entreprises - Mesurer la compétitivité de l'économie nationale - Financement des entreprises et compétitivité</i>

Commission « Environnement et développement durable »

Président : **Guy Paillotin**

Rapporteur	Sylvain Moreau , chef du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Medde Claire Plateau , adjointe au chef du département des comptes nationaux (Insee) Chargée de la coordination en matière d'environnement et de développement durable
Missions	Cette commission veille à l'observation des interfaces entre les trois piliers du développement durable, le pilier environnemental, le pilier économique et le pilier social, avec une attention toute particulière à l'observation des questions environnementales. Les questions relatives à l'énergie, aux transports et au logement, essentielles dans une stratégie de développement durable, sont examinées au sein de cette commission. Cependant, les aspects généraux de connaissance des entreprises de ces secteurs sont de la compétence de la commission « Entreprises et stratégies de marché ».
Principaux producteurs	SOeS, Direction des statistiques d'entreprises (Insee), Agriculture (SSP), ADEME et tout autre service concerné
Sujets abordés (la présentation des programmes annuels et des enquêtes pour avis d'opportunité, ainsi que la demande de recours à l'article 7bis ne sont pas mentionnés)	<p>En 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux engagés pour améliorer la connaissance de l'environnement et du développement durable : éco-activités, qualité de la construction • Perspectives à moyen terme : liens consommation et production avec le développement durable • Consommation d'énergie en Agriculture <p>En 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable • Suites données à la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable du 20 janvier 2010 • Mise en oeuvre des recommandations de la Commission Stiglitz : Mesure de l'empreinte carbone dans la consommation par catégorie de ménages • Bilan de la mise en oeuvre du règlement européen en matière de statistique sur les déchets • Prise en compte du développement durable par le service statistique public <p>En 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inter-commission Environnement et développement durable – Territoires : <i>Indicateurs territoriaux de développement durable</i> <p>En 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point d'information sur la commission de concertation nationale sur les indicateurs de développement durable • Volet Environnement du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi : plan d'action européen • Habitat et développement durable : performance et précarité énergétiques • Économie verte - Transition vers une économie verte : les indicateurs de l'OCDE ; Mesure des emplois, métiers et formations de l'économie verte • Inter-commission Entreprises et stratégies de marché - Environnement et développement durable : <i>Responsabilité sociale des entreprises (RSE)</i> <p>En 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis : <i>Statistiques publiques sur l'énergie</i> • Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis : <i>Statistiques publiques sur la biodiversité</i> • Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis : <i>Statistiques sur les déchets et le gaspillage alimentaire</i>

Commission « Services publics et services aux publics »

Président : **Pierre-Yves Geoffard**

Rapporteur	<p>Jean-Louis Lhéritier, chef de service à la Drees</p> <p>Cédric Afsa, chef du service des statistiques du ministère de l'éducation nationale (Depp)</p>
Missions	<p>Cette commission a pour mission d'examiner l'information statistique sur l'activité des différents services publics, notamment la production des administrations publiques au sens large. Les domaines couverts portent principalement sur la défense, la sécurité, la justice, la formation initiale, la santé et les retraites sur l'ensemble des opérateurs publics et privés.</p> <p>Elle développe une approche homogène sur la connaissance de la production de services publics par les administrations, mais aussi, de services aux publics rendus par des entreprises privées dans le domaine de la santé et de l'éducation notamment.</p>
Principaux producteurs	<p>Drees (santé, protection sociale), Depp (Education), DGER (enseignement agricole), Sies (enseignement supérieur), SDSE (Justice), OED (Défense), Cnaf (famille), Cnav, (retraite), DGFIP (pensions fonction publique), Cnamts, Irdes, Inpes, Inserm (santé), ONDRP (Sécurité), DPCJ (police judiciaire).</p>
<p>Sujets abordés</p> <p>(la présentation des programmes annuels et des enquêtes pour avis d'opportunité, ainsi que la demande de recours à l'article 7bis ne sont pas mentionnés)</p>	<p>En 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'information sur les Retraites <p>En 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inégalités de dépenses de soins • Diversité des trajectoires des élèves et étudiants • Mesures des résultats du système éducatif • Point sur le projet ELFE (Étude longitudinale française depuis l'enfance) <p>En 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité des biens et des personnes et la réponse pénale • Dépendance et handicap - premier échanges sur les populations concernées et leur prise en charge <p>En 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle connaissance statistique pour un département en matière de handicap ? • Accessibilité à l'éducation des personnes handicapées • Statistiques et études sur les divorces <p>En 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis : <i>La refonte du dispositif d'observation sur la santé</i> • Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis : <i>Sécurité, Justice</i> • Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis : Rencontre "Attractivité et dynamiques économiques des territoires : <i>Accessibilité et de la qualité des services publics - Rôle économique de l'action publique Dynamiques et interdépendances des territoires</i>

Commission « Système financier et financement de l'économie »

Président : **Gunther Capelle-Blancard**
Jean-Paul Pollin (2009 - 2012)

Rapporteurs	<p>Daniel Gabrielli, adjoint du directeur des statistiques monétaires et financières à la Banque de France</p> <p>Ronan Mahieu, chef du département des comptes nationaux (Insee)</p>
Missions	<p>La commission étudie l'ensemble des questions monétaires et financières au sens traditionnel ainsi que la description des caractéristiques spécifiques des acteurs du domaine. Elle prend en compte les questions de financement et d'endettement des acteurs non financiers (entreprises, ménages, pouvoirs publics) qui ont pris une importance toute particulière dans la crise financière de 2008. Elle traite également de l'assise statistique nécessaire aux comptes nationaux pour les acteurs financiers et les comptes financiers des acteurs non financiers.</p>
Principaux producteurs	<p>Banque de France, Comptes nationaux-Direction des études et synthèses économique (Insee), DGFIP, ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)</p>
<p>Sujets abordés</p> <p>(la présentation des programmes annuels et des enquêtes pour avis d'opportunité, ainsi que la demande de recours à l'article 7bis ne sont pas mentionnés)</p>	<p>En 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des comptes financiers et non financiers des acteurs financiers • Financement des PME • Dispositif informatisé d'acquisition de données sur les assurances par la Banque de France auprès de l'ACAM • Présentation du mandat du groupe de travail « microcrédit » • Présentation du rapport du groupe de travail « groupes financiers » • Mise à disposition de données individuelles financières à des fins de recherche • Statistiques sur la solvabilité et la liquidité bancaires <p>En 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des recommandations du groupe de travail « groupes financiers » • Présentation des premiers travaux du groupe de travail « micro-crédit » • Nouvelle collecte des organismes de titrisation • Encours de crédit aux entreprises par catégorie et par taille • Articulation des comptes financiers et non financiers en Comptabilité Nationale • Évolution de la détention de titres français par les non-résidents • Emploi dans les banques <p>En 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du mandat du groupe de travail «lignes de métiers bancaires» • Rémunérations dans le secteur bancaire • Point d'étape : statistiques sur les assurances • Surendettement • Présentation du rapport sur « le micro-crédit et la statistique publique » • Bouclage macroéconomique - comptes financiers et non-financiers • Indicateurs de déséquilibre macroéconomique européens • Financement des PME et TPE <p>En 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du rapport « Lignes de métiers bancaires » • Finances locales • Crédits aux PME-TPE : Premiers résultats de la collecte trimestrielle • Patrimoine des ménages • Présentation de la nouvelle base de comptabilité nationale • Point sur la nouvelle collecte sur la titrisation • Détention des actions du CAC 40 par les agents non-résidents • Suivi des recommandations du groupe de travail sur le microcrédit <p>En 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre et demande de crédit bancaire • Accès aux données bancaires et financières en Europe • Épargne salariale • Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis - Rencontre Compétitivité et facteurs de développement des entreprises : <i>Mesurer la compétitivité des entreprises - Mesurer la compétitivité de l'économie nationale - Financement des entreprises et compétitivité</i>

Commission « Territoires »	
Président : Jean-Marie Vanlerenberghe	
Rapporteur	Sylvie Marchand , cheffe du département de l'action régionale (Insee) Brigitte Belloc , cheffe du département des études et des statistiques locales, ministère de l'Intérieur
Missions	<p>Cette commission a pour objectif de mettre à disposition une information statistique harmonisée et de qualité à différents échelons géographiques permettant à chaque catégorie d'acteur économique et social aux plans régional et local, voire national, de pouvoir prendre ses décisions de façon éclairée, en particulier pour la conception et l'évaluation des politiques publiques territorialisées.</p> <p>Avec la décentralisation, le développement de l'information statistique localisée a pris une importance croissante, elle diversifie les responsabilités de la production pour certaines sources d'informations localisées. Par ailleurs, le géoréférencement des grandes sources administratives vient également enrichir l'information statistique disponible. Cette commission doit veiller à la cohérence de ces dispositifs et, à son articulation avec l'information statistique du niveau national.</p>
Principaux producteurs	Tous les services qui produisent une information territorialisée en particulier : Insee avec le recensement et l'action régionale, DESL-DGCL, SOeS, Dares, Drees, Certu ...
Sujets abordés (la présentation des programmes annuels et des enquêtes pour avis d'opportunité, ainsi que la demande de recours à l'article 7bis ne sont pas mentionnés)	<p>En 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport et préconisations du groupe de travail « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire » • Rapport d'étape du groupe de travail « Indicateurs sociaux départementaux » <p>En 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de mise à disposition de données infracommunales : avancement des travaux sur les données « au carreau » • Suivi des travaux du groupe de travail « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur les territoires » : actualisation des zonages d'études • Suivi des travaux du groupe de travail « indicateurs sociaux départementaux » • Suivi des travaux du groupe de travail « diffusion des données du recensement » • Suivi des recommandations du rapport « statistiques sur les DOM et sur les COM » <p>En 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inter-commission Environnement développement durable – Territoires : <i>Indicateurs territoriaux et développement durable</i> <p>En 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des travaux du groupe de travail « Évolution du questionnaire du recensement de la population » • Diffusion des données « au carreau » • Bassins de vie 2012 • Occupation de l'espace : comment la qualifier et la quantifier ? • Présentation de la mission de l'inspection générale de l'Insee : évaluation de la stratégie de l'Insee dans les DOM <p>En 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis : Rencontre "Attractivité et dynamiques économiques des territoires : <i>Accessibilité et de la qualité des services publics - Rôle économique de l'action publique Dynamiques et interdépendances des territoires</i> • Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis : <i>Déplacements quotidiens et mobilité locale</i>

ANNEXE III - Enquêtes réalisées de 2009 à 2013 par commission

Champ : Enquêtes du programme d'enquêtes statistiques des services publics et des autres services producteurs d'information statistique de 2009 à 2013 publiées au Journal Officiel (y compris les extensions régionales)

Démographie et questions sociales

➤ Les enquêtes répétitives (annuelles, mensuelles, trimestrielles, semestrielles)

Période	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2010 - 2013	Enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat	S	Insee-DESE
2009 - 2013	Enquêtes annuelles de recensement - cycle 2009-2013	A	Insee-DSDS
2009 - 2013	Enquête indice des prix à la consommation	M	
2009 - 2013	Enquête « Cadre de vie et sécurité »	A	
2009 - 2013	Enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelles (CAMME)	M	
2009 - 2013	Enquête nationale Loyers et charges	T	
2009 - 2013	Enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV)	A	
2009 - 2013	Enquête sur les technologies de l'information (TIC) auprès des ménages	A	
2010 - 2013	Enquête conjoncturelle sur les loyers auprès des bailleurs sociaux	T	

➤ Les changements au cours de la période 2009-2013

Arrêt de l'enquête

Année	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2011	Enquête sur les services de télécommunications	A	Insee-DSDS
2011	Module violences sensibles de l'enquête victimation "cadre de vie et sécurité"	A	

➤ Les enquêtes nouvelles de la période 2009-2013 (enquêtes ponctuelles et pluriannuelles)

Année	Intitulé des enquêtes	Producteurs
2010 - 2013	Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA) 2010 - 1 ^{ère} interrogation 2011 - 2 ^e interrogation 2013 - 3 ^e interrogation	DSED- MIINDS
2009	Enquête Migrations, famille et vieillissement - Les mutations sociodémographiques à l'œuvre dans les départements d'outre-mer (2009-2010)	Ined
2011	Enquête « étude des relations familiales et intergénérationnelles (Erfi) » 2011 - 3 ^e vague (2005 ; 2008)	
2013	Enquête « couples »	
2009	Enquête « sans domicile » 2009 - Enquête méthodologique sur les sans-abri 2009 (EMSA2009) 2011 - Enquête téléphonique auprès des services d'hébergement ou de distribution de repas (sans domicile 2012) 2012 - Enquête auprès des personnes fréquentant les services d'aide : d'hébergement, distribution de repas (sans domicile 2012)	Insee-DSDS
2009	Modules secondaires SRCV 2009 - Enquête sur les privations matérielles 2011 - Enquête sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux 2012 - Enquête sur les conditions de logement 2013 - Enquête sur le bien-être	
2009	Enquête sur le patrimoine des ménages (2010 ; 2014)	
2009	Recensement général de la population de Nouvelle Calédonie	
2010	Enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation entre territoires	
2010	Enquête Budget de famille 2010-2011	

Année	Intitulé des enquêtes	Producteurs
2010 2011	Enquête pilote 2010 - famille et logements Enquête famille et logements 2011 > Volet agent de la fonction publique de l'État (Partenariat avec la DGAFP)	Insee-DSDS
2011	Recensement des marinières	
2012	Recensement général de la population de la Polynésie française en 2012	
2012	Recensement général de la population de Mayotte en 2012	
2013	Recensement général de la population de Wallis et Futuna	
2013	Enquête Logement 2013 à Mayotte	
2013	Enquête Logement 2013 > Volet agent de la fonction publique de l'État (Partenariat avec la DGAFP)	
2013	Enquête « Vols, violence et sécurité » - enquête méthodologique complémentaire à l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) 2013	
2009 - 2013	Enquête SHARE (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe) Enquête Santé, vieillissement et retraite (enquête longitudinale panel européen) 2009 - 3 ^e vague - Enquête Sharelife 2011 - 4 ^e vague 2013 - 5 ^e vague	Irdes
2010	Enquête sur la pratique physique et sportive en France	Meos
2010 - 2012	Enquête sociale européenne 2010 - 5 ^e vague 2012 - 6 ^e vague	Sciences Po Paris
2011 - 2013	Panel politique de la Ville 2011 - 1 ^{ère} vague 2012 - 2 ^e vague 2013 - 3 ^e vague	SGIV

➤ **Autres enquêtes spécifiques : Bulletins d'état-civil**

Année	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2009 - 2013	Bulletin de mariage	A	Insee-DSDS
	Bulletin de naissance	A	
	Bulletin d'enfant sans vie	A	
2011 - 2013	Bulletin de décès adressé à la DDASS	A	
	Bulletin de décès adressé à la DR Insee	A	
	Bulletin de mention en marge	A	
	Bulletin de transcription relatif à un jugement d'adoption plénière	A	
	Bulletin de transcription relatif à un jugement déclaratif de naissance	A	
	Bulletin de transcription relatif à un jugement déclaratif de décès ou d'absence	A	

Emploi, qualification et revenus du travail

➤ Les enquêtes répétitives (annuelles, mensuelles, trimestrielles, semestrielles)

Période	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2009 - 2013	Enquête Acemo sur négociation et représentation des salariés	A	Dares
2009 - 2013	Enquête Acemo sur participation, intéressement, plans d'épargne et actionnariat des salariés (PIPA)	A	
2009 - 2013	Enquête Acemo trimestrielle	T	
2009 - 2013	Enquête Acemo sur les petites entreprises	A	
2009 - 2013	Enquête sur les mouvements de main d'œuvre (EMMO)	T	
2010 - 2013	Enquête auprès des sortants des listes de Pôle emploi	T	Dares- Pôle emploi
2009 - 2013	Enquête Entrée dans la vie adulte (EVA)	A	Insee-DSDS
2009 - 2013	Enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (ECMOSS)	A	
2009 - 2013	Enquête sur l'emploi en métropole > Volet agent de la fonction publique de l'État (Partenariat avec la DGAFP)	T	
2009 - 2013	Enquête emploi dans les DOM	A	
2011 - 2013	Enquête cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole	A	Dger
2011 - 2013	Enquête sur le suivi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique agricole	A	

➤ Les changements au cours de la période 2009-2013

Arrêt de l'enquête

Année	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2012	Enquête Acemo complémentaire sur la répartition des salariés et les conventions collectives	A	Dares
2009	Enquête COLTER (personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) <i>2010 - Enquête arrêtée et remplacée par l'application SIASP</i>	A	Insee-DSDS

Évolution de l'enquête

Année	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2009	Enquête Acemo sur négociation et représentation des salariés	A	Dares
2013	Enquête Acemo sur le dialogue social en entreprise	A	
2009	Enquête Acemo sur la participation, l'intéressement, les plans d'épargne et l'actionnariat des salariés (PIPA)	A	
2013	Enquête Acemo sur la participation, l'intéressement, et l'épargne d'entreprise (PIPA)	A	

➤ **Les enquêtes nouvelles de la période 2009-2013 (enquêtes ponctuelles et pluriannuelles)**

Année	Intitulé des enquêtes	Producteurs
2009 - 2013	Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif 2009 - Génération 2004 - 2 ^e interrogation 2010 - Génération 2007 > Volet agent de la fonction publique de l'État (Partenariat avec la DGAFP) 2011 - Génération 2004 - 3 ^e interrogation 2013 - Génération 2010 - 1 ^{ere} interrogation > Volet agent de la fonction publique de l'État (Partenariat avec la DGAFP)	Cereq
2011	Enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises de dix personnes et plus du secteur privé et semi-public (Continuing Vocational Training Survey - 4 ^e édition - CVTS-4) > Volet agent de la fonction publique de l'État (Partenariat avec la DGAFP)	
2012	Enquête auprès des salariés du dispositif d'information sur la formation employeur - salarié (DIFES2)	
2013	Enquête expérimentale par Internet portant sur le cheminement tous niveaux de sortie du système éducation Génération 2010	
2010	Enquête de suivi relative à l'expérimentation contrôlée REBOND	
2010	Enq devenir des jeunes participant à l'expérimentation sociale « impact de dix Écoles de la Deuxième Chance »	Crest
2009	Enquête suivi des jeunes participant à l'expérimentation contrôlée « Accompagnement des jeunes s'engageant dans une démarche d'apprentissage » 2009 - Vagues 1 et 2 2011 - Vague 3	
2009	Enquête sur le devenir des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation 2009 - Vague 2	
2009	Enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle – Vague 2	
2009	Enquête auprès des bénéficiaires de contrats d'aide à l'emploi du Plan de cohésion sociale et d'une population témoin – Vague 2	
2009	Enquête auprès des salariés sur évolution du recours aux heures supplémentaires et des pratiques de rachat des jours de congé	
2009	Enquête Surveillance médicale des risques professionnels (SUMER) > Volet agent de la fonction publique de l'État (Partenariat avec la DGAFP) <i>Périodicité de l'enquête : environ tous les 7 ans</i>	
2010	Enquête sur le devenir des signataires d'un contrat d'autonomie 2010 - Vague 1 2011 - Vague 2	Dares
2010	Enquête auprès des demandeurs d'emploi accompagnés par des opérateurs privés de placement ou par Pôle emploi dans les dispositifs aux objectifs similaires	
2010	Enquête Quantitative sur le revenu de Solidarité active (rSa)	
2011	Enquête sur les relations professionnelles et négociations d'entreprises (REPONSE). <i>Périodicité de l'enquête : tous les 6 ans</i>	
2011	Enquête sur l'insertion six mois après la sortie d'un contrat de professionnalisation (2011 - 2012)	
2012	Enquête conditions de travail (2012 - 2013) > Volet agent de la fonction publique de l'État (Partenariat avec la DGAFP) <i>Périodicité de l'enquête : tous les 7 ans</i>	
2012	Enquête auprès des structures de l'insertion par l'activité économique et des salariés en parcours d'insertion 2011-2012 (IAE)	
2012	Enquête auprès des salariés sur les ruptures conventionnelles	
2010	Enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP) 2010 - Seconde vague (2006 - 1 ^{ere} vague) > Volet agent de la fonction publique de l'État (Partenariat avec la DGAFP)	Drees
2009	Enquête emploi du temps 2009-2010	
2009	Modules complémentaires à l'enquête Emploi (module EEC) 2009 - Enquête sur l'entrée des jeunes dans la vie active 2010 - Enquête sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale 2011 - Enquête sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées 2012 - Enquête sur le passage de l'emploi à la retraite 2013 - Enquête sur les accidents du travail et sur les problèmes de santé liés au travail	Insee -DESE
2009	Enquête sur l'emploi à Mayotte en 2009	

Année	Intitulé des enquêtes	Producteurs
2010	Enquête pilote - Enquête statistique internationale « Programme for International Assessment of Adult Competencies » (PIAAC)	Insee -DESE
2011	Enquête expérimentale sur la qualité de la vie	
2011	Enquête information et vie quotidienne (IVQ)	
2011	Enquête auprès des salariés de l'Etat - Enquête complémentaire à ECMOSS	
2012	Enquête sur le coût de la main d'oeuvre et la structure des salaires (Ecmoss) auprès des collectivités territoriales (2012 - 2013)	
2012	Enquête expérimentale sur la qualité de la vie au travail	
2012	Enquête statistique internationale « Programme for International Assessment of Adult Competencies » (PIAAC) « Usage de l'information par les adultes »	
2012	Enquête sur la formation des adultes (AES)	

Entreprises et stratégies de marché

➤ **Les enquêtes répétitives - hors enquêtes de branche (annuelles, mensuelles, trimestrielles, semestrielles)**

Période	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs	
2009 - 2013	Enquête statistique sur l'aquaculture	A	DPMA	
2010 - 2013	Enquête de collecte de données économiques dans le secteur des pêches maritimes	A		
2009 - 2013	Enquête de conjoncture dans l'industrie des travaux publics	T	Insee-DESE	
2009 - 2013	Enquête de conjoncture dans le commerce de gros	B		
2009 - 2013	Enquête de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile	M		
2009 - 2013	Enquête de conjoncture dans les services	M		
2009 - 2013	Enquête de conjoncture dans l'industrie	M		
2009 - 2013	Enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment	M		
2009 - 2013	Enquête sur les investissements dans l'industrie	T		
2009 - 2013	Enquête de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment	T		
2009 - 2013	Enquête de conjoncture dans la promotion immobilière	T		
2009 - 2013	Enquête sur la situation de trésorerie dans l'industrie	S		
2009 - 2013	Enquête annuelle de production (EAP)	A		Insee-DSE
2009 - 2013	Enquête sectorielle annuelle (ESA)	A		
2009 - 2013	Enquête sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (EMAGSA)	M		
2009 - 2013	Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises (OPISE)	A		
2009 - 2013	Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie	M		
2009 - 2013	Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air	M		
2009 - 2013	Enquête sur les autres hébergement collectifs	M		
2009 - 2013	Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC entreprise)	A		
2009 - 2013	Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)	A		
2009 - 2013	Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol)* (industrie hors IAA)	A		
2009 - 2013	Enquête sur les Études et les Dépenses pour Protéger l'Environnement (Antipol)*	A		
2009 - 2013	Enquête Outward FATS	A		
2010 - 2013	Enquête sur les contours des réseaux du commerce et des services	A		
2009 - 2013	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises	A	Sies	
2009 - 2013	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les associations et les groupements d'intérêt publics (GIP)	A		
2009 - 2012	Enquête auprès des opérateurs ferroviaires	A	SOeS	
2009 - 2012	Enquête sur les prix des services de transport routier de marchandises (IPTRM)	T		
2009 - 2012	Enquête sur l'indice des prix de l'entreposage et de la manutention (IPEM)	T		
2009 - 2012	Enquête sur les prix du transport fluvial de marchandises (IPTFM).	T		
2009 - 2013	Enquête d'activité en métropole dans les travaux publics	M		
2009 - 2013	Enquête sur l'activité en métropole du bâtiment	M		
2009 - 2013	Enquête sur les prix des terrains à bâtir (EPTB)	M		
2009 - 2013	Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM)	H		
2009 - 2013	Enquête Transparence des prix du gaz et de l'électricité	S		
2009 - 2013	Enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN)	T		
2009 - 2013	Indice du coût de la construction (I.C.C) et du prix de revient des logements neufs (P.R.L.N.)	T		
2009 - 2013	Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture des disques de « chronotachygraphes »	T		
2009 - 2013	Enquête sur l'activité de messagerie	T		
2012 - 2013	Enquête sur les prix du transport ferroviaire de fret	T		

Période	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2009 - 2013	Enquêtes cheptels - bovin, caprin, ovin, porcin au 1 ^{er} novembre - porcin au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre	A S	SSP
2009 - 2013	Enquête auprès des accoueurs	M	
2009 - 2013	Observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles	M	
2009 - 2013	Enquête auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins	T	
2009 - 2013	Enquête Terres labourables	A	
2009 - 2013	Enquête sur la collecte et le prix du lait	M	
2009 - 2013	Enquête sur la production et la vente de plants forestiers	A	
2009 - 2013	Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)	A	
2009 - 2013	Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol)* (IAA) Enquête sur les études et les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol)*	A	
2011 - 2013	Enquête « Prix des bois » - « prix des bois de trituration » - « prix du bois énergie sylvicole » - « prix des grumes »	T T S	

*Deux années sur trois, son intitulé est « enquête sur les investissements pour protéger l'environnement » et une année sur trois son intitulé devient « enquête sur les études et les dépenses pour protéger l'environnement »

➤ Les changements au cours de la période 2009-2013

Arrêt de l'enquête

Année	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2012	Enquête sur la production engrenages et organes de transmission	T	Artema
2012	Enquête sur la production roulements	T	
2009	Enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens	A	DSEE
2012	Enquête sur les liaisons financières entre sociétés (LIFI)	A	Insee-DSE
2010	Enquête thématique annuelle sur l'activité des entreprises de transport	A	SOeS
2010	Enquête sur le parc locatif social des organismes n'adhérant pas à l'USH (Union sociale pour l'habitat) et à la FNSEM (Fédération nationale des sociétés d'économie mixte) - EPLS	A	
2012	Enquête sur l'indice des prix de l'entreposage et de la manutention	T	
2012	Enquête statistique auprès des opérateurs ferroviaires	A	
2012	Enquête sur les prix des services de transport routier de marchandises (IPTRM)	T	
2012	Enquête sur l'indice des prix de l'entreposage et de la manutention (IPEM)	T	
2012	Enquête sur les prix du transport fluvial de marchandises (IPTFM).	T	
2009	Réseau d'information comptable agricole (RICA)	A	SSP
2009	Enquête auprès des distributeurs de souches avicoles	M	
2009	Enquête auprès des centres de conditionnement et des casseries d'œufs	M	
2009	Enquête sur les mises en place de dindes reproductrices	M	
2009	Enquête sur les mises en place de pintades reproductrices	M	
2009	Enquête de mise à jour de la base de sondage rénovée des exploitations agricoles	A	
2010	Enquête de prévision de production de vin	M	
2010	Enquête de prévision de production fruitière	M	
2010	Enquête de prévision de production légumière	M	

Évolution de l'enquête

Année	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2009	Enquête de conjoncture dans la construction immobilière	T	Insee-DESE
2010	Enquête de conjoncture dans la promotion immobilière	T	

➤ **Les enquêtes nouvelles de la période 2009-2013 (enquêtes ponctuelles et pluriannuelles)**

Année	Intitulé des enquêtes	Producteurs
2012	Enquête auprès des entreprises de la filière automobile	DGCIS
2013	Enquête auprès des membres des pôles de compétitivité	
2012	Enquête expérimentale « Données de caisse » (2012 à 2014)	Insee-DSDS
2009	Enquête pilote (Outward) activité des filiales étrangères des groupes français	Insee-DSE
2009	Enquête communautaire sur l'innovation (CIS Community Innovation Survey) (2009 ; 2011 ; 2013)	
2009	Enquête SINE-2006 (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises) - Enquête auprès des entreprises créées ou reprises 2009 - 2 ^e interrogation 2011 - 3 ^e interrogation	
2010	Enquête SINE-2010 (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises) - Enquête auprès des entreprises créées ou reprises 2010 - 1 ^{ère} interrogation 2013 - 2 ^e interrogation	
2010	Enquête pilote contours de réseaux du commerce de détail et des services	
2010	Enquête européenne sur l'accès au financement des PME employant au moins 10 salariés	
2010	Enquête sur les points de vente du commerce de détail	
2011	Enquête sur les entreprises et le développement durable	
2012	Enquête sur les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire (ECET)	
2012	Enquête usage des TIC dans les Très Petites Entreprises - TIC-TPE 2012	
2012	Enquêtes « chaînes d'activité mondiales »	SOeS
2013	Enquête sur les marges commerciales	
2009	Enquête mensuelle sur la situation des usines d'agglomération de charbon	
2009	Enquête mensuelle sur les combustibles minéraux solides	
2009	Enquête annuelle sur les livraisons de charbon d'importation par secteur utilisateur	
2009	Enquête trimestrielle expérimentale sur les transmissions	
2010	Enquête « Activité des entrepôts et des plates-formes logistiques » (2010 - 2011)	
2011	Enquête sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers (VUL)	
2012	Enquête sur l'utilisation des deux-roues motorisés en France en 2012 (Enquête 2RM 2012)	
2009	Enquête aviculture 2008	
2009	Enquête de recensement 2009 de la pisciculture et des élevages de crustacés dans les Dom et à Mayotte	
2009	Opération SOURCE (Synthèse Opérationnelle des Unités Recensées par Commune et à Enquêter) pour le recensement agricole métropole et DOM 2010	
2009	Opération SOURCE (Synthèse Opérationnelle des Unités Recensées par Commune et à Enquêter) pour le recensement agricole à Mayotte	
2010	Recensement agricole 2010 et enquête associée sur les méthodes de production agricole <i>Périodicité de l'enquête : tous les 10 ans</i>	
2010	Recensement agricole de 2010 à Mayotte	
2010	Enquête sur les consommations d'énergie dans les coopératives d'utilisation de matériel en commun et les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux	
2010	Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme (2010-2013) <i>Périodicité de l'enquête : tous les 3 ans</i>	
2011	Enquête sur les petites coopératives agricoles et forestières <i>Périodicité de l'enquête : tous les 5 ans</i>	
2011	Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture	
2011	Enquête « pratiques culturelles grandes cultures et prairies »	
2012	Enquête sur les consommations et les productions d'énergie dans les exploitations agricoles en 2012	
2013	Inventaire national des vergers - phytofruits	
2013	Recensement de la conchyliculture 2013	
2013	Enquête sur les pratiques culturelles dans le domaine des légumes	
2013	Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA 2013) <i>Périodicité de l'enquête : tous les 3 ans</i>	

➤ **Enquêtes de branche (annuelles, mensuelles, trimestrielles, semestrielles)**

Année	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2009 - 2013	<i>Enquêtes de branche dans l'industrie (hors IAA)</i> a) Exécutées par l'administration b) Exécutées par les organismes professionnels agréés	M M/A	Insee-DSE
2009 - 2013	<i>Enquêtes de branche dans les Industries agricoles et alimentaires et activités forestières (IAA)</i> a) Exécutées par l'administration b) Exécutées par les organismes professionnels agréés ou par les établissements publics bénéficiant d'une délégation	M/T/A M/T/S/A	SSP

Environnement et développement durable

➤ Les enquêtes répétitives (annuelles, mensuelles, trimestrielles, semestrielles)

Période	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2009 - 2013	Enquête Statistiques gazières	A	SOeS
2009 - 2013	Enquête sur la production d'électricité	A	
2009 - 2013	Enquête sur le chauffage urbain et la climatisation urbaine	A	
2009 - 2013	Enquête sur le transport et la distribution de l'électricité	A	
2009 - 2012	Enquête des prix des travaux d'entretien amélioration de logements (IPEA)	T	

➤ Les changements au cours de la période 2009-2013

Arrêt de l'enquête

Année	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2012	Enquête des prix des travaux d'entretien amélioration de logements (IPEA)	T	SOeS

➤ Les enquêtes nouvelles de la période 2009-2013 (enquêtes ponctuelles et pluriannuelles)

Année	Intitulé des enquêtes	Producteurs
2009	Enquête sur la production de déchets non dangereux par les secteurs d'activité industriels (2009 ; 2013)	Insee-DSE
2013	Enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce (2007 ; 2013)	
2009	Enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité de BTP	SOeS
2009	Enquête sur les collectivités locales et l'environnement : volet eau et assainissement 2008	
2011	Enquête thématique : Qualité énergétique mise en œuvre par les entreprises dans les bâtiments - Volet 1 qualité dans la construction	
2013	Enquête sur la performance de l'habitat, équipements, besoins et usages de l'énergie (Phébus)	
2009	Enquête sur la production de déchets non dangereux par les établissements industriels en 2008 (IAA)	SSP
2012	Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012	

Services publics et services aux publics

➤ Les enquêtes répétitives (annuelles, mensuelles, trimestrielles, semestrielles)

Période	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2009 - 2013	Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007	A	Depp
2010 - 2013	Enquête sur les effectifs d'élèves dans les sections de techniciens supérieurs dans les établissements privés d'enseignement	A	
2010 - 2013	Enquête sur les effectifs d'élèves du second degré dans les établissements privés d'enseignement	A	
2010 - 2013	Enquête sur les effectifs d'élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles dans les établissements privés d'enseignement	A	
2011 - 2013	Panel d'élèves du premier degré recrutés en 2011	A	
2013	Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005	A	
2009 - 2013	Enquête annuelle auprès des organismes complémentaires santé	A	Dress
2009 - 2013	Enquête sur les effectifs dans les établissements publics et privés d'enseignement supérieur artistique et culturel	A	Sies
2009 - 2013	Enquête sur les effectifs dans les écoles d'ingénieurs publiques et privées	A	
2009 - 2013	Enquête sur les effectifs d'étudiants auprès des établissements d'enseignements supérieurs non rattachés aux universités	A	
2009 - 2013	Enquête sur le devenir des bacheliers 2008	A	

➤ Les changements au cours de la période 2009-2013

Arrêt de l'enquête

Année	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2011	Enquête sur l'insertion - IVA/IPA	A	Depp
2012	Panel d'élèves du 1 ^{er} degré recrutés en 1997 - Prolongation de l'observation jusqu'à la fin de la scolarité secondaire	A	

➤ Les enquêtes nouvelles de la période 2009-2013 (enquêtes ponctuelles et pluriannuelles)

Année	Intitulé des enquêtes	Producteurs
2013	Étude Individuelle et Nationale sur les Consommations Alimentaires (INCA3)	Ansés
2011	Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens scolarisés en France (2011 ; 2013) <i>Périodicité de l'enquête : tous les 2 ans</i>	Depp
2013	Enquête SIVIS - Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire	Dger
2009	Enquête sur le taux de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole	Dger
2010	Enquête sur les salaires vus par les salariés (SalSa) dans les 3 Fonctions Publiques	DGAFP
2009	Enquête auprès des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)	Dress
2009	Enquête sur l'estimation du risque d'événements indésirables graves liés aux soins, observés en établissement de santé (ENEIS)	
2010	Enquête nationale périnatale 2009 <i>Périodicité de l'enquête : tous les 5 ans</i>	
2010	Enquête sur les motivations du départ en retraite (2010 ; 2012) <i>Périodicité de l'enquête : tous les 2 ans</i>	
2012	Enquête sur les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux	
2012	Enquête nationale de santé 2012-2013 auprès des élèves scolarisés en grande section de maternelle <i>Périodicité de l'enquête : tous les 6 ans</i>	
2012	Enquête pathologies et morbidité auprès des personnes hébergées en établissements pour personnes âgées	
2013	Enquête sur les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants	
2013	Enquête nationale sur les patients des structures des urgences hospitalières	
2011 - 2013	Cohorte ELFE. (Enquête longitudinale française depuis l'enfance) 2011 - Enquête à la maternité et enquête six à huit semaines 2012 - Enquête auprès des enfants âgés de 1 an en 2012 2013 - Enquête auprès des enfants âgés de 2 ans en 2013	
2009	Enquête Handicap-Santé - volet institutions	Insee-DSDS

Année	Intitulé des enquêtes	Producteurs
2009-2013	Cohorte Constances (Consultants des centres d'examen de santé de la sécurité sociale)	Inserm
2009	Enquête sur la protection sociale complémentaire dans les entreprises	Irdes
2010	Enquête Santé protection sociale (ESPS) (2010 ; 2012) <i>Périodicité de l'enquête : tous les 2 ans</i>	

Système financier et financement de l'économie

➤ Les enquêtes répétitives (annuelles, mensuelles, trimestrielles, semestrielles)

Période	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2009 - 2013	Enquête crédit-bail	A	Insee-DESE
2009 - 2013	Enquête annuelle complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS)	A	Banque de France
2009 - 2013	Enquête sur les créances et les dettes commerciales des entreprises résidentes vis-à-vis d'entreprises non résidentes (ECO)	T	
2012 - 2013	Enquête sur les créances et les dettes détenues par les entreprises non financières résidentes auprès de leurs partenaires non résidents (EFI)	T	

➤ Les changements au cours de la période 2009-2013

Arrêt de l'enquête

Période	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2009 - 2012	Enquête contribution des entreprises d'investissement et des émetteurs d'actions cotées à Protide - Production de statistiques de titres en détention*	T	Banque de France
2009 - 2011	Enquête sur les crédits commerciaux vis à vis de l'étranger	T	

*Protide - pas de demande de visa jusqu'en 2012. Toutefois l'enquête est réalisée - devrait être renouvelée en 2013

Territoires

➤ Les enquêtes répétitives (annuelles, mensuelles, trimestrielles, semestrielles)

Période	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2009 - 2013	Enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire TerUti - Lucas	A	SSP
2009 - 2013	Enquête flux touristiques à La Réunion	A	Insee_région
2009 - 2013	Enquête flux touristiques pour Mayotte	A	
2009 - 2013	Enquête sur les flux touristiques en Guadeloupe 2009 ; 2011 ; 2013	A	
2013	Enquête sur la filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (FAS-GSO)	A	

➤ Les changements au cours de la période 2009-2013

Évolution de l'enquête

Année	Intitulé des enquêtes	Périodicité	Producteurs
2009	Enquête aéronautique espace auprès des établissements sous-traitant fournisseurs ou prestataires de services (Aquitaine)	A	Insee_région
2013	Enquête sur la filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (FAS-GSO)		

➤ Les enquêtes nouvelles de la période 2009-2013 (enquêtes ponctuelles et pluriannuelles)

Année	Intitulé des enquêtes	Producteurs	
2009	Enquête sur les centres de vacances en Rhône-Alpes	Insee_région	
2009	Enquête auprès des fournisseurs, sous-traitants et prestataires de Renault Sandouville		
2009	Enquête auprès des fournisseurs, sous-traitants et prestataires du site de Neuvy-Pailloux		
2009	Enquête de fréquentation des meublés classés de tourisme en Auvergne		
2009	Enquêtes régionales de conjoncture dans l'industrie du bâtiment		
2009	Enquête flux touristiques en Guyane		
2010	Enquête régionale de fréquentation des meublés labellisés en Languedoc-Roussillon		
2010	Enquête sur les facteurs de développement des entreprises agroalimentaires du Languedoc-Roussillon		
2011	Enquête sur les pratiques agricole dans les bassins versants de Bretagne		
2011	Enquête auprès des sous-traitants et fournisseurs des établissements des sites Tricastin-Marcoule		
2011	Enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin		
2012	Enquête sur l'information et la vie quotidienne à Mayotte (IVQ) Mayotte		
2012	Enquête sur les entreprises mahoraises en 2010		
2012	Enquête régionale sur la préservation de l'autonomie des seniors en Poitou-Charentes (PRAUSE)		
2012	Enquête sur la pratique du breton		
2012	Enquête sur les freins à la mobilité des jeunes réunionnais vers la métropole		
2013	Enquête emploi Mayotte		
2011	Inventaire villageois à Mayotte		SSP - Sise

➤ **Les extensions régionales des enquêtes nationales**

Année	Intitulé des enquêtes	Producteurs
2011	<u>Enquête IVQ</u> Haute-Normandie, Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur	Insee-DSDS
2013	<u>Enquête logement</u> Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Guadeloupe; Martinique ; La Réunion, Guyane, Mayotte	
2013	<u>Enquête sur les technologies de l'information (TIC) auprès des ménages</u> Basse-Normandie	
2009	<u>Enquête SINE 2006 v2</u> Bourgogne, Centre, Franche-Comté, Guadeloupe, Guyane, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Martinique, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes	Insee-DSE
2010	<u>Enquête SINE 2010 v1</u> Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Franche-Comté, Limousin, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Réunion	
2012	<u>Enquête SINE 2006 v3</u> Bourgogne, Centre, Franche-Comté, Guadeloupe, Guyane, Limousin, Lorraine, Martinique, Rhône-Alpes	
2013	<u>SINE 2010 v2</u> Centre, Corse , Franche-Comté, Limousin, Pays de la Loire	
2010	<u>Enquête CIS 2009</u> - Enquête communautaire sur l'innovation (CIS Community Innovation Survey) Corse, Franche-Comté, Haute-Normandie, Île de France, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur	
2013	<u>Enquête CIS 2012</u> - Auvergne, Corse, Guyane, Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes	
2011 - 2012	<u>Enquête de conjoncture Bâtiment</u> Midi-Pyrénées	
2013	<u>Enquête sur les technologies de l'information (TIC) entreprises</u> Basse-Normandie	

ANNEXE IV - Bilan des enquêtes du programme de la statistique publique

Tableau 1 - Nombre d'enquêtes par commission

	2009	2010	2011	2012	2013
Démographie et questions sociales	15	16	18	26	29
Emploi, qualification et revenus du travail	21	20	22	24	16
Entreprises et stratégies de marché	60	55	56	64	58
Environnement et développement durable	9	10	9	9	6
Services publics et services aux publics	14	16	12	16	18
Système financier et financement de l'économie	3	2	3	4	4
Territoires	1	1	1	2	1
Total	123	120	121	145	132

Champ : enquêtes ayant obtenu un visa dans la période 2009 – 2013 (hors enquêtes de branche et enquêtes d'initiatives régionales)

Avertissement : les années 2012 et 2013 concentrent des modules spécifiques pour les DOM, des modules européens et la réédition d'enquêtes pluriannuelles thématiques exceptionnelles notamment auprès des entreprises

Source : Cnis

Tableau 2 - Ancienneté des enquêtes

	2009		2010		2011		2012		2013	
	nombre	Part (%)								
1 - Enquêtes récentes Dans le cycle du 1 ^{er} avis de conformité	28	23	32	27	33	27	39	27	33	25
2 - Enquêtes apériodiques Avec une périodicité supérieure à un an	31	25	12	10	12	10	25	17	20	15
3 - Enquêtes reconduites Périodicité mensuelles, trimestrielle ou annuelle	64	52	76	63	76	63	81	56	79	60
Toutes enquêtes	123	100	120	100	121	100	145	100	132	100

Champ : enquêtes ayant obtenu un visa dans la période 2009 – 2013 (hors enquêtes de branche et enquêtes d'initiatives régionales)

Source : Cnis

Tableau 3 - Liens des enquêtes à la demande européenne en 2013

COMMISSION	Nombre d'enquêtes	Part des enquêtes en %			Total
		Dont le questionnaire est entièrement ou partiellement défini par l'Europe	Enquêtes servant à répondre à un règlement européen	Enquêtes qui ont un objectif uniquement national	
Démographie et questions sociales	29	17	7	76	100
Emploi, qualification et revenus du travail	16	31	13	56	100
Entreprises et stratégies de marché	58	10	59	31	100
Environnement et développement durable	6	-	100	-	100
Services publics et services aux publics	18	-	39	61	100
Système financier et financement de l'économie	4	-	25	75	100
Territoires	1	-	100	-	100
Total	132	12	40	48	100

Champ : enquêtes ayant obtenu un visa dans la période 2009 – 2013 (hors enquêtes de branche et enquêtes d'initiatives régionales)

Source : Cnis

Tableau 4 - Enquêtes selon leur périmètre géographique

	2009		2010		2011		2012		2013	
	Nombre	Part (%)								
1 - France entière (Métropole et DOM)	49	40	37	31	40	33	62	42	69	52
2 - Métropole	67	54	77	64	73	60	75	52	56	43
3 - Une ou plusieurs régions de métropole	4	3	4	3	2	4	1	1	3	2
4 - Un ou plusieurs DOM	2	2	1	1	1	1	3	2	1	1
5 - Autre	1	1	1	1	2	2	4	3	3	2
Toutes enquêtes	123		120		121		145		132	

Champ : enquêtes ayant obtenu un visa dans la période 2009 – 2013 (hors enquêtes de branche et enquêtes d'initiatives régionales)

Source : Cnis

ANNEXE V - Liste des groupes de travail du Cnis

Groupes de travail depuis 2009

Thèmes	Début	Présidents et rapporteurs	Publications
Information statistique sur le logement et la construction	2009	Bernard VORMS <i>Alain JACQUOT</i> <i>Jean-Louis LHÉRITIER</i>	Rapport n°121 Mars 2010
Diffusion des données du recensement de la population	2009	Marcel BELLIOU <i>Marie-Hélène BOULIDARD</i> <i>Philippe CLAIRET</i>	Rapport n°123 Mars 2011
Microcrédit	2009	Pierre VALENTIN <i>Clotilde MASSON</i> <i>Tatiana MOSQUERA-YON</i>	Rapport n°125 Septembre 2011
Collaboration Insee-Collectivités locales dans la constitution des RIL	2009	Marie-Hélène BOULIDARD <i>Annie CHANUT</i>	Rapport n°134 Décembre 2013
Connaissance des associations	2010	Édith ARCHAMBAULT <i>Jerome ACCARDO</i> <i>Brahim LAOUISSET</i>	Rapport n°122 Décembre 2010
Le mal-logement	2010	Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT <i>Julie LABARTHE</i> <i>Maryse MARPSAT</i> <i>Catherine ROUGERIE</i>	Rapport n°126 Juillet 2011
Lignes de métiers bancaires	2011	Alain DUCHÂTEAU <i>Émilie CRÈTE</i> <i>Daniel GABRIELLI</i>	Rapport n°128 Mai - juin 2012 Version anglaise n°132 - mai 2012
Évolution du questionnaire du recensement de la population	2011	Jean-Claude FRÉCON Chantal CASES <i>François CLANCHÉ</i> <i>Pascal OGER</i>	Rapport n°130 Août 2012
Services à la personne	2012	Christelle COLIN <i>Groupe de travail interinstitutionnel</i>	Rapport N°129 Mai 2012

Groupes de travail de 2004 à 2008

Thèmes	Début	Présidents et rapporteurs	Publications
Mesure des échanges internationaux de services	2004	Bernard GUILLOCHON <i>Claude PEYROUX</i> <i>Xavier NIEL</i> <i>Isabelle RABAUD</i>	Rapport N°100 Février 2006
Inventaire des besoins d'information sur les transports	2004	Maurice BERNADET <i>René GENEVOIS</i> <i>Michel HOUÉE</i> <i>Jean-Luc LIPATZ</i>	Rapport N°102 Mars 2007
Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes	2005	Édouard SALUSTRO <i>Claude MÉNARD</i> <i>Raoul DEPOUTOT</i>	Rapport N°107 Janvier 2008 Version anglaise Septembre 2008
Statistiques DOM - COM	2006	Bernard MOREL Patrick REDOR	Rapport N°109 Juillet 2008
Niveaux de vie et inégalités sociales	2006	Jacques FREYSSINET <i>Pascal CHEVALIER</i> <i>Michel DOLE</i>	Rapport N°103 Mars 2007 Chroniques N°7 Janvier 2008
Définitions d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi	2007	Jean-Baptiste de FOUCAULD <i>Marie REYNAUD</i> <i>Michel CÉZARD</i>	Rapport N°108 Janvier 2008
Mesure des dépenses de l'État à l'échelle territoriale	2007	Yvon OLLIVIER <i>Patrick AUGERAUD</i> <i>Nancy VIARD</i> <i>Guillaume HOURIEZ</i>	Rapport N°110 Septembre 2008
Définition des catégories d'entreprises	2008	Michel DIDIER <i>Yves ROBIN</i>	Rapport N°113 Novembre 2008
Conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique	2008	Yvonnick RENARD <i>François VINCENT</i> <i>Jacques FÉRET</i>	Rapport n° 116 Octobre 2009
Statistiques et nouvelles tendances de localisations des populations et des activités sur le territoire	2008	Francis CUILLIER <i>Dalila VIENNE</i> <i>Mohamed HILAL</i>	Rapport n°117 Septembre 2009
Indicateurs sociaux départementaux	2008	Joël GUIST'HAU <i>Michèle MANSUY</i> <i>Philippe GAUTHIER</i>	Rapport N° 118 Décembre 2009
Statistiques sur les « groupes du secteur financier »	2008	Gilles de MARGERIE <i>Jean-Marie FOURNIER</i> <i>Sanvi AVOUYI-DOVI</i> <i>Denis MARIONNET</i>	Rapport n°119 Février 2010

ANNEXE VI - Événements et participations

Commissions thématiques	2010-2012		2013	
	Nombre moyen de participants	Part des utilisateurs (en %)	Nombre de participants 1ères réunions	Part des utilisateurs (en %)
Démographie et questions sociales	45	42	63	52
Emploi, qualification et revenus du travail	56	39	66	52
Entreprises et stratégies de marché	47	42	71	45
Environnement et développement durable	60	62	58	67
Services publics et services aux publics	35	43	32	44
Système financier et financement de l'économie	45	43	59	54
Territoires	67	59	77	60
Ensemble des commissions	48	45	61 (*)	54

(*) : nombre moyen par commission

Intercommissions	2011-2013		
	Date	Nombre de participants	Part des utilisateurs (en %)
Environnement et développement durable - Territoires	16-nov-11	140	76
Environnement et développement durable - Entreprises	21-nov-12	110	62
Emploi, qualification et revenus du travail - Démographie et questions sociales	07-nov-13	59	37

Rencontres /Conférences	2011-2013		
	Date	Nombre de participants	Part des utilisateurs (en %)
Nomenclatures socioprofessionnelles internationales	14-sept-09	130	62
Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable	20-janv-10	449	88
Les réseaux : des formes d'organisation, une dynamique	19-nov-10	113	65
Travail et Santé	16-mai-11	120	65
Moyen terme : Compétitivité et facteur de développement des entreprises	20-juin-13	108	56
Moyen terme : Attractivité et dynamiques économiques des territoires	27-juin-13	192	67
Moyen terme : Parcours de vie	01-oct-13	178	53

Avertissement : Par convention certains organismes ont été classés en producteurs alors même qu'ils sont à la fois producteur et utilisateurs. Ce classement minore donc la part utilisateurs. Il s'agit notamment de : Banque de France, Ined, DGCIS, Cnam-TS, Pôle Emploi, Cnaf, Cereq, DGAC, Acooss, MSA, SG – CIV

ANNEXE VII - Les publications

Collection des rapports du Cnis

N° 113	Définition des catégories d'entreprises	janvier 2009
N° 114	Emploi, chômage, précarité. Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir (En anglais)	septembre 2008
N° 115	Avis moyen terme 2009-2013 et avis 2009 - Première année d'exécution	janvier 2009
N° 116	Les conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique	octobre 2009
N° 117	Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire	septembre 2009
N° 118	Indicateurs sociaux départementaux	décembre 2009
N° 119	Statistiques sur les groupes financiers	février 2010
N° 120	Avis du Cnis sur les programmes statistiques 2010	mars 2010
N° 121	L'information statistique sur le logement et la construction	mars 2010
N° 122	Connaissance des associations	décembre 2010
N° 123	La diffusion des résultats statistiques du recensement de la population	mars 2011
N° 124	Avis du Cnis sur les programmes statistiques 2011	janvier 2011
N° 125	Le microcrédit	septembre 2011
N° 126	Le mal-logement	juillet 2011
N° 127	Avis du Cnis sur les programmes statistiques 2012	janvier 2012
N° 128	Lignes de métiers bancaires	mai 2012
N° 129	Services à la personne	mai 2012
N° 130	Évolution du questionnaire du recensement de la population	août 2012
N° 131	Bilan 2011 sur le programme de travail de la statistique publique	juillet 2012
N° 132	Lignes de métiers bancaires (version anglaise)	septembre 2012
N° 133	Avis sur les programmes statistiques 2013	janvier 2013
N° 134	Collaboration Insee-Collectivités locales dans la constitution des Répertoires d'Immeubles Localisés (RIL)	décembre 2013

Les Chroniques du Cnis

N° 9	Rapport d'activité 2007-2008	mai 2009
N° 10	Bilan de la période de moyen terme 2004-2008 pour la statistique publique	septembre 2009
N° 11	Les indicateurs sociaux départementaux	septembre 2010

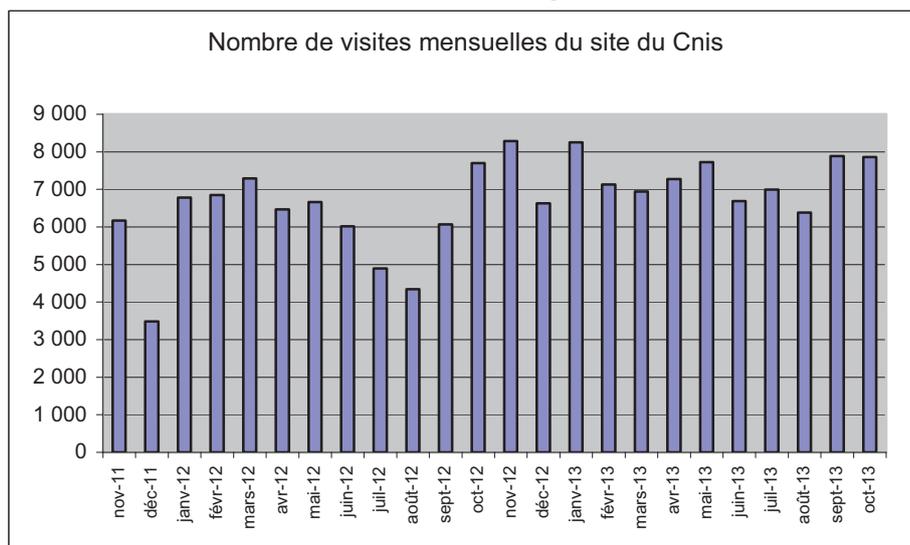
Les bilans détaillés annuels

Bilan 2009 du programme de travail de la statistique publique (version expérimentale)	juin 2010
Bilan 2010 du programme de travail de la statistique publique	juin 2011
Bilan 2011 du programme de travail de la statistique publique	juillet 2012
Audition de Jean-Pierre Duport, Président du Conseil national de l'information statistique, devant l'Autorité de la statistique publique (ASP)	décembre 2012

ANNEXE VIII - Communication

Un nouveau site Internet depuis juin 2011

Un site essentiellement dédié aux « partenaires » du Cnis



Nombre de visites en progression
(moyenne mensuelle de novembre à octobre)

2012 : 6 000
2013 : 7 300

Des lettres d'actualité fréquentes

2011	36
2012	47
2013	39

600 abonnés en 2004
1 142 abonnés en octobre 2008
1 528 abonnés en novembre 2013

ANNEXE IX - Les comités

Comité du label de la statistique publique

Nombre de séances et de dossiers de 2009 à 2013

Commissions	2009		2010		2011		2012		2013(*)	
	séances	dossiers								
Ménages	9	27	10	31	8	24	10	32	10	25
Entreprises	7	18	8	26	5	20	8	18	9	28
Agriculture	1	3	1	3	1	5	2	5	2	2
Collectivités territoriales (**)	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Ménages/Entreprises	-	-	-	-	2	3	-	-	1	1
Entreprises/Agriculture	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-
Sous-total	19	50	19	60	17	53	20	55	22	56
Consultations écrites						5		1		
Total	19	50	19	60	17	58	20	56	22	56

(*) L'année 2013 a été marquée par l'examen et le renouvellement des enquêtes de conjoncture, l'enquête annuelle de production (EAP), les enquêtes de branche dans l'industrie extractive et manufacturière hors agroalimentaire et l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa). Ces enquêtes ont été présentées en Commission Entreprises. Par ailleurs, en 2013, un certain nombre d'enquêtes issues de la Commission Entreprises ont fait l'objet d'un renouvellement.

(**) L'enquête Colter a cessé en 2009. L'emploi dans les collectivités locales et établissements publics locaux est maintenant calculé avec le système d'information sur les agents de la fonction publique (SIASP). A compter de l'arrêté du 2 mai 2013, la commission correspondante est fusionnée avec la commission Entreprises.

Récapitulatif sur la période 2009 - 2013

Commissions	Total sur 5 ans		Moyenne annuelle	
	Séances	Dossiers	Séances	Dossiers
Ménages	47	139	9-10	27-28
Entreprises	37	110	7-8	22
Agriculture	7	17	1-2	3-4
Collectivités territoriales	2	2	< 1	< 1
Total	93	268	18-19	53-54

Les séances toutes commissions confondues sont précédées d'une réunion dite « pré-label » (PL) composée du Président, du rapporteur, des experts et du secrétariat du Comité du label de la statistique publique :
 $93 \text{ séances} \times 2 \text{ (PL+Label)} = 186 \text{ séances}$

Le **comité du label de la statistique publique** régi par le chapitre IV du décret n° 2009-318 modifié par le décret n° 2013-34 du 10 janvier 2013 examine, pour le compte du Cnis, les projets d'enquêtes pour lesquels est sollicité le visa prévu à l'article 2 de la loi du 7 juin 1951 et, pour le compte de l'ASP, les projets d'exploitation, à des fins d'information générale, des données issues de l'activité des administrations, des organismes publics et des organismes privés chargés d'un service public.

Le **comité du label de la statistique publique** comprend trois commissions :

- les **entreprises**, les organismes publics nationaux et leurs établissements, les professions libérales, les **collectivités territoriales** ou les établissements publics locaux ;
- les **ménages** ou les personnes physiques ;
- les exploitations **agricoles** ou leurs exploitants.

La composition de ces commissions est fixée par un arrêté du 2 mai 2013 du ministre de l'Économie et des finances. Le président du comité du label de la statistique publique est désigné pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, par le ministre chargé de l'économie, sur proposition conjointe du bureau du Conseil national de l'information statistique et de l'Autorité de la statistique publique.

Comité du secret statistique

Année	Nombre de dossiers (*)
2008	102
2009	121
2010	153
2011	156
2012	247
2013 (**)	180

(*) ne sont pas décomptés ici les dossiers relatifs à des demandes étrangères qui correspondent en général à des enquêtes européennes

(**) situation arrêtée au 2 octobre 2013

Le **comité du secret statistique** est institué par la loi du 7 juin 1951 modifiée susvisée, à l'article 6^{bis}. Il est destiné à protéger le secret garanti aux personnes physiques ou morales qui confient des informations aux services producteurs.

Ce comité est appelé à se prononcer sur toute question relative au secret en matière de statistiques. Il donne son avis sur les demandes de communication de données individuelles collectées en application de la loi susvisée. Il est présidé par un conseiller d'État. L'autorisation est accordée par l'administration des archives.

Sa création remonte à 1984 et concernait uniquement les entreprises. Son intitulé et ses compétences ont été modifiés progressivement depuis 2004, année de son introduction dans la loi de 1951 suite à l'ordonnance de 2004.

La composition et le fonctionnement du comité du secret statistique sont fixés dans le décret n°2009-318 du 20 mars 2009 modifié relatif au Conseil national de l'information statistique et au comité du secret statistique. Le comité est compétent pour :

- les renseignements individuels ayant trait à la vie personnelle et familiale et, d'une manière générale, aux faits et comportements d'ordre privé ;
- les renseignements individuels d'ordre économique ou financier ;
- émettre des recommandations sur la communication de données d'origine administrative détenues par l'Insee ou les services statistiques ministériels.

Des procédures ont été mises en place pour donner accès aux données aux chercheurs via le centre d'accès sécurisé du GENES (CASD) du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (Genes).

Une procédure d'allègement d'instruction des dossiers, dite de consultation électronique, est mise en place depuis fin 2012. Près de la moitié des dossiers sont instruits avec cette nouvelle procédure.

La loi ESR (enseignement supérieur et recherche) publiée au JO en juillet 2013, dont l'article 104 qui concerne le L135D du livre des procédures fiscales, autorise désormais l'accès aux données fiscales pour les chercheurs.

Depuis début 2013, le décret 2009-318 a été modifié par le décret 2013-34 du 10 janvier 2013. Les principales modifications portent sur la durée du mandat du président (six ans renouvelable une fois), la composition du comité, plus restreinte, la fusion des deux sections Ménages et Entreprises, l'autonomie du comité par rapport au CNIS.

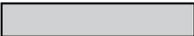
Sur la période, le nombre de dossiers ayant fait l'objet de décisions a augmenté régulièrement pour atteindre en octobre 2013, année non complète, 180 dossiers. Chaque dossier comprend environ 2 à 3 sources différentes et une équipe d'environ 5 chercheurs habilités. Les services producteurs les plus sollicités sont l'Insee, la Dares, le SSP et le SOeS.

Par ailleurs, les demandes provenant de chercheurs étrangers ont augmenté sur la période. Les pays les plus présents, notamment pour avoir accès aux bases françaises des enquêtes d'origine européenne, sont la Grande Bretagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, et l'Allemagne.

ANNEXE X - Liste des producteurs et partenaires

Sigle	Intitulé
ACAM	Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles
Acos	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADF	Assemblée des Départements de France
Ansés	Agence nationale de sécurité sanitaire
BdF	Banque de France
CDSP	Centre de données socio-politique. CNRS-Sciences-Po
CEE	Centre d'études de l'emploi
Ceren	Centre d'études et de recherche sur l'énergie
Cereq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
Certu	Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme
Cnaf	Caisse nationale d'allocations familiale
Cnamts	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
Cnav	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Crest	Centre de recherche en économie et statistique
Dares	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Travail, emploi)
Datar	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DESL	Département des Études et des Statistiques Locales (Collectivités locales - Intérieur)
Depp	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Éducation nationale)
Deps	Département des études, de la prospective et des statistiques (Culture et communication)
DGAFP	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (Fonction publique)
DGCIS	Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services
Dger	Direction générale de l'enseignement et de la recherche (Agriculture - pêche)
DGFIP	Direction Générale des Finances publiques (Bureau des études statistiques en matière fiscale)
DPMA	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture. (Agriculture, agroalimentaire)
Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Santé, solidarités)
DSED	Département des statistiques, des études et de la documentation (Immigration, intégration)
DSEE	Département des statistiques et des études économiques (Douanes - DGDDI)
FNTF	Fédération nationale des travaux publics
Ined	Institut national d'études démographiques
Inrets	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques Dese - Direction des études et synthèses économiques Dsds - Direction des statistiques démographiques et sociales Dse - Direction des statistiques d'entreprises
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
Irdes	Institut de recherche et documentation en économie de la santé
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
LEGOS	Laboratoire d'économie et de gestion des organismes de santé (Université Paris-Dauphine)
Méos	Mission des études, de l'observation et des statistiques (Jeunesse et sports)
MSA	Mutualité sociale agricole
OED	Observatoire Économique de la Défense (Défense)
ONDRP	Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
SDSE	Sous-direction de la statistique et des études (Justice)
SG-CIV	Secrétariat général du comité interministériel des villes

Sigle	Intitulé
Sies	Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Enseignement supérieur Recherche)
SOeS	Service de l'Observation et des Statistiques (Écologie, Développement durable, Énergie)
SSP	Service de la statistique et de la prospective (Agriculture, agroalimentaire)

Légende :  Insee et Services statistiques ministériels (SSM)

La liste des services statistiques ministériels figure en annexe au décret n°2009-250 du 3 mars 2009 relatif à l'Autorité de la statistique publique. Elle a été mise à jour par un arrêté du 25 janvier 2010 et un arrêté du 16 décembre 2011

ANNEXE XI - Table d'acronymes

A

AAH	Allocation adulte handicapé
ACAM	Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles
Acemo	Activité et conditions d'emploi de la main-d'oeuvre
ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
ADF	Assemblée des Départements de France
AEE	Agence européenne de l'environnement
AES	Adult Education Survey
AGDREF	Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France
ANSP	Agence nationale des services à la personne
Antipol	Enquête sur les dépenses antipollution dans l'industrie
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
Artema	Association des Roulements des Transmission de l'Étanchéité et de la Mécatronique Associée
ATIH	Agence Technique de l'information sur l'Hospitalisation

B

BCE	Banque centrale européenne
BIT	Bureau international du travail
BPE	Base permanente des équipements

C

CAMME	Enquête Conjoncture auprès des ménages mensuelle européenne
CASD	Centre d'accès sécurisé distant aux données
CCEE	Commission des comptes et de l'économie de l'environnement
CEE	Centre d'études de l'emploi
Céreq	Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications
Cése	Conseil économique, social et environnemental
CGSP	Commissariat général à la stratégie et à la Prospective
CIS	Community Innovation Survey - <i>Enquête communautaire sur l'innovation</i>
Civis	Contrat d'insertion dans la vie sociale
Clap	Connaissance locale de l'appareil productif
Cnaf	Caisse nationale d'allocations familiales
CNAM-TS	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
Cnav	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNCP	Commission nationale de la certification professionnelle
Cnerp	Commission nationale d'évaluation du recensement de la population
Cnis	Conseil national de l'information statistique
CNVA	Commission nationale de la vie associative
COI	Changements organisationnels et informatisation
Com	Collectivités d'outre-mer
Comedd	Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations
CPS	Comité de programmes statistique (Eurostat)
Crest	Centre de recherche en économie et statistique
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CVTS	Continuing Vocation Training Survey

D

DADS	Déclaration annuelle de données sociales
Dares	Direction de l'animation de la recherche, d l'évaluation et des statistiques (Ministère en charge des affaires sociales)
Deps	Département des études, de la prospective et des statistiques
Depp	Direction de l'évaluation, de la programmation et de la performance (Éducation)
DGAFFP	Direction générale de l'administration et de la fonction publique
Dgcis	Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
DG-ECFIN	Direction générale des affaires économiques et financières (Commission européenne)
DGEFP	Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DGITM	Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

DIFES	Dispositif d'information sur la formation employeur-salarié
Dom	Département d'outre-mer
Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la statistique
DSED	Département des statistiques, des études et de la documentation

E

EACEI	Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie
EAP	Enquête annuelle de production
ECEIS	Enquête annuelle complémentaire sur les échanges internationaux de services
ECLN	Enquête sur la commercialisation des logements neufs
EDP	Échantillon démographique permanent
EEC	Enquête Emploi en continu
EIC	Échantillon inter-régime des cotisants
EIR	Échantillon inter-régime de retraités
Elfe	Étude longitudinale française de puis l'enfance
Elipa	Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants
EMB	Enquêtes mensuelles de branches
EMMO	Enquête sur les mouvements de main-d'oeuvre (Emmo)
ENIAM	Échantillon national inter-administratif de l'assurance-maladie
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie
EPLS	Enquête sur le parc locatif social
EPTB	Enquête sur les prix des terrains à bâtir
ERFS	Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux
ERFI	Étude des relations familiales et intergénérationnelles
ESA	Enquête sectorielle annuelle
ESAC	European Statistical Advisory Committee
ESS	Enquête Structure des salaires
ESSnet	European statistical system (réseaux du système statistique européen)
Estel	Estimation de l'emploi local
ETAFR	Entreprise de travaux agricoles forestiers et ruraux
ETF	Entreprise de travaux forestiers
Eva	Entrée dans la vie active

F , G , H

FATS	Foreign Affiliates Trades Statistics
FEE	Fichier économique enrichi
Filocom	Fichier du logement communal
FQP	Enquête Formation qualification professionnelle
FRIBS	Framework Regulation Integrating Business Statistics
Genes	Groupe des Écoles Nationales d'Économie et Statistique
GIP	Groupement d'intérêt public

I

ICC	Indice du coût de la construction
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
Ifen	Institut français de l'environnement
IGN	Institut géographique national
INE	Identifiant national élève
Ined	Institut national d'études démographiques
Inpes	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
Invs	Institut national de veille sanitaire
IPI	Indice de la production industrielle
IPC	Indice des prix à la consommation
IPCH	Indices harmonisés de prix à la consommation
IPEA	Indice des prix des prestations d'entretien et d'amélioration des logements
Irdes	Institut de recherche et de documentation sur l'économie de la santé
IRIS	Ilots Regroupés pour l'Information Statistique
ISP	Institut de santé publique
IVQ	Enquête sur l'information et la vie quotidienne

J , L

LEGOS(Université Paris-Dauphine)	Laboratoire d'Economie et de Gestion des organisations de santé
LFS	Labour Force Survey
LMD	Licence-mastère-doctorat
LME	Loi de modernisation de l'économie
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances

M

Medde	Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie
Meets	Modernisation of European Enterprise and Trade Statistics
MSA	Mutualité sociale agricole
MUFA	Monetary Union Financial Account Statistics

N

NACE	Nomenclature d'activités de la Communauté européenne
Naf	Nomenclature d'activités française
NAMEA	National Accounting Matrix including Environmental Accounts

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
Olap	Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne
Onema	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
Onpes	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
ONDRP	Observatoire nationale de la délinquance et des réponses pénales
Opise	Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises

P

PAC	Politique agricole commune
PCS	Profession et catégorie sociale
PIAAC	Programme for International Assessment of Adult Competencies
PIPA	Enquête annuelle sur la participation, l'intéressement, et l'épargne d'entreprise (Pipa) - Dispositif Acemo
PreMice	Programme de REfonte avec Mutualisation des Indicateurs Conjoncturels d'Entreprises
Puca	Plan d'urbanisme construction architecture

R

Resane	Refonte des statistiques annuelles d'entreprises
RDL	Revenus disponibles localisés
RFL	Revenus fiscaux localisés
RGE	Référentiel à grande échelle
Ril	Répertoire d'immeubles localisé
RNA	Répertoire national des associations
RNIE	Répertoire National des Identifiants Élèves et étudiants
RNM	Répertoire national des métiers
RNIPP	Répertoire national d'identification des personnes physiques
RP	Recensement de la population
RPLS	Répertoire du parc locatif social
RSA	Revenu social d'activité puis revenu de solidarité active

S

SEBC	Système européen des banques centrales
SGII	Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration
SG-CIV	Secrétariat général du comité interministériel des villes
SHARE	Survey on Health, Ageing and Retirement
Siasp	Système d'information sur les agents du secteur public
Siera	Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité
Sifim	Services d'intermédiation financière indirectement mesurée
Silc	Survey on Income and Living Conditions
Sine	Système d'information sur les nouvelles entreprises

SIP	Santé et itinéraire professionnel
Sitadel	Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SNIIRAM	Système national inter-régimes d'information sur les régimes d'assurance maladie
SNSP	Système national statistique prestataires
SRCV	Statistiques sur les revenus et les conditions de vie
SSM	Service statistique ministériel
SSP	Service de la statistique et de la prospective (Ministère de l'agriculture)
Sumer	Surveillance médicale des risques professionnels
STS	Short Term Statistics
SOeS	Service de l'Observation et des Statistiques (Ministère de l'écologie)

T , U

TeO	Trajectoires et origines
Tic	Technologies de l'information et de la communication
TRM	Transport routier de marchandises
TVA	Taxe à la valeur ajoutée
UMS	Unité mixte de services du CNRS

V , Z

VNF	Voies Navigables de France
ZFU	Zone franche urbaine
ZUS	Zone urbaine sensible

